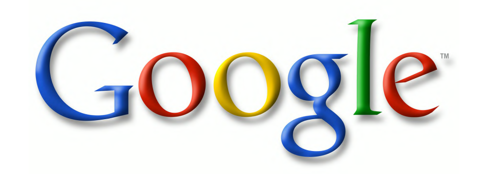
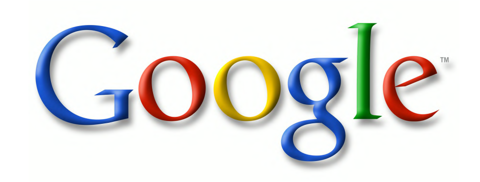





NYPL RESEARCH LIBRARIES
3 3433 06828743 6





I.O.K.

HISTOIRE

DU

PAPE LÉON XII.

I.

OUVRAGES DU MÊME AUTEUR,

QUI SE TROUVENT A LA MÊME LIBRAIRIE :

HISTOIRE DU PAPE PIE VII, 3e édition : 3 vol. in-12. Paris, 1839. 9 f.

HISTOIRE DE LA VIE ET DES TRAVAUX POLITIQUES DU COMTE D'HAUTERIVE, comprenant une partie des actes de la diplomatie française depuis 1784 jusqu'en 1830 ; 1 gros volume in-8o : 2e édition, avec un portrait. Paris, 1839. 5 f.

HISTOIRE DE DANTE ALIGHIERI, 1 vol. grand in-8o, orné du portrait de Dante, et de quatre autres gravures en taille-douce, représentant l'*Enfer,* le *Purgatoire,* le *Paradis* et le masque tiré sur la figure de Dante, après sa mort. 10 f.

PARIS — IMPRIMERIE DE ADRIEN LE CLERE ET Cie,
RUE CASSETTE, 29, PRÈS SAINT-SULPICE.

HISTOIRE

DU

PAPE LÉON XII,

PAR

M. LE CHEVALIER ARTAUD DE MONTOR,

ANCIEN CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE A ROME, A FLORENCE ET A VIENNE,
DE L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES,
DE L'ACADÉMIE DE LA CRUSCA,
DE LA SOCIÉTÉ DE GOTTINGUE ET DE L'ACADÉMIE TIBÉRINE,
OFFICIER DE LA LÉGION-D'HONNEUR,
CHEVALIER-COMMANDEUR DE L'ORDRE DE SAINT-GRÉGOIRE-LE-GRAND,
COMMANDEUR DE L'ORDRE ROYAL ESPAGNOL DE CHARLES III.

Ouvrage faisant suite à l'Histoire de Pie VII, par le même auteur.

TOME PREMIER.



PARIS.
LIBRAIRIE DE ADRIEN LE CLERE ET C ,
IMPRIMEURS DE N. S. P. LE PAPE ET DE MGR L'ARCHEVÊQUE DE PARIS
RUE CASSETTE, N° 29, PRÈS SAINT-SULPICE.

MDCCCXLIII.

Mors terribilis est iis, quorum cum vitâ omnia extinguuntur, non iis quorum laus emori non potest. Exilium autem terribile illis, quibus quasi circumscriptus est habitandi locus, non iis qui omnem orbem terrarum unam urbem esse ducunt.

CICER. Paradox. II.

C'EST le grand orateur romain qui a dit ces paroles : elles sont, historiquement parlant, et sauf toutes réserves pour la Foi, applicables à Léon XII. Avec sa vie, sa mémoire n'a pas été éteinte ; sa renommée ne peut mourir. Dans un autre sens que celui qu'avoit en vue Cicéron, le Pontife a su tout rapporter à la capitale du Christianisme : il pensoit que l'univers étoit une seule ville. La circonstance du Jubilé qui appeloit à Rome tous les enfans de l'Eglise universelle, et qui ensuite distribua les trésors de la religion, sans exception, chez tous ceux qui n'avoient pu visiter cette *capitale des capitales,* devient ici un rapprochement heureux qui doit exciter l'attention de quiconque observe les scènes de la vie, et va chercher dans les écrits des anciens ce qui peut s'appliquer à notre situation

particulière. Oui, Léon XII, par la publication déterminée du Jubilé, rendit, en quelque sorte, à Rome sainte une partie de l'éclat dont brilla Rome guerrière.

Ce Pontife dont le nom seul est une renommée, soutint avec magnanimité la grandeur de ce nom. Il ne sera peut-être pas hors de propos d'analyser ici d'une manière vive et rapide les travaux de ceux qui avant lui portèrent cette dénomination redoutable.

Saint Léon Ier, dit Le-Grand, fut créé Pape l'an 440. Il étoit originaire de Toscane, et naquit à Rome. Sa science, son éloquence, les services signalés rendus à l'Eglise, lui méritèrent le nom de Grand. Les hérétiques du temps trouvèrent en lui un ennemi invincible. Il interdit formellement l'usure, tant aux clercs qu'aux laïques. Il prohiba la confession publique qu'il appelle *présomption contre la règle apostolique* (1), et déclara que la confession auriculaire

(1) *Elementi della storia de' sovrani Pontefici raccolti dal canonico Giuseppe de Novaos*, in-8°, Rome, 1821; t. 1er.

suffisoit. Par sa courageuse présence il obtint qu'Attila, roi des Huns, peuples de la Tartarie, qui s'étoit déjà avancé jusqu'à Mantoue, cessât de menacer Rome. Il obtint de Genseric, roi des Vandales, qui occupoit cette ville, que les trois Basiliques de Saint-Jean, de Saint-Paul et de Saint-Pierre, seroient exemptes de tout pillage. Trithème appelle ce Pontife le *Tullius* de la faculté ecclésiastique, l'*Homère* de la sacrée théologie, l'*Aristote* des raisons de la foi, le *Pierre* de l'autorité apostolique, le *Paul* de la chaire chrétienne. C'est le premier Pape dont nous ayons un corps d'ouvrages : il se compose de quatre-vingt-seize sermons sur les principales fêtes de l'année, de cent quarante-une lettres, des livres sur la vocation des Gentils, et d'un code des anciens Canons. Les meilleures éditions des œuvres de saint Léon sont celles qui ont été données en 1751 par Cacciari, Carme, d'une érudition singulière, et en 1755, par les frères Pierre et Jérôme Ballerini. Bury, chanoine de

Malines, dans sa nomenclature en vers de tous les Papes, caractérise ainsi saint Léon :

Papa Leo præstans, quasi sidus se manifestans.

Ce Pontife gouverna l'Eglise vingt-un ans, un mois et quatre jours.

Saint Léon II, né près de Reggio, dans la grande Grèce, fut créé Pape en 682. Dans ses *Vite dei primi cento pontefici*, in-8°, Florence, 1811, p. 204, Cesarotti dit de ce Pape : « Ses qualités » lui assurent une réputation moins » controversée et plus limpide que celle » qu'on peut obtenir par des actions » d'une plus grande pompe. En lui les » vertus les plus solides étoient embel- » lies par ces dons de l'esprit, qui les » rendent plus douces et plus précieuses. » Plein d'amour paternel pour son peu- » ple, doué d'un zèle doux, pauvre à » lui-même pour être libéral et secoura- » ble aux autres, il étoit instruit dans » les sciences sacrées, versé dans la lit- » térature latine, et ce qui étoit alors

» rare à Rome, dans la langue grecque.»
Il traduisit du grec en latin les actes du sixième concile œcuménique. Savant dans l'art de la musique, il perfectionna le chant grégorien, et composa plusieurs hymnes pour les offices de l'Eglise. Bury caractérise ainsi ce Pontife :

Musicus hinc facundus adest Leo Papa secundus.

Il gouverna l'Eglise dix mois et dix-sept jours.

Saint Léon III, romain, fut créé Pape l'an 795. Charlemagne, roi de France, l'ayant prié de le confirmer dans le titre de *Patrice* que lui avoit conféré Etienne III, quatre-vingt-quinzième Pape, Léon envoya à ce prince les clefs de saint Pierre et l'étendard de Rome, insignes qui obligeoient ce monarque à défendre l'autorité ecclésiastique et l'autorité civile de l'Eglise. Une conjuration contre Léon ayant éclaté en 799, il se retira à Spolète et de là en France. Le jour de Noël 800, il oignit et couronna empereur le roi Charles, et renouvela ainsi

l'empire d'Occident, qui étoit resté sans chef pendant trois cent vingt-cinq ans. Il commença le premier à orner Rome de peintures sur verre. Mû par un sentiment d'amour pour la conservation de la pureté de la foi catholique, il fit attacher, dans la basilique vaticane, des tables d'argent du poids de quatre-vingt-quatorze livres; sur l'une, le symbole étoit gravé en latin, sur l'autre, gravé en grec, tel qu'il avoit été formé par cent cinquante Pères du concile de Constantinople. Léon visita la France une seconde fois, en 809. En 813 il donna de nouvelles règles pour la célébration de la fête de l'*Assomption*. On lit avec un vif intérêt ses *lettres*, que l'on trouve dans les collections des conciles et dans les recueils de Sirmond, d'Ughelli et de Baluze. La mention que Bury fait dans ses vers, est simplement commémorative. Ce Pape gouverna l'Eglise vingt ans, cinq mois et seize jours.

Saint Léon IV, romain, fut créé l'an 847. Nous laisserons ici Voltaire louer

Léon IV. « Attaqué par les Sarrasins,
» le Pape Léon IV se montra digne, en
» défendant Rome, d'y commander en
» souverain. Il avoit employé les ri-
» chesses de l'Eglise à réparer les mu-
» railles, à élever des tours, à tendre des
» chaînes sur le Tibre. Il arma les mi-
» lices à ses dépens, engagea les habi-
» tans de Naples et de Gaète à venir dé-
» fendre les côtes et le port d'Ostie, sans
» manquer à la sage précaution de pren-
» dre d'eux des otages, sachant bien que
» ceux qui sont assez puissans pour nous
» secourir, le sont assez pour nous
» nuire (1). Il visita lui-même tous les
» postes, et reçut les Sarrasins à leur
» descente, non pas en équipage de guer-
» rier, ainsi qu'en avoit usé Gozlin,
» évêque de Paris, dans une occasion
» encore plus pressante, mais comme un
» Pontife qui exhortoit un peuple chré-
» tien, et *comme un roi qui veilloit à la*
» *sûreté de ses sujets* (849). Il étoit ro-

(1) *Essai sur les mœurs*, t. I, chap. XXVIII, 1817. La *Biographie universelle* attribue ce passage au président Hénaut, mais il appartient à Voltaire.

» main; le courage des premiers âges
» de la république revivoit en lui dans
» un temps de lâcheté et de corruption,
» tel qu'un des beaux monumens de l'an-
» cienne Rome qu'on trouve quelquefois
» dans des ruines de la nouvelle. Son
» courage et ses soins furent secondés : on
» combattit les Sarrasins courageusement
» à leur descente, et la tempête ayant
» dissipé la moitié de leurs vaisseaux,
» une partie de ces conquérans échappés
» au naufrage furent mis à la chaîne. Le
» Pape rendit sa victoire utile en faisant
» travailler aux fortifications de Rome
» et à ses embellissemens, les mêmes
» mains qui devoient les détruire. »

Il ne manquoit plus à tant de gloire que de voir ce haut fait d'armes, ce service immortel rendu à la religion, transmis à la postérité par Raphaël; c'est un des plus beaux ouvrages de ce grand homme. Bury se contente de dire *Quarte Leo!*

Léon V, né près de Rome, fut créé l'an 903. C'étoit un moine bénédictin. Il se montra peu habile. On conjura

contre lui, il fut mis en prison, et il mourut un mois et neuf jours après son élection. Bury se contente de dire : *Leo post quinte vocaris*.

Léon VI, romain, fut créé l'année 928. C'étoit un Pontife modeste et intègre. Bury dit de lui : *Sexte Leo propera*. Il gouverna l'Eglise sept mois et cinq jours.

Léon VII fut créé l'an 936, et contre sa volonté, suivant Muratori qui énonce cette opinion d'après Flodoard. Mabillon assure que ce Pontife avoit été moine bénédictin. Léon VII appela à Rome saint Odon, abbé de Cluny, pour réformer la discipline de cet Ordre, et rebâtir le couvent que les Bénédictins possédoient autrefois à Saint-Paul hors des murs. Flodoard fait un grand éloge de ce Pape. Bury borne sa mention à dire : *Leo septimus hæret*. Il gouverna l'Eglise trois ans, six mois et dix jours.

Léon VIII mérite une explication particulière. Pour ne pas errer, et pour ne pas me séparer des opinions les plus respectées, je rapporterai ce qui est dit de

lui dans les *Notizie per l'anno* 1841, dédiées au Pape régnant, Grégoire XVI.

« Jean X, Conti, romain, gouverna » l'Eglise pendant huit ans; alors, et » précisément dans l'année 963, on vou- » lut élever à la chaire de Saint-Pierre » un intrus Léon, lequel, quoique déposé » depuis, osa envahir nouvellement cette » suprême dignité, le 24 juin 964, et la » retenir illégitimement jusqu'à sa mort, » arrivée vers le mois d'avril 965. Ce- » pendant Léon est admis à être compté » parmi les pontifes de ce nom, et on a » continué de l'appeler Léon VIII. » L'intrusion de ce Pontife avoit été protégée par l'empereur Othon Ier.

Saint Léon IX fut créé l'an 1049. Le célèbre cardinal Borgia croit que ce Pape prit le nom de Léon IX, parce qu'étant parent de l'empereur Henri III, il voulut ne pas heurter le souvenir de la protection que l'empereur Othon Ier avoit accordée à l'intrus, appelé Léon VIII. Quoi qu'il en soit, saint Léon IX, qui étoit moine bénédictin, fut créé Pape

malgré lui, et ne consentit à recevoir la tiare qu'à condition que toute élection par l'empereur ne seroit plus estimée qu'une simple recommandation, et il obtint à ce sujet le consentement de Henri III : ce religieux étoit venu à Rome avec Hildebrand, depuis Grégoire VII, et il y étoit entré pieds nus.

Son pontificat fut un voyage continuel dans diverses villes de l'Europe pour le bien de l'Eglise. Il rétablit l'observance des saints canons partout où elle étoit négligée. Victor III, qui fut aussi Pape, disoit de saint Léon IX : « C'étoit un » sujet entièrement apostolique, né de » race royale, riche de science, et plei- » nement érudit en toute doctrine ec- » clésiastique. »

On ne peut pas s'attendre à trouver ici de longs détails sur Léon X. Il fut créé en 1513, à l'âge de trente-huit ans. On assure que le cardinal premier diacre chargé d'annoncer son élection, ajouta aux paroles qu'il devoit prononcer : *Pontificem habemus Joannem de Me-*

dicis, qui sibi imposuit nomen Leo X, ces autres paroles : *Ac vigeant valeantque juniores*. Léon X conclut le célèbre concordat de 1515 avec François Ier (*V.* l'*Histoire de Pie VII*, où ce concordat est mentionné). On sait que les célèbres Pierre Bembo et Jacques Sadolet étoient les secrétaires de ce Pontife. Sous son règne, et malgré ses exhortations et sa surveillance, commença le schisme de Luther. Un écrivain anglican a tracé, en termes honorables, l'histoire de Léon X, cette période éblouissante de découvertes en tout genre. Léon X avoit quelques ennemis parmi les treize cardinaux qui composoient alors le Sacré Collége. Il crut à propos de faire une promotion de trente-un cardinaux, qui demeurèrent de fidèles amis. On n'avoit pas encore vu une pareille promotion, et l'on n'en a pas vu une semblable depuis. Léon X a été accusé relativement à la publication des *indulgences*, dont on le dit l'inventeur.

C'étoit un usage du temps et antérieur au règne de Léon X. Nicolas V, créé en

1447, en avoit promulgué pour la fabrique de l'église de Saint-Pierre à Saintes, en France. Sixte IV, créé en 1471, avoit promulgué une bulle d'indulgences. Jules II, prédécesseur de Léon X, en avoit publié une pour subvenir aux frais de la construction de Saint-Pierre au Vatican. Ces faits sont peu connus à Paris. Léon X fut constamment l'ami d'Erasme, qu'il consulta dans des circonstances difficiles : « C'est un pro-
» blême de savoir, dit M. Boscheron Des-
» portes, dans la biographie universelle,
» si Léon X mit trop de modération ou
» de sévérité dans sa conduite avec
» Luther (celui-ci avoit écrit : J'écou-
» terai votre voix comme celle de Jésus-
» Christ). Les protestans et les catholi-
» ques ont accusé tour à tour Léon en
» sens contraire. William Roscoë en
» conclut, que ces contradictions elles-
» mêmes justifient ce Pape. » En 1517, un décret solennel décerna une statue à Léon X : elle fut exécutée par Michel-Ange. On la voit au Capitole avec une

inscription qui rappelle aux siècles futurs le nom de l'illustre Pontife, l'éclat de son administration et la grandeur de ses bienfaits. On conserve à Florence le portrait de Léon X, par Raphaël. C'est une des plus belles compositions de cet *Ange de la peinture* (1).

Léon X étoit d'une stature haute et bien proportionnée. Il avoit une passion remarquable pour la musique. Nous terminerons cet éloge par ces propres paroles de Luther, qu'on lit dans son livre, si coupable d'ailleurs, *de la liberté chrétienne*; il s'exprime ainsi en parlant à ce Pontife : « L'opinion que l'on a de votre » vie et de votre renommée irréprocha- » ble, dans toute l'étendue de la terre, » est si célébrée et si auguste ; elle est » rapportée par tant d'hommes grands, » qu'aucune personne, quelque distin- » guée qu'elle soit, ne peut la contredire :

(1) Nous allons en posséder une gravure magnifique que M. Jési, célèbre artiste de la Toscane, est venu terminer à Paris ; elle paroîtra à l'exposition de cette année. Déjà notre Académie des beaux-arts a récompensé d'avance M. Jési, en le nommant, à l'unanimité, l'un de ses correspondans.

» ce n'est pas moi qui serai assez fou pour
» blâmer ce que tout le monde honore. »

Le siècle de François Ier, de Charles-Quint et de Soliman Ier, fut appelé *le siècle de Léon X*.

Ce Pape gouverna l'Eglise huit ans, huit mois et douze jours. Bury l'appelle *decimus Leonum*.

Léon XI fut créé en 1605, à l'âge de soixante-dix ans; il s'appelloit Alexandre Octavien de Médicis, et il étoit petit-neveu de Léon X. Il fut archevêque de Florence, puis ambassadeur de Toscane près la cour romaine pendant quinze ans. Envoyé comme légat *à latere* par Clément VIII auprès de Henri IV, il devint un des plus affectionnés amis de ce prince, auquel il donnoit les conseils les plus sages. On va voir ce que la disposition du caractère de ce roi immortel dans l'histoire moderne, et les bonnes impulsions qu'il recevoit du cardinal de Florence, faisoient dire à ce monarque, dont *personne* ne perdra la mémoire.

On trouve dans *les économies royales*

de Sully (t. III, p. 418, 1725), un passage qui prouve quelle étoit la considération dont jouissoit le légat: tout le monde sait que les secrétaires de Sully sont censés lui écrire. Voici ce passage: «Le roi (Henri IV)
» fut en ce temps tellement malade à
» Monceaux, qu'il fut plusieurs jours que
» l'on désespéroit de sa santé. Il vous
» commanda de ne partir point de là,
» et de fois à autre, vous envoyant à
» Paris, il ne vous tenoit jamais autre
» discours, sinon: Mon ami, je n'appré-
» hende nullement la mort, comme vous
» le savez mieux que personne, m'ayant
» vu en tant de perils dont je me fusse
» bien pu exempter; mais je ne nierai
» point que je n'aie regret de partir de
» cette vie, sans élever ce royaume en la
» splendeur que je m'étois proposée, et
» avoir témoigné à mes peuples en les
» soulageant et déchargeant de tant de
» subsides, et les gouvernant amiable-
» ment, que je les aimois comme s'ils
» étoient mes enfans.

» Quelque temps après qu'il fut guéri

» (le roi Henri IV), le cardinal de Flo-
» rence, légat du Pape, et qui depuis fut
» lui-même Pape, nommé Léon XI[e], re-
» venant des frontières de Picardie pour
» s'en retourner à Rome, et venant pas-
» ser à Paris pour prendre congé du roi,
» Sa Majesté qui étoit à Monceaux où
» vous l'étiez venu trouver en poste,
» vous renvoya en diligence pour le faire
» loger et traiter honorablement. Le car-
» dinal voulut aller voir Saint-Germain,
» et vous, l'y voulant traiter, dites au
» garde meubles Momier, qu'il allât tapis-
» ser les salles et chambres des plus riches
» tapisseries. Entre autres, Momier en
» choisit une que la feue reine Jeanne de
» Navarre avoit fait faire toute de devises,
» dont il y en avoit plusieurs contre le Pape
» et les ecclésiastiques, laquelle sans y
» penser il avoit été tendre comme l'une
» des plus riches à la chambre du légat;
» lequel à toute force vous vouloit
» mener quant et lui dans son carrosse,
» mais vous le priâtes de vous excuser,
» et voulûtes aller devant au galop voir

» si tout étoit bien accommodé; ce qui
» vint fort à propos pour vous, car au-
» trement le légat eut trouvé cette ta-
» pisserie à sa chambre, et eut cru et
» publié que vous l'eussiez fait exprès
» pour vous moquer de lui et du Pape.
» La trouvant tendue, vous vous mîtes
» en extrême colère contre Momier, et
» la fîtes ôter en diligence et en tendre
» une autre; depuis, vous avez fait chan-
» ger toutes ces devises. »

On peut juger du respect de Henri IV pour le légat, par l'extrême colère de Sully, qui craignoit de déplaire à son maître, ami dévoué du cardinal de Florence.

Les trois candidats au conclave de 1605, étoient les cardinaux Zacchia (parent du gouverneur de Rome actuel, homme d'un mérite et d'une instruction remarquables, destiné aussi à être cardinal), Blandrate et Alexandre de Médicis, le cardinal Baronius, sur la tête duquel auroit été placé le trirègne, ayant eu l'exclusion de l'Espagne. Soixante-deux cardinaux étoient présens. La rai-

son donnée alors par l'Espagne pour cette exclusion, n'étoit pas très-honorable : on frappoit ainsi, d'une sorte d'affront, Baronius, parce qu'il avoit engagé Clément VIII à rouvrir le sein de l'Eglise à Henri IV. Avant cette exclusion si injuste, Baronius avoit obtenu trente-sept voix, et il alloit obtenir celles qui manquoient pour former les deux tiers, nombre indispensable, comme on le verra dans la présente histoire, lorsque les cardinaux espagnols prononcèrent l'exclusion.

A la suite de longs débats, on proposa le cardinal de Médicis, ami de Henri IV, et il eut la gloire d'être nommé *a suffragi aperti*, et suivant le mode de l'*adoration* (c'est un accord général pour élire un sujet sans contradiction et sans scrutin). Créé le 1er avril, il fut couronné le 10, il prit possession de Saint-Jean-de-Latran le 17.

Le jour même de son exaltation, Léon XI avoit diminué les impôts. En même temps il avoit prié les cardinaux de ne lui rien demander qui pût bles-

ser la stricte justice. Il avoit accueilli avec une extrême bienveillance le marquis de Villena, ambassadeur d'Espagne. Il avoit distribué des sommes convenables aux cardinaux pauvres et à ses conclavistes; il avoit accordé des faveurs à la famille della Genga. On concevoit les plus heureuses espérances de ce pontificat, lorsqu'une fièvre causée par les fatigues du *possesso* survint et força le Pape de suspendre ses travaux. On essaya de l'engager alors à nommer cardinal un de ses neveux. Il ordonna d'éloigner celui qui osoit hasarder un tel conseil, en disant que cet imprudent conseilloit plus l'amour des parens que celui des choses éternelles; il demanda les sacremens, et il expira le 27 avril, comptant à peine 26 jours de pontificat.

Nous avons esquissé la vie des onze Pontifes qui ont porté le nom de Léon.

Nous retrouverons dans le caractère de Léon XII diverses conformités avec celui de ces Pontifes. On verra que, comme plusieurs d'entre eux, il fut sa-

vant, il fut courageux et déterminé dans sa volonté; qu'il connut l'amitié et la bienfaisance; qu'il chérit la France; qu'il eut des ministres habiles, et qu'il porta dignement ce nom imposant de Léon. Si des malheurs avoient menacé Rome, il eût, sans doute, été un Léon IV.

On trouvera dans cet ouvrage un tableau du conclave de 1823; c'est la première fois qu'un semblable document ainsi disposé, est publié en France, et je ne crois pas qu'on en ait jamais publié ailleurs.

Dans le deuxième volume, nous insérons la gravure de l'obélisque élevé à Rome en 1825, à l'occasion de la fête donnée par M. le duc de Laval, pour le sacre de Charles X. N'étant pas versé dans ces sortes de matières, nous n'y avons joint aucune explication. Mais il nous sera permis de dire que ce travail rédigé avec M. Champollion, par tout ce que Rome possédoit de plus savant dans l'érudition égyptienne, devient un guide nouveau pour établir, s'il est possible, des

rapports entre la langue hiéroglyphique et la langue française.

J'ai annoncé suffisamment le respect que je professe pour la vérité de l'Histoire. Peut-être parce que j'ai cité quelques-unes de mes actions et de mes travaux politiques, me reprochera-t-on de n'avoir pas assez pratiqué le précepte qui nous est donné dans l'Imitation de Jésus-Christ: *Da mihi nesciri* (1); mais en rapportant les dépêches officielles, j'ai cru donner une authenticité incontestable aux faits que je me proposois de publier. Ils sont ainsi mieux expliqués, et je supplie le lecteur d'observer que dans des matières aussi élevées, dans des questions aussi épineuses, devant des noms aussi imposans que ceux des pontifes de Rome et des monarques, à l'aspect des divins intérêts de la religion, on ne sauroit montrer trop de soins pour se concilier la confiance

(1) On trouve sur ces trois mots, si précis et si humbles, des informations profondes et convaincantes, dans l'utile et savant ouvrage de M. Onésime Leroy, *Corneille et Gerson*, in-8°, Paris, Adrien Le Clere, 1842, p. 258.

de cette classe d'hommes choisis que de semblables révélations peuvent intéresser. C'est sans doute avoir pratiqué, en quelque sorte, le *da mihi nesciri*, si l'on a rendu justice à tous, si l'on a loué le mérite, si l'on n'a blessé aucun légitime orgueil, et si, dans plus d'une circonstance, on ne s'est fait à soi-même qu'une petite part, évitant le danger d'être entraîné à *quelque chose d'humain*, dont le bon goût le plus exercé par l'expérience et par les mécomptes, ne sait pas toujours se garantir.



HISTOIRE

DU

PAPE LÉON XII.

CHAPITRE PREMIER.

CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES SUR CE NOUVEL OUVRAGE DE L'AUTEUR. NAISSANCE D'ANNIBAL DELLA GENGA. DÉTAILS SUR SA FAMILLE. IL PASSE DU COLLÉGE D'OSIMO AU COLLÉGE PICENO DE ROME. PIE VI LE PREND EN AFFECTION, ET LE NOMME PRÉLAT DE MANTELLONE. LE PRÉLAT PRONONCE L'ORAISON FUNÈBRE DE L'EMPEREUR JOSEPH II. TÉMOIGNAGE DE CE PRINCE EN FAVEUR DE SA SOEUR L'INFORTUNÉE MARIE-ANTOINETTE. ANNIBAL DEVIENT SECRÉTAIRE DE SA SAINTETÉ, SUCCESSIVEMENT ARCHEVÊQUE DE TYR, NONCE A COLOGNE ET A RATISBONNE. LETTRE DE PIE VII A NAPOLÉON, EN FAVEUR DU PRÉLAT DELLA GENGA. IL DEVIENT NONCE A MUNICH, PUIS IL EST ENVOYÉ A PARIS, POUR TRAITER AVEC L'EMPEREUR, DE CONCERT AVEC LES CARDINAUX CAPRARA ET DE BAYANE. LA NÉGOCIATION EST ROMPUE. LE PRÉLAT SE RETIRE DANS SON ABBAYE DE MONTICELLI, PRÈS DE FABRIANO, ET IL Y FAIT PRÉPARER SA SÉPULTURE.

Nous avons retracé la vie du Pape Pie VII; le règne que nous allons décrire n'offrira pas les vicissitudes de toutes sortes du règne pré-

cédent. D'autres temps appelleront d'autres événemens. Les esprits sont plus calmes en apparence; les chefs des Etats semblent vouloir perpétuer la paix : aucun d'eux n'entend se déclarer le tyran de ses frères, ni aller, le glaive en main, visiter leurs capitales, pour ensuite finir par compromettre la sienne. Cependant il se manifestera des agitations imprévues, des troubles au milieu desquels nous verrons se développer un grand caractère : nous verrons apparoître une de ces hautes physionomies, une de ces intelligences courageuses qui, comprenant le côté foible par lequel on vouloit essayer peut-être d'attaquer quelques actes du dernier pontificat, va chercher à suivre une autre route, écouter moins les intérêts politiques et temporels, et se livrer davantage au soin du rétablissement de la discipline ecclésiastique. Quelques hésitations, quelques démarches précipitées pourront être conseillées; mais des intentions généreuses, des vertus tendres, une humilité noble, un désir inébranlable de soulager le peuple viendront réparer de légers entraînemens, les expliquer suffisamment, faire ressortir des efforts constans, pour marcher sûrement dans la voie véritable, sans risquer de revenir sur ses pas, enfin, pour la récompense de l'historien qui ambi-

tionne la joie d'honorer la sainte ville de Rome, préparer l'occasion de montrer le respect qu'il a voué aux institutions de cette glorieuse contrée. Il aura encore, ce vétéran des annalistes de l'Italie, le bonheur de rapporter les travaux d'un Pontife, dans la direction de tant d'Eglises qui ne doivent concourir qu'à répandre l'éclat de l'Eglise universelle et la vénération due au Vicaire de Jésus-Christ.

Nous allons donc tenter actuellement de retracer les événemens les plus importans du Pontificat illustré par le successeur de Pie VII.

Annibal-François-Clément-Melchior-Jérôme-Nicolas della Genga, Pape sous le nom de Léon XII, issu d'une famille noble qui avoit dû une partie de son élévation à Léon XI, Octavien de Médicis, mort en 1605, après vingt-cinq jours seulement de pontificat, naquit au château de la Genga, sur le territoire de Spolète, le 22 août 1760. Son père, Hilaire, comte della Genga, et Marie-Louise Periberti de Fabriano, sa mère, eurent dix enfans, Marius, Antoine, Asdrubal, Philippe, Athalante, Annibal, Catherine, Etienne, Mathilde et Flavius. Arrivé à l'âge de treize ans, Annibal fut placé dans le collége Campana d'Osimo, dirigé par Etienne Bellini, que Pie VII nomma évêque de Fossombrone et ensuite de

Lorette. Là, pendant cinq ans, Annibal reçut une éducation digne de sa naissance. A l'âge de dix-huit ans, il passa du collége d'Osimo dans le collége *Piceno*, de Rome, et peu de temps après dans l'Académie ecclésiastique. Le cardinal Marc-Antoine Colonne, Vicaire, l'ordonna sous-diacre, le 21 décembre 1782. Ensuite le même cardinal l'éleva au degré de diacre le 19 avril, puis il fut ordonné prêtre par le cardinal Gerdil, avec dispense d'âge, le 14 juin 1783.

Pie VI, visitant l'Académie ecclésiastique, remarqua le digne maintien du jeune della Genga. Ce pontife aimoit les nobles et dignes manières, le ton assuré, les réponses promptes, les opinions franchement énoncées. Il interrogea Annibal, et il le désigna sur-le-champ pour être *cameriere segreto*. La faveur ne s'arrêta pas à cette première grâce. Annibal déjà lettré et possédant bien la langue latine, fut chargé, en 1790, de prononcer dans la chapelle Sixtine, en présence du Pape et du Sacré Collége, l'oraison funèbre de l'empereur Joseph II. Cette tâche étoit difficile : il ne falloit parler qu'avec précaution de ce prince, de la visite de Pie VI à Vienne, du sévère accueil fait à Sa Sainteté par le ministre de l'empereur, des promesses rapportées et restées sans effet. L'o-

rateur sut traiter ces importantes affaires, celles de la suppression des couvens en Belgique, sans blesser le cabinet d'Autriche, et sans trahir la vérité. Il étoit triste de voir alors les princes eux-mêmes précéder dans la carrière des réformes et des sécularisations ces esprits inquiets nés loin du trône et dans la haine du trône, qui devoient laisser si loin d'eux ceux qui avoient provoqué les premiers ces bouleversemens inopportuns, et certainement sans nécessité immédiate. On pouvoit laisser en paix des vertus utiles, des travaux d'un bon exemple, et chercher ailleurs de l'argent. Certainement Joseph, actif et laborieux, eût pu faire le bonheur de ses peuples : mais il fut trompé dans les moyens qu'il prit pour atteindre ce but. Or, les rois qui ont tant à perdre aux dérangemens de l'ordre public ne doivent jamais cesser d'être rois. Il leur appartient de se montrer surtout modérateurs; sinon, comme nous venons de le dire, dépassés bientôt dans la voie si large des innovations, ils reçoivent des coups violens eux-mêmes, parce qu'enfin ils ont laissé quelques institutions debout, et que, laisser quelque chose debout quand on a commencé à révolutionner, c'est n'être pas assez révolutionnaire. En temps de révolutions, sous prétexte d'améliorer et de reconstituer ensuite, on est

amené à toujours détruire. « Joseph II asservit l'Eglise, dit M. de Sevelinges (1); il diminua le respect dû aux lois, par la multiplicité et la bizarrerie des siennes; il s'aliéna le cœur de ses sujets qu'il contrarioit dans leurs affections, et dont il dédaignoit les plaintes; enfin il jeta dans ses Etats des semences de troubles et d'irréligion qui, heureusement, ne s'y sont pas développées *et ne s'y développeront jamais.* » Quoi qu'il en soit, ses derniers momens feront éternellement honneur à sa mémoire, et l'orateur pouvoit louer un monarque qui, en face de la mort, avoit voulu être revêtu de son grand uniforme et de ses Ordres, comme pour prendre un congé solennel de ses généraux et de l'armée dont il étoit particulièrement chéri.

Ses paroles, recueillies avec avidité, étoient dans toutes les bouches; elles annonçoient une grande force d'esprit et une sensibilité profonde. « Je ne regrette point le trône, disoit-il; » un seul souvenir pèse sur mon cœur, c'est » qu'après toutes les peines que je me suis » données, j'ai fait peu d'heureux et beaucoup » d'ingrats. » Nous Français, nous n'oublierons pas ici qu'il s'occupa aussi, dans ce der-

(1) Biographie universelle, tome XXII, page 25.

nier moment, de sa sœur la reine de France, que l'on calomnioit alors et qui devoit être si infortunée. « Je n'ignore pas que les ennemis » de ma sœur ont osé l'accuser de m'avoir fait » passer des sommes considérables. Prêt à pa- » roître devant Dieu, je déclare que cette in- » culpation est une horrible calomnie. » Pourquoi ne publia-t-on pas suffisamment, dans le temps, ce témoignage de l'empereur Joseph ? car cette calomnie et celle dont l'auguste princesse appela si énergiquement devant toutes les mères présentes le jour de sa condamnation, vinrent figurer vilement et lâchement, trois ans après, dans le procès de Marie-Antoinette, où l'empereur Joseph fut appelé *l'homme qualifié roi de Bohême et de Hongrie.*

Le jeune della Genga reçut de justes félicitations ; et en contemplant le maintien de l'orateur, le feu de ses regards, en écoutant sa voix ferme et sonore, on put d'avance reconnoître qu'un jour il seroit un ami fidèle des rois, et un appréciateur vif et même ardent des devoirs au milieu desquels il est imposé aux princes de tenir une conduite réservée et prévoyante.

Annibal se trouvoit, en 1792, un des prélats les plus distingués de la cour de Pie VI, à la fois secrétaire particulier du Pape et chanoine

de Saint-Pierre. Il amusoit quelquefois le Pontife par ses bons mots. Un jour, le jeune secrétaire parut avec un *mantellone* très-long qui descendoit jusqu'à la chaussure. Le Pape dit alors : « Votre *mantellone* est trop long. — Ce » n'est rien, repartit le secrétaire, Votre Sain- » teté peut le raccourcir tant qu'elle voudra. ». C'étoit une allusion à la *mantelletta* de prélat d'un ordre supérieur, qui est un vêtement plus court. Cela arriva ainsi. En 1793, le Pape nomma della Genga d'abord prélat, puis archevêque de Tyr; il fut sacré dans l'église de Frascati, par le cardinal duc d'Yorck, et envoyé en qualité de nonce à Lucerne. L'année suivante il fut transféré en la même qualité à Cologne, où il succéda à Mgr Pacca, aujourd'hui doyen du Sacré Collége.

En 1805, accrédité par Pie VII, comme nonce extraordinaire près de la diète de Ratisbonne, il fut chargé d'aller entendre les plaintes de l'Eglise d'Allemagne, que des prétentions toujours nouvelles des princes protestans tourmentoient dans ses prérogatives.

Le Nonce de Sa Sainteté, déjà habitué aux affaires, rendoit compte à son gouvernement des obstacles qu'il rencontroit, et il dépeignoit habilement la position de l'agent pontifical. A Paris, on attribuoit les embarras de l'Eglise

d'Allemagne à de mauvais vouloirs du Pape; mais ces embarras provenoient d'un autre motif : les changemens ordonnés par le recès de Ratisbonne en devenoient l'unique cause. Des renversemens extraordinaires (1) présentoient d'immenses difficultés. La guerre venoit les aggraver.

En 1805, Mgr della Genga étoit venu à Rome, pour conférer avec le cardinal Consalvi sur ces interminables controverses d'Allemagne. Napoléon profita de cette occasion pour engager le Pape à envoyer un autre Nonce, et il désignoit à cet effet Mgr Bernier, évêque d'Orléans. Nous ne nous arrêterons pas ici à faire remarquer combien le Pape fut étonné de cette ingérence. Mgr Bernier avoit rendu des services lors du Concordat de 1801; il appuyoit assurément alors de ses conseils et de son expérience les intentions du premier Consul et les désirs du Pape; mais Rome avoit trouvé cet ecclésiastique froid et presque hostile, lors de la discussion des articles organiques. Un Nonce pontifical n'est pas ainsi pris au hasard. Il faut un homme réservé, profondément religieux, dévoué, sans aucun esprit national particulier, élevé dans les habitudes romaines :

(1) Histoire du Pape Pie VII, 1839, 3e édit., tom. II, p. 272.

l'ancien curé de Saint-Laud d'Angers ne pouvoit être en Allemagne qu'un envoyé français, qui jouiroit peut-être de toute la confiance du cabinet de Paris, mais qui ne pourroit jamais obtenir celle de la secrétairerie d'Etat de Consalvi. Le cardinal connut le danger, et, pour le conjurer, il pensa qu'il étoit nécessaire que Pie VII lui-même écrivît à l'empereur Napoléon. Nous rapporterons les paroles de Pie VII : elles sont un témoignage honorable de la réputation que s'étoit acquise déjà le prélat della Genga. Heureux qui peut offrir aux siècles futurs de telles recommandations écrites par son propre souverain !

« Très-cher Fils en Jésus-Christ ... Recevez par la » présente occasion la nouvelle de notre retour. (Le » Pape revenoit de la cérémonie du sacre, qui avoit eu » lieu à Paris en 1804.) Nous allons aussi vous écrire » sur une autre affaire. Nous avons trouvé à notre re» tour une dépêche de notre cardinal Caprara, arrivée » à Rome peu d'heures avant nous. Le cardinal nous » fait savoir que l'électeur archi-chancelier a manifesté » le désir de nous voir envoyer, en qualité de notre » Nonce à la diète de Ratisbonne, l'évêque d'Orléans, » ce qui contribueroit, dit-il, à l'arrangement des sca» breuses affaires ecclésiastiques de l'Allemagne. Le » cardinal assure que Votre Majesté, instruite de cette » disposition de l'archi-chancelier, l'approuve et en » agréera l'exécution. En apprenant tout cela, nous » avons été surpris, comme le sera Votre Majesté,

» quand elle saura ce qu'avec notre confiance ordi-
» naire, nous allons lui expliquer. — L'électeur archi-
» chancelier a été le premier à nous déclarer, il y a
» quelques mois, que, pour une telle mission, il n'y
» avoit pas de personne plus convenable que Mgr della
» Genga, *notre sujet,* lequel a été tant de temps nonce
» dans ces contrées, à la satisfaction générale. Nous
» avons fait part à l'électeur de notre consentement
» pour envoyer à cette diète ce prélat. L'électeur en
» a ressenti le plus grand plaisir, et s'est mis en cor-
» respondance avec lui. On ne peut pas soupçonner
» que l'électeur ait changé d'avis, puisque, ce matin
» même, Mgr della Genga a reçu une lettre autographe
» du même archi-chancelier. Nous vous en envoyons
» une copie, et Votre Majesté y verra avec quelle in-
» sistance il continue de considérer ce prélat comme
» le nonce qui doit résider à Ratisbonne, et comme la
» personne la plus propre à réussir, de préférence à
» toute autre, dans le but qu'on se propose.

» Comment le même archi-chancelier peut-il sup-
» poser qu'il y a lieu à une autre nomination, d'au-
» tant plus que nous avons annoncé, il y a plusieurs
» mois, cette nomination à Mgr della Genga, et que
» nous en avons donné connoissance à l'empereur
» François II et à divers princes d'Allemagne, qui en
» ont montré de la satisfaction? Comment à présent
» pourrions-nous, sans sacrifier la réputation d'une
» personne qui ne mérite pas une pareille insulte,
» comment pourrions-nous, *sans faire nous-même une*
» *figure peu convenable* devant tous ces princes, chan-
» ger d'idée et nous retourner vers un autre prélat?

» Nous ajouterons à cela que Mgr della Genga, dans
» le long séjour qu'il a fait en Allemagne, a acquis

» une grande expérience des affaires, des localités et
» des personnes.

» Depuis son retour à Rome, il ne s'est occupé que
» du soin d'approfondir toutes ces questions dans tous
» leurs plus menus détails et dans leurs rapports, en
» cherchant des lumières et des informations auprès
» de personnes habiles qui se sont elles-mêmes ren-
» dues à Rome. Nous aussi, nous en avons parlé avec
» lui plusieurs fois, *et nous lui avons communiqué nos*
» *sentimens*. Finalement, nous l'avons auprès de nous.
» Nous nous sommes *interné* avec lui dans ces affaires,
» et nous pouvons, en l'expédiant, lui donner plus fa-
» cilement nos complètes instructions. »

Le Pape Pie VII préféroit avec raison, pour cette mission, son propre *sujet*, le prélat della Genga. D'ailleurs Consalvi avoit rapporté de Paris, en 1801, une idée peu favorable de l'évêque d'Orléans, et à l'occasion de cette contrariété, la Cour romaine savoit d'un vieux royaliste français, résidant à Rome, le bailli de la Tramblaye, que la Vendée étoit encore indignée de la cruauté dont un chef, nommé Stofflet, s'étoit rendu coupable, en faisant fusiller M. de Marigny, autre chef vendéen, à l'instigation de l'abbé Bernier.

Rien n'est jamais perdu à Rome, ce *salon de l'Europe*, rien n'est jamais perdu dans la vie des hommes qui se trouvent sur son chemin. La Cour romaine a constamment été la

mieux informée de toutes les cours, et certes, le Pape et son ministre agirent sagement en repoussant une intervention périlleuse, que M. l'évêque d'Orléans avoit sollicitée auprès de M. de Talleyrand, et par laquelle ce dernier croyoit devoir affoiblir, en Allemagne, les droits de Sa Sainteté, pour augmenter cette influence désordonnée, vagabonde et furieuse dont la politique impériale française devoit tant abuser.

C'est à cette époque qu'il faut rapporter le séjour de l'archevêque de Tyr à Munich, où il mérita, pendant sa nonciature, l'entière bienveillance de la cour de Bavière, quoiqu'elle fût momentanément travaillée d'un esprit d'innovation qui n'étoit pas toujours approuvé par le souverain.

Le prélat della Genga, après une mission où il ne put que déplorer d'avance les malheurs qui alloient accabler le Saint-Siége, se trouvoit en 1808 à Paris, où on le reçut très-froidement. Là, uni aux cardinaux Caprara et de Bayane, il fut chargé de régler quelques affaires du Saint-Siége avec l'empereur : mais les conférences furent bientôt rompues. De retour en Italie, il fut témoin des persécutions qu'éprouva Pie VII, et après avoir montré en vain les sentimens du dévouement le plus filial, il se retira dans la paroisse abbatiale de Monti-

celli au diocèse de Fabriano, dont Pie VI l'avoit pourvu à perpétuité. Il falloit fuir le monde, après l'enlèvement du saint Pontife qui résistoit avec tant de courage aux violences du Soldat.

Dans cette abbaye, le prélat prenoit plaisir à enseigner le chant grégorien aux paysans qui avoient de belles voix. Il leur montroit à jouer de l'orgue. Plus tard, il éleva un tombeau à sa mère, enterrée modestement dans l'église du château della Genga, puis il fit creuser sa propre sépulture à lui-même. Il y descendit, pour donner la juste mesure de son corps, car il se croyoit destiné à mourir dans cette obscure retraite.

CHAPITRE II.

A L'ÉPOQUE DE LA RESTAURATION, L'ARCHEVÊQUE DE TYR EST ENVOYÉ A PARIS, POUR COMPLIMENTER LOUIS XVIII. LE CARDINAL CONSALVI, QUI ÉTAIT DÉJA ACCRÉDITÉ AUPRÈS DES SOUVERAINS RÉUNIS DANS CETTE VILLE, EMPÊCHE L'ARCHEVÊQUE DE CONTINUER SA MISSION. LOUIS XVIII CHERCHE A RÉPARER LES MAUVAIS EFFETS DE L'OPPOSITION DE CONSALVI. LE PRÉLAT RETOURNE EN ITALIE DANS UN ÉTAT DE SANTÉ DÉPLORABLE. IL EST CRÉÉ CARDINAL DANS LA PROMOTION DU 8 MARS 1816; PUIS NOMMÉ ÉVÊQUE DE SINIGAGLIA, ET ENSUITE CARDINAL-VICAIRE. IL REMPLIT CES FONCTIONS A LA SATISFACTION DE PIE VII, ET IL SECONDE LE PAPE DANS SES IDÉES DE MANSUÉTUDE. LE CARDINAL DELLA GENGA EST OBLIGÉ D'ALLER PRENDRE LES BAINS D'AQUASANTA, PRÈS DE ROME.

A l'époque de la Restauration, Mgr della Genga fut chargé de remettre à Louis XVIII des lettres de félicitation, au nom de Pie VII. C'étoit un parti politique peu favorable au cardinal Consalvi qui avoit conseillé de donner cette mission à l'archevêque de Tyr. Il eût peut-être dû la refuser. Le cardinal Consalvi étoit accrédité auprès de tous les souverains réunis à Paris. Il faut dire ici, quoique la ré-

putation de bonne grâce, d'élégance de manières du cardinal doive en souffrir, que cette Eminence traita le prélat della Genga avec une sévérité blâmable. Il y eut une scène de vivacité très-répréhensible, où le prélat entendit des paroles si véhémentes, que le secrétaire de Consalvi, qui étoit présent, fut ému au point de verser des larmes. Le prélat ne répondit pas un mot à tant de violences; il devoit répondre plus tard.

Les récriminations de Consalvi avoient certainement quelque chose de raisonnable. Il connoissoit le mouvement des affaires. Il les conduisoit de nouveau depuis le commencement de 1813. Il pouvoit intervenir efficacement dans toutes les occurrences, décider, de lui-même, beaucoup de questions. Il avoit un nom européen. Déjà les princes lui témoignoient de la déférence; mais avec tous ces avantages, il n'étoit pas dispensé de montrer des égards pour un prélat romain, quoique ce prélat eût été son subordonné; pour un homme d'Etat de son pays qui avoit bien servi, et que sa légation en Bavière et quelques démêlés où il avoit manifesté de la présence d'esprit et de la fermeté, rendoient assurément digne de plus de ménagemens. Enfin Consalvi pouvoit dire noblement : « J'ai poussé Pie VII imprudem-

» ment dans le précipice; j'ai fait voyager dans
» la haute mer un vieillard qui doit ne se dé-
» placer jamais; oui, mais j'ai remis dans la
» voie véritable la barque de saint Pierre. Que
» venez-vous demander? Qu'avez-vous fait de
» mal et de bien pour vous comparer à moi?
» Le Mal peut être Bien, quand il s'en est
» suivi un chef-d'œuvre de talens. Retirez-
» vous! J'ai conduit à l'abîme, mais depuis je
» l'ai sondé. Je connois les profondeurs où
» nous ne retomberons plus. Vous guéririez
» peut-être le gouvernement pontifical en l'ac-
» cusant; je le guérirai en soutenant qu'il a
» toujours eu raison. L'affection, la reconnois-
» sance, la clémence de Pie VII entendront
» mes réclamations; je crois que vous devez
» vous retirer. »

Après une audience de congé, où Louis XVIII, qui possédoit à un si haut degré la science de la politesse et de la réparation, adoucit une partie des chagrins de Mgr della Genga, ce prélat retourna en Italie plein de tristesse, mais charmé des bontés du roi. Ce prince avoit plusieurs fois envoyé à Montrouge M. de Périgord, archevêque de Reims, pour demander des nouvelles de l'archevêque de Tyr, tombé malade et retiré dans ce village, à la suite de ses altercations avec le cardinal Consalvi.

A la fin d'octobre, ce prélat reprit le chemin de Monticelli. Il remarqua, pendant son voyage, que dans les auberges on fuyoit sa rencontre. Il étoit tellement dévoré par les souffrances, que sa présence paroissoit inspirer de la compassion et de l'effroi. Ce sentiment qu'il surprenoit chez les autres remplissoit son ame de terreur. Il pensoit souvent qu'il étoit bien de se rapprocher de Monticelli, du lieu de sa sépulture. Là au moins, au milieu de personnes aimées, connues et attachées par des bienfaits, il visiteroit le lieu bien mesuré, où il pourroit reposer en paix, en attendant le jugement du Seigneur. Mais Dieu, qui ne se lasse jamais d'être bon pour ceux que sa prévision destine à de hautes missions, n'avoit pas disposé de son serviteur, et ce serviteur verra se manifester souvent cette preuve d'affection que la providence veut bien lui accorder.

En 1816, Mgr della Genga fut le premier cardinal de la nombreuse promotion du 8 mars. Un ami du prélat, Monsignor Vidoni, homme de qualité des Etats de l'empereur d'Autriche en Italie, nommé aussi cardinal, étoit recherché dans toutes les sociétés de Rome, où on le voyoit constamment apporter sa bonne humeur et un esprit très-piquant et très-agréable. Le peuple l'aimoit aussi, parce qu'il étoit riche et bien-

faisant. Les dames étrangères, surtout les dames Anglaises, l'avoient prié de leur faire voir la cérémonie de la présentation des insignes de la Pourpre, qui sont apportés par un *segretario d'Ambasciata* du Pape, et accompagnés d'un discours auquel le nouveau *Porporato* répond pour témoigner sa reconnoissance. Ensuite, il remet un présent plus ou moins riche au prélat délégué à l'effet d'offrir ces insignes. Il fut convenu que les cardinaux della Genga et Vidoni recevroient le *segretario d'Ambasciata* dans le même palais, et que des étrangers pourroient assister à la cérémonie. Une grande partie de la noblesse fut invitée, et le cardinal della Genga répondit avec tant de dignité, que les assistans, même ceux qui appartenoient à d'autres croyances, le complimentèrent, et l'assurèrent de toute la gratitude que leur inspiroit la complaisance qu'il avoit mise à les admettre eux et leurs épouses dans une cérémonie dont ordinairement les dames sont exclues.

Plus tard le cardinal della Genga fut nommé évêque de Sinigaglia. Il gouverna ce diocèse pendant cinq ans; cependant il ne put jamais y aller résider.

Le célèbre cardinal Litta remplissoit les fonctions de vicaire de Sa Sainteté. Cette charge, comme on sait, embrasse l'administration spi-

rituelle de Rome. En 1820, le cardinal della Genga succéda à cette Eminence. On n'appelle ordinairement à la charge de cardinal-vicaire, qu'un membre du Sacré Collége qui se distingue par une piété exacte et éclairée. Il étoit d'ailleurs archiprêtre de la Basilique de *Sainte-Marie-Majeure*, et préfet de la congrégation de la Résidence des évêques, et de l'immunité ecclésiastique.

Quelquefois il s'élève des plaintes contre l'administration du cardinal-vicaire : celui qui doit veiller particulièrement sur les mœurs, peut rencontrer malgré lui des occasions de déployer une sévérité nécessaire qui blesse des vanités, qui contrarie des exigences en voulant empêcher des fautes; mais le cardinal della Genga voyoit tout par lui-même. Il n'employoit auprès de lui que des collaborateurs, hommes de choix, et que recommandoit une probité incorruptible. Dans l'exercice de ce ministère si utile en présence d'une grande ville, qui semble n'être pas habitée par elle seule, et qui se voit peuplée, l'hiver, dans tous ses quartiers, d'une foule d'étrangers Acatholiques plus tourmentés du désir de s'amuser, que de celui de s'instruire, le cardinal manifestoit un esprit de surveillance doux, amical; il arrêtoit d'avance les manquemens qu'alors il ne

falloit plus punir : il conseilloit, il avertissoit, il secouroit la misère, il affermissoit les vertus *pericolanti*, et par suite des relations qu'il entretenoit forcément avec le corps diplomatique, on reconnoissoit l'homme du monde, l'homme conciliant qui avoit vécu dans les cours : on le reconnoissoit à côté du dignitaire noblement et chrétiennement attaché à sa tâche : ainsi, après que les formes de la haute société et le soin d'éviter des scandales et d'épargner des dégoûts à l'administration de Consalvi tout occupée de plaire, d'attirer et de donner quelquefois à Rome une renommée peut-être plus mondaine qu'absolument régulière ; après que ces formes et ce soin avoient d'abord présidé aux affaires, c'étoit toujours le devoir qui parloit le dernier, et lorsque le Vicaire travailloit, selon son droit, seul avec Pie VII, les témoignages de satisfaction du Pontife se renouveloient avec une constance qui ne s'interrompoit jamais.

Le cardinal della Genga assistoit à la fête du Roi, le jour de la saint Louis. Un Français, religieux trappiste, essaya de l'entretenir du but de son voyage à Rome ; nous avons entendu le cardinal lui répondre d'une voix touchante : « Mon père, vous venez ici solliciter de nous » de nouvelles rigueurs pour votre Ordre. Vous » ne connoissez donc pas la mansuétude et la

» sage raison de la Cour romaine? Jamais je ne
» parlerai au Pape de telles sollicitations. »

Il s'agissoit de mortifications sans nécessité qu'on vouloit imposer à des religieuses trappistes en Angleterre.

La santé du cardinal ne pouvoit pas tout-à-fait se rétablir : il prenoit les bains d'Aquasanta près de Saint-Jean-de-Latran; il eut lieu à ce sujet de connoître l'administrateur de ces bains, dont il sera parlé dans cette histoire.

CHAPITRE III.

PIE VII FAIT UNE CHUTE QUI DONNE DE GRAVES CRAINTES POUR SA VIE. ON S'OCCUPE DES AFFAIRES RELATIVES AU CONCLAVE. VUES DIVERSES DES CARDINAUX. PARTI DU CARDINAL SÉVÉROLI; PARTI DU CARDINAL CASTIGLIONI. LE CARDINAL DELLA GENGA APPARTIENT AU PREMIER PARTI. LE TRÉSORIER MONSIGNOR CRISTALDI. MORT DE PIE VII. NOVENDIALI. LES TROIS CHEFS D'ORDRE ÉCRIVENT A LEURS FRÈRES LES CARDINAUX ABSENS, POUR LES INVITER A VENIR AU CONCLAVE. INFORMATIONS PRÉLIMINAIRES SUR LES DISPOSITIONS DU CONCLAVE.

Le moment où Dieu devoit avertir de venir à lui le captif de Savone et de Fontainebleau, étoit arrivé. Il alloit succomber aux suites d'une chute qui est toujours mortelle dans un âge avancé. Pie VII avoit à peine quelques jours à vivre. On s'occupoit à chercher quel seroit le successeur auquel on confieroit le pesant fardeau du manteau pontifical. Deux partis divisoient le Sacré Collége, mais sans y introduire aucun désordre. Les uns désiroient être assurés de voir finir l'autorité du cardinal Consalvi qu'ils ne vouloient ni pour Pape, ni pour secrétaire d'Etat.

Il avoit tenu, un peu obstinément, mais à la suite de circonstances qui lui forçoient la main, il avoit tenu loin du pouvoir beaucoup de cardinaux de mérite, des hommes très-capables de gouverner, les cardinaux della Somaglia, de Grégorio et d'autres. Ces cardinaux joints aux *zelanti*, à ceux qui croient que la politique de Rome doit être plus souvent qu'elle ne l'avoit été jusqu'alors austère comme le dogme, demandoient un Pape qui rétablît la force du pouvoir ecclésiastique. Quelques autres Eminences, d'accord avec les couronnes d'Autriche, de Naples, de Sardaigne et de France, cherchoient à élire un Pape modéré, prudent, qui, profitant de la bienveillance que Consalvi avoit acquise au Saint-Siége dans toute l'Europe, continuât à peu près ce système de gouvernement, déjà, disoient-elles, complétement éprouvé. Tous étoient animés de sentimens convenables, quoique divers. Le premier parti pensoit au cardinal Sévéroli, évêque de Viterbe, et qui avoit été nonce à Vienne. C'étoit un homme tranquille, et à qui on faisoit un peu légèrement une grande réputation de sévérité opiniâtre. Le second parti pensoit au cardinal Castiglioni, évêque de Frascati, que les Français avoient persécuté autrefois, quand il étoit évêque de Montalto, et qu'alors ils se faisoient

une gloire de chérir. Le cardinal della Genga, par une foule de relations et de sympathies, appartenoit au premier parti.

Cependant, au commencement de 1823, il avoit existé quelques dissidences entre ce dernier cardinal et Monsignor Cristaldi, trésorier général (ministre des finances), connu pour être un des plus déterminés prélats *zelanti*, et qui, quoique n'étant pas admis au conclave, pouvoit y exercer une sorte d'influence.

Cristaldi portoit d'une main ferme les clefs du Trésor. Il avoit pour principe, bien qu'il pût se reprocher des complaisances pour les opinions et les décisions du cardinal Consalvi, que, sans une vigueur peut-être outrée, il étoit dans la nature d'un gouvernement tel que celui de Rome, où la souveraineté est donnée par les cardinaux reconnus de droit électeurs, de voir tous les cardinaux aller imprudemment puiser au Trésor. Enflammé de ce zèle, le Sully Romain avoit osé résister même violemment au cardinal-vicaire, qui ne demandoit cependant qu'un simple acte de justice pour un créancier traité avec une sorte de partialité. L'altercation avoit eu un caractère si vif qu'on pensoit généralement que, si un jour les vœux d'une majorité appelloient au trône le cardinal della Genga, le trésorier perdroit im-

médiatement son emploi. Nous verrons comment ce cardinal, qui a déjà été vivement offensé deux fois, entendra la vengeance.

Pie VII, comme nous l'avons dit dans son *Histoire*, avoit expiré le 20 août 1823. Cette vie si pure, si sage, *si forte* dans beaucoup de circonstances, venoit de s'éteindre. On procéda immédiatement aux *fonctions* que suivent les *novendiali* (cérémonies des obsèques qui durent neuf jours).

Après la mort du Pontife, le cardinal camerlingue prit l'autorité dans Rome pour gouverner de concert d'abord avec les trois cardinaux chefs d'Ordre, comme on l'expliquera plus tard, et ensuite avec ceux qui devoient être désignés à leur rang dans les trois Ordres de cardinaux.

Le 21 août la lettre suivante fut écrite aux cardinaux absens par les trois premiers chefs d'Ordre.

« Très-Révérendissime Père et Seigneur en Jésus-
» Christ, frère et très-cher collègue, salut et charité
» sincère en Notre-Seigneur !

» Aucun événement ne pouvoit exciter en nous une
» douleur plus amère, et causer à tous les gens de bien
» un plus grand deuil, que la nouvelle dont nous fai-
» sons part à Votre Révérendissime Seigneurie, d'après
» les coutumes de nos ancêtres, et d'après le devoir de

» notre charge. Le Sacré Collége est privé d'un Père
» si digne de tendresse, la chrétienté de son premier
» ornement, l'Eglise de son époux visible et de son
» chef sur la terre.

» Notre Père très-saint et notre Seigneur en Jésus-
» Christ, dont la sagesse et la vertu étoient pour nous
» comme un port assuré, un asile de repos, a été en-
» levé hier à la terre, ou plutôt il a échangé, nous en
» avons la confiance, les travaux de cette vie passa-
» gère contre les joies de celle qui ne finira jamais.
» Quoique cette pensée chrétienne doive être pour
» nous un grand sujet de consolation, nous ne pou-
» vons cependant nous défendre du sentiment pé-
» nible d'un regret douloureux, lorsque nous rappe-
» lons dans notre esprit les qualités rares et singulières
» que nous avons admirées dans ce Pontife. Ses mœurs
» si douces, sa piété si tendre envers Dieu, son zèle
» ardent pour la religion, sa bienveillance admira-
» ble envers tous, surtout envers notre Sacré Collége,
» enfin cette fermeté, cette constance sacerdotale que
» le temps ne pourra jamais effacer, voilà ce qui ne
» sortira jamais de notre mémoire. Mais, puisque nous
» sommes tous enchaînés dans le lien d'une seule et
» même mortalité, nous devons comprimer notre dou-
» leur, et rendre plutôt des grâces à l'immense bonté
» du Tout-Puissant, de ce qu'il a donné un tel pasteur
» à son Eglise dans des circonstances si extraordinaires,
» et de ce qu'il l'a conservé si long-temps à notre
» amour.

» Cependant, jetant les yeux sur l'état de viduité où
» se trouve l'Eglise elle-même, nous nous empressons
» de procéder à ce qui est de notre devoir. Après que
» nous nous serons acquittés, comme il est juste, et

» selon l'ancienne coutume, envers notre Père et no-
» tre excellent Souverain, nous nous retirerons dans le
» conclave apostolique, pour nous occuper de l'affaire
» importante de l'élection d'un nouveau Pontife. C'est
» pourquoi nous invitons dans le Seigneur, et nous
» requérons Votre Révérendissime Seigneurie de ve-
» nir nous rejoindre le plus tôt possible, et quand elle
» pourra le faire commodément, pour mettre en com-
» mun avec nous ses conseils, son autorité, ses soins,
» dans une affaire de cette importance.

» Qu'en outre, Votre Seigneurie étant unie avec
» nous, quoiqu'absente, par les liens d'une même
» charité, ne cesse de solliciter pour nous, par ses
» prières ferventes, le secours du Ciel, afin que nos
» esprits et nos suffrages suivent les inspirations salu-
» taires des esprits divins!

» Donné à Rome, dans le Palais Apostolique de no-
» tre Congrégation, sous les sceaux des trois premiers
» d'entre nous.

» Raphael Mazio,

» *Secrétaire du Sacré Collége.* »

Les trois chefs d'Ordre dont il est ici ques-
tion, étoient : 1° le cardinal della Somaglia,
doyen, pour l'Ordre des évêques; 2° le cardinal
Fesch, en l'absence d'abord du cardinal Firrao,
premier de l'Ordre des prêtres, et ensuite des
cardinaux Ruffo-Scilla, Brancadoro et Caselli
plus anciens prêtres que le cardinal Fesch; 3° le
cardinal Consalvi, en l'absence du cardinal

Fabrice Ruffo, premier de l'Ordre des diacres.

Nous donnerons ici quelques informations plus détaillées sur les dispositions des esprits dans le Sacré Collége et dans les diverses ambassades et légations de l'Europe résidant à Rome. Les cabinets avoient eu le temps d'envoyer leurs instructions, depuis le moment où la chute de Pie VII faisoit craindre des suites qui ne pouvoient être que funestes.

CHAPITRE IV.

LA FRANCE ET L'AUTRICHE PORTOIENT LE MÊME CANDIDAT. EXPLICATION SUR LA FORMATION DU SACRÉ COLLÉGE. L'INCLUSIVE. L'EXCLUSIVE. OPINION DU CARDINAL DE BERNIS SUR L'EXCLUSIVE. QUATRAINS PUBLIÉS A ROME. DISCOURS DU DUC DE LAVAL-MONTMORENCY, AMBASSADEUR DE FRANCE, DEVANT LES CARDINAUX ASSEMBLÉS EN CONGRÉGATION. RÉPONSE DU CARDINAL-DOYEN. LETTRE DU ROI LOUIS XVIII AUX CARDINAUX ASSEMBLÉS EN CONCLAVE. DISCOURS DU DUC DE LAVAL, PRONONCÉ AU GUICHET DU CONCLAVE. RÉPONSE DU CARDINAL GALEFFI. LES FRANÇAIS SONT VAINQUEURS EN ESPAGNE.

ALORS la France et l'Autriche, qui ne sont pas toujours d'accord dans des occasions semblables, se réunissoient ostensiblement à d'autres cours, pour faire élire le cardinal Castiglioni. On sait que les Papes sont élus à la majorité des deux tiers des voix, sans qu'on puisse compter dans ce nombre celle du candidat. Le Sacré Collége se compose, quand il est au complet, de soixante-dix cardinaux : 1° six cardinaux, dits *évêques suburbicaires*, c'est-à-dire évêques de

Vélétri, de Porto-Sainte-Rufine et Cività-Vecchia, de Frascati, d'Albano, de Palestrine et de Sabine; 2° cinquante *cardinaux-prêtres*, parmi lesquels se trouvent une foule d'évêques et d'archevêques de tous les pays; 3° quatorze *cardinaux-diacres*, mais parmi lesquels plusieurs sont prêtres. Ce nombre de soixante-dix n'est jamais rempli; il y a quelquefois de cinquante-quatre à soixante cardinaux (il y en a soixante aujourd'hui, octobre 1842) : rien n'empêche qu'il n'y en ait un plus grand nombre; mais habituellement on n'en compte jamais soixante-dix. Le cardinal-doyen du Sacré Collége est le chef de l'Ordre des évêques. Le plus ancien cardinal-prêtre est le chef de l'Ordre des prêtres. Le plus ancien cardinal-diacre est le chef de l'Ordre des diacres.

Pour bien juger les opérations d'un conclave, on commence par compter le nombre des cardinaux de tout pays à qui l'âge, la santé, la distance des lieux permettront de se renfermer dans le conclave. C'est ce qu'avoient fait avec soin M. le duc de Laval, ambassadeur de France, et M. le comte Appony, ambassadeur d'Autriche. Ensuite on cherche à trouver où sera l'*inclusive*, et comment pourra se former l'*exclusive*. L'*inclusive* comprend un nombre de cardinaux parmi lesquels on entend choisir le Pape. L'*ex-*

clusive (1) comprend une assez grande quantité de voix pour que l'*inclusive* ne puisse se suffire à elle-même et décider le choix. Supposons que le conclave soit composé de soixante cardinaux: les deux tiers de soixante sont quarante; si à ces quarante on joint une voix de plus, puisque celle de l'élu ne peut compter, on a formé l'*inclusive*, et dans le cas où l'on n'ait pas à craindre de défection, on est assuré de la nomination. L'*exclusive*, par opposition, doit tendre à se composer au moins du tiers des voix restantes, et pour être plus sûr de son calcul, d'une voix de plus, parce que vingt-une empêchent les trente-neuf autres de nommer. Ce sont toujours les cardinaux italiens qui forment le germe de l'*inclusive*. C'est parmi eux, selon leur opinion qui a quelque chose de très-raisonnable, que l'on doit trouver le Pape. L'expérience prouve que cette marche et ce système sont d'un avantage très-évident pour la gloire du Saint-Siége. Aussi on assure qu'il ne reste aux puissances qu'à organiser l'*exclusive*, en y appelant leurs cardinaux nationaux et les cardinaux soumis à leur influence, ou tout-à-fait libres, et ceux enfin

(1) Voici un passage d'un Mémoire joint à une dépêche du cardinal de Bernis à M. de Vergennes, en date du mois d'octobre 1774. « La ligne *inclusive*, n'exclut aucun sujet, et propose celui « qui lui plaît : la ligne *exclusive*, exclut, se rend odieuse, et sou- « vent est jouée. » C'est ce qui va arriver.

qui ne veulent pas se prononcer immédiatement dans l'expression de leurs sentimens. Après cela, il faut éviter les inconvéniens que signale le cardinal de Bernis (1).

Les publications ordinaires dans un genre satirique ou louangeur qui se font en temps de conclave, et qui sont particulières à l'esprit de Rome (2), commençoient à se répandre. Tous les cardinaux sans exception sont passés en revue. Je rapporterai les quatrains en vers blancs qui peuvent être admis dans un livre grave.

La Bolla celebre
Di Fontaineblò
Il Bertazzoli (3)
Caratterizzò.

(1) Voyez, plus haut, la note de la page 32.

(2) M. Nodari parle de ces libertés romaines, qu'il appelle *Sales Romanorum*, dans un écrit intitulé *Vitæ Pontificum romanorum Pii VI, Pii VII, Leonis XII, addito Commentario de Gregorio XVI*, in-8°, Padoue, 1840. A propos du traité de Tolentino qui exigea tant de contributions de Rome, M. Nodari fait remarquer le mémorable empressement des neveux de Pie VI, qui s'imposèrent d'énormes sacrifices. Voici comment s'exprime l'auteur : « *Pii VI nepotes eo largiores visi, quo incitatior ad proprios romanorum sales acuendos occasio fuit.* M. Nodari parle aussi, page 85, des *Satyricas argutias*, que Consalvi trouva à Rome, après avoir signé en France le Concordat de 1801. Je citerai plusieurs fois ce livre de M. Nodari, qui se distingue par la grâce et la force d'une latinité élégante et énergique. Les tours familiers à Tacite y sont employés avec un talent rare de nos jours.

(3) Le cardinal Bertazzoli, prélat, pendant l'exil à Fontaine-

Chi vuol che tolgasi
Tanta gramaglia
Che cuopre il Tempio,
Scelga Somaglia (1).

Potrebbe eleggersi
Prudentemente
Il buon Galeffi (2)
In tal frangente.

Fò punto : e il cielo
Priego, ci salvi
Da un' uomo despotico
Qual è Consalvi (3).

Chi vuol che il Papa,
Ci racconsolì
I voti porga
Per Severoli (4).

Chi vuol che l'ordine
In tutto venga,
Preghì che scelgasi
Il della Genga (5).

bleau, passoit pour avoir donné à Pie VII des conseils dont il eut lieu de se repentir. (Voyez *Hist. de Pie VII*, t. III, page 38, 3e édit.)

(1) Le cardinal-doyen du Sacré Collége, homme d'ordre, dont il sera beaucoup parlé dans cette histoire.

(2) Le cardinal Galeffi jouissoit d'une honorable réputation.

(3) L'ancien secrétaire d'Etat, dont on oublioit trop tôt les services, et que l'on accusoit d'un grave tort, qui peut-être avoit été nécessaire.

(4) Il avoit contre lui l'Autriche, par suite de contestations survenues pendant qu'il étoit nonce auprès de François Ier.

(5) C'est le cardinal dont nous esquissons l'histoire.

Se in bando voglionsi
Tanti Bricconi
Pregate, ó popoli,
Per Opizzoni (1).

On reconnoîtra aisément plus tard que ces jugemens émanaient d'un ami des *zelanti*.

Je ne rapporte pas ceux du parti contraire, et encore moins ceux du parti qui aime les révolutions : partout il y a des esprits ou contradicteurs, ou violens, ou pervers, ou présomptueux. Ce que j'ai cité suffit pour faire connoître ces abus, non pas de la *presse*, mais de la *nouvelle à la main* qui tourmente Rome dans ces temps d'orages.

Il est d'usage que les ambassadeurs et les ministres, pendant les *novendiali*, aillent visiter les cardinaux réunis en congrégation générale, sous la présidence du cardinal-doyen. M. le duc de Laval-Montmorency, ambassadeur de France, alla remplir ce devoir le 29 août, et il prononça le discours suivant :

« Ambassadeur du Roi très-chrétien, j'ai l'honneur de présenter à Vos Eminences un témoignage anticipé de la profonde affliction dont aura été pénétré le fils aîné de l'Eglise, en apprenant la déplorable perte du

(1) Le cardinal Opizzoni est encore archevêque de Bologne : c'est un cardinal d'un haut mérite.

souverain Pontife qui a mérité l'admiration de l'univers par l'éclat de ses vertus sur le trône, et par sa constance dans l'adversité. Vos Eminences avoient la garantie de ces sentimens. Elles ne peuvent ignorer encore avec quelle piété véritablement filiale s'étoit manifestée la tendresse du Roi très-chrétien, lorsque ce grand prince, tout occupé qu'il étoit d'une guerre, et des embarras de la victoire dont le Ciel couronne ses magnanimes desseins, eut encore la pensée délicate d'alléger les souffrances qu'enduroit le Saint Père sur son lit de douleurs. Mais les décrets de la divine Providence ont appelé dans son sein notre Père commun. Aujourd'hui nos consolations se fondent sur ce concert imposant de talens, de lumières, d'expériences, d'élan pur et religieux réunis dans cette enceinte.

» Toutes nos espérances s'attachent à cet esprit évangélique, céleste héritage que Vos Eminences ont recueilli sur la tombe du saint objet de nos regrets. — Vos collègues, nés Français, se hâtent d'accourir où leur mission les appelle. Ils vont arriver incessamment pour s'associer à vos pieuses inspirations. — Après avoir rempli ce triste et honorable devoir, qu'il me soit permis d'offrir à Vos Eminences l'hommage particulier de ma vénération pour le Sacré Collége! »

A cette audience, les chefs d'Ordre n'avoient pas de place distincte; les cardinaux étoient classés chacun dans l'un des trois Ordres des évêques, des prêtres et des diacres, et par rang d'ancienneté.

Le cardinal-doyen répondit en substance que le Sacré Collége, dans sa douleur, éprou-

voit de véritables consolations par l'assurance anticipée des sentimens de Sa Majesté très-chrétienne. Il s'étendit avec éloges sur la piété de la maison de Bourbon, son attachement constant au Saint Siége, ses glorieux efforts contre l'impiété, la fausse philosophie, disoit-il. Le doyen parla avec admiration de la magnanimité du roi dans son entreprise, pour arracher un prince de son sang à de cruels ennemis; de la gloire de ses armées rétablissant dans la Péninsule la religion sur ses autels, la monarchie sur ses bases : les vraisemblances laissoient penser que l'arrivée prochaine des cardinaux françois permettroit au Sacré Collége de donner en cette occasion une preuve de déférence et de respect pour les vœux du Roi très-chrétien. Le cardinal termina par des paroles flatteuses sur les principes religieux, politiques, et sur le nom de l'ambassadeur du roi.

Il avoit été convenu que le conclave, au lieu d'avoir lieu au Vatican, se réuniroit au Quirinal, dans la longue aile du palais qui borde la belle rue conduisant à la *Porta Pia*.

A cet effet, on avoit barré cette rue vers la partie qui regarde le midi, et de l'autre côté, vers *les Quatre fontaines*, au nord. Quant à la partie intérieure du conclave, il fut convenu que le mur qui entoure le jardin du Pape se-

roit la limite, et que la jouissance du jardin resteroit interdite à toutes les personnes renfermées au conclave, même aux cardinaux, pour suivre scrupuleusement les intentions des Pontifes qui avoient pour but de rendre le plus déplaisant possible le séjour du conclave, et ainsi de hâter l'élection.

Le 2 septembre, les cardinaux entrèrent au conclave.

Les ambassadeurs allèrent les visiter l'un après l'autre dans leurs cellules. A trois heures de nuit (trois heures de nuit à cette époque répondoient à peu près à neuf heures du soir), le conclave fut fermé.

Le 3 septembre, les cardinaux revêtus de la *croccia* (long manteau violet), commencèrent leurs opérations.

Ils étoient presque tous arrivés le 14 septembre; ce jour-là le duc de Laval porta en grande cérémonie au conclave deux lettres du Roi au Sacré Collége; nous rapporterons ici celle qui est en réponse à la notification du décès de Pie VII, et qui fut signifiée d'abord, en copie, au secrétaire monsignor Mazio.

« Très-chers et très-aimés cousins, l'archevêque de Nisibi (Monsignor Macchi) nous a remis la lettre par laquelle vous nous informez du décès de notre Saint Père le Pape Pie VII. Ce fâcheux événement nous a

causé une vive affliction, et les regrets que nous en ressentons et que nous devons plus particulièrement à sa mémoire, nous, fils aîné de l'Eglise, doivent être reconnus comme d'autant plus sincères, qu'ils sont un hommage rendu aux éminentes vertus, aux lumières supérieures et au courage inébranlable que ce digne successeur de saint Pierre a toujours montrés au sein des grandes et nombreuses adversités qui ont signalé son Pontificat. Nous n'oublierons jamais les obligations particulières que nous lui avons pour la tendre sollicitude avec laquelle Sa Sainteté s'est occupée de tout ce qui concernoit le bien de l'Eglise de notre royaume, et ce souvenir nous rend sa perte encore plus sensible. Cependant nous puisons un grand motif de consolation dans l'espérance que Dieu daignera vous aider de ses inspirations en procédant au choix que vous allez faire d'un nouveau Pontife. Vous nommerez pour successeur à celui que nous regrettons, une personne également capable de bien gouverner, et qui conduira les affaires de l'Eglise avec l'esprit de conciliation, de justice et de sécurité qui doit être le principal apanage du Père commun des fidèles. Celui qui est destiné à remplir ce ministère, le plus grand de ceux auxquels il plaise à Dieu d'appeler les hommes, est entre vous. Nous faisons des vœux pour que l'Esprit saint vous remplisse de ses lumières et vous dirige dans une élection à laquelle nous prenons le plus vif intérêt. Nous nous empressons de saisir cette occasion pour vous assurer de notre sincère estime et de notre parfaite affection. Sur ce, nous prions Dieu qu'il vous ait, très-chers et très-aimés cousins, en sa sainte et digne garde.
Ecrit à Paris, le 5 septembre 1823. LOUIS.

Contresigné, CHATEAUBRIAND. »

Nous dirons quelques mots de la cérémonie qui eut lieu lors de la présentation de cette réponse et des lettres de créance de l'ambassadeur. Le cortége de M. le duc de Laval précédé par une voiture que le premier secrétaire d'ambassade occupoit seul, et où il portoit les lettres de Sa Majesté placées sur un coussin de velours cramoisi, avoit parcouru une partie de la ville avant d'arriver au palais du Quirinal; Son Excellence fut reçue par le prince Chigi, maréchal perpétuel du conclave, puis conduit au haut du grand escalier à un guichet assez grand, fermé par de larges grilles où se trouvoient les trois chefs d'Ordre du jour (1). Là, l'ambassadeur prononça le discours qui suit :

« Eminentissimes Seigneurs, le service du Roi mon Maître me ramène une seconde fois devant Vos Eminences réunies. Sa Majesté très-chrétienne me

(1) Pendant le conclave, le gouvernement appartient à trois cardinaux : un cardinal de l'Ordre des évêques, un cardinal de l'Ordre des prêtres, un cardinal de l'Ordre des diacres. Ce gouvernement dure trois jours. Il a d'abord été confié au doyen chef de l'Ordre des évêques, au doyen des prêtres, et au doyen des diacres : puis viennent le second évêque, le second prêtre, le second diacre, et ainsi de suite. On voit bien que les évêques n'étant que six, et les diacres ne se trouvant habituellement qu'au nombre de neuf ou dix, le gouvernement revient aux évêques et aux diacres plus fréquemment qu'aux prêtres, qui souvent sont au nombre de trente-trois ou de quarante.

comble d'un nouveau bienfait, en m'ordonnant de présenter ces lettres au Sacré Collége assemblé en conclave. La première renferme un auguste témoignage de l'affliction du Roi très-chrétien et de ses regrets, partagés par trente millions de Français. Ce seroit nuire aux sentimens de ce prince que d'avoir la témérité d'ajouter à ses expressions, si noblement et si religieusement inspirées. — La seconde lettre de Sa Majesté est relative à la confiance dont elle a daigné m'honorer, en m'autorisant à suivre près de Vos Eminences les travaux de ma mission, à vous faire connoître les vœux du Roi en ces circonstances, qui répandent une sorte d'effroi par leurs conséquences pour la société tout entière. La piété du fils se découvre, telle quelle est, dans les magnifiques paroles qu'il adresse à Vos Eminences sur l'élection du successeur de saint Pierre : « *Celui qui est destiné à remplir ce ministère, le plus grand* » *de ceux auxquels il plaise à Dieu d'appeler les hommes,* » *est entre vous.* »

» Le Prince très-chrétien fait des vœux pour que l'Esprit saint vous remplisse de ses lumières et vous dirige vers une élection qui rende promptement à la chrétienté le Père dont elle est orpheline. Les temps, les peuples veulent du repos à la suite des tempêtes. Ils demandent un Pape dont la sagesse soit étendue comme l'empire de la religion, dont la charité, vaste comme le monde, attire les plus éloignés, touche les plus rebelles ; un Pape qui préserve, qui guérisse, qui concilie. Veuille le ciel choisir enfin par votre organe un digne héritier de ces deux Pontifes qui, après une longue carrière, ont disparu avec ce je ne sais quoi d'achevé que les malheurs ajoutent aux grandes vertus ! »

On voit que l'ambassadeur s'étoit inspiré de Bossuet.

Le cardinal Galeffi, chef d'Ordre des évêques, répondit par le discours suivant :

« Dans les sentimens manifestés par M. l'ambassadeur, selon l'ordre de son souverain Louis XVIII, le Sacré Collége, au nom duquel j'ai l'honneur de parler, reconnoît les sentimens des antiques et augustes Souverains de la France, à qui leur zèle et leur attachement pour la religion catholique ont justement mérité le titre de *Rois très-chrétiens* et de *fils aînés de l'Eglise*. Les larmes que donne Louis XVIII à la perte douloureuse que nous avons faite dans la personne du Pape Pie VII, attestent la sincérité de l'affection filiale qu'il lui portoit, et, si j'ose le dire, ces larmes étoient dues à la mémoire du Pasteur suprême dont Sa Majesté et toute la nation française ont reçu tant de témoignages de tendresse paternelle.

» Le Sacré Collége agrée avec la plus vive satisfaction et avec la plus sincère et la plus respectueuse reconnoissance l'expression des vœux de Sa Majesté très-chrétienne qui lui est offerte par M. l'ambassadeur, mais il est impossible au Sacré Collége de rien ajouter à la haute estime et à la grande opinion dont il est pénétré pour l'auguste personne de ce monarque.

» Les faits glorieux et les nobles entreprises de Sa Majesté pour soutenir la religion, non-seulement dans ses vastes États, mais encore en pays étranger, ont invinciblement prouvé à l'univers entier le véritable dévouement de Sa Majesté envers la sainte Eglise, et sa vive et royale résolution de soutenir, de tout son

pouvoir, les droits de l'autel et du trône. La postérité la plus reculée en gardera l'éternel souvenir. »

Ici le cardinal Galeffi se tourna en souriant doucement vers le cardinal della Genga, qui ce jour-là représentoit l'Ordre des prêtres, et qui avoit dû prendre part à la rédaction du discours. Le cardinal della Genga, le plus en vue après le cardinal Galeffi, à la droite duquel il étoit placé, tout en s'imposant d'abord la plus profonde immobilité, ne put s'empêcher de manifester un assentiment qui a fait croire qu'il avoit demandé lui-même l'insertion de ces dernières paroles.

Le cardinal Galeffi avançant ensuite la tête vers le guichet où l'ambassadeur attendoit la fin du discours, continua en ces termes :

« Le Sacré Collége doit aussi manifester sa pleine satisfaction à M. l'ambassadeur, de la noble mission extraordinaire dont il a été honoré par son souverain. Digne héritier de Matthieu II, connétable de Montmorency, qui, par son invincible courage et sa singulière prudence, mérita le titre de *Grand*, M. l'ambassadeur en a parfaitement imité les glorieux exemples. Si l'un, fidèle aux devoirs de la religion et dévoué à Louis VIII, obtint toute sa confiance, jusqu'à se voir destiné à servir de tuteur à son auguste rejeton (1), l'autre,

(1) Il y a ici peut-être une légère inexactitude. Matthieu II ne fut pas tuteur du fils de Louis VIII (Louis IX) : la tutelle et la

également constant dans sa religion et dans sa fidélité à son roi, au milieu des longues infortunes de cette royale famille, a obtenu pareillement toute la confiance de son Souverain qui la fait éclater dans les nobles missions dont il l'honore. Que le Ciel conserve un si digne monarque et un si digne ministre! »

Le duc de Laval éprouva un vif attendrissement : ensuite il s'entretint avec presque tous les cardinaux qui paroissoient successivement derrière le guichet. Le cardinal della Genga adressa deux fois à M. de Laval des paroles très-obligeantes pour le Roi, et pria l'ambassadeur d'offrir à Sa Majesté l'expression d'une particulière et vieille reconnoissance de Montrouge. L'ambassadeur répondit avec sa grâce accoutumée. C'étoit un spectacle singulier que ces conversations animées à travers une grille. Il y eut un moment où un plus grand nombre de cardinaux s'approchèrent de très-près et presqu'en foule, parce que l'ambassadeur qui ne pouvoit pas les quitter leur adressoit quelques

régence furent dévolues à Blanche de Castille, mère de Louis IX. Mais il est constant que, lorsque les grands vassaux de la couronne crurent pouvoir profiter de la minorité du roi et de la régence d'une femme, pour se soulever, Blanche de Castille, aidée des conseils du légat du Pape, et surtout de la vaillante épée de Matthieu II de Montmorency, connétable, réduisit les rebelles à l'obéissance, et conserva, dans toute son intégrité, le pouvoir légitime de son fils.

explications plus détaillées, et sembloit avoir repris la parole, hors des règles sévères de l'étiquette. Il disoit d'ailleurs des choses qui produisoient une vive impression.

« Messieurs les cardinaux, Vos Eminences savent que de grands et de terribles événemens pour vous et pour nous ont porté des coups funestes à toutes les institutions, à toutes les existences précédentes, et cependant (Dieu l'a voulu ainsi) la présence d'un ministre du Roi dans un conclave n'a jamais été troublée, ni dans celui qui donna Pie VI à l'Eglise, ni dans le dernier à Venise, qui vous fit don de Pie VII. Ce droit, le seul qui ait échappé pendant tous les désastres, s'exerce donc aujourd'hui comme dans les temps calmes de l'histoire. C'est la même dignité de mœurs sous la pourpre, le même amour dans le Roi de France, qui a toujours été présent parmi vous, le même triomphe pour notre culte, la même protection de Dieu pour l'Eglise universelle. L'esprit de la révolution n'a pénétré dans aucune réunion pareille. Les rois très-chrétiens ont toujours eu un organe libre dans vos assemblées. La révolution française, messieurs les cardinaux, a mis le pied partout, sur le continent, excepté dans un conclave (1). »

(1) En 1775, le cardinal de Bernis étoit ambassadeur intérieur de Louis XVI dans le conclave. En 1800, le cardinal Maury représentoit Louis XVIII, il est vrai, avec réserve, mais cependant assez directement. Quant au premier Consul, qui alors gouvernoit la France, il n'eut pas la moindre influence au conclave, et tout s'y passa sans que l'autorité consulaire y pût prendre la moindre part. Voyez *Histoire du Pape Pie VII*, tome I, page 77, troisième édition.

Un murmure flatteur accueillit ces derniers mots prononcés avec un *laisser aller* plein d'une tendre satisfaction.

Le duc de Laval retourna à son palais précédé du même cortége, qui se déploya dans les plus somptueux quartiers de la ville, et il alla prendre à la place *del Popolo*, le *Corso*, pour le traverser tout entier en se rendant au palais Simonetti.

Il étoit arrivé des nouvelles qui annonçoient nos succès en Espagne. Le banquet qui suivit la cérémonie fut magnifique, et toute la noblesse de Rome vint le soir féliciter l'ambassadeur sur nos victoires et sur son discours.

CHAPITRE V.

DISCOURS DE M. LE COMTE APPONY AU CONCLAVE. RÉPONSE DU CARDINAL AREZZO. QUARANTE-NEUF CARDINAUX SONT PRÉSENS AU SCRUTIN ET A L'*ACCESSO*. DIVERS MODES D'ÉLECTION. FORMALITÉS PRÉPARATOIRES. SCRUTATEURS. INFIRMIERS. FORME DES CÉDULES. SERMENT. DÉPÔT ET DÉPOUILLEMENT DES SCRUTINS.

M. le comte Appony, ambassadeur d'Autriche, alla deux jours après présenter ses lettres de créance, avec un cortége imposant, qui ne le cédoit en rien à celui du duc de Laval.

La lettre de condoléance adressée par l'empereur François sur la mort de Pie VII, contenoit les louanges dues à ses grandes vertus, et surtout à la force d'ame du suprême hiérarque. Une autre lettre de Sa Majesté annonçoit qu'indépendamment du cardinal Albani, le comte Appony avoit été désigné pour être l'interprète des pensées de Sa Majesté l'empereur et roi, près le Sacré Collége, et chargé de l'honorable mission de manifester ces pensées aux cardinaux. Sa Majesté désiroit que cette ambassade témoignât publiquement et solennellement son religieux respect pour l'Eglise ca-

tholique et le Saint Siége apostolique. L'empereur offroit à tout événement son appui, ainsi que celui de ses Etats, afin que la sûreté des cardinaux-électeurs fût défendue, et que la liberté des suffrages fût assurée dans le conclave. Par-dessus toute autre considération, l'auguste César demandoit qu'on élût pour successeur à Pie VII, un sujet qui, dans la difficile condition des temps, brillât par sa piété, par son amour pour la justice, par sa science, par sa prudence et son penchant pour la paix et la concorde; un pontife qui sincèrement adhérât au principe salutaire de l'alliance européenne (il y avoit là une mention indirecte de la sainte alliance qui portoit dans ces temps les plus puissans princes, à conserver et à soutenir le légitime ordre des choses); un Pape enfin orné des qualités qui doivent être propres au meilleur Pasteur de l'Eglise, loin de toute partialité, et qui caractérisent le Père commun des fidèles.

L'ambassadeur déclaroit qu'il s'agissoit d'un intérêt très-grave, que l'empereur se fioit aux vertus et à la prudence des cardinaux-électeurs, et promettoit son plein assentiment à l'élection qui satisferoit les avantages de la religion, l'honneur du Saint Siége romain, le repos de l'Italie et du Monde, les vœux de toute l'Eglise et l'attente de tous les peuples.

A ce discours en langue latine, prononcé avec dignité, le cardinal Arezzo, chef d'Ordre des évêques du jour, répondit au nom de tous les cardinaux présens, qu'ils remercioient l'empereur de ses généreuses et nobles propositions relatives à la sûreté et à la liberté du conclave. Il terminoit en remarquant que le Sacré Collége vivoit dans la plus entière confiance, voyant que Dieu, non sans une bienveillante intention de bonté, avoit réservé pour les jours d'une pacification universelle en Europe, la grande œuvre de l'election du Souverain Pontife.

On voulut trouver extraordinaire le discours de M. Appony; il falloit être alors malveillant et ne pas connoître les faits anciens. Le discours du comte étoit à peu près dans les mêmes termes que celui qui avoit été prononcé par M. de Kaünitz au conclave de 1774.

Il ne sera pas mal de parler ici des cardinaux qui, après diverses tentatives pour se séparer ou pour s'entendre, alloient procéder au choix d'un successeur de Pie VII. L'Ordre des cardinaux-évêques suburbicaires étoit complet. Il se composoit des cardinaux della Somaglia, doyen, Pacca, sous-doyen et camerlingue, Spina, Galeffi, Arezzo et Castiglioni. L'Ordre des cardinaux-prêtres, qui doit se composer de cinquante, n'en comptoit que

trente-trois présens. L'Ordre des diacres, qui doit se composer de quatorze cardinaux, n'en comptoit que dix. Il y avoit donc en tout quarante-neuf votans. Je donnerai plus bas une liste générale des cardinaux qui firent l'élection; on y verra le nombre des votes qu'obtinrent les divers candidats : 1° à l'élection du matin, ensuite à l'*accesso* qui suit le premier scrutin; 2° au scrutin du soir, et à l'*accesso* qui suit ce second scrutin. D'après ce tableau complet, que j'ai rapporté de Rome, on connoîtra les chances diverses des candidats, et l'on suivra le développement des votes jusqu'à l'élection définitive, et le nombre des votes à mesure que de nouveaux cardinaux entroient au conclave.

Tout le monde sait ce que c'est qu'un scrutin ordinaire, mais on ne sait pas peut-être aussi bien ce qu'est l'*accesso* dans un conclave : c'est le complément du scrutin, lorsqu'il n'a pas amené un résultat. Je vais reprendre à mon *Histoire d'Italie* (page 295), un passage dont je crois la reproduction nécessaire, avec quelques informations de plus, et que je n'ai pas inséré dans mon *Histoire de Pie VII*. Ce morceau expliquera complètement, je pense, ce qui se passe dans un conclave le matin et le soir à propos du scrutin et de l'*accesso*.

Il y avoit autrefois trois modes d'élection : 1° l'*adoration ;* c'étoit un accord général pour nommer sur-le-champ un sujet, sans aucune contradiction et sans scrutin ; on en avoit vu des exemples pour le Pape Grégoire XIII et pour Sixte V ; 2° le *compromis :* on en avoit vu un exemple pour le Pape Clément V, Français; 3° le *scrutin*, c'est la forme habituelle. Il y a deux scrutins par jour. Le premier *scrutin* est suivi de l'*accesso* qui en est le complément, si le *scrutin* n'est pas définitif. Dans le cas où on n'auroit pas fait l'élection le matin, le soir on procède à un second *scrutin* suivi d'un autre *accesso*.

Pour se former une idée exacte des formalités préparatoires du scrutin, d'après les réglemens de Grégoire XV, il convient de savoir que l'on prépare des cédules ou billets imprimés, afin que chacun donne son vote d'une manière uniforme. Le matin, les maîtres des cérémonies (c'est une charge très-importante à Rome que celle de maître des cérémonies) avertissent les cardinaux qu'il est temps de se rendre *à la chapelle du Seigneur*, en disant ces mots : « *Ad capellam Domini.* » Les cardinaux s'y rendent à l'instant : le premier jour, le cardinal *decano*, doyen (le plus ancien des six cardinaux-évêques), célèbre une messe du Saint-Esprit à laquelle les cardinaux communient, en

allant à l'autel deux à deux. Chaque cardinal est revêtu d'une longue robe de sergette violette, vêtement particulier des réunions collégiales. Les autres jours, la messe est célébrée par le *sagrista* assisté de deux maîtres des cérémonies. La messe finie, on lit un extrait assez détaillé des bulles du cérémonial de Grégoire XV. On place ensuite devant l'autel une table, où figure en gros caractères, le texte du serment que chaque cardinal doit prêter. Là sont aussi placés deux calices et deux bassins, ou larges coupes.

On procède par la voie du sort à la nomination de trois cardinaux scrutateurs et des cardinaux infirmiers, dont nous expliquerons les fonctions. Chaque cardinal est averti de se préparer à recevoir une cédule, et à écrire son suffrage de sa propre main.

Quoique toutes les démarches et le nombre de voix à donner de telle ou de telle manière aient été convenus d'avance, on profite de ce dernier moment pour rassurer et soutenir les cardinaux chancelans. Il faut toujours être prêt à recevoir un échec, parce qu'on perd une voix promise, sans connoître le coupable, ou à profiter d'un heureux changement, si l'on acquiert une voix imprévue. Du reste, les chefs des *factions*, c'est-à-dire des partis, ont naturellement les yeux fixés sur leurs partisans, *et*

vice versâ. Enfin, la plus grande politesse et un sentiment égal d'affection et de respect règne dans toutes les relations. On sait que les scrutateurs et les infirmiers, puisqu'ils sont tirés au sort, appartiennent à tous les partis, et qu'ils doivent tenir une conduite très-réservée.

Les cédules ont environ huit pouces de longueur sur quatre de largeur, et sont divisées par différentes lignes parallèles, formant des cases inégales, mais dont chacune a sa destination particulière.

Nous allons donner le modèle exact, absolument conforme aux cédules qu'on imprime pour les conclaves.

A	*Ego Cardinalis. . . . . .*	
B		pli.
C	Cachet.	Cachet.
D	*Eligo in summum Pontificem Rev. Dom. meum D. card^l. . .*	
E	Cachet.	Cachet.
F		pli.
G	Un numéro quelconque. Un passage de l'Écriture.	

Dans le premier espace A, chaque cardinal

écrit son nom après ces mots *ego cardinalis*. Le second espace B est réservé pour le premier pli du papier. Le troisième espace C reçoit deux cachets qui assujétissent le pli avec de la cire molle. il faut pour ces cachets que les cardinaux se pourvoient d'une quantité considérable d'empreintes diverses qu'il ne soit pas facile de reconnoître, et qui scellent d'une manière sûre le premier pli. Sur le quatrième espace D, le cardinal-électeur écrit le nom du cardinal qu'il élit, après les mots *Rev. D. meum, D. cardinalem*. Le cinquième espace E reçoit deux autres empreintes pour couvrir le nom de l'élu, puis on fait un pli F. Le sixième espace G contient un numéro, par exemple, 95, ou 17, ou tout autre, et des paroles tirées de l'Ecriture, telles que *exurge, Domine; Dominus dixit: dimitte servum; omnia vanitas*. Ici on plie la cédule en dessous. Le dernier espace reste en blanc.

Le revers du billet est décoré de deux vignettes, pour masquer l'écriture du dedans et empêcher qu'un œil pénétrant ne lise, à la faveur de quelque transparence du papier, une écriture fortement appuyée par une main peu sûre.

La première opération du *scrutin* consiste, comme on l'a dit, dans la nomination de trois scrutateurs, auxquels on ajoute un pareil nom-

bre, s'il y a lieu, d'*infirmiers* chargés d'aller recevoir les votes des cardinaux infirmes, et retenus au lit ou dans leurs cellules. Les cardinaux scrutateurs et les cardinaux infirmiers sont désignés par le sort. C'est le dernier cardinal-diacre qui tire d'un sac de damas violet, après les avoir agitées et mêlées, les boules où sont inscrits les noms de tous les cardinaux présens au conclave. Dès que les scrutateurs et les infirmiers sont nommés, ils vont prendre place devant la table du *scrutin*, où est aussi déposée une cassette destinée à recevoir les votes des cardinaux infirmes. On y introduit ces votes par une fente pratiquée au milieu du couvercle. Les scrutateurs ouvrent cette boîte, la renversent en montrant l'intérieur, et prouvent ainsi qu'elle est entièrement vide; puis ils la referment à clef, et la remettent entre les mains des cardinaux infirmiers.

Le cardinal *decano* se présente le premier à la table du *scrutin*, prend une cédule dans le premier bassin, se dirige vers une des autres tables disposées dans le pourtour de la chapelle, y écrit son propre nom, plie le bulletin, le scelle de la première et de la seconde empreinte, écrit le nom de l'élu, scelle de la troisième et de la quatrième empreinte, fait un second pli, écrit le numéro et le passage de l'E-

criture qu'il a choisis, et fait le dernier pli. Cette opération s'achève assez promptement dans les derniers jours d'un conclave, parce qu'on l'a faite déjà quatre fois par jour depuis que le conclave est commencé. Il faut d'ailleurs faire observer que les maîtres des cérémonies ont garni d'avance les cédules de cire molle rouge, aux quatre endroits indiqués dans les espaces C et E pour recevoir les empreintes des cachets. Quand on est sorti de la chapelle et que le *scrutin* et l'*accesso* ont été moins longs qu'à l'ordinaire, on se dit quelquefois, entre voisins, *Adesso siamo pratici*, « Actuellement nous » sommes *exercés*, *expérimentés*, nous savons » comment cela se fait. »

Lorsque chaque cardinal, d'après son rang, c'est-à-dire, d'abord les cardinaux-évêques, puis les cardinaux-prêtres, puis les cardinaux-diacres; lorsque chaque cardinal a écrit son bulletin, le *decano* prend le sien avec deux doigts seulement, l'élève de manière qu'il peut être vu de tous, se dirige vers l'autel, s'agenouille, fait une courte prière, et après s'être levé, prononce le serment inscrit en gros caractères, comme on l'a dit, sur la table devant l'autel. Ce serment est ainsi conçu : « *Testor* » *Dominum qui me judicaturus est, me eligere* » *quem, secundùm Deum, judico eligi debere, et*

» *quod idem in accessu præstabo.* « Je prends à
» témoin Dieu qui doit me juger, que j'élis celui
» que selon Dieu je pense devoir être élu; ce que
» je ferai également dans l'*accesso.* » Le serment prononcé, il pose la cédule sur la patène l'un des calices, la verse de la patène dans le calice, et retourne à sa place. Immédiatement après le *decano*, les cardinaux infirmiers, quoique leur rang ne les appelle peut-être pas, portent leur bulletin à l'autel, et ils font tout ce qu'a fait le *decano*. Puis ils sortent pour aller plus tôt chercher les bulletins des infirmes. Après les infirmiers, chaque cardinal s'avance vers l'autel à son rang, prête le serment comme le *decano* et les infirmiers, et dépose son vote. On a prévu le cas où un cardinal présent qui a bien pu se faire conduire, mais qui ne peut pas facilement se déplacer, n'est pas en état d'aller près de la table, écrire le vote, le tenir en l'air avec deux doigts, et le porter à l'autel. Dans ce cas, le scrutateur dernier proclamé va auprès de ce cardinal, lui présente les cédules préparées, reçoit le bulletin écrit, plié et cacheté, entend le serment, et va mettre la cédule, en la levant en l'air, dans le calice où elle est réunie à celle des autres votans.

Les cardinaux infirmiers qui ont voté après le *decano*, s'étant rendus dans la cellule de

leurs collègues infirmes, leur remettent une cédule préparée et une copie du serment. Les infirmes écrivent, plient et scellent leur bulletin dans la forme prescrite, et ils observent, à l'aide des infirmiers qui doivent toujours être présens, les mêmes formalités qu'ont observées les autres cardinaux dans la chapelle. S'il arrive qu'un infirme ne puisse pas écrire, il lui est permis d'emprunter l'aide d'un tiers à son choix; celui-ci s'engage à garder religieusement le secret du vote. La cassette, reportée dans la chapelle, est ouverte par les scrutateurs; ils reconnoissent s'il y a autant de votes que de cardinaux malades. Cette *récognition* faite, ils placent la cédule des infirmes une à une dans le calice.

Alors le premier cardinal scrutateur agite les votes dans le calice couvert de la patène, et les tire l'un après l'autre, en les comptant, pour les déposer dans l'autre calice. Si le nombre des cédules ne correspond pas au nombre des cardinaux votans, tous les bulletins sont brûlés sur-le-champ sans autre forme. Dans la situation que nous décrivons, quelques jours après l'ouverture du conclave, il y avoit quarante-neuf cardinaux présens; il falloit trouver quarante-neuf cédules. Dans le cas où le nombre des cédules égale celui des votans, il est procédé à l'ouverture du *scrutin*.

Le premier scrutateur extrait un bulletin du calice, l'ouvre au milieu en brisant les cachets C, pour découvrir l'espace D où est écrit le nom de l'élu, lit ce nom tout bas, en prend note, passe le billet ainsi ouvert au second scrutateur, qui prend note du nom; ce n'est que le troisième scrutateur qui prononce le nom à haute voix. Dans le même instant, chaque cardinal, pourvu d'avance d'une feuille imprimée contenant les noms de tous les cardinaux, sans exception, composant le Sacré Collége, absens ou présens, marque, au nom prononcé, le vote qu'il vient d'obtenir. L'ouverture de chaque cédule extraite du second calice, est accompagnée et suivie des mêmes formalités pratiquées pour la première cédule.

S'il arrive qu'en ouvrant les scrutins, le premier scrutateur en trouve deux pliés ensemble et unis à l'intérieur de telle façon qu'ils puissent être présumés appartenir à un seul votant, ils n'ont de valeur que pour un suffrage; quand ils sont tous deux en faveur d'un même sujet, ou s'ils contiennent deux noms distincts, tous deux sont considérés comme nuls. Cette circonstance ne change rien à la validité du reste du scrutin; il est valable comme si la circonstance des deux bulletins n'eût pas existé. Aussitôt que le dernier scrutateur a lu tout haut

une cédule, il l'enfile avec une aiguille garnie d'un cordon de soie, par la partie D, où est imprimé le mot *eligo*. Lorsque tous les billets sont ainsi enfilés, le même scrutateur noue les deux bouts du cordon, et dépose le paquet dans l'autre calice placé sur la table du scrutin, et qui a servi à recevoir les votes la première fois. S'il résulte de cette première publication un nombre de votes qui égale en faveur d'un même sujet les deux tiers des cardinaux présens au conclave, le Pape est canoniquement élu. Dans ce cas, tout se termine par une vérification exacte des cédules par chacun des scrutateurs, qui confrontent les sceaux, le numéro et la devise, ainsi que par une autre formalité qui sera rapportée plus bas, et l'élection est consommée.

Si un même nom ne réunit pas les deux tiers des voix, on passe à l'*accesso*, qui est, comme nous l'avons dit, une sorte de complément du *scrutin* lorsqu'il n'a pas amené un résultat.

L'*accesso* est annoncé. Chaque cardinal va immédiatement prendre dans le second bassin une des cédules distinctes préparées pour l'*accesso*, dans lesquelles le mot *accedo*, j'*accède*, est substitué au mot *eligo*, j'*élis*. Du reste, le cadre des bulletins est absolument le même que dans les premiers, et présente les mêmes subdi-

visions. A la suite de ce protocole, *accedo reverendissimo dom. meo D. Cardinali*, l'électeur écrit le nom du cardinal auquel il *accède*, en ayant soin de nommer tout autre que celui qu'il a choisi au scrutin, ce qui est d'étroite obligation, et de s'abstenir de désigner un sujet qui n'ait pas eu au moins un suffrage avant l'*accesso*. S'il ne veut absolument que celui auquel il a préalablement accordé son suffrage, il ajoute au mot *accedo*, le mot *nemini*, *je n'accède à personne*, et plie son billet de la même manière que les précédens. On voit que l'*accesso* est une sorte de ballottage d'une autre forme; tout ce qui s'est pratiqué pour la régulière formation et le dépouillement du *scrutin*, y compris la visite aux infirmes, se répète pour l'*accesso*, sauf le serment, qui n'est pas renouvelé.

Les cédules étant extraites du calice, les votes de l'*accesso* étant notés et publiés ainsi qu'il est dit ci-dessus, les suffrages donnés par les deux votes sont comptés et rapprochés pour chaque sujet désigné. Si les votes du *scrutin* réunis à ceux de l'*accesso* sont, en faveur d'un cardinal, égaux en nombre aux deux tiers, alors le premier scrutateur, sous les yeux de ses collégues, examine la validité des cédules de l'*accesso*. Prenant le paquet enfilé du *scrutin*, il confronte les sceaux, les numéros et les

devises des cédules qu'il contient, avec les billets correspondans de l'*accesso*, et l'identité une fois reconnue par lui, il passe les billets au second scrutateur, qui fait le même travail; enfin le troisième scrutateur commence la troisième vérification. Le nom de l'élu forme aussi l'objet d'un examen rigoureux, surtout s'il y a deux cardinaux du même nom, deux Barberini, deux Borghèse, deux Ruffo, deux Doria. Le vote est nul, s'il s'applique dans le *scrutin* et dans l'*accesso* à la même personne; s'il est différent, et conséquemment valable, le troisième scrutateur, proclamant à haute voix le nom de l'élu, déclare également quel est le sceau, quel est le numéro et quelle est la devise de chaque électeur. Il enregistre aussitôt cette déclaration.

On procède ensuite à l'énumération des suffrages rapprochés dans les deux modes, celui du *scrutin* et celui de l'*accesso*. Si le même cardinal n'a pas obtenu dans les votes réunis le nombre de voix prescrit, les deux tiers, sans que la voix de ce cardinal y soit comprise, ce qui a été fait est considéré comme non avenu, et l'œuvre de l'élection est à recommencer (1);

(1) Alors tous les bulletins sont brûlés. Les Romains qui sont sur la place sont attentifs pour voir s'il sort de la fumée d'un tuyau bien connu, où l'on brûle les bulletins. S'il y a la *fumata*, il n'y a pas d'élection, et chacun se retire.

mais si le dépouillement composé du *scrutin* et de l'*accesso* donne ce nombre de voix, les deux tiers, toujours moins la voix du cardinal qui se seroit élu lui-même (circonstance qui fait croire à quelques personnes qu'il faut les deux tiers des voix, plus une), alors le Pape est élu et l'élection est canoniquement effectuée. Dans ce cas, trois cardinaux diacres désignés par la voie du sort, sont immédiatement investis des fonctions de *récogniteurs* ou réviseurs ; ils vérifient une dernière fois l'opération des scrutateurs. Toutes choses étant trouvées régulières, l'élection est *annoncée* et les cédules sont toutes brûlées sans exception, comme elles l'ont été à chaque *scrutin* suivi de l'*accesso*, lorsque les deux tiers des voix n'ont été acquis à personne.

Aussitôt après une élection reconnue, le dernier des cardinaux-diacres agite une sonnette ; les maîtres des cérémonies et le secrétaire du Sacré Collége entrent à ce signal. La chapelle se referme. Le cardinal *decano* et le cardinal camerlingue, si aucun d'eux n'est l'élu, s'avancent ensemble vers le cardinal nommé, qui, depuis beaucoup de temps, a toujours été un cardinal présent, et lui demandent s'il accepte son élection. Nous dirons le reste du cérémonial, quand l'élection dont nous rapportons l'histoire aura été consommée.

CHAPITRE VI.

USAGES, DROITS, PRÉTENTIONS QUE L'ON SIGNALE DANS LES CONCLAVES. EXPLICATIONS DÉTAILLÉES DE CE QUI CONCERNE LE FAIT DE L'EXCLUSION. DÉCLARATION DU CARDINAL ALBANI QUI EXCLUT LE CARDINAL SÉVÉROLI. MÉCONTENTEMENT DE LA PRESQUE TOTALITÉ DU SACRÉ COLLÉGE. LE COMTE APPONY, AMBASSADEUR EXTÉRIEUR D'AUTRICHE, ADRESSE UNE NOTE POUR SOUTENIR LA DÉCLARATION DU CARDINAL ALBANI. INSTRUCTIONS REÇUES PAR M. LE DUC DE LAVAL. OPINIONS DE CET AMBASSADEUR SUR M. LE CHEVALIER DE VARGAS, MINISTRE D'ESPAGNE, DANS LES CIRCONSTANCES OU SE TROUVE LE CONCLAVE. LE CARDINAL DELLA GENGA EST ÉLU PAPE.

Actuellement il est nécessaire de rapporter quelques autres circonstances des usages, des droits, des prétentions, que l'on signale souvent dans les conclaves. La France, l'Espagne et l'Autriche, indépendamment des calculs de l'*exclusive* ou de l'*inclusive*, se reconnoissent un droit d'exclusion qui est à part, c'est-à-dire que, lorsque les voix paroissent se diriger sur un candidat qui n'est pas agréable à une de ces cours, chacune d'elles exerce le droit d'exclure

un candidat, mais un seul, qui seroit près d'avoir les deux tiers des voix exigées, pourvu toutefois qu'il ne fût pas encore élu. Cette exclusion se prononce sur une probabilité qui semble fondée et redoutable, et non pas sur une certitude. L'exclusion de cette sorte, qu'en général on ne regarde pas à Rome comme un droit positif, étant une fois employée par une des trois puissances susnommées, cette puissance est obligée d'accepter le choix qu'on fait ensuite, à moins qu'une autre des Cours privilégiées ne donne une autre exclusion; mais alors cette exclusion peut porter quelquefois sur un sujet que les deux autres cours ne repoussent pas. Il est rare que les motifs de répugnance soient les mêmes pour les trois Cours, et bien qu'on les voie unies, on peut remarquer qu'elles se font la guerre dans la paix (je prends ces détails dans le premier volume de la *Dominicale*, page 202; je les prends avec d'autant plus de liberté, que c'est moi qui les y ai insérés). Je répète que cette prétention d'exclusion est contestée à Rome; mais elle y est respectée.

Le cardinal Albani, ambassadeur intérieur de l'Autriche au conclave dont il est ici question, exerça ce droit contre le cardinal Sévéroli au profit du cardinal Castiglioni. Le plus grand nombre des Italiens portoient, ainsi qu'on l'a

dit, le cardinal Sévéroli. On prétendoit qu'il connoissoit les plans, les allures de la cour de Vienne; il y avoit résidé comme nonce; mais le devoir d'un Pape est bien autre que celui d'un nonce. Le 21 septembre, l'Autriche donna l'exclusion à ce cardinal, parce qu'il eut vingt-six voix le matin, et qu'à l'élection du soir il y avoit lieu de croire qu'il obtiendroit le nombre suffisant de voix, qui, vu le nombre des cardinaux alors présens, étoit de trente-trois, formant les deux tiers des voix, sans y comprendre la voix du candidat, qui ne peut compter pour lui; en effet, lorsque l'on reconnoît qu'un cardinal a obtenu les deux tiers des voix, on ouvre les bulletins pour voir si le candidat ne se seroit pas donné sa voix, ce qui n'arrive jamais.

Avant le scrutin du 21 soir, il y eut une réunion d'opposans où se trouvèrent les cardinaux Albani, Fabrice Ruffo, Solaro, Hæffelin; ils pensèrent qu'il n'y avoit pas un moment à perdre pour déclarer l'exclusion au nom de l'Autriche. Le cardinal Albani remit une note au moment où l'on alloit commencer à signer les cédules; elle étoit ainsi conçue :

« En ma qualité d'ambassadeur extraordinaire d'Autriche près le Sacré Collége réuni en conclave, laquelle qualité a été notifiée à Vos Eminences et portée à leur connoissance, tant par le moyen de la lettre à

elles adressée par S. M. I. et R., que par la déclaration faite à Vos Eminences par l'impérial et royal ambassadeur d'Autriche, et de plus en vertu des instructions qui m'ont été données, je remplis le devoir déplaisant pour moi de déclarer que l'impériale et royale Cour de Vienne ne peut accepter pour souverain Pontife S. Em. M. le cardinal Sévéroli, et lui donne une exclusion formelle, ce 21 septembre 1823.

« *Signé*, ALBANI. »

L'effet immédiat de cette exclusion fut d'exaspérer presque tout le Sacré Collége et surtout le parti italien. Le cardinal Castiglioni s'en ressentit, et au lieu de dix-sept voix qu'il avoit eues le matin, il n'en eut le soir que huit au scrutin et deux à l'*accesso*.

Les cardinaux français firent à ce sujet des représentations à l'ambassadeur. Ils remarquèrent que le soir du 21, della Somaglia avoit eu huit voix, Arezzo, sept, della Genga, sept, Sévéroli, huit; les autres voix s'étoient partagées à l'aventure. Les motifs de délicatesse, que l'ambassadeur étoit plus qu'un autre capable d'apprécier, et la rigueur extrême des surveillances ne permettoient pas aux Eminences françaises d'essayer de transmettre le dépouillement journalier des scrutins.

Leurs Eminences les cardinaux de Clermont-Tonnerre et de la Fare, s'attachoient jusqu'alors à soutenir avec persévérance le parti du cardi-

nal Castiglioni, et même à le faire prospérer; mais elles avoient à combattre de fortes répugnances. Il en étoit de même pour ce qui concernoit le cardinal-doyen.

L'un et l'autre avoient été spécialement recommandés par le roi et par son ministre; mais après cette indication, on s'en étoit généralement remis au zèle des Eminences françaises, à leur prudence, aux connoissances qu'elles pourroient recueillir dans le conclave.

Cependant plusieurs cardinaux traitoient avec sévérité le cardinal Albani; peut-être, dans la déclaration, les termes eussent-ils pu être plus doux! On alloit jusqu'à contester au cardinal le droit personnel de prononcer l'exclusion, droit qui ne pouvoit, disoit-on, être reconnu que dans M. Appony. Celui-ci, qui ne pouvoit douter de l'authenticité des instructions données à Albani, jugea à propos d'adresser au Sacré Collége, le 24 septembre, la note suivante :

« Le soussigné apprend qu'il circule dans Rome des bruits injurieux à S. Em. M. le cardinal Albani. Il a suffisamment été accrédité près le Sacré Collége, tant par ses lettres de condoléance de S. M. l'empereur d'Autriche, que par sa lettre de créance que le soussigné a eu l'honneur de remettre à cette auguste assemblée, qui elle-même a reconnu politiquement le cardinal Albani dans des qualités que S. M. I. et R. A. a

cru devoir lui confier. — De ces circonstances, il ne sera que plus facile de reconnoître l'inconsistance des bruits dont le but seroit de faire supposer que M. le cardinal Albani, dans des notifications et déclarations qu'il a été dans le cas de faire au Sacré Collége, eût agi contre ses instructions. Voulant prévenir les impressions sinistres que pourroit occasionner la circulation de bruits aussi mal fondés, le soussigné, qui a connoissance des instructions données à S. Em. le cardinal Albani par la Cour de Vienne (ces instructions lui étant même communes), croiroit manquer à ses devoirs et à un collègue aussi respectable, à l'abri de toute exception par le caractère dont il est revêtu, s'il ne faisoit connoître ici, à toute bonne fin, que les déclarations et les notifications que M. le cardinal Albani a faites au nom de S. M. I. et R. A. au Sacré Collége, sont conformes aux instructions de S. M., et qu'en conséquence le soussigné n'hésite pas d'y donner son entière et parfaite adhésion en sa qualité d'ambassadeur extraordinaire de S. M. I. et R. A. près le Saint Siége. — S. Em. le cardinal della Somaglia appréciera aisément les motifs qui portent l'ambassadeur à avoir l'honneur d'entrer, vis-à-vis de S. Em., dans ces détails. Du reste, en priant M. le cardinal-doyen de vouloir bien communiquer le présent office au Sacré Collége, il a l'honneur d'offrir à S. Em. les assurances de sa très-haute considération.

» Rome, 24 septembre 1823.

» APPONY. »

Cette notification ne diminua aucun des sentimens de mécontentement du parti italien.

Dans ces circonstances, l'ambassadeur de France crut convenable de faire connoître aux cardinaux français de nouvelles instructions qu'il avoit reçues de Paris, à la date du 13 septembre. On ne soupçonnoit pas encore la marche qu'avoient suivie les affaires.

« Il paroît que l'Autriche vouloit faire élire un Pape dont la politique ressemblât à celle que le cardinal Consalvi a fait suivre au Pape défunt. Les *zelanti*, le parti italien sont trop italiens pour elle. C'est cela que l'Autriche redoute plus que la rigidité des principes dont il ne semble pas qu'elle ait rien à redouter.

» Nous, au contraire, nous voulons un membre du parti italien, du parti modéré, capable d'être agréé par tous les partis. Tout ce que nous lui demandons, c'est de ne point troubler nos affaires ecclésiastiques ; mais nous n'avons rien de politique à exiger de lui ; il nous importe peu que l'on conserve ou que l'on modifie l'administration du cardinal Consalvi, pourvu toutefois que l'on ne cause pas, par un excès de rigidité, une explosion qui fourniroit à l'Autriche un prétexte de faire avancer des troupes, et d'intervenir.

« Ainsi, monsieur le duc, vous connoissez à fond les vues du gouvernement du roi dans la grande affaire dont vous êtes chargé. Il se repose avec confiance sur votre zèle et votre prudence. »

A la communication de ces instructions, l'ambassadeur ajouta les réflexions suivantes :

« J'appelle les plus sérieuses méditations de Vos

Eminences sur cette partie de mes instructions. Ce sont, pour ma direction, des ordres positifs de Sa Majesté, transmis par l'organe de son ministre, M. de Chateaubriand.

» Je le demande, est-il possible d'après ces ordres, d'espérer raisonnablement d'atteindre notre but par le moyen du cardinal Consalvi ?

» Je n'ignore pas tout ce qu'il vous aura dit sur ses préventions contre le parti italien, ses craintes de réaction contre tout ce qui fut fait sous les deux derniers Pontificats, ce qu'il vous aura dit en faveur du cardinal Arezzo, et peut-être de Bertazzoli; ce qu'il vous a dit, il me l'a dit, il me la répété plusieurs fois. Soyez assurés qu'il ne veut sincèrement ni du cardinal-doyen ni de Castiglioni; au besoin il créeroit des obstacles.

» Je conçois, je sais à fond le cardinal Consalvi. Il aime effectivement la France, et même il n'aime pas l'Autriche, mais il aime encore mieux son propre ouvrage, le fruit de vingt-quatre ans de travaux, de pouvoir et même de gloire. Je reconnois ses talens, la pureté de ses vues, les services qu'il nous a rendus, ceux qu'il veut encore nous rendre. Personnellement, j'ai à me louer de ses procédés, de son amitié, et c'est sans doute l'homme que j'aime le mieux dans Rome. Mais malheureusement, par la complication des affaires, ses intérêts ne sont pas les nôtres en cette grande circonstance. Je le demande à Vos Eminences, pourquoi ne pas tenter de se rapprocher des *zelanti* modérés qui doivent être nos amis?

» Il faudroit leur adresser ce discours que je puise encore dans ces instructions. C'est par cette raison que je l'offre avec confiance à Vos Eminences, dans l'espérance qu'elles voudront bien en faire usage.

» Nous ne voulons pas nous servir de notre influence pour demander au Sacré Collége des sacrifices à nos intérêts particuliers.

» Nous demandons que l'on élève sur le trône pontifical un sujet distingué par sa piété et par ses vertus.

» Nous demandons avec cela qu'il soit assez modéré et assez conciliant pour qu'il puisse juger la politique des gouvernemens.

» Nous ne demandons pas un cardinal qui soit particulièrement dévoué à la France. Nous voulons seulement qu'il ne soit le serviteur d'aucune grande puissance, car nous sommes plus intéressés qu'aucun Italien à la complète indépendance du Saint Siége. »

Les cardinaux français avoient voulu savoir ce qu'ils pouvoient obtenir du cardinal espagnol Bardaxi de Azara, M. de Laval répondit :

« A l'égard de l'Espagne, M. de Vargas, ministre du roi catholique, qui m'avoit promis son cardinal espagnol en faveur de Castiglioni, m'a retiré son engagement. Il vouloit Sévéroli, et veut encore plus Grégorio. C'est une barre de fer que Vargas, comme presque tous les ministres espagnols avec lesquels j'ai traité pendant sept ans. »

Du 21 au 28 septembre, d'autres chefs des Italiens opposés aux puissances, parurent gouverner l'élection. Le cardinal Castiglioni n'avoit démérité de personne ; mais la faveur des étrangers, mal appréciée apparemment, lui fit du tort : le soir du 21 il n'eut plus que huit

voix. L'*inclusive* italienne usa d'habileté. Le 27 septembre, quoiqu'elle eût arrêté un choix indiqué par le cardinal exclus, Sévéroli, à qui par un prudent *compromis* elle avoit noblement déféré le droit de nommer le cardinal qui le remplaceroit (il avoit nommé della Genga), elle ne fit porter sur le cardinal della Genga que douze voix le matin et 13 le soir. L'*exclusive* dormit en paix; mais l'*inclusive* ne se livra pas au même repos: elle travailla la nuit, réunit trente-trois voix, sollicita la voix du cardinal de Clermont-Tonnerre, qui se détacha de l'*exclusive*, et obtint le lendemain à l'improviste les trente-quatre voix qui nommèrent le cardinal della Genga. L'*exclusive*, affoiblie sans le savoir d'une voix par la privation d'un vœu français, ne garda que huit voix fidèles au cardinal Castiglioni; les autres furent perdues. Les voix fidèles n'étoient peut-être pas absolument opposées au cardinal della Genga, prélat d'un si grand mérite; mais, subjuguées par la réputation de droiture du cardinal Castiglioni, elles agissoient, quoique composées d'élémens divergens, d'un cardinal français (M. de la Fare) et de partisans autrichiens, dans ce sentiment de constance, qui est la règle absolue, quand on a promis librement. Les Autrichiens surtout se montrèrent immuables; ils avoient raison.

Jamais opposition ne pouvoit alléguer un
excuse plus honorable : le cardinal Consalvi
grand homme d'Etat, qui depuis si long-temp
dirigeoit les affaires de Rome, fut un de ceu
qui donnèrent leur suffrage au cardinal Casti
glioni. C'est à peu près la première fois qu'
n'y eut pas l'unanimité ; car elle arrive toujou
même après de longs débats, et personne n
veut rester dans la dissidence, lorsque les *exclu
sions* sont dépensées ou négligées, et qu'un
nomination paroît assurée. Louis XVIII n'avo
pas ordonné d'*exclusion* formelle au nom de
France, et le ministre d'Espagne, M. le cheva
lier de Vargas, n'auroit pas eu assez de for
pour faire respecter hautement la sienn
d'ailleurs il appartenoit au parti des *zelanti*,
sembloit partager l'opinion du cardinal
Bernis relativement aux *exclusives*.

On peut lire, page 75, l'état des votes q
furent donnés depuis le 3 septembre ju
qu'au 28. On verra dans ce tableau que j'ai f
composer à Rome, le 1er octobre 1823, tou
l'histoire secrète des votes du conclave.

CA

ffre d

LEUR

LES CA

19

SOIR.

MATIN

ARD.-ÉV.

DELL
PACC
SPINA
GALE
AREZZ
ZURLA
DE LA

CARDIN.-DIACRES.

FABRIC
CONSAL
ALBANI..
CAVALCHI
CACCIAPIA
SANSEVERI
VIDONI ....
RIVAROLA .
GUERRIERI
FROSINI ...
RIARIO ....

6-46
2-22
»
»
1
»
»
1

CHAPITRE VII.

UVEAU PAPE REFUSE LA TIARE; DES FÉLICITATIONS, PRIÈRES LE FORCENT A L'ACCEPTER. IL PREND LE NOM LÉON XII. IL ADRESSE AU CARDINAL CASTIGLIONI DES OLES OBLIGEANTES, ET IL ANNONCE TOUT BAS AU CAR- AL DELLA SOMAGLIA QU'IL EST NOMMÉ SECRÉTAIRE AT. LE CARDINAL PACCA MET AU DOIGT DU SOUVERAIN TIFE L'ANNEAU DU PÊCHEUR. LA NOMINATION DU PAPE ANNONCÉE AU PEUPLE DE ROME. PREMIÈRE ET SECONDE RATION DES CARDINAUX. LE PAPE ENTRE DANS SAINT- RE. TROISIÈME ADORATION SUR LE MAÎTRE-AUTEL. *TRANSIT GLORIA MUNDI*. MONSIGNOR CRISTALDI, QUI IT IRRITÉ LE CARDINAL DELLA GENGA, EST CONFIRMÉ SORIER-GÉNÉRAL. CONSALVI, RÉDUIT A LA PLACE DE TÉTAIRE DES BREFS. LES FRANÇAIS OBTIENNENT DE VEAUX SUCCÈS MILITAIRES DANS LA GUERRE D'ESPA- , ENTREPRISE POUR DÉLIVRER FERDINAND VII DE LA ANNIE DES CORTÈS.

victoire, quelle qu'elle fût, devoit être onheur pour la Cour romaine; mais on it pas prévu les difficultés que feroit le nal élu. Ici commence le développement et généreux du beau caractère et de la e foi du cardinal della Genga, sommé epter la tiare. Le cardinal della Somaglia

et le cardinal camerlingue Pacca, s'approchèrent de lui, et le premier lui dit : « *Acceptas-ne electionem de te canonicè factam in summum Pontificem ?—Acceptez-vous l'élection qu'on a faite de vous pour souverain Pontife ?* » Le cardinal della Genga, en versant des larmes, leur rappela que, dans une entrevue, il avoit soulevé sa robe pour leur montrer ses jambes enflées : « N'insistez pas, avoit-il dit, vous élisez un cadavre. » Des félicitations, des encouragemens, des *partis pris* de toutes parts, l'interrompirent. On alla mettre en ordre, derrière l'autel, les habits qui sont préparés pour en vêtir le Pape nommé. Il y en a de plusieurs formes ; il falloit choisir les plus grands, parce que le cardinal della Genga étoit d'une taille élevée. Il déclara enfin que, puisqu'on vouloit le voir accepter sans hésiter, il obéissoit. Le doyen et le camerlingue lui demandèrent alors quel nom il entendoit porter comme Pape. L'élu se donne ordinairement celui du Pape qui l'a créé cardinal ; cependant le choix est libre. Le cardinal della Genga, encore plus ému, répondit qu'il prenoit le nom de Léon XII ; ensuite il adressa au cardinal Castiglioni des paroles obligeantes où respiroit encore une sorte de regret d'avoir été préféré, et il ajouta qu'il étoit malheureux qu'on n'eût pas suivi le vœu de Pie VII, qui

appeloit son ami Castiglioni Pie VIII (il le fut en effet plus tard); qu'au surplus le nouveau Pape étant accablé d'infirmités, et n'ayant que peu de temps à passer sur cette terre d'amertumes et de souffrances, le cardinal Castiglioni seroit indubitablement Pie VIII, son successeur. Il y avoit donc encore un mouvement de délicatesse exquise dans le choix du nom que prenoit le Pontife. Le choix une fois connu, le premier maître des cérémonies dressa un acte de l'élection et de toutes ses circonstances. Cet acte terminé, le Pontife élu, accompagné des deux premiers cardinaux-diacres présens, Ruffo et Consalvi, se dirigea vers l'autel, au pied duquel il s'agenouilla, et fit une courte prière. Ensuite, passant derrière le maître-autel, il y quitta ses habits de cardinal pour revêtir les habits pontificaux: ils consistent en bas blancs, en souliers de velours rouge dont l'empeigne est décorée d'une croix brodée en or, soutane de moire tabisée blanche, ceinture garnie de glands d'or, rochet, mosette, étole et calotte blanche.

Sa Sainteté, revêtue de ses habits de Pontife par ses conclavistes, l'abbé Vincent Marfani, comme secrétaire, Nicolas Moccavini, comme camérier, et Vincent Conti, prêtre romain, qu'aidoient les maîtres des cérémonies, re-

conduite par les deux premiers cardinaux-diacres, Fabrice Ruffo et Consalvi, s'avança vers l'autel, se plaça sur un siége préparé, et reçut la première *obédience* ou *adoration* des cardinaux, avec le baisement de la main et l'embrassement sur les deux joues. Tous les cardinaux, alors au nombre de quarante-huit, se présentèrent un à un, revêtus, comme ils l'étoient, de la soutane violette, du rochet, de la mosette et du manteau. Quand le cardinal della Somaglia eut fait son obédience, le nouveau Pape lui dit tout bas : « Votre Eminence nous servira en qualité de secrétaire d'Etat. » Ce premier acte de Léon XII fut admirable. Della Somaglia, quoique dévoué à l'instant de l'élection, lui avoit été peut-être plus contraire que favorable. Dans le premier moment, vaincre ainsi une répugnance à peine éteinte, c'est un effort de l'ame qui n'appartient pas aux hommes ordinaires. Le cardinal Pacca, camerlingue, après avoir fait l'obédience à son rang, mit au doigt du Pape l'anneau du pêcheur, et le Pape le remit à Mgr Zucchè, pour qu'il y fît graver le nom de Léon XII. Cependant le cardinal Fabrice Ruffo, premier diacre, demanda à Sa Sainteté la permission d'aller annoncer son exaltation, et accompagné d'un maître des cérémonies qui portoit la croix papale élevée, il se

rendit à la fenêtre de la grande galerie qui donne sur la place du Quirinal et qui venoit d'être ouverte par les maçons du conclave. Là, Son Eminence, ayant mis la barrette, annonça à haute voix l'élection en ces termes : *Annuntio vobis gaudium magnum : Papam habemus Em. Ac. Rev. D. Annibalem, tituli S. Mariæ trans Tiberim, presbyterum S. R. E. cardinalem della Genga, qui sibi imposuit nomen Leo XII.* « Je vous annonce une grande joie : Nous » avons pour Pape l'Eminentissime et Révéren- » dissime Annibal, du titre de Sainte-Marie au- » delà du Tibre, prêtre de la Sainte Eglise ro- » maine, cardinal della Genga, qui s'est donné » le nom de Léon XII. »

Toute la place du Quirinal étoit remplie de peuple et de voitures, la nouvelle s'étant répandue rapidement dans la ville. On se rappela qu'un des révolutionnaires qui accompagnoit le général Radet lors de l'enlèvement du Pape Pie VII, le 6 juillet 1809, lui disoit à cette même porte, au-dessous de laquelle le cardinal Ruffo avoit annoncé le *gaudium magnum* : « Général, nous enlevons le dernier Pape; il n'y en aura plus. » Ce fatal augure étoit publiquement démenti, le 28 septembre 1823, quatorze ans et quelques mois après.

La noblesse et le peuple confondoient leurs

acclamations auxquelles se joignoient les décharges d'artillerie du château Saint-Ange, de la mousqueterie des gardes stationnés au Quirinal, et le son des cloches des églises de la ville.

Les cardinaux devenus libres étoient retournés à leurs palais respectifs. Le soir, sur l'avis du préfet des cérémonies, quarante-six cardinaux (deux étoient un peu indisposés) se trouvèrent au palais du Vatican, et se placèrent suivant leur rang dans la chapelle Sixtine. Les cardinaux Opizzoni et Gravina, qui avoient pour voisin habituel le cardinal della Genga, ne purent s'empêcher de sourire en voyant que leur voisin ordinaire n'étoit plus à son rang. Pendant ce temps Sa Sainteté arrivoit du Quirinal, ayant dans sa voiture les cardinaux della Somaglia et Pacca. Après avoir pris ses habits pontificaux que lui présentèrent les cardinaux Ruffo et Consalvi, dans la sacristie contiguë à la chapelle, le Pape entra dans cette chapelle, y fit une courte prière, et se plaça sur l'autel. Là eut lieu le second hommage ou *adoration*, avec le baisement du pied et de la main sous la chappe, et les embrassemens sur les joues.

Monsignor Bofondi, auditeur de Rote, arriva avec la croix, et la procession composée de tous les prélats se mit en marche pour descendre à la basilique de Saint-Pierre; les mu-

siciens chantoient : *Ecce Sacerdos magnus*. Après les prélats venoient les cardinaux, chacun à leur rang, moins les deux premiers diacres, puis les conservateurs du peuple romain, Mgr Bernetti, gouverneur de Rome, que l'on se montroit et qu'on auroit voulu applaudir comme ayant maintenu sagement la police dans la ville pendant les vingt-cinq jours de conclave, le prince Altiéri, sénateur de Rome, et les deux premiers cardinaux-diacres ; enfin paroissoit le Saint Père porté sur la *sedia gestatoria*, entouré de la garde noble, de la garde suisse, de ses officiers et du commandant-général Bracci, honoré depuis quelque temps, par Louis XVIII, du cordon rouge de France. La procession étoit fermée par l'auditeur de la chambre, le trésorier Cristaldi, le majordome, le *maestro di camera*, les prélats assistans au trône et les protonotaires apostoliques.

Sa Sainteté étant entrée dans la basilique, fut conduite à l'autel du Saint-Sacrement, où elle descendit de la *sedia* et fit une courte prière. La procession ne tarda pas à se diriger vers l'autel pontifical. Le Pape remonta sur la *sedia*, reprit la mitre ; arrivé à l'autel il y pria encore, et s'y assit sur un coussin. Le cardinal-doyen entonna le *Te Deum*, pendant lequel le saint Père reçut la troisième *adoration*. Le *Te Deum*

fut suivi des versets et des oraisons *pour le nouveau Pontife*. Le Pape alors descendit de l'autel, et debout sur les degrés, donna sa première bénédiction apostolique au peuple immense qui remplissoit la basilique. On sait que pendant ces cérémonies, un maître des cérémonies brûle trois fois des étoupes devant le Pape, en lui disant à haute voix : *Pater sancte, sic transit gloria mundi. Saint Père, la gloire du monde passe ainsi.*

Le lendemain de la troisième adoration, il régnoit à Rome une sorte de préoccupation relativement à ce qui concernoit le trésorier-général. Cette place est là, comme partout, à peu près la plus importante. Par les sentimens que Léon XII manifesteroit à l'égard de monsignor Cristaldi, on alloit porter un jugement sur le caractère que Sa Sainteté déploieroit comme Pape. Le crédit du prélat devoit être ébranlé. Il avoit véritablement parlé au cardinal della Genga en termes peu convenables. La puissance rapidement survenue chez l'offensé, ajoutoit encore à l'intensité de l'insulte; du moins, tous les flatteurs le disoient ainsi. Il étoit difficile que l'offensé ne s'en souvînt pas. Il s'en souvenoit en effet, mais la constante intégrité du fonctionnaire, ses vues droites, toutes religieuses et sages, sa garde assidue aux portes du trésor, sur-

tout cette maxime de sévérité pour toutes les demandes qui peuvent une fois être justes, mais qui aussi peuvent ne pas l'être souvent, un ton de liberté, d'assurance, de franchise, qui sied bien à tous les honnêtes gens ; ces mille considérations ne tardèrent pas à éveiller chez le Pape d'autres sentimens. Ce qui distinguoit éminemment Sa Sainteté, c'étoit l'amour du bien public, et il en trouvoit un digne défenseur dans le trésorier, qui avoit pu ne pas redouter un membre du Sacré Collége. Le Pape déclara nettement qu'il lui paroissoit évident que dans la querelle, le cardinal della Genga avoit eu des torts. Il détailla ces torts, il les aggrava peut-être, et monsignor Cristaldi conserva sa place.

Dans ses rapports avec les Français, relativement aux intérêts dus sur les dotations fondées par Napoléon, monsignor Cristaldi fut assez facile, et ne voulut adopter aucune voie oblique et détournée. Il annonça ses propositions, ne les réduisit pas lorsqu'on les eut acceptées, et nous avons eu à nous louer de sa droiture, et même, ce qui est rare dans ce pays, de sa célérité.

Après de tels procédés avec Cristaldi, les hommes qui savent tout s'écrièrent : « Ce sera Consalvi qui paiera pour les deux ! » Nous verrons plus tard ce qui doit advenir ; en atten-

dant, pour les curiosités empressées et avides, nous pouvons dire que Léon XII étoit éminemment vindicatif à sa manière.

Dans le moment même où le Pape avoit été élu, les Français poursuivoient avec constance leur glorieuse campagne dans la péninsule ibérique. Le cardinal della Somaglia, doyen du Sacré Collége, qui avoit été un des partisans les plus dévoués des *zelanti*, remplissoit la place de secrétaire d'Etat, et Consalvi étoit réduit à son emploi de secrétaire des brefs et de chef de la *consulta*, dont les attributions restreintes ne peuvent pas être assimilées à celles de la secrétairerie d'Etat. La surveillance et la révision des réglemens sur l'état sanitaire du pays, ne pouvoient pas, ne devoient pas suffire à un esprit jusqu'alors occupé d'intérêts immenses qui embrassoient la politique de l'Europe et des quatre autres parties du monde.

CHAPITRE VIII.

ON CHERCHE A SAVOIR QUELLE SERA LA CONDUITE DU PAPE RELATIVEMENT A CONSALVI. CÉRÉMONIE A SAINT-PIERRE, OU CONSALVI PORTE LA COMMUNION AU PAPE. ADMIRATION DE M. D'ITALINSKY POUR LE PAPE ET L'ANCIEN MINISTRE. COURONNEMENT DE SA SAINTETÉ. PREMIÈRE BÉNÉDICTION PUBLIQUE. COURRIER ENVOYÉ PAR LE PAPE A SA SOEUR CATHERINE MONGALLI. RÉJOUISSANCES A BÉNÉVENT. VERS COMPOSÉS DANS CETTE VILLE ET A MUNICH. TÉMOIGNAGES D'ALLÉGRESSE DONNÉS EN FRANCE. EN ANGLETERRE, L'ÉVÊQUE D'HALLIA ANNONCE DES JOURS HEUREUX A L'ÉGLISE. RECONNAISSANCE DU PAPE ENVERS SÉVÉROLI. SYMPTÔMES D'OPPOSITION A ROME DE LA PART D'UN ÉTRANGER. RAVAGES COMMIS PAR LES BRIGANDS QUI INFESTOIENT LES ROUTES. PROJET D'ENVOYER EN MISSION DANS CE PAYS LE CARDINAL PALLOTTA.

A TOUT instant on se demandoit quelle seroit la disposition définitive du Pape pour le grand ministre qui avoit dirigé si long-temps les affaires de Rome. A une des messes officielles célébrées dans Saint-Pierre, Consalvi remplissoit les fonctions de cardinal-diacre chargé de porter le calice au Pape. Plus d'un étranger,

venu là dans un but profane, se promettoit d'épier les mouvemens de tous deux.

On admiroit la dignité du maintien de Son Eminence, qui, en même temps, ne manquoit jamais d'élégance. Au moment fixé, le cardinal prit la sainte Hostie sur l'autel, l'éleva trois fois en la montrant au peuple, puis la déposa avec la patène entre les mains du sous-diacre, qui la porta au trône du Pape. Arrivé là, le sous-diacre se rangea à la gauche du Saint Père, le cardinal-diacre prit ensuite le calice, l'éleva trois fois, ainsi qu'il avoit fait pour l'Hostie, et descendit les marches de l'autel. L'espace à parcourir pour porter le calice jusqu'au trône, est assez considérable; il faut marcher à petits pas, tenant des deux mains le calice élevé, s'avancer dans une entière confiance, soutenu par les maîtres des cérémonies, sans voir même les tapis qui couvrent les dalles du temple. On ne peut pas dissimuler que des protestans, présens à la cérémonie, semblèrent chercher à découvrir dans les traits du Pape et de l'ancien ministre, quelques traces d'émotion et des souvenirs humains de tant d'efforts de l'opposition pour favoriser naguère un autre choix, et peut-être ailleurs des joies de triomphe; mais le visage du Pape étoit calme et bienveillant, celui du cardinal satisfait et soumis, tous deux

en même temps absorbés dans la grandeur du mystère sacré.

A l'approche du cardinal, le Saint Père se prosterna, puis, se tenant debout entre le diacre et le sous-diacre, il se frappa la poitrine trois fois, et reçut de leurs mains, pour communier, l'hostie et le calice; le diacre retourna ensuite à l'autel, y prit un ciboire d'or, et le porta avec la même solennité jusqu'au trône, où le Pape alors distribua lui-même la communion aux personnes qui sont admises à l'honneur de communier de la main du souverain Pontife (1).

Toutes les cérémonies de l'intérieur étoient terminées; il n'y avoit plus qu'à procéder au couronnement en public. Le Saint Père parut à la grande *loggia* de Saint-Pierre, devant le balcon qui domine la plus magnifique place de l'univers. Descendu de la *sedia gestatoria*, il monta sur un trône à la vue d'un peuple immense, pendant que l'on chantoit : « *Corona*

(1) Le chevalier Italinsky, de la religion grecque séparée, ministre de Russie, étoit dans les tribunes du corps diplomatique, et m'avoit dit : « Certainement, je me mettrai à genoux comme vous pendant la communion ; mais promettez-moi de m'aider à me relever, car mes quatre-vingts ans m'en empêchent. « Lorsque je l'aidai à se remettre sur pied, il me dit tout bas, apparemment pour me remercier et réjouir mon ame catholique : « Mon Dieu ! » mon Dieu ! comme ils ont été beaux tous les deux ! » Le bon vieillard, dans ce moment-là, ressentoit nécessairement une grande estime pour la Cour romaine.

aurea super caput ejus. » Le cardinal Fabrice Ruffo, premier cardinal-diacre, suivant son droit s'approcha pour couronner le Pontife, et plaça sur sa tête (1) le trirègne, en disant : « *Accipe thiaram tribus coronis ornatam, et scias te esse patrem principum et regum, pastorem orbis, in terrâ vicarium salvatoris nostri Jesu-Christi, cui est honor et gloria in sæcula sæculorum.*
« Reçois la thiare ornée de trois couronnes, et
» apprends que tu es le père des princes et
» des rois, le Pasteur de l'univers, et sur la terre
» le vicaire de notre sauveur Jésus-Christ, à
» qui sont dus honneur et gloire dans les
» siècles des siècles. »

Le Pape alors, portant la tiare en tête, et restant assis, prononça la formule suivante :

« *Sancti apostoli Petrus et Paulus, de quorum potestate,*
» *et auctoritate confidimus, ipsi intercedant pro nobis ad*
» *Dominum.* (*Amen.*) — *Precibus et meritis beatæ Mariæ*
» *semper Virginis, beati Michaelis Archangeli, beati*
» *Joannis Baptistæ, et SS. apostolorum Petri et Pauli, et*

(1) Le cardinal Ruffo, affligé d'un grand âge, marchant péniblement et tout courbé, avoit ôté sa mitre que tenoit son caudataire. au moment de procéder au couronnement, le cardinal ne la trouvant plus, s'agitoit, et, malgré son empressement, ne pouvoit s'approcher du trône, la tête nue, lorsque le voisin naturel du premier diacre, le cardinal de La Fare, dernier des prêtres, lui prêta sa mitre. Le peuple, qui vit ce mouvement, dit tout de suite que c'étoit la France qui avoit couronné Léon XII.

» *omnium Sanctorum, misereatur vestri omnipotens Deus, et*
» *dimissis omnibus peccatis vestris, perducat vos Jesus*
» *Christus ad vitam æternam.* (*Amen.*)

« Que les saints apôtres Pierre et Paul, dans la puis-
» sance et dans l'autorité desquels nous nous confions,
» intercèdent eux-mêmes pour nous auprès du Sei-
» gneur ! — Que par les prières et les mérites de la
» bienheureuse Marie toujours Vierge, du bienheureux
» Michel Archange, du bienheureux Jean-Baptiste et
» des saints apôtres Pierre et Paul, et de tous les Saints,
» le Dieu tout-puissant ait pitié de vous, et qu'après
» vous avoir remis tous vos péchés, Jésus-Christ vous
» conduise à la vie éternelle ! »

Ici le Saint Père éleva davantage la voix.

« *Indulgentiam, absolutionem et remissionem omnium*
» *peccatorum vestrorum, spatium veræ et fructuosæ pœni-*
» *tentiæ, cor semper pœnitens, et emendationem vitæ, gra-*
» *tiam et consolationem sancti Spiritus et finalem perseve-*
» *rantiam in bonis operibus tribuat vobis omnipotens et mi-*
» *sericors Dominus.* (*Amen.*)

« Que le Seigneur tout-puissant et miséricordieux
» vous accorde l'indulgence, l'absolution et la rémis-
» sion de tous vos péchés : la durée d'une véritable et
» fructueuse pénitence ; un cœur toujours pénitent ;
» l'amendement de votre vie, la grâce et la consolation
» de l'Esprit saint, et une finale persévérance dans les
» bonnes œuvres ! »

Le Pape lisoit cette formule dans un livre soutenu par un évêque assistant.

Au moment précis où la bénédiction devoit être donnée, le Pape se leva, et, imprimant encore plus de force à sa voix, au milieu du silence universel, il fit entendre ces dernières paroles avec la majesté d'un souverain Pontife et la tendresse d'un père (1) :

« *Et benedictio Dei omnipotentis Patris* †, *et Filii* †, *et*
» *Spiritus* † *sancti descendat super vos et maneat semper.*
» (*Amen.*) »

« Et que la bénédiction du Dieu tout-puissant, du
» Père †, et du Fils †, et du Saint † Esprit, descende sur
» vous et y demeure toujours ! »

On sait que la bénédiction se donne ainsi : Après le mot *benedictio*, le Pape fait trois signes de croix sur le peuple, et quand il prononce les mots *descendat super vos et maneat semper*, il élève les mains au Ciel, les ramène sur sa poitrine, et ensuite il s'asseoit.

Nous placerons ici un petit détail de famille qui ne sera pas hors de propos. Quelle que soit l'élévation du caractère d'un personnage qui est promu subitement à une haute dignité, le souvenir de famille, surtout celui qui ne doit jamais dégénérer en népotisme, est un sentiment naturel, opportun, moral et digne d'une

(1) Tous les prêtres connoissent cette formule : je la transcris ici pour les hommes du monde qui ne la connoissent pas aussi bien —

belle ame. Le Pape chérissoit avec tendresse sa sœur Catherine, mariée dans la maison Mongalli, et il ordonna qu'un courrier allât lui annoncer la promotion d'un frère qu'elle aimoit avec la plus vive tendresse. Ces mouvemens de prédilection de la nature sont si doux ! n'envions pas le bonheur qu'ils procurent, même quand ils attesteroient une préoccupation qui tiendroit à la foiblesse du sang ou à la satisfaction du succès !

La ville de Bénévent, cette ville qui a d'autant plus de patriotisme qu'elle est enclavée dans une terre étrangère, la patrie du cardinal Pacca, témoigna sa joie par les vers suivans :

LEONI XII P. O. M.

S. P. Q. B.

Hæc urbs ut quondam Nono dilecta Leoni
Sit tibi, Sancte Pater, nam tibi nomen idem,
Divina et virtus Petrique excelsa potestas ;
Ac meritis fulges, pectore, mente pari ;
Pluribus ut regnes simul et melioribus annis
Ad quæ en læta offert vota precesque Deo.

A Munich, au milieu d'un transparent, on lisoit : *Leo XII non desiderio hominum, sed voluntate Dei : Ecce vicit Leo ex tribu Juda. Leo et ovis simul morabuntur.* (PETRI *Ep.* I, C. IV ; ISAÏ. XI, ℣. 6.)

En Bavière, à propos de la prédiction de Malachie, qui annonçoit, pour ce règne, ces mots, *canis et coluber*, un poète publia les vers suivans :

Cognita sunt cunctis celebris præsagia vatis ;
Et canis et coluber Papa futurus erit.
Falleris et fallis, mî vates, namque creatus
Non canis aut coluber (1), *Papa, sed ecce Leo.*

(1) Il existe une prétendue prophétie attribuée à saint Malachie. On prétend d'abord trouver, d'après une suite de mots latins énigmatiques, une idée du lieu de naissance et du caractère des Papes, depuis Célestin II, Pape en 1143, jusqu'à Clément XI, Pape en 1700. Il est probable que ces énigmes ont été composées à peu près à cette dernière époque, et non pas par saint Malachie, pieux archevêque d'Armagh, qui ne s'occupoit pas de semblables futilités. Il y a, en effet, un rapport assez frappant entre quelques-unes de ces énigmes et le caractère de quelques Papes, de 1143 à 1700. Cela n'a pas été difficile à constater, si l'on a inventé les énigmes après les faits. L'auteur, quel qu'il soit, donne ensuite d'autres énigmes applicables aux Papes futurs. Léon XII, neuvième successeur de Clément XI, est annoncé, dit-on, par cette énigme : *Canis et coluber*. Le poète bavarois a raison de dire que cela ne peut s'appliquer à un pape *Lion*. Le faux prophète a mieux deviné, si l'on veut, pour Pie VI, qu'il appelle *Peregrinus apostolicus*. Ce peut être une allusion au voyage à Vienne. Pie VII, huitième successeur de Clément XI, est annoncé par ces deux mots : *Aquila rapax*. On a voulu voir là Napoléon et son aigle. Toutes ces prédictions ne sont que des frivolités indignes de l'histoire ; car enfin, si *vir religiosus*, qui tombe précisément au règne de Pie VIII, s'applique bien raisonnablement à ce pieux Pontife, *vir religiosus* peut aussi s'appliquer à tous les autres Pontifes passés et futurs. Mais que signifie *ex balneis Etruriæ*, pour personnifier Grégoire XVI ? Qu'y a-t-il de commun entre *les bains d'Etrurie* et les courageux efforts du Pape pour défendre les dogmes et l'auto-

Voici d'autres vers :

Urbem olim clamor compleverat : Hannibal ante
Portas ! ac eheu ! territa Roma fuit ;
Ecce novi insurgunt clamores : Hannibal intrà
Portas ! et mirum ! gaudia Roma capit.

Nous parlerons plus bas avec quelques détails des témoignages d'allégresse donnés en France ; ils se rattacheront aux affaires ecclésiastiques du pays.

Les félicitations qui arrivèrent de Londres furent cordialement accueillies, et répandirent la joie dans Rome. L'évêque d'Hallia annonçoit des jours heureux à l'Eglise ; il ordonnoit qu'on rendît d'abondantes grâces à Dieu dans tous les oratoires, parce qu'il connoissoit la fermeté du Pontife et ses vues d'amour et de protection pour les Eglises reléguées *au milieu des épines, de l'ivraie et des rochers insensibles des sectes et de leurs réformes.* Il finissoit par dire que la succession des Pontifes étoit une démonstra-

rité de la sainte Eglise ? Encore si l'énigme eût porté les mots *Pastor angelicus,* mais ils appartiennent au Pape qui pourra régner en 1900, puisque le *Pastor angelicus* ne doit être que le 6e successeur de Grégoire XVI. Encore une fois, quoique quelques personnes parlent sérieusement à Rome de ces rapprochemens inventés *après coup,* ou applicables à tous les Papes, en forçant le sens des mots, il faut avertir les jeunes gens et les esprits sérieux de ne pas perdre leur temps à ces inutilités.

tion éternelle qui prouvoit combien le siége de Pierre étoit le fondement de la colonne de vérité, et offroit à tous les siècles le flambeau inextinguible de la foi.

On ne tarda pas à savoir que la reconnoissance de Léon XII pour le cardinal Sévéroli, ne s'attachoit qu'à trouver des occasions de se manifester. On s'accordoit à dire que son palais étoit le canal des faveurs et des grâces ; mais, comme toujours, les exigences viennent quelquefois refroidir l'effusion de la gratitude la plus dévouée. Cependant Léon XII ne fut pas ingrat un seul jour jusqu'au moment de la mort de Sévéroli, qui survécut peu de temps à sa défaite et à la revanche courageuse qu'on avoit prise en son nom.

Bientôt on apprit que le Pape avoit nommé une congrégation d'Etat composée de cardinaux pris dans les trois Ordres, et qui auroit quelquefois, disoit-on, la prétention de gouverner directement les affaires sous une couleur *zelante*. Plus tard, il sera question de cette congrégation, et nous dirons ce qu'elle devint quand elle eut à lutter d'abord contre l'opposition des cours, et ensuite contre les efforts réunis du Pape et du cardinal della Somaglia. D'un autre côté, quelques étrangers, et même des personnes considérables dans l'Etat, et

moins clairvoyantes que M. le chevalier Italinski, croyant servir le cardinal Consalvi, témoignoient de la froideur au succcesseur de cette Eminence. Le cardinal della Somaglia opposoit à cette conduite désobligeante, des caresses, des prévenances, et toutes les ressources d'un esprit jaloux de se rendre agréable par tous les genres de services les plus délicats, ou par des entretiens affables, enfin par le ton de dignité que donnent à un grand seigneur un âge avancé, et au besoin le costume splendide de la pourpre. Il cherchoit à se concilier les frondeurs et à les ramener au ton de paix et de concorde indispensable pour le bien des affaires; mais ces mécontens chagrins, qui ne ménageoient pas le Pape, ménageoient encore moins le nouveau secrétaire d'Etat. Ces procédés étoient déraisonnables. A la tête de ce parti de mauvaises paroles, figuroit (on aura peine à le croire) une espèce de diplomate tout-à-fait subalterne, et se trouvant momentanément à Rome sans mission positive; car on ne l'y reconnoissoit pas comme consul de son pays, qui d'ailleurs auroit eu peu d'intérêts de commerce à y défendre. Cet homme vouloit composer des satires à la manière des Romains; jamais Pasquin calomnié ne s'étoit montré plus mal en veine, et n'avoit parlé avec moins de malice sa

belle langue. On lui faisoit dire que tout étoit devenu *ordini*, *contrordini* et *disordini*. Il étoit vrai que des hésitations avoient pu être remarquées; cependant, pour la cour Romaine, qui en général attend, examine, décide *ad referendum*, fait examiner sa décision, la modifie, soumet encore sa modification à un examen plus attentif, il y avoit peut-être nécessité de renoncer pour un temps à sa lenteur réfléchie.

Des brigands répandus dans la campagne de Rome inquiétoient par une insolence inaccoutumée. Mal punis sous le dernier gouvernement, tour à tour arrêtés, contenus, déportés dans d'autres provinces, puis, présomptueux d'un pardon qui sembloit forcé, ils vouloient traiter d'égal à égal. Ils envoyoient leurs députations déguenillées imposer des lois aux villes; ils exigeoient presque des otages. Une sorte d'esprit public dirigé à faux par des calculs étroits, accordoit une protection conditionnelle à ces agitateurs, dont le nombre se grossissoit tous les jours. La peur, cette lâche conseillère, refroidissoit les bonnes intentions des gouverneurs de cantons et de leurs lieutenans. Malheureusement cet étranger qui se plaignoit tant, n'avoit d'autres sociétés que celles des autres étrangers qui, arrivant par des routes diverses, racontoient les dangers du voyage.

Au milieu de ces douleurs, il falloit apporter un remède actif et prompt : Léon XII le comprenoit mieux que personne dans ses Etats. On dit que le cardinal Sévéroli lui conseilla de charger d'une mission à la fois pacifique et militaire le cardinal Pallotta, homme vif, courageux, plus disposé naturellement à recommander des mesures de rigueur que des calculs de réserve, d'habileté douce et de clémence raisonnée. Léon XII se proposoit de modérer le zèle du chef d'une entreprise fort difficile, parce qu'elle devoit être délicatement conduite. On obtint quelque succès sans réussir complètement, en employant d'abord des officiers expérimentés ; au total on posa les bases d'un arrangement futur et définitif qui doit à jamais honorer le milieu du règne de Léon XII.

CHAPITRE IX.

INFORMATIONS SUR L'ORIGINE DES BRIGANDS. DESCRIPTION DES ANCIENS FIEFS DE LA MAISON *COLONNA*. COUTUMES DU PAYS. LES HABITANS ONT CONSERVÉ L'USAGE D'EXPRESSIONS LATINES. ABUS AVANT L'ARRIVÉE DES FRANÇAIS. ILS ORGANISENT DES MUNICIPALITÉS ET DES TRIBUNAUX, MAIS ENSUITE ILS IRRITENT LE PEUPLE PAR LEURS EXIGENCES. APRÈS LE DÉPART DES FRANÇAIS, LES COMMANDANS PONTIFICAUX APPELLENT LE PEUPLE A PROTÉGER LES ROUTES. IL RESTE DANS LA MONTAGNE UN INDESTRUCTIBLE SÉDIMENT DE BRIGANDS QUI NE RECONNOISSENT PAS L'AUTORITÉ PONTIFICALE. LÉON XII PRÉPARE LES MESURES PROPRES A DÉTRUIRE LE BRIGANDAGE.

PERSONNE ne se plaindra de trouver dans cet ouvrage quelques détails sur l'origine et le caractère de ceux qu'on nommoit alors des *brigands;* je crois que jusqu'ici on a publié peu d'informations exactes à ce sujet.

Le pays des anciens Volsques forme une chaîne de montagnes qui occupe une extension géographique de trente lieues de longueur sur cinq de largeur. Ces montagnes étoient le foyer perpétuel du brigandage. Il est difficile de

trouver une situation qui puisse contenir plus de monde à l'abri de la poursuite de l'autorité. Ces montagnes sont fortifiées par la nature: placées au sud-est de Rome, elles commencent à la distance de huit lieues de cette ville, et se terminent dans le royaume de Naples, aux environs d'Arpino, patrie de Cicéron; bornées au levant par les Apennins, au midi par les marais Pontins, au couchant par le mont Albano et Tusculum, elles ont au nord les plaines de la province de *Campagna*, seul côté accessible, mais dangereux, parce qu'il présente une gorge n'ayant qu'une seule issue. Les montagnes dont nous parlons ici, les anciens *montes Lepini*, offrent une population de trente à quarante mille ames. On y comptoit vingt-cinq communes et trois diocèses, *Segni*, *Sezze* et *Piperno* (ces deux derniers ont été supprimés et réunis à Terracine). Les habitans de ces montagnes sont laborieux, industrieux, et ne craignent ni les froids ni les chaleurs. Il n'est pas rare de voir un de ces habitans faire à pied trente et même quarante lieues dans vingt-quatre heures. La race est belle; on rencontre une foule de tailles et de figures mâles et vigoureuses, de celles que nous offrent les tableaux du Guerchin. Les femmes, et de très-bonne heure les jeunes filles, ont un air fier et déterminé; elles

vaquent aux soins du ménage avec courage et gaîté. Rien n'est moins commun qu'une faute parmi elles; on la puniroit du plus profond mépris. Les villages sont mal bâtis : il n'y a presque pas de chemins; on marche à l'aide d'une sorte d'instinct comme dans les déserts. Un grand arbre, une ruine, sont les indications les plus ordinaires. La terre, assez fertile, produit du froment, du maïs, des légumes, des fruits, du vin, des olives et du tabac; on a même essayé de cultiver du coton; mais le défaut de manufactures en ce genre a fait abandonner cette sorte de culture coûteuse. Le bois n'a aucune valeur; il ne faut que le couper et le transporter à la maison. Il n'existe aucune habitation isolée; on demeure dans les villages, qui ont une population forte, depuis cinq cents jusqu'à cinq mille ames. Cette population est partagée en deux classes, qui ont chacune leur costume. Ce qu'on appelle *bourgeois* est habillé à la française, comme dans nos petites villes ; ce qu'on appelle le *peuple* a un costume particulier, un chapeau large et bas, relevé à droite et à gauche. Le paysan ne porte pas de cravate; la chemise est toujours ouverte sur la poitrine. Le reste de l'habillement consiste dans une *sous-veste* de toile blanche qui descend jusqu'aux hanches, des hauts-de-chausses courts, généralement

d'un drap de laine rouge tirant sur la couleur cannelle, arrivant à peine aux genoux qui restent toujours nus. Avec cela on ne porte pas de souliers ; ce qui les remplace est une pièce de cuir de buffle liée avec une petite corde aux deux extrémités. Au lieu de bas, on porte une pièce de toile qui enveloppe la jambe, et doit être liée en forme de cothurne avec les petites cordes qui soutiennent la pièce de cuir formant soulier. Tel est l'habillement de tous les jours. Lorsque l'on va à l'église ou à la ville, ces hommes ont pour tout habit de cérémonie une veste semblable au *spencer* des Anglais, de drap rouge comme celui des hauts-de-chausses ; ils portent cette veste sur l'épaule et le bras gauche, de sorte qu'en les voyant on les croit habillés de blanc du côté droit, et de rouge du côté gauche.

Ces infortunés végètent dans une ignorance profonde. Peu de maîtres, peu d'écoles, au moins dans le temps dont je parle. Malgré cette profonde ignorance, il semble que la nature ait voulu dédommager ces peuples. Ils sont doués d'une sagacité extrême ; il leur échappe des saillies très-piquantes. Dans leur patois existent plusieurs expressions latines. Comme celle des Latins, leur langue tutoie tout le monde. Ils disent à un Prélat qu'ils rencontrent « Ton Excellence » Après une conversation de dix

minutes, ils sont en état de juger à peu près la valeur morale de la personne avec laquelle ils ont parlé. On demandera pourquoi ces peuples sont restés dans cet abrutissement qui a engendré dans beaucoup d'entr'eux d'horribles passions, le vol, l'assassinat dans la dispute, et la vengeance sans colère. Les pays dont je parle ont appartenu jusqu'à la fin de 1816 à la maison Colonna, si connue dans l'histoire du XIIe siècle. Cette maison, née pendant les troubles des guerres civiles, combattant souvent contre les Papes, les Orsini et les autres maisons puissantes, ne songea naturellement qu'à former des soldats. Dans ces fiefs, celui qui n'auroit pas su manier une arme se seroit vu déclaré indigne d'être un *suddito Colonnese*, et en certaines circonstances n'auroit pas trouvé grâce auprès de son maître.

Cette famille, quoique vaincue très-souvent par les Papes, ne s'étoit jamais réconciliée avec eux; elle avoit toujours gardé un esprit d'opposition; malgré leurs menaces, elle a toujours garni ses forteresses de soldats à *cocarde verte*. Dans cette situation, les gouverneurs *Colonnesi* du pays s'inquiétoient peu de la moralité des habitans. Il suffisoit d'avoir des hommes habiles à se servir des armes. Les *Colonna* vouloient exclusivement la juridiction dans leurs

provinces. L'autorité du Pape n'avoit d'autres ressources que d'envoyer des brevets de *clercs* aux honnêtes gens qui en demandoient. Munis de ces brevets, ils étoient exemptés de la juridiction territoriale. Ce n'étoit pas là une civilisation; on remédioit à un désordre par un désordre. En 1809, les Français survinrent; ils s'établirent dans la ville de Rome qu'ils avoient demandé seulement à traverser. Ils renversèrent bientôt la juridiction des *Colonna*; mais, continuant mieux qu'ils n'avoient commencé, ils organisèrent avec vigueur et avec suite des autorités municipales et des tribunaux. En cela, l'opinion secondoit l'administration; on peut dire que l'esprit public, sans armes, tua presque le brigandage. En 1811 et en 1812, il y eut un moment où les brigands se réduisirent à sept ou huit, commandés par des frères calabrois. Mais en 1813 la même administration détruisit le bien qu'elle avoit fait. On demanda, comme ailleurs, aux anciens fiefs des Colonna, des réquisitions en hommes, en argent, en chevaux. On épuisa, avant qu'elles fussent *échues*, les listes de la conscription; puis on exigea tous les chevaux sans exception; on prétendit organiser des gardes d'honneur. Napoléon n'avoit donc aucune connoissance de l'état de ces pays? Ils retournèrent rapidement

à leurs mœurs primitives. Il s'organisa des partis politiques qui commettoient des excès sur les routes, sous prétexte d'inquiéter les troupes de Joachim. Quelques commandans foibles, après le départ du gouverneur français, sembloient annoncer à tous ceux qui porteroient les armes et contribueroient à rétablir la sûreté des routes, qu'ils obtiendroient un pardon général pour tous les crimes antérieurs. Moyens imprudens et funestes! car il faut toujours en revenir à punir les crimes, si les criminels que l'on a amnistiés en commettent de nouveaux. Toutefois, la proclamation amena une foule de *brigands* à devenir comme les auxiliaires des autorités. La province de *Campagna* fut couverte d'hommes armés, et ce n'étoient pas des hommes qui voulussent constamment vivre soumis à des lois nouvelles pour eux. Il se forma de véritables corps de *brigands définitifs* qui ne sortoient jamais des abîmes de la montagne que pour aller arrêter et voler sur les grands chemins. Peu à peu l'ordre se rétablit; mais le métier avoit paru bon à quelques étrangers. Plusieurs *facinorosi* du pays, querelleurs, et joueurs de couteau, quittoient aussi leur famille, lorsque la force publique alloit poursuivre ceux qui troubloient l'ordre. On vit jusqu'à des fiancés rejoindre les voleurs, et ajourner les

noces au moment où ils auroient obtenu une amnistie. De malheureuses jeunes filles disoient avec douleur et quelquefois avec orgueil : « Mon fiancé est à la montagne. » Telle étoit la situation du pays qu'on vouloit pacifier. Des membres de municipalités locales ne faisoient pas leur devoir : une commisération sans excuse égaroit leurs esprits. Il falloit donc soutenir les autorités dévouées, instruire les foibles de leurs obligation, punir avec fermeté les méchans dont on pouvoit se saisir, user de clémence envers les caractères irritables, capables d'aller augmenter le nombre des révoltés. Léon XII, voulant anéantir ce sédiment infect de brigandage, appela auprès de lui les hommes religieux qui avoient du pouvoir dans le pays ; il faisoit distribuer des récompenses, il attiroit dans d'autres provinces les *Sonninois* qui donnoient de mauvais exemples. Il faisoit surveiller avec soin cette ville de Sonnino que les brigands avoient osé demander au même titre que la possédoit la maison Colonna. Toutefois, on n'obtenoit pas encore les résultats qu'on devoit attendre de tant de sacrifices et de méditations, pour assurer le retour du repos dans ces fatales contrées.

CHAPITRE X.

LE ROI LOUIS XVIII ÉCRIT A LÉON XII, POUR LE FÉLICITER. PASTORALE DE M. LE CARDINAL DE CLERMONT-TONNERRE. IL DEMANDE DES MODIFICATIONS LÉGISLATIVES RELATIVEMENT AU CLERGÉ. DIVERSES FEUILLES ATTAQUENT LA PASTORALE. M. PICOT, RÉDACTEUR DE L'*AMI DE LA RELIGION ET DU ROI*, RÉPOND A CES ATTAQUES. M. COTTRET, *CONCLAVISTE DE S. E.* ET DEPUIS ÉVÊQUE DE BEAUVAIS, AVOIT COMPOSÉ EN PARTIE LA PASTORALE. LETTRE D'UN ITALIEN DOMICILIÉ EN FRANCE, SUR LES RÉSULTATS DU CONCLAVE. RÉPONSE DE LOUIS XVIII AUX FÉLICITATIONS DE LÉON XII SUR LES SUCCÈS DES FRANÇAIS EN ESPAGNE. MANDEMENT DE L'ÉVÊQUE D'ORLÉANS, MGR DE BEAUREGARD. MANDEMENT DE MGR LOUIS LAMBRUSCHINI, ARCHEVÊQUE DE GÊNES. FÊTES EN ESPAGNE ET EN BELGIQUE. FÉLICITATIONS VENUES DU LEVANT ET DU NOUVEAU-MONDE.

CEPENDANT le roi Louis XVIII avoit reçu la lettre qui lui notifioit l'avénement du nouveau Pape. Sa Majesté écrivit à Sa Sainteté la lettre suivante :

« TRÈS-SAINT PÈRE,

» J'ai éprouvé la satisfaction la plus parfaite en recevant la lettre par laquelle Votre Sainteté m'informe de son élévation sur la chaire de Saint-Pierre. Mes vœux les plus ardens se trouvent accomplis par cet heureux événement. Connoissant les éminentes vertus

et les lumières supérieures de Votre Sainteté, j'ai la conviction la plus intime que le gouvernement de l'Eglise sera dirigé par elle avec l'esprit de justice, de modération et de charité qui caractérise le Père commun des fidèles. Elle jugera sans doute que ces sentimens qui sont dans son cœur, sont le plus sûr moyen d'accroître le bien de notre sainte religion, de perpétuer l'honneur du Saint Siége, et de contribuer essentiellement à la tranquillité et au bonheur du monde entier. Animé des mêmes intentions que les rois, mes prédécesseurs, je me plais à déclarer à Votre Sainteté, qu'en ma qualité de fils aîné de l'Eglise, je regarde comme un devoir de justifier ce titre glorieux, que j'ai reçu avec la couronne, en employant la puissance que la divine Providence m'a confiée, à seconder autant qu'il me sera possible les pieuses intentions qui dirigeront Votre Sainteté dans les soins de son gouvernement. Je charge mon cousin le duc de Laval-Montmorency, mon ambassadeur extraordinaire près le Saint Siége, de vous présenter cette lettre, et je lui recommande de ne rien négliger pour se concilier l'estime et la confiance de Sa Sainteté. J'ai lieu d'espérer qu'il y réussira ; ayant pu apprécier depuis long-temps ses talens, son caractère et les qualités personnelles qui le distinguent. Je prie Votre Sainteté de l'accueillir avec bienveillance, et d'ajouter une créance et une foi entière à tout ce qu'il lui dira de ma part, surtout lorsqu'il lui exprimera les vœux que je forme pour la gloire de son Pontificat, et lorsqu'il cherchera à la convaincre de ma sincère affection, ainsi que du respect filial avec lequel je suis,

TRÈS SAINT PÈRE,

De Votre Sainteté, le très-devot fils,

Paris, le 14 octobre 1823. LOUIS. »

Pendant que cette lettre étoit écrite à Paris, on y envoyoit de Rome un document dont il est nécessaire de parler.

Le cardinal de Clermont-Tonnerre, archevêque de Toulouse, crut devoir adresser, de Rome même, à son clergé et aux fidèles de son diocèse, une Lettre pastorale. Nous présenterons un extrait des points les plus importans traités par Son Eminence.

« C'est du sein de cette ville appelée la *Ville éternelle* que nous vous adressons, N. T. C. F., nos instructions et l'expression de nos sentimens. Avant de quitter la capitale de la France pour nous rendre dans la capitale du monde chrétien, nous voulions déjà vous faire connoître quelques dispositions particulières que nous avions méditées dans l'intérêt de votre salut qui nous est si cher, et dont notre ministère nous fait un devoir sacré; mais le coup qui a frappé l'Eglise au moment même où nous concevions de nouvelles espérances pour la conservation de son auguste chef, ne nous a pas permis de vous laisser, avant notre départ, ces témoignages de notre sollicitude et de notre affection.

» C'est donc dans le centre de l'unité catholique, dans cette ville arrosée du sang de tant de martyrs, c'est au milieu de ces beaux monumens qui déploient à nos yeux toute la majesté de la religion, c'est dans le sein du Sacré Collége, environné des lumières et des vertus de ce sénat illustre, c'est dans cette chapelle sainte, en présence des images révérées des douze Apôtres, près de ce trône vacant, qui nous annonçoit à la fois et le deuil

et les besoins de l'Eglise; c'est enfin dans le conclave, assemblé pour l'élection d'un nouveau Pontife, que nous avons médité derechef, et pesé, au poids du sanctuaire, les intentions où nous étions, et le désir que nous avons de mettre en vigueur des mesures non moins nécessaires qu'importantes pour le clergé et les fidèles de notre diocèse.

»Nous voulons, N. T. C. F., autant qu'il est en nous, y établir la discipline ecclésiastique et le droit commun, tels qu'on les observoit dans l'Eglise avant les troubles et les funestes envahissemens de la révolution. Cette terrible catastrophe nous a ôté, il est vrai, les biens, les titres, les prérogatives temporelles que le clergé possédoit depuis tant de siècles, mais elle n'a pu enlever à l'Eglise le droit de se gouverner suivant les canons, et le pouvoir des choses humaines n'a pas plus de prise sur la discipline de l'Eglise que sur ses dogmes, sa morale et ses sacremens.

» Nous méditions donc, N. T. C. F., sur les objets les plus importans pour le rétablissement de la discipline ecclésiastique, lorsque la voix de l'Esprit saint s'est fait entendre tout à coup au milieu de notre cénacle, et le nom de Léon XII a retenti en cet instant dans les murs de la reine des cités. Ah! quelle a été notre joie, lorsque réuni à notre illustre collègue (Mgr de La Fare), nous avons pu proclamer celui qu'avoient appelé plusieurs fois nos vœux et notre suffrage, lorsque dans cette assemblée même, où il avoit paru comme l'un de nous, nous avons pu l'appeler du doux nom de Père, et recevoir les plus précieuses assurances de son attachement pour la France, pour le monarque qui en fait la gloire; enfin, pour votre premier pasteur, et pour son troupeau ! »

Le cardinal demande 1° des *modifications législatives* qui mettent en harmonie les lois de l'Etat et la loi immuable de l'Evangile ; 2° le rétablissement des synodes diocésains et des conciles provinciaux ; 3° la réhabilitation des fêtes solennelles ; 4° la réhabilitation de plusieurs ordres religieux ; 5° l'indépendance des ministres de la religion à l'égard de leurs subordonnés. Tant que les prêtres seront réduits à attendre le pain qui leur est nécessaire, de ceux auxquels ils prêchent l'Evangile, le ministère des prêtres sera sans autorité et leurs travaux sans fruit : il est important que les pasteurs reçoivent une dotation conforme à la dignité de leur état, et qui les mette à même de donner des secours à ceux auxquels ils sont souvent obligés d'en demander aujourd'hui ; 6° les attributions des officialités métropolitaines et diocésaines, réglées selon les canons et reconnues par le gouvernement, dans tout ce qui a rapport aux matières contentieuses, à la validité ou à la nullité des mariages.

Enfin le cardinal invoquoit la suppression d'une partie des *lois organiques*, contre lesquelles le Saint Siége avoit long-temps réclamé.

Quelques journaux éclatèrent en reproches au moment où l'on publia cette Pastorale. Il y

eut à Paris un défenseur très-habile et très-sage de la doctrine de l'archevêque de Toulouse. M. Picot, rédacteur de l'*Ami de la Religion et du Roi* (voyez tome XXXVIII, page 369), opposa aux attaques d'un critique amer des réflexions de sang froid ; j'en rappellerai quelques-unes.

« Le critique est étonné et presque révolté que M. le cardinal demande quelques modifications dans nos codes. Mais ces modifications ne sont-elles pas réclamées depuis long-temps par de bons esprits? Des hommes même étrangers au clergé, n'ont-ils pas exprimé des vœux semblables? *Il y a,* dit le critique, *trois millions de protestans en France, faudra-t-il les réduire à l'état de dégradation et d'ilotisme dans lequel ils ont si long-temps gémi?* On reconnoît bien ici le ton d'exagération familier aux hommes de parti. D'abord il n'y a pas trois millions de protestans en France ; il n'y en a que sept cent mille, d'après un relevé fait par les préfets en 1819, sous le ministère de personnes qui protégoient les protestans (1) ; ensuite, en quoi les protestans seront-ils dégradés, si les catholiques se marient devant leurs propres prêtres? les premiers seront-ils opprimés, parce que les seconds iront faire bénir leur union à l'église, au lieu d'aller à la mairie?... Y a-t-il ensuite de l'ambition pour les pasteurs

(1) On assure aujourd'hui (1842) que, d'après de nouveaux recensemens faits avec une ardeur qui cherchoit des augmentations, il n'y a pas neuf cent mille protestans en France, et qu'il y a deux millions de catholiques de plus.

à demander que leurs revenus soient fixes, au lieu d'être variables et dépendans des circonstances? Le clergé français ne pourroit-il pas, sans trop de présomption, solliciter les avantages dont jouit le clergé d'Angleterre? Les dotations de celui-ci sont-elles contraires à la liberté, et les pasteurs anglicans oppriment-ils les citoyens, parce qu'ils ont des revenus assurés? Il ne s'agit pas d'augmenter les impôts, mais de convertir en dotations fixes des traitemens sujets à mille chances.

« Nous pourrions ajouter, que quand M. le cardinal de Clermont-Tonnerre a parlé de l'indépendance des prêtres, il a spécifié le sens de ce vœu. Il n'a pas demandé que les prêtres fussent *indépendans* de l'autorité des lois, des magistrats ; il a voulu dire, il a dit : qu'il étoit à désirer que les prêtres ne dépendissent pas, pour leur traitement, de leurs propres paroissiens, et ne fussent pas obligés de solliciter des secours de ceux mêmes qu'ils doivent conduire dans les voies du salut ; et l'on voit en effet combien cette dépendance peut nuire au succès de leur ministère. »

La Pastorale de M. de Clermont-Tonnerre fut déférée au conseil d'Etat, et nous verrons que d'autres démarches du même archevêque furent dénoncées par le ministère aux tribunaux de Paris.

Nous aurons occasion de revenir sur cette affaire. Je me bornerai à remarquer ici qu'on a accusé à tort M. de Clermont-Tonnerre d'avoir caché à la Cour romaine la Pastorale dont il est

question ; elle fut montrée au Pape et à quelques-uns de ses conseillers, et imprimée avec les permissions nécessaires. Je me rappelle même en avoir parlé avec M. Cottret, conclaviste du cardinal. Cet ecclésiastique d'un talent distingué et d'une piété éclairée, mort dernièrement dans son évêché de Beauvais, ne nioit pas la part qu'il avoit prise à la rédaction de cette pièce. Il reste à examiner l'opportunité de cette publication, et le danger qu'on couroit à la faire arriver ainsi d'un pays étranger pour la jeter en France, comme si l'on n'osoit pas à Toulouse faire entendre des paroles qui contrarioient les passions des partis. L'occasion de s'exprimer avec plus de détails sur cette question ne tardera pas à s'offrir.

De toutes parts, en Europe, on avoit les yeux fixés sur Rome. La nouvelle de l'élection n'étoit point parvenue partout avec autant de rapidité qu'à Paris, où l'avoit portée le télégraphe de la ville de Lyon. Dans ce temps-là, un courrier à cheval pouvoit aller de Rome à Lyon, en un peu moins de quatre jours. Alors un Italien domicilié en France écrivit, d'un lieu où l'avénement n'étoit pas encore connu, quelques mots qui circulèrent même au Vatican, et qui tendoient à rassurer les couronnes contre toute menace d'entreprises ultérieures des *zelanti*.

L'événement a prouvé que ces quelques mots étoient une exacte vérité.

« Quand ma lettre arrivera, il est possible que vous ayez un Pape. Quel sera-t-il? je n'en sais rien. Et que fera-t-il, et que pensera-t-il? Je crois en vérité qu'il ne le sait pas plus que moi, et c'est ce qui peut lui arriver de mieux, car s'il s'imagine trouver dans ses antécédens, dans les impulsions qu'il a reçues, soit de ses sentimens, soit de ses opinions, ou soit des sentimens et des opinions d'autrui, divers motifs de se tracer d'avance une règle générale de conduite, il s'exposera certainement à faire de bien grandes et de bien dangereuses fautes ; mais je ne crois pas qu'un Italien, et un Italien de ce temps, soit capable d'en faire de pareilles. Il y a des gens que le temps use, d'autres qu'il émousse, d'autres qu'il abat ; quant aux Italiens, le temps les aiguise. Ils entrent fort habiles, grâces à leur naturel, dans les maux du temps ; ils ne sont que plus affilés quand ils en sortent. »

Le même correspondant écrivoit après avoir connu la nomination de Léon XII :

« Je veux écrire à mon aise sur cette nomination inattendue, qui toutefois est fort à mon gré, et qui, si je ne me trompe, sera un peu plus tôt, un peu plus tard, plus au gré de ceux qui n'y ont pas contribué, qu'au gré de ceux qui l'ont faite. Il y a, à la suite de tels événemens, des mécomptes qui ne sont particuliers ni à Rome, ni à cette circonstance. Ils sont, dans ce temps, partout, le résultat de toutes les hautes nomi-



nations. Les partis s'efforcent par toutes sortes de moyens, d'élever aux places les hommes de leur choix, et une fois parvenus, ceux-ci trouvent un horizon qui les éclaire de nouvelles lumières, ils voient avec de nouveaux yeux et gouvernent avec de nouvelles vues; les amis surviennent et les excitent; mais les périls sont là; ils sont présens, menaçans; il faut choisir entre l'ingratitude et le malheur, ou même le crime de mal faire, de s'exposer, d'exposer l'Etat : un honnête homme en pareil cas est affligé, mais n'est pas embarrassé du choix qu'il doit faire. Voilà l'avenir de l'histoire du Pape que vous avez aujourd'hui. »

Tout cela, depuis le commencement jusqu'à la fin, sera vrai pour Léon XII : il se livrera d'abord aux amis; il accueillera leurs vœux avec empressement : mais peu à peu il s'éclairera, et tout en gardant la plus grande partie des dispositions dans lesquelles il est arrivé, il laissera agir le cours de la nature, l'effet de récompenses absolument suffisantes; il ne renoncera pas à la pratique sincère des grandes et nobles vertus, il contractera des amitiés nouvelles et dévouées; ces amitiés, dans le sens des intérêts qui vont naître, viendront au secours du Pontife; il ne sera pas coupable d'ingratitude, et il méditera la gloire de tenir le gouvernail d'une main ferme au milieu des orages, et d'accomplir honorablement son devoir, sans les avoir imprudemment bravés.

Le Pape s'étoit empressé d'adresser au roi Louis XVIII des félicitations sur les heureux succès de nos armes en Espagne, qui devoient rassurer tous les gouvernemens amis de la paix, voulant l'ordre chez eux, et naturellement aussi chez les autres; car le bon ordre, chez soi seulement, n'a jamais suffi.

Le roi avoit lu avec attention diverses biographies des cardinaux présens au conclave. Le cardinal della Genga, après le cardinal Castiglioni et le cardinal della Somaglia, s'y trouvoit traité avec un sentiment indirect de préférence. On avoit surtout fait remarquer qu'il étoit connu à Paris. Le roi désira que l'on expédiât promptement sa réponse aux félicitations du Pape. Nous la donnerons ici tout entière.

TRÈS-SAINT PÈRE,

« Rien ne pouvoit m'être plus agréable que la lettre par laquelle Votre Sainteté m'adresse ses félicitations sur les événemens qui ont amené la délivrance du roi d'Espagne. La divine Providence a visiblement protégé la cause des rois, en couronnant mes efforts dans cette entreprise. C'est donc à elle que nous devons adresser nos actions de grâces pour des bienfaits aussi signalés, et qui ont concouru également à maintenir la légitimité des trônes et l'avantage de notre sainte religion dans la péninsule. Je forme, comme Votre Sainteté, les vœux les plus ardens pour que la justice et la modération garantissent à toujours l'Es-

pagne, du retour des malheurs et des excès qui l'ont si cruellement affligée. Espérons que Dieu exaucera ces vœux, et qu'il maintiendra son ouvrage en assurant le repos et le bonheur de l'Europe entière. Je ne puis terminer cette lettre sans faire connoître à Votre Sainteté combien je suis touché des sentimens qu'elle m'exprime pour ma famille, et en particulier pour le duc d'Angoulême. Ce digne fils de mon choix a justifié toute ma confiance, et s'il a mérité les éloges de Votre Sainteté et les miens, c'est pour s'être conduit avec sagesse et en guerrier chrétien, dans le commandement de mes armées en Espagne. Je saisis avec un véritable plaisir cette occasion pour renouveler à Votre Sainteté les assurances de la sincère affection et du respect filial, avec lesquels je suis,

TRÈS-SAINT PÈRE,

De Votre Sainteté, le très-dévot fils,

LOUIS. »

Paris, le 1er novembre 1823.

Le conclave avoit été si court, que l'on recevoit encore à Rome les Mandemens de tous les évêques de la chrétienté qui demandoient des prières pour Pie VII, et qui venoient se confondre avec les louanges données au nouveau Pontife par les évêques plus rapprochés de Rome.

M. de Beauregard, évêque d'Orléans, dans

un Mandement du 4 septembre, s'exprimoit ainsi :

« Ne demandez plus de miracles à la Providence, chrétiens de la France! Les siècles futurs s'étonneront de ceux dont vous fûtes les témoins. Ne fut-ce pas un miracle que l'Italie devenue libre au moment où Rome étoit veuve, et l'élection de Pie VII si prompte et si paisible? (Monseigneur eût pu dire que le conclave fut long et paisible. Il dura cent quatre jours, et l'on n'y entendit pas les fracas de la guerre; la main de Dieu n'en fut que plus visible.) Ne fut-ce pas un miracle que ce réveil de la foi, cette joie de tous les peuples, quand son élection leur fut connue; et cette longue vie de notre saint Pontife, qui lui a permis de guérir tant de maux et de donner des pasteurs aux églises veuves de la France? »

A la fin du Mandement, M. l'évêque d'Orléans exhorte les fidèles à prier pour l'élection du Pape, et il termine ainsi :

« Revenons à la noble simplicité des anciens temps; rendons à l'Eglise romaine l'obéissance et l'honneur qui lui sont dus! elle est la maîtresse de toutes les Eglises du monde. Les maux qui depuis tant de siècles se sont répandus sur la terre ont été causés par des esprits désobéissans et orgueilleux; telle a été la source de toutes les hérésies, et l'hérésie ébranle les Etats. Les peuples qui s'élèvent contre l'Eglise, se révoltent facilement contre les rois. *Quia ventum seminabunt et turbinem metent.* »

Partout on avoit adressé à Dieu de vives prières pour Pie VII; on alloit recevoir les Mandemens qui annonçoient l'élection du nouveau Pontife.

M. l'archevêque de Gênes, Louis Lambruschini, fait le plus grand éloge de Léon XII, de sa capacité pour les affaires, de sa prudence, de sa piété, de sa volonté ferme, et de ses sentimens de tendre charité. Le témoignage de Sa Grandeur a d'autant plus de poids, qu'elle a résidé long-temps à Rome, et qu'elle a pu y connoître personnellement le cardinal della Genga. Elle voit, dans cette élection, un gage de protection de la Providence, et elle admire cette succession de Pontifes et cette unité constante qui lie les diverses parties de l'Eglise entre elles. Mgr Lambruschini ajoute que le nom de Léon XII rappelle des époques glorieuses dans les annales du Saint Siége. Plusieurs Papes de ce nom ont laissé une renommée immortelle. Le premier de tous, Léon-le-Grand, est illustré par l'immensité de son génie et par les services qu'il rendit à la religion et à l'humanité; quatre successeurs du même nom ont obtenu les honneurs de la canonisation, entre autres, Léon IX, né en Alsace, parent de l'empereur Conrad le Salique, et fils du comte d'Egesheim : il avoit été créé l'an 1049. Léon X, quoiqu'il n'ait régné

que huit ans, a donné son nom à son siècle. Léon XII ne restera pas au-dessous de ses prédécesseurs. M. l'archevêque de Gênes termine son Mandement en exhortant ses diocésains à redoubler d'attachement et de respect pour le Saint Siége et pour le vertueux Pontife qui vient de s'asseoir sur la chaire de Rome.

Il y eut des fêtes extraordinaires en Espagne. Les lettres de M. de Vargas, enflammées d'amour pour Léon XII, avoient disposé cette nation vive et généreuse à une sorte d'exaltation qui n'avoit pas d'exemple.

Dans la Belgique, la joie du peuple et celle du clergé donnèrent le signal d'une sorte de fête nationale; elle entraîna le roi Guillaume lui-même à des félicitations qui furent jugées sincères. Les applaudissemens du Levant et du Nouveau-Monde ne manquèrent pas d'arriver plus tard.

A tant de dispositions bienveillantes se joignoient les toujours miraculeuses nouvelles d'Espagne. Celle de la glorieuse délivrance du roi Ferdinand parvint à Rome le 16 octobre, peu de jours après le couronnement du Pape. L'ambassadeur de France alla sur-le-champ annoncer cette nouvelle à Sa Sainteté. Quoiqu'il n'eût pas encore pris possession de l'église de Saint-Jean-de-Latran, le Pape voulut la visiter

dans cette circonstance, et y remercier Dieu d'une victoire si utile à la religion. On sait que le roi de France a l'honneur, depuis Henri IV, d'être le premier chanoine de Saint-Jean. Il fut décidé que ce jour-là l'ambassadeur recevroit le Pape dans cette église.

CHAPITRE XI.

ÉCLATANTES VICTOIRES DES FRANÇAIS EN ESPAGNE. DÉLIVRANCE DE FERDINAND VII. QUOIQUE LE PAPE NE DUT PAS ENTRER DANS L'ÉGLISE DE SAINT-JEAN-DE-LATRAN AVANT LE *POSSESSO*, IL VA Y CHANTER LE *TE DEUM*, EN ACTIONS DE GRACES DES VICTOIRES D'ESPAGNE. BANQUETS DONNÉS PAR LE MINISTRE D'ESPAGNE, LE CHEVALIER DE VARGAS, A LA SUITE DES *TE DEUM* CHANTÉS DANS LES ÉGLISES DE SAINT-LOUIS ET DE SAINT-JACQUES. LE PÈRE CAPPELLARI. BREF AU MARQUIS DE MONTMORENCY. ALLOCUTION POUR REMERCIER LES CARDINAUX. BELLE CONDUITE D'UN CHEF DE SYNAGOGUE. DÉPÊCHE AU VICOMTE DE CHATEAUBRIAND QUI TEND A EXPLIQUER L'ÉTAT DES AFFAIRES A ROME SUR LA FIN DE 1823.

Le Sacré Collége et le corps diplomatique furent donc priés d'assister à un *Te Deum* dans l'église de Saint-Jean. Le Pape partit de son palais, ayant dans sa voiture les cardinaux Bardaxi et de Clermont-Tonnerre. On appréciera le motif de cette politesse faite à un cardinal espagnol et à un cardinal français. Arrivé à Saint-Jean, le Pape, pour éviter le grand cérémonial, qui n'est possible qu'après la prise de possession, entra par la porte latérale et le por-

tique sous lequel est la statue pédestre en bronze du roi Henri IV, et il y fut reçu par le duc de Laval. Sa Sainteté, revêtue de ses ornemens pontificaux, s'avança vers l'autel réservé au Souverain Pontife, où le saint Sacrement étoit exposé. Là, après avoir fait sa prière à genoux, elle entonna le *Te Deum*, qui fut suivi du *Tantum ergò* et de la bénédiction.

Le Pape alla un des jours suivans à l'église de Saint-Louis-des-Français, où un autre *Te Deum* fut chanté par le cardinal de Clermont-Tonnerre. Il y eut plus tard des cérémonies dans l'église de Saint-Jacques et de Sainte-Marie-de-Montferrat-des-Espagnols. Le chevalier de Vargas distribua des dots, donna trois banquets de suite, où l'on étoit invité d'abord en gala, ensuite en habit de ville distingué, puis en frac. La munificence particulière de ce digne chevalier vint royalement au secours des pauvres, et il n'y eut pas un infortuné de Rome qui n'eût à se réjouir de la rentrée de Ferdinand dans Madrid.

Ce fut vers cette époque à peu près que Léon XII voulut faire une connoissance plus immédiate avec le père Cappellari, à l'antique église abbatiale de Saint-Grégoire-le-Grand, et donner à ce religieux une preuve d'amitié et de protection. Le 7 novembre, à l'occasion de l'octave

des morts, le Pape alla visiter cette église, occupée par les Camaldules; Sa Sainteté fut reçue par le cardinal Zurla, général de l'ordre, qui lui présenta le père Cappellari, vicaire-général.

On remarquoit dans Léon XII un tendre intérêt pour la France, et cet intérêt n'étoit pas précisément une dette bien établie, car la France avoit fait en général peu de démarches pour l'exaltation du cardinal-vicaire et pour le malade qu'elle avoit cependant si puissamment consolé à Montrouge. Le Pape ne pouvoit oublier, disoit-il, les seigneurs du faubourg Saint-Germain, qui l'avoient aimé, soutenu, secouru peut-être dans ses tribulations à Paris; aussi voulut-il adresser un bref plein de bonté paternelle au marquis de Montmorency, frère de l'ambassadeur et aujourd'hui duc de Laval, qui avoit élevé dans ses terres une église, et ainsi acquitté un vœu fait pour demander à Dieu le retour des Bourbons.

Nous avons vu dans l'histoire de Pie VII que les allocutions des Papes sont des communications de circonstance, toujours éloquentes, toujours noblement explicatives des faits du temps. Le Pape devoit entretenir ses frères les cardinaux de son exaltation; il les assembla le 17 novembre. Il n'y avoit point eu encore de

préconisations. Léon XII parloit d'abord à ceux qui l'avoient élu, et ensuite à ceux qui, sans l'avoir élu, n'avoient pas été pour lui, plus tard, moins amis et moins respectueux. Il s'exprima ainsi :

« VÉNÉRABLES FRÈRES,

» Ayant à vous parler du haut de ce trône, nous avons douté pendant quelques instans, si nous devions vous rendre grâces pour la dignité pontificale à laquelle vos suffrages nous ont élevé, ou nous plaindre plutôt de ce que vous nous avez imposé le joug si pesant de la servitude apostolique. N'auriez-vous donc voulu nous faire succéder à Pie VII, dont l'éloge sera consacré par les âges à venir, que pour faire ressortir davantage notre foiblesse comparée avec ses héroïques vertus! Vous aviez des collègues doués de toutes les qualités, et dignes de recevoir de vos mains l'administration de l'Eglise universelle!

» Pourquoi, *malgré notre résistance,* nous avez-vous préféré, nous qui n'avons aucun mérite? Occupé de ces pensées, nous avons reconnu que notre élection vient réellement de celui qui, des pierres mêmes, a coutume de susciter des enfans à Abraham, et qui choisit ce qui est foible dans le monde pour confondre ce qui est fort. Vous avez été les interprètes et les ministres de la volonté divine. Aussi, comme vous avez servi avec empressement, avec amour et célérité, et dans un admirable accord (1) les inspirations de l'esprit divin, au

(1) L'accord qui est venu après, car il faut toujours dire la vérité, n'a fait que fortifier et rendre unanime celui qui en force suffisante pour obéir aux règles, étoit venu le premier. Au total, il y avoit im-

lieu de nous plaindre, nous reconnoissons que nous lui devons d'éternelles et de sincères actions de grâces. »

Le bon goût, la dignité, la confiance pieuse, l'habileté politique, la force du droit, l'appui ferme sur la loi des statuts ne peuvent pas être portés plus loin; et ce début, même dans sa modestie, est encore éclatant.

Le Pape continue :

« Ayant rempli notre premier devoir envers celui qui nous a élevé au-dessus de la terre, tout foible que nous sommes, pour nous placer sur le plus haut degré, nous avons convoqué aujourd'hui vos fraternités pour nous acquitter envers elles, dans la sincérité de notre cœur, du tribut d'action de grâces dont nous leur sommes redevable. En vous rendant ce témoignage, vous devez être persuadés que nous le réaliserons par des effets, lorsque l'occasion pourra s'en présenter.

» Ainsi, tout ce qui devra contribuer à orner, à augmenter votre imposante dignité, tout ce qui se rapportera aux honneurs, aux avantages, aux bienfaits que chacun de vous aura droit de réclamer, nous vous promettons que, de notre part, rien ne sera omis pour répondre à vos désirs. Mais en échange, vénérables frères, nous vous demandons cet empressement, cet attachement sincère, cet accord que vous nous avez montré en nous déférant le souverain pontificat : vous

possibilité de lutte, et le dégoût qu'on éprouve à se trouver contradicteur inutile, l'hommage qu'on ne pouvoit refuser à des vertus égales aux vertus qu'on opposoit, établissoient comme un accord parfait, là où il ne restoit de dissidence que dans des chiffres de votes et dans des préférences toutes raisonnables.

nous en donnerez des preuves en nous aidant à supporter le pesant fardeau du suprême ministère.

» Vous n'ignorez pas, vénérables frères, quelles cruelles blessures a reçues dans les derniers temps l'Eglise de Jésus-Christ, quels ennemis combattent contre la foi orthodoxe, combien est grande la dépravation des mœurs qui règne partout, quelles sont les entraves, les difficultés, les obstacles qui arrêtent de tous côtés les affaires de l'Eglise; pour nous, nos soins, nos travaux seront, et le jour et la nuit, consacrés à détourner ce déluge de maux: mais si dans cette grande et difficile entreprise nous ne sommes point aidé de vos conseils, de vos secours, nous ne nous flattons pas de retirer de notre administration ces fruits abondans que nous ne cessons de demander à Dieu.

» Courage donc, vénérables frères, travaillez avec nous à la vigne du Seigneur! il faut en arracher les plantes stériles et nuisibles; il faut les féconder par des germes salutaires, *selon que le temps et les circonstances pourront le permettre*. Ainsi, vous obtiendrez cette récompense infinie que le céleste laboureur promet à l'activité et au zèle de ses fidèles ouvriers. Nous ne cesserons cependant de lui adresser d'instantes prières pour qu'il daigne diriger nos travaux, et nous accorder les forces dont nous avons besoin; car ce n'est pas celui qui plante qui est quelque chose, c'est celui qui donne l'accroissement. »

Tous les cardinaux dûrent applaudir à cette allocution.

De toutes parts on demandoit le redressement de quelques griefs; il falloit apporter des re-

mèdes à des abus. En même temps, quelques personnes d'une piété peut-être exagérée, sollicitoient des punitions, des châtimens contre les juifs. Léon XII, qui pendant son vicariat avoit cherché à rendre leurs habitations du Ghetto plus aérées, plus saines, et qui vouloit poursuivre ce projet, fut heureux de répondre que, pendant le deuil pour la mort de Pie VII, le président de la synagogue juive, au Vieux-Brisach, grand-duché de Bade, étant instruit que des juifs devoient demander à l'autorité civile la permission de faire un divertissement public, crut devoir écrire à l'autorité pour adresser une demande contraire. Dans sa lettre, datée du 20 septembre, dont le Pape avoit une copie, et qui étoit signée de M. Riez, il étoit dit que la communauté juive avoit une juste raison de pleurer la mort du chef de l'Eglise, dont la vie étoit une suite non interrompue de vertus, d'héroïsme religieux et de marques de tolérance. Cet hommage rendu au feu Pape par un chef de synagogue, est assurément un fait remarquable parmi les témoignages d'estime et d'admiration qu'a si justement obtenus la mémoire de Pie VII.

Nous avons sous les yeux des pièces officielles qui parlent de toutes les affaires de Rome. Ces pièces embrassent l'ensemble des faits; elles

peuvent nous servir souvent de guides dans le compte que nous avons à rendre des événemens du règne de Léon XII.

On lit dans un rapport à M. de Chateaubriand, en date du 2 décembre 1823, des informations dignes d'intérêt.

La rédaction de ces pièces, concertée souvent avec d'autres légations amies, peut suffire à qui veut connoître ce que l'état des affaires à Rome offroit d'important.

On écrivoit à M. le vicomte, le 2 décembre 1823 :

« On a pu pressentir, en examinant les premiers actes de Léon XII, que son règne porteroit un caractère marqué de modération.

» D'abord les faveurs furent pour la France, parce qu'elle venoit de recueillir des lauriers, et que par une suite de victoires où nos soldats relevoient chaque jour les autels abattus, la gloire de la France avoit miraculeusement servi l'Eglise. Les biens du clergé restitués, les couvens rétablis, l'autorité des évêques restaurée, l'influence du Saint Siége rendue à son ancien éclat, tout avoit été profit pour l'Eglise dans cette guerre d'Espagne ; et plus la congrégation des affaires ecclésiastiques, interrogée pour savoir si le nonce Giustiniani devoit aller appuyer nos triomphes, avoit montré de lenteur et de doutes, à peu près par ordre du cardinal Consalvi, plus il paroissoit important au nouveau gouvernement de laisser croire que précédemment on avoit constamment marché aussi vite que ces

événemens, ouvrage de la Providence. Il convenoit au cardinal della Somaglia, qui n'étoit lié par aucune complaisance précédente pour les Cortès, de se remettre précipitamment dans la voie naturelle de l'ordre, de la religion et de la légitimité.

» Toutes ces nuances furent saisies; l'ambassade fut attentive à en laisser développer les résultats qui purent aller jusqu'à l'imprudence, relativement à quelques autres cours.

» Néanmoins, Léon XII, en manifestant ainsi son assentiment aux mesures nobles et vigoureuses qui avoient contribué au rétablissement de l'autorité du roi d'Espagne, cherche les moyens d'éviter d'être dominé, en cela, par la faction qui l'a élu. Cette élection étoit une conséquence du dépit de l'exclusion donnée au cardinal Sévéroli, autant qu'un hommage rendu aux qualités du cardinal della Genga. Le Saint Père, préféré, disoit-on, comme mourant, et privé de cette activité qui donne de la force et de la constance aux affaires, n'ignoroit pas que dans la couleur du parti auquel il appartenoit, on en auroit peut-être choisi un autre, si cet autre avoit eu moins de santé.

» S'il avoit dû consentir quelques heures après les *adorations*, à l'établissement d'une congrégation aristocratique cardinalice, prise dans les trois Ordres, et aspirant à gouverner sous le nom de congrégation d'Etat, il ne tarda pas à déclarer que ses séances ne seroient pas périodiques, et que dans tous les cas les affaires importantes seroient préalablement examinées et rapportées par le secrétaire d'Etat.

» Avant de pénétrer dans les vues secrètes du Pape, qui sont plus difficiles à découvrir, examinons d'abord quel est son secrétaire d'Etat, son premier ministre,

personnage qu'on voit au moins quelquefois, et qui est plus en dehors.

» Quel est-il donc ce secrétaire d'Etat? Rien de ce qu'un souverain affoibli par la maladie peut redouter ; c'est un vieillard estimable par ses qualités, mais mal vu des principales légations qui lui refusoient leur appui ; un vieillard averti sans cesse par un grand âge, des dangers du travail et de l'utilité de la temporisation ; un vieillard qui, une fois arrivé aux affaires, avoit gardé par lenteur de caractère, la circonspection, la timidité, la mesure, la politesse généralement complimenteuse par lesquelles on y arrive ; un esprit conditionnel, remettant tout au lendemain, dans un âge où il y a si peu de lendemain. Certes, le souverain même supposé mal instruit au milieu de ses souffrances, et relégué obstinément sur un lit de douleurs, n'avoit rien à craindre de l'autorité d'un ministre, à qui cependant il restoit assez de vie pour veiller au soin de son propre crédit.

» L'établissement de cette congrégation avoit déplu au ministre ; elle ne déplaisoit pas moins au Pape. Sa Sainteté vit sa dignité blessée, le ministre son pouvoir compromis.

» Cependant on s'informoit pour instruire les cours.

» Le cardinal della Somaglia s'empressa de notifier avec une sorte de publicité, au corps diplomatique, que la congrégation n'étoit pas un conseil d'Etat ; qu'elle n'étoit qu'une assemblée consultative, et qu'elle ne seroit pas convoquée à des jours déterminés ; qu'on y appelleroit dans les occasions d'autres cardinaux ; qu'enfin cette congrégation ne seroit que ce qu'avoit pu être une semblable congrégation sous l'administration du cardinal Consalvi (celle qui avoit mené les affaires un

peu mollement entre Ferdinand VII et les Cort

» Toutes ces explications furent données du ton d
homme qui étoit aussi jaloux de son autorité mi
térielle, qu'avoit pu l'être Consalvi; avec cette différe
que l'un faisoit bonne garde pour agir, et l'autre p
empêcher qu'on n'agît.

» En effet, le temps n'est plus où tous les minis
accouroient avec empressement aux audiences; le co
diplomatique se plaint; il va rarement au Quirin
parce qu'il en sent l'inutilité. Consalvi recevoit de
fois par semaine. Ses faveurs et ses coquetteries étoient
si adroitement distribuées que chacun pouvoit se croire
le préféré. Le cardinal della Somaglia a divisé le corps
diplomatique en deux classes. Les ambassadeurs sont
admis le mardi; les ministres du second ordre le ven-
dredi. Etrangers et nationaux, tous sont persuadés que
della Somaglia n'est là qu'un ministre provisoire. C'est
de la part de l'Autriche et de Naples surtout que l'op-
position est la plus forte contre lui.

» Ramener Consalvi à la conduite des affaires, se
ble cependant impossible: cet événement seroit
sorte d'abdication du Pape.

» Le parti autrichien demanderoit Albani; ma
seroit refaire le Pape avant la mort de celui qui
La cour de Vienne pourroit aussi se contenter de
riozzi, travailleur, homme de loi, administrateur.
connoît la marche des affaires des autres cours, il a
désir de les imiter, de s'instruire. Sa manière est ferme,
positive et courante; il possède quelqu'invention et de
l'activité; ses vues ne seroient pas trop en opposition
avec celles de Consalvi; mais plus que ce dernier, il
penseroit à sa fortune dans tous les genres.

» L'inactivité de della Somaglia a désappointé et blessé

zelanti, qui se déclarent ses ennemis ; et les cours ont commencé à l'abandonner, il lui reste peu de soutien.

» Dans sa détresse, il sait que la France lui portoit bienveillance au conclave. Il en est reconnoissant ; je m'approche de lui plus qu'aucun autre ministre étranger.

» Il m'assure que ses relations avec le Pape sont pleines d'affection et de confiance. Le Pape lui a montré des lettres où on l'engageoit à changer son ministre, où on lui représentoit que le fardeau étoit trop pesant pour celui qui en étoit chargé.

» Toutefois, l'âge, la considération qui s'attache au doyen, le mettent à l'abri d'une disgrâce et d'un renvoi subit.

» Il ne sortira des affaires que par suite des embarras où il se laissera noyer, par l'effet d'un rhume peut-être qui l'alarmera sur ce qu'il lui reste de jours à vivre. Il tombera de son propre poids. S'il est habile et guidé par un orgueil raisonnable, il nommera son successeur ; mais aura-t-il ce bon sens?

» Quelques personnes prétendent que l'époque de sa retraite est assez indiquée au retour des nonces, à la première promotion des cardinaux vers le printemps.

» On revient souvent à l'idée de monsignor Giustiniani, nonce à Madrid. Il appartient aux *zelanti*, et sous ce rapport, il n'étoit pas aimé de Consalvi à qui il le rendoit. Il jouit d'une grande considération justement méritée. Sa naissance aussi le favorisera. On tient beaucoup à un grand seigneur pour un secrétaire d'Etat ; c'étoit la coutume dont on s'est rarement écarté. Il y a une foule de dépits et de dégoûts qu'on n'entame pas

avec un grand seigneur. Beaucoup de petites choses de vanité se trouvent établies d'avance, et il ne reste que le fond de l'affaire, le tort ou la raison.

» Je suis l'ami particulier du nonce Giustiniani; ce choix me seroit infiniment agréable. J'ai traité avec lui comme collègue; c'est un acheminement à le deviner comme ministre dirigeant.

» Dans un semblable état de choses, un secrétaire d'Etat octogénaire, un Pape valétudinaire ne semblent pas préparés à faire de grands changemens.

» Cependant le Pape, qu'on voit si peu, qui parle si sobrement, qui s'abstient en quelque sorte de toute décision en géneral, que fait-il retiré dans ses appartemens? Il travaille, dit-on, assez assidument. Il dicte des observations à un employé qu'il affectionne beaucoup (l'ancien secrétaire de Consalvi à Paris); il demande des mémoires, des explications, des informations sur tout. Il parle de tous les genres de réformes, et il n'en adopte encore aucune.

» On croit qu'il va publier des mesures nouvelles en économie administrative. Il donnera des soins à la discipline de l'Eglise, il supprimera des couvens, ce qui paroît un peu fiscal et peut-être singulier; mais toutes ces tentatives locales sont maniées avec une extrême circonspection.

» Rome est une république où chacun, avant le cardinal Consalvi, étoit maître dans son dicastère. Toutes ces petites autorités se sont rétablies subitement au premier bruit de la chute du ministre qui les avoit détruites. La volonté du Pape n'a pas encore pénétré dans ces nouvelles situations. Enfin, sur quel point se portera cette intention de réforme? Les obstacles naissent, à chaque pas, autour du lit du Pon-

tise expirant, et il n'a rien dit pour les surmonter.

» Avant tout, à Rome on a de l'esprit et du tact. On avoit de l'esprit et du tact sous le cardinal Consalvi; avec moins de rapidité dans l'exécution, on en a et on en aura également aujourd'hui. Dans deux mois, les Romains et moi, nous aurons pris la mesure de l'administration actuelle. Les tergiversations, les circonspections, la saison des mémoires, l'attente des informations, tout cela n'aura plus de valeur. Rome rentrera sous son empire nécessaire, resserrée par des oppositions vives et agissantes dans un cercle de nécessités insurmontables, livrée aux critiques de l'Autriche, aux exigences de Naples, à quelques criailleries de l'Angleterre, à la pédante inquisition des protestans du royaume des Pays-Bas, à l'indifférence funeste et presque universelle d'une partie de l'Allemagne, à la surveillance inexplicable du cabinet de la Russie. »

Cette dépêche à M. de Chateaubriand ne jetoit pas peut-être une lumière bien vive sur l'état des choses; mais elle annonçoit une active surveillance qui amèneroit probablement des informations plus positives, pour éclairer le gouvernement du roi sur des faits désormais établis.

CHAPITRE XII.

CHACUN A LES YEUX FIXÉS SUR CONSALVI. IL FAIT ÉLEVER A PIE VII UN TOMBEAU SUR LEQUEL LE PONTIFE EST ASSIS ENTRE LA *SAGESSE* ET LA *FORCE*. LE VICOMTE DE CLERMONT-TONNERRE PROMU A LA DIGNITÉ DE PRINCE ROMAIN. LE CARDINAL FESCH. RÉPONSE A CEUX QUI LE PROPOSOIENT POUR LE PONTIFICAT. LETTRE DE LOUIS XVIII PRIANT LE PAPE DE NOMMER M. DE PINS ADMINISTRATEUR DU DIOCÈSE DE LYON. LE PAPE TOMBE MALADE. LETTRE DU DUC DE LAVAL AU VICOMTE DE CHATEAUBRIAND, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES DE FRANCE. CONCOURS EUROPÉEN POUR NOMMER D'ACCORD UN PONTIFE. LA COUR ROMAINE, DANS LES DEUX DERNIERS SIÈCLES, N'A PAS COMMIS DE FAUTE QUI ATTESTE SA TYRANNIE OU SON AMBITION : ELLE PEUT SE REPROCHER SEULEMENT UN ACTE DE FOIBLESSE. CELUI QUI L'A COMMIS EN REND COMPTE.

On avoit en même temps les yeux fixés sur les loisirs du cardinal Consalvi ; il les employoit d'une manière digne de son grand cœur et de sa générosité. Déterminé à faire élever un tombeau à son maître Pie VII, il conféroit avec le célèbre sculpteur Thorwaldsen, digne émule de Canova. Son Eminence avoit commandé à cet

illustre Danois le mausolée de ce Pape. Le Pontife devoit être assis sur la chaire pontificale. Deux figures étoient à ses côtés : l'une représentoit *la Sagesse*, l'autre *la Force*, pour faire allusion aux deux vertus principales qui ont caractérisé ce règne dans la bonne et dans la mauvaise fortune. Ce n'étoit pas cependant *la sagesse* qui étoit venue poser une couronne à Paris ; mais c'étoit bien *la force* qui avoit résisté dans les fers, et qui avoit vaincu le vainqueur de tant de rois. Thorwaldsen avoit reçu de Son Eminence, pour ce long ouvrage, une somme très-considérable.

On surprit en ce moment une preuve de gratitude donnée par le Pape au cardinal de Clermont-Tonnerre. Le vicomte, frère du cardinal, fut nommé prince romain, pour jouir de ce titre lui et sa postérité dans l'ordre qu'il plairoit au titulaire d'établir. Il pouvoit ainsi laisser ce titre de prince à un puîné, au lieu de le donner à un aîné de la famille.

Nous n'avons encore que peu parlé du cardinal Fesch. Il résidoit à Rome. Il avoit peu agi pendant le conclave : dans les premiers momens, presque seul, il avoit témoigné du zèle pour défendre le cardinal Consalvi, que tous ses ennemis attaquoient presqu'à la fois. Au milieu des débats, une voix solitaire s'étoit élevée pour

donner, disoit-elle, le moyen de faire dépenser l'exclusion de la France : « Portons nos voix sur le cardinal Fesch, la France lui appliquera son exclusion ; après nous n'aurons plus rien à craindre de cette résistance. » Mais il fut répondu victorieusement à cette menace : « Essayez ; nommez le cardinal Fesch, établissez un gouvernement qui regrettera Napoléon et ses fautes, qui interviendra pour l'excuser dans toutes les affaires où sa mémoire sera compromise ; irritez les anciens geôliers de cet homme si illustre ; embarrassez-vous vous-mêmes d'un maître dont vous connoissez cependant le caractère ; livrez les dogmes à des dépits, accablez d'un poids intolérable la barque de saint Pierre, et vous ne tarderez pas à être bientôt punis de votre pétulance. Craignez aussi que la France, bien avisée, ne ménage son exclusion et ne ramasse pas le gant ; alors vous gémiriez d'avoir fait ce qu'aucun de vous ne désire. » La voix solitaire se tut, et la France n'eut pas à déployer une rigueur qui altère plus ou moins la concorde, et jette des semences de mécontentement et de trouble.

Cette faute, car ç'en fut une, d'avoir écouté ce conseil seulement un jour, eut cependant un résultat qu'on n'attendoit pas. Le gouvernement du roi pensa à réprimer pour jamais ce

zèle qui avoit ses dangers pour Rome et pour nous. Louis XVIII écrivit au Pape une lettre sage, fortement raisonnée, qui expliquoit les angoisses de Lyon, privée, par une nécessité invincible, de son archevêque.

« Très-Saint Père,

» Des circonstances graves, et qui sont bien connues de Votre Sainteté, ont éloigné, depuis plusieurs années, de l'Eglise métropolitaine de Lyon, son premier Pasteur. Comme il devient chaque jour plus urgent de pourvoir aux besoins spirituels d'un siége si important, nous avons jugé convenable d'avoir recours à l'autorité du Saint Siége apostolique pour faire cesser cette fâcheuse situation, en suppliant Votre Sainteté de nommer une personne capable de gérer et d'administrer ledit archevêché de Lyon, jusqu'au moment où il pourra être occupé par un titulaire de notre choix ; en conséquence, nous supplions Votre Sainteté d'accueillir avec bonté la demande que nous lui faisons, de nommer en qualité d'administrateur dudit archevêché, le sieur Jean-Paul-Gaston de Pins, évêque de Limoges; et comme ce Prélat ne pourra exercer ces nouvelles fonctions sans être préalablement revêtu du caractère d'archevêque, nous prions également Votre Sainteté de vouloir bien accorder audit évêque de Limoges, un titre d'archevêque *in partibus infidelium*, en lui faisant expédier les lettres, bulles et provisions apostoliques requises et nécessaires, suivant les mémoires plus amples qui lui seront présentés à cet effet. La connoissance particulière que nous avons de l'intégrité de la

vie de ce Prélat, et de ses mœurs, piété, doctrine, capacité et autres recommandables qualités, nous persuade qu'il emploiera tout son zèle et son application au service de la nouvelle Eglise qu'il sera chargé d'administrer, et que nous aurons lieu de nous applaudir de la faveur que Votre Sainteté daignera lui accorder à notre recommandation. En sollicitant ce nouveau témoignage de la bonté paternelle de Votre Sainteté, nous nous empressons de lui renouveler les assurances de notre sincère affection et de notre respect filial. Sur ce, nous prions Dieu qu'il vous conserve, très-Saint Père, longues années au régime et gouvernement de notre mère sainte Eglise. Ecrit en notre château des Tuileries, le dixième jour du mois de décembre, l'an de grâce 1823, et de notre règne le vingt-neuvième.

» Votre dévot fils le roi de France et de Navarre,

LOUIS.

Contresigné, CHATEAUBRIAND. »

Le Pape étoit de temps en temps dans un état de souffrance qui devoit alarmer. Quelques personnes publioient que cette affection chronique n'étoit pas à son terme, et que Sa Sainteté pourroit survivre encore deux ou trois ans; d'autres observateurs, disant avoir les yeux plus exercés, disant avoir fréquenté la société du Saint Père quand il étoit cardinal, prétendoient que les fatigues du pontificat attaquoient plus vivement cette complexion délicate, qui auroit

conservé plus de chances de vie dans une autre situation. Continuons d'écouter l'ambassadeur.

Au sujet de quelques dissidences qui s'étoient élevées au dernier conclave, le duc de Laval, qui en beaucoup de points a écrit l'histoire de Léon XII, s'exprimoit ainsi :

« Il est d'abord nécessaire de bien établir qu'au mois de septembre dernier, l'union a manqué entre nos cardinaux. Partis de Paris avec une recommandation de faire ce qui seroit le mieux, suivant leur *conscience*, il a pu arriver que ce beau et sublime moteur qui dirige si bien les esprits fermes et généreux, n'ait pu exciter que des impulsions qui ne marchoient pas au même but. A tout prendre, on le donne en mille aux négociateurs les plus expérimentés; qu'on les suppose entrant, déjà âgés et avec des facultés presque éteintes et des infirmités, au milieu d'une foule d'hommes plus ou moins habiles, mais tous placés sur leur terrain, sachant pourquoi ils s'aiment, pourquoi ils se haïssent, pourquoi ils cesseroient de s'aimer ou de se haïr, parlant la même langue qui a autant d'expression dans les gestes que dans les paroles ; qu'on suppose les hommes d'Etat les plus expérimentés appelés à intervenir dans toutes les questions qu'on agitera, du mérite ou du démérite d'un cardinal qu'il faut élever à la première dignité du monde, il n'est pas possible de croire que ces hommes d'Etat, si habiles qu'on les connoisse, ne tombent pas dans des fautes, ou pour n'avoir pas entendu, ou pour avoir mal vu, ou pour avoir mal compris.

» Quel peut être le guide de ces *expériences* mal assu-

rées, plus dangereuses que l'ignorance? Le guide naturel est le représentant du roi qui vit au milieu de ces débats, qui est courtisé comme partie directe et cachée du gouvernement local; celui qui aperçoit les faux pas de chacun, qui surprend les ambitions à leur naissance, qui reçoit des confidences qu'on ne répète plus, qui, enfin, sentinelle vigilante de son maître, connoît tout, rend compte de tout, et doit rester responsable de tout.

» Ce représentant est ou celui qui se trouve alors à Rome, ou celui qu'on y envoie, n'importe. Il est ici question des devoirs et des droits de celui qui a la confiance du roi, et non pas du succès d'une vanité particulière.

» En principe, le général, dans cette guerre, est celui qui est arrivé plus tôt, qui a traité les affaires, manié les esprits et étudié les élémens. Si ce principe est accordé, il ne faut pas envoyer à ce général des troupes indépendantes : sans cela il peut arriver qu'il ait à combattre et ses adversaires naturels et l'opposition de sa propre armée.

» Aux approches du dernier conclave, on a commencé par dire : « *Nous ne voulons nous mêler de rien; nous désirons une opinion modérée :* » et puis on a voulu agir, diriger et dicter.

» Il est plus franc de dire : « *Nous interviendrons pour le bien de la chrétienté, pour notre intérêt politique, pour la gloire de notre Eglise, pour le lustre de ce clergé français, que des vertus éminentes placent à un si haut rang en Europe, parmi les ministres de l'Evangile.* »

» Il faut ensuite considérer, dans les deux partis qui se présentent, quel est celui qu'il faut choisir. Faut-il profiter d'une position particulière pour agir seul et

sans dépendance? ou faut-il entrer, avec une détermination constante, dans le parti des couronnes?

» Je ne balance pas à déclarer qu'il est mieux d'entrer dans le parti des couronnes.

» Jamais l'Europe ne fut liée par des chaînes politiques plus étendues ; jamais les intérêts ne furent plus solidaires ; jamais le mal à l'un ne fut plus près de devenir un mal à l'autre ; jamais le bien d'un seul n'a été plus positivement le bien de tous. Quelques années après une élection, on peut calculer qu'il y a lieu à nommer un Pape (1). Ce choix devient difficile, surtout à l'époque où *les orgueils* ont surgi partout, en raison de l'élévation qu'ont obtenue même des talens médiocres. On a donc lieu souvent, dans ce siècle, de penser à se montrer réunis de vœux et d'intention pour assister à ce grand acte de religion et de politique. Si tous les jours l'accord européen a été nécessaire, il est plus avantageux encore à cette nation si heureusement gouvernée, qui a reçu un élan si prononcé, et qui, entrée dans la carrière des *victoires du génie du bien*, est destinée à en parcourir toutes les phases avec une célébrité non moins éclatante. Il ne faut pas que sur un point où peuvent se développer toutes les passions qui accompagnent indispensablement un gouvernement électif,

(1) Dans le premier siècle, à dater de l'an 42 de l'ère chrétienne, on compte huit papes ; dans le second, neuf ; dans le troisième, quinze ; dans le quatrième, onze ; dans le cinquième, douze ; dans le sixième, treize ; dans le septième, vingt ; dans le huitième, treize ; dans le neuvième, dix-neuf ; dans le dixième, vingt-quatre ; dans le onzième, dix-neuf ; dans le douzième, seize ; dans le treizième, dix-sept ; dans le quatorzième, dix ; dans le quinzième, treize ; dans le seizième, dix-sept ; dans le dix-septième, onze ; dans le dix-huitième, huit.

cette nation s'expose en voulant faire seule, à faire mal; à faire pour d'autres que pour elle, à faire pour un parti intérieur, et à se trouver détournée de son esprit général d'administration, vraiment religieuse, juste et tempérée. La France victorieuse dans un conclave peut avoir vaincu contre elle; battue avec l'Europe, la France peut sourire de sa défaite et laisser sentir encore le poids de son crédit. Ce point accordé, la partie doit être liée entre la France et les puissances qui demandent hautement un gouvernement modéré. Le noyau du système est déjà dans le Sacré Collége; il se compose à peu près jusqu'ici de dix cardinaux. Il n'est pas toutefois convenable de dire que les puissances qui s'accorderoient aujourd'hui avec nous (14 décembre 1823), pourroient amener toutes leurs forces. L'Autriche seule ne permet pas de dissidence; elle a porté sur ce point l'attention la plus absolue, et ne déplore pas une seule défection. Naples arrive mal en ordre; mais outre que son trésor ne dote plus somptueusement ses cardinaux, elle est tiraillée entre l'impulsion nationale de quelques-uns, amis du roi, le système de caresses de l'Autriche qui en attire d'autres sous mille prétextes, et enfin, entre une disposition à l'indépendance qu'ont dû contracter quelques-uns des cardinaux napolitains qui peuvent en effet prétendre à la papauté, sans l'appui bien direct de leur maître. La Sardaigne n'a en ce moment qu'une armée de nom, elle ne la paie pas; et ces rangs deviennent ces *condottieri* qui s'attachoient successivement à Pise, à Florence, à la France, à Saint-Marc, dans les guerres du xv[e] siècle. L'Espagne n'a qu'un soldat blessé, mais strictement obéissant. Sous ce rapport, le ministre de cette nation, M. de Vargas, est le plus propre à bien servir le vœu

de Sa Majesté catholique; il garde son secret pour lui seul, il fait ses mouvemens sans en rendre compte; il répare ses fautes sans trouver des vanités qui l'accusent. Muni d'instructions *omnipotentes*, il écoute, il appuie, il console, il abandonne, il fond sur l'ouvrage des autres, dit hautement qu'il est sien, enterre les morts, et couche sur le champ de bataille.

» Ce concours européen, en quoi consiste-t-il? Il faut commencer par nous, parce qu'enfin, ce sont nos vues, nos droits, nos interêts, nos conseils partout pleins de sagesse, de politesse et de nobles sentimens de christianisme, qui doivent être la règle utile à tous, bonne à tous, et la substance la plus susceptible de se partager en canaux divers qui aillent porter à chacun les avantages que toute localité peut désirer. Pour que nous marchions dignement à la tête du parti, les cardinaux français doivent être envoyés, sans parole de qui que ce soit, sans recommandations, on ose dire, *sans conscience*, en prenant ce mot dans le sens qui exprime une vanité occupée de sa propre chose, plus que de celle du roi. Des instructions adressées à l'ambassadeur pourroient être lues en commun par lui et Leurs Éminences; chacune d'elles promettroit de ne pas agir sans l'autre; chacune d'elles, pénétrée des sentimens de fidélité dus au roi, consentiroit à *se tromper* avec lui, *s'il se trompoit*, c'est-à-dire ne prétendroit pas que huit jours ont pu apprendre ce que dix années permettent à peine de savoir; il pourroit être établi que les conclavistes seroient agréés par le roi. Les instructions de Sa Majesté ayant été communiquées, les variations qui surviendroient seroient promptement portées à la connoissance de chacune des Eminences; enfin elles déclareroient qu'elles n'entendent solliciter aucune récom-

pense pour qui que ce soit, à la suite des travaux du conclave, sans l'agrément du roi. En communication au-dedans du conclave avec les cardinaux des puissances dont le dévouement seroit connu, elles travailleroient comme eux à l'œuvre désirée par le roi, et recommandée à leurs soins et à leur véritable *conscience* de Prélats placés là par le roi, et qui n'y seroient pas entrés sans le roi. Quant au choix à faire, il est tout tracé. C'est ce qu'on alloit poursuivre qu'il faut continuer; c'est un Pape modéré et d'une santé suffisamment forte qu'il faut préférer. Il faut éviter les exagérations et les tempéramens délabrés. C'est cependant ceux-ci qu'il faut encore plus redouter que celles-là, car on ne revient jamais nulle part d'une santé mauvaise, et dans ce pays-ci, pays d'ordre et de bon sens, on revient bien vite des exagérations.

» Il faut bien se persuader ensuite que vaincre seul par le parti des *zelanti*, c'est irriter inutilement l'Autriche, qui a des moyens de se faire considérer autrement que par une protection dans une élection; c'est donner au hasard l'appât d'une gratitude que les circonstances peuvent rendre impossible, et qu'un caractère peu sûr doit encore rendre douteuse; c'est, d'un autre côté, préparer au gouvernement du roi des tracasseries qui l'importunent et qui détournent l'influence qu'il a droit d'exercer seul sur la politique de Rome.

» Mais vaincre ou être repoussé avec l'accord européen, c'est d'une part n'avoir pas altéré une union dont les effets sont à désirer dans toutes les occurrences quelconques, c'est sous l'autre rapport n'avoir pas été vaincu. Il ne faut pas oublier dans ses défaites à Rome que l'on a quelquefois plus gagné que perdu. L'admirable construction de cette machine politique, quand

elle est considérée en grand, ne laisse à cet égard aucun doute, et le gouvernement destiné à ménager les *Acatholiques* qui possèdent une grande partie de l'Europe, à dévorer, il est vrai avec dignité, les mortifications qu'ils sont prêts à lui donner presqu'à chaque instant; le conseil de l'Europe le plus rempli d'hommes prudens, affectueux, timides, éclairés, tempérans, ne commet pas de fautes capitales. Il connoît sa position, et s'est plus élancé vers des idées d'innovation et d'extension, ou plutôt vers le partage du pouvoir, par dépit contre une autorité qui leur laissoit user leur vie sans places et sans crédit, que par une disposition au bruit, à l'agitation et à cette manie de jouer gros jeu, qui, des batailles et des finances de plus d'un empire, certes n'est pas venue passer par la tête de tant d'hommes d'esprit, tous chrétiens par eux-mêmes, calmes, doués d'un tact remarquable, et qui savent très-bien vous dire : « *Citez une » grave faute de la cour romaine dans les deux derniers » siècles, une faute qui atteste sa tyrannie et son ambition ; » il n'y en a pas : il y a eu une faute qui démontre sa foi» blesse ; Clément XIV en rend compte.* »

» La cour de Rome, la prudente cour de Rome qui n'a pas que vous seuls à contenter, et qui est surveillée par mille autres résistances, s'impose à elle-même les bornes qu'on ne lui auroit pas prescrites ; et je puis dire, que depuis que je suis dans cette capitale, je n'ai entendu personne manifester à cet égard d'autres sentimens que ceux que je regarde comme l'expression la plus habituelle des vues du gouvernement Pontifical, avant, pendant et après Léon XII. »

CHAPITRE XIII.

L'AUTEUR DEMANDE LE RÉCIT DES FAITS AUX DÉPÊCHES DU DUC DE LAVAL. LA MALADIE DU PAPE DEVIENT INQUIÉTANTE. EXAMEN DES CALCULS DIVERS AUXQUELS ON POUVOIT SE LIVRER EN FRANCE. LE CABINET DES TUILERIES ENTRERA-T-IL DANS LE PARTI DES COURONNES, OU DANS CELUI DES *ZELANTI* ? L'AUTRICHE N'EST PAS SI INDÉCISE. ON CHERCHE A CONNOÎTRE LES VUES DE CONSALVI. IL DONNE SES SOINS AUX DISPOSITIONS NÉCESSAIRES POUR ÉLEVER LE MONUMENT QU'IL DESTINE A PIE VII. ROME N'A PAS MÊME LE LOISIR DE S'OCCUPER DES AFFAIRES DE LA GRÈCE. DÉPÊCHE DU DUC DE LAVAL, SOLLICITANT DES INSTRUCTIONS. PORTRAIT DU CARDINAL DELLA SOMAGLIA. LE CABINET DE PARIS EST VIVEMENT OCCUPÉ DES AFFAIRES DE ROME.

Il est des faits d'une nature singulière que l'on rencontre quand on écrit l'histoire ; ils se présentent certainement à la mémoire de l'historien, mais souvent peu clairs, incomplets, portant avec soi quelques traces d'accusations vague, et par cela même manquant de cette maturité nécessaire pour devenir un aliment convenable à l'instruction des hommes. On a pu

voir dans le récit des opérations du conclave de 1823, que, vers les derniers jours, quelques cardinaux qui avoient commencé à marcher d'accord, n'ont pas continué de s'avancer dans cette voie. Falloit-il, là précisément, énoncer les diverses circonstances, expliquer les divergences, mettre la main sur la plaie? Non; il falloit marcher au but, c'est-à-dire énoncer promptement la décision du conclave. Tout homme de sens qui a réuni ses matériaux, sait qu'il peut différer la communication de mille détails, qui, ensuite, sous une plume rétrospective et officielle, sont devenus des documens inattaquables. C'est ce sentiment de réserve que j'ai éprouvé, c'est ce quelque chose de méthodique, en même temps de patient et de respectueux, que j'ai en moi, qui m'a conseillé d'attendre qu'un chef de mission, un homme qui avoit joui de toute la confiance de Louis XVIII, un collaborateur d'un de nos ministres les plus distingués, le duc de Laval, vînt prendre la parole et s'attaquer à ses pairs avec tous les droits que le rang, la qualité, la renommée historique donnent à ceux que le roi a déclarés les vrais dépositaires de ses intérêts.

Morceler des pages perfectionnées d'un travail du duc de Laval, eût été une imprudence;

elles arrivent pour continuer le récit, en ajoutant des lumières qui peuvent guider une autre fois la France dans des circonstances semblables. Je m'aide donc ici d'une dépêche de cet ambassadeur.

La maladie du Pape offrant toujours des symptômes inquiétans, il n'étoit plus possible de s'occuper que de tristes pensées et des devoirs politiques qu'elles rappeloient sans cesse. Il faut donc à peu près se reporter à l'époque de la fin de septembre.

Le parti des *zelanti* s'étoit montré fort de trente-trois voix lorsqu'il avoit été question de l'élection de Léon XII. M. de Clermont-Tonnerre avoit donné la trente-quatrième voix, qui étoit inutile pour l'élection; mais on l'avoit recherchée avec insistance pour prouver que la France ne donnoit pas d'exclusion à ce choix. Dans le commencement des opérations, l'ambassadeur de France avoit employé les moyens les plus persuasifs pour convaincre le Sacré Collége de la nécessité d'attendre les cardinaux étrangers. On peut remettre dans sa mémoire ces expressions délicates qui, en effet, avoient obtenu beaucoup de succès : « Vos » collègues, nés français, se hâtent d'accourir » où leur mission les appelle; ils vont arriver » incessamment pour s'associer à vos pieuses

inspirations. » M. de Bernis et les autres mi-istres de la maison de Bourbon, ne parloient as un langage si doux en 1774 (1). On devoit edouter de nouveau que le treizième jour après a mort, on ne commençât à procéder au choix u successeur, sans attendre les cardinaux trangers, et surtout les cardinaux français, ont un arriveroit encore, Opposant sans doute, andis que l'autre ne viendroit peut-être que éprimandé. Or, les trente-trois voix de sep-embre pouvoient encore faire le Pape, et avec es cardinaux étrangers de moins, par exemple uatre Eminences, il ne falloit plus que trente

(1) Voici un fait important, quoiqu'il ait une date de 68 ans, uisqu'il faut le reporter au 19 octobre 1774.

Le cardinal avoit remis un mémoire pour demander qu'on atten-lt les cardinaux étrangers. Il s'exprime ainsi : « Heureusement e que j'avois prévu en remettant le mémoire arriva. L'échauffe-ent des têtes fit place à la réflexion. On se calma, et quoique on mémoire ne fût qu'un avis utile, et ne demandât aucune éponse, le cardinal Rezzonico, camerlingue du Saint Siége neveu de Clément XIII), pria le cardinal André Corsini, dont a prudence et la probité sont connues, de m'annoncer, au nom e tout son parti, que l'on étoit résolu d'attendre le temps né-essaire à l'arrivée des cardinaux étrangers, et que, dans cet intervalle, on ne se permettroit aucun traité sur l'élection; mais u'à la vérité, *on ne pouvoit pas répondre qu'une inspiration ins-tantanée n'opérât la réunion de plusieurs suffrages*. A cette *am-isciata* (communication) je répliquai qu'il suffisoit que *les négo-iations humaines fussent interdites jusqu'à l'arrivée des cardinaux trangers, parce que les inspirations divines étoient salutaires et e pouvoient jamais être à craindre pour personne.* »

voix, pourvu qu'on n'y comprît pas celle du cardinal candidat.

Tout étoit embarras pour les diverses ambassades.

Les *zelanti* connus pour posséder des connoissances politiques, savoient : 1° qu'ils étoient en nombre suffisant pour élire ; 2° que les couronnes n'étoient pas unies entre elles ; 3° que cet accord habituel des couronnes catholiques qui a existé autrefois, déplaît aux cours protestantes, qui, en garantissant au Saint Siége son pouvoir temporel, ont entendu, disent-elles, que personne pas plus qu'elles n'exerçât d'influence au conclave.

Les *zelanti* qui n'étoient livrés qu'à des méditations religieuses, et qui vouloient le bien de l'Eglise sans entrer dans des considérations politiques, étoient prêts à seconder ceux de leurs partisans qui étudioient la situation de l'Europe.

Au mois de septembre, un petit parti della Somaglia, composé de six voix, comme le cardinal Maury en avoit formé un du même nombre en 1800 (1), ne donnoit pas signe de vie.

Il falloit que l'ambassadeur examinât avec soin diverses considérations avant de s'arrêter à des plans déterminés.

(1) Voyez *Hist. de Pie VII*, 3e édit., t. I, page 91.

On lui auroit ouvert les bras dans le parti des couronnes, mais pour le mettre à la seconde place, comme dans les armées on rejette à la réserve les troupes qui n'ont pas osé tirer lors d'une bataille précédente. Là il auroit été environné de défiances. Quel étoit d'ailleurs ce parti des couronnes? Il ne se composoit que de l'Autriche et de quelques Napolitains. Ce parti (il ne falloit pas se faire illusion) avoit une revanche à prendre. Il voudroit obtenir la victoire tout seul, et, en définitive, il ne seroit pas assez fort pour l'arracher.

Si l'ambassadeur n'entroit qu'avec tiédeur dans ces rangs aigris par une défaite récente, voici ce qui arriveroit : ou il faudroit finir par marcher avec les *zelanti*, ou s'attacher en dernier recours à un système absolu d'abnégation de toute influence, ainsi que faisoient les cardinaux, fils de Saint-Marc.

Ici je m'arrête. Il ne faut pas se tromper; les cardinaux vénitiens n'encouroient aucun reproche de lâcheté et d'inconsistance: c'étoit leur gouvernement lui-même qui leur traçoit cette ligne, de peur qu'ils n'acquissent un crédit qui lui seroit devenu fatal en quelques circonstances. Le *bâillon* venoit de Venise, et il falloit s'y soumettre par ordre du Conseil; et qui ne sait que presque toujours les cardinaux véni-

tiens étoient des hommes d'un rare mérite, d'une habileté peu commune, d'une sagacité passée en proverbe, et souvent les hommes d'état les plus expérimentés du conclave !

Si la France s'éloignoit de l'Autriche ouvertement, la France blessoit une partie du concert européen, qui étoit si nécessaire. Dans des temps de malheurs, de conspirations, la France avoit besoin de l'appui, ou au moins de la neutralité de l'Autriche, et l'Autriche, sur son roc de sagesse, étoit *incommutable*, comme disoit Pie VII quand il parloit des dogmes de la religion. Si la France agissoit avec l'extrémité exagérée des *zelanti*, c'étoit une imprudence. Définitivement, après tant de méditations, se borner au vote qui, sans s'écarter de l'Autriche, tentoit à faire choisir un *zelante* modéré, paroissoit la meilleure détermination.

Il y avoit à dire ensuite que les résistances indiscrètes, comme il en a été fait tant dans le commencement de la révolution française, les bravades, les menaces, toutes les passions qui accompagnoient une minorité, pouvoient irriter, exaspérer la majorité, et l'entraîner vers un choix qu'elle n'auroit pas eu le temps d'examiner aussi bien qu'elle l'avoit fait pour le cardinal della Genga.

Au milieu de ces fluctuations d'idées, de

tourmens, de raisonnemens, qui se renversoient les uns les autres, de conjectures qui se calculoient (car en politique les conjectures se calculent), que disoit Consalvi? quel drapeau agitoit ce grand ministre? Quelquefois, tout entier aux anciens éblouissemens de sa gloire, aux mouvemens inertes de l'indifférence qu'on se croit en droit de témoigner à des ingrats, à travers ce calme ou plutôt ce trouble où l'on se trouve après des tempêtes dont on est sorti sain et sauf, il pouvoit dire, mais il ne disoit pas :

Suave mari magno, turbantibus æquora ventis,
È terrâ magnum alterius spectare laborem;
Non quia vexari quemquam est jucunda voluptas,
Sed quibus ipse malis careas, quia cernere suave est (1).

Une préoccupation, plutôt tendre que séditieuse, l'avoit saisi dans ses souffrances; il pensoit avec sensibilité à la position déplorable de Léon XII, et quand il avoit assez plaint des maux dont il n'étoit pas la cause, il continuoit d'entretenir Thorwaldsen de ses projets pour le beau monument destiné à Pie VII. Rentrant

(1) Lorsque les vents troublent les flots dans une mer agitée, il est doux de contempler, de la terre, les fatigues des autres, non parce qu'il y a une volupté attachée à voir souffrir, mais parce qu'il est doux de contempler des maux auxquels on n'est pas exposé. — *Lucrèce,* liv. II. v. 1. et suiv.

glorieusement dans toute sa renommée, dans ses succès de tout genre, et auprès de toutes les croyances, prêtant encore l'oreille à ces applaudissemens de toute l'Europe, qui, bien qu'éloignés, retentissent toujours pour celui qui en avoit été l'objet, il vivoit, sans maudire Léon XII, dans le souvenir des traverses de son maître Pie VII, de ses sacrifices pour obtenir la paix, de sa résistance aux commandemens de celui qui avoit usurpé les choses divines et humaines, enfin des adorables consolations et des réparations brillantes accordées par la Providence. Cette voix d'un homme qui savait tant, ne se faisoit entendre avec éclat pour personne autre qu'un maître chéri et vertueux pour qui il n'y avoit plus rien sans doute à demander au Ciel, tandis que nos préjugés, notre gratitude étroite, semblent demander encore quelque chose sur la terre; ils veulent des images de vertus sculptées avec art, un monument souvent froid comme le marbre dont il se compose.

Finissons. Certainement, dans le dernier mois de 1823, il n'y eut pas un conclave : le siége ne fut pas vacant; mais toutes les affaires, toutes les agitations qui figurent dans un conclave, occupèrent avec intensité les Romains. Tous ces hommes d'esprit avoient perdu le sommeil. Plus d'un cabinet étranger se li-

voit à des travaux et à des spéculations; toute l'Europe catholique attendoit avec anxiété. Le palais du Quirinal étoit plongé dans la stupeur; le pontificat de Léon XII n'alloit-il avoir que trois fois la durée de celui du Pape Léon XI?

L'intérêt qui se répand sur toutes les scènes qu'on voit se succéder au moment d'un conclave, surtout d'un conclave imprévu, ne laissoit aucun repos aux imaginations. Rome ne portoit pas un seul de ses regards sur les étrangers qui viennent la visiter particulièrement dans le mois de décembre; elle n'avoit pas un seul instant d'attention à donner même à ces Anglais qui accouroient pour s'y entretenir des événemens de la Grèce, et proclamer avec autant de bruit que d'inopportunité peut-être, les griefs d'un pays qui devoit remporter la victoire, mais rentrer ensuite après tant de cris, après tant d'adjurations faites aux mânes des Philopœmen et des Miltiade, retomber plus tard dans une nullité si peu en rapport avec l'éclat de la chute de ses ancêtres, et avec le bruit du brisement des fers d'une nation abattue, qui en définitive alloit se relever sans en devenir plus grande.

L'état du Pape ne s'amélioroit pas. La France demandoit des nouvelles; l'Allemagne vouloit savoir s'il y avoit des troubles; l'Espagne se promettoit de n'adhérer qu'à un choix

semblable à celui qui avoit porté Léon XII.

Toutes ces affaires des fidèles qui envoient poursuivre à Rome des décisions théologiques, toutes les instances des gouvernemens qui sollicitoient des préconisations d'évêques, assiégeoient les congrégations inférieures, qui ne peuvent articuler une parole sans l'approbation du chef. Le Pape n'étoit pas mort; mais il n'y avoit plus de Pape. La *sedia gestatoria* n'apparoissoit plus; mais l'anneau du Pêcheur n'étoit pas brisé. On s'interrogeoit avec impatience: les hommes savent mieux supporter un grand mal, que l'attendre autour du lit d'un malade. Elles n'avoient pas pu encore se former, ces affections qui craignent de tout perdre, qui sanglotent, qui pleurent à chaudes larmes leurs intérêts brisés. Un petit nombre de personnes avoient entendu les paroles du Saint Père, ses projets de réforme, ses idées d'amélioration, de rétablissement complet de l'ordre, de maintien ferme des idées justes et droites, de renoncement généreux à des droits privés qui excédoient 40,000 écus romains. On ne connoissoit qu'imparfaitement tant de grandeur d'ame. Avec cela, tous les jours le Pape mouroit davantage; on croyoit entendre la cloche du Capitole.

Le duc de Laval rentra un jour, abandonné à la plus vive douleur. Il avoit régulièrement

rendu compte des perplexités de la situation; ce n'étoit pas assez : le 5 janvier 1824, il se décida à écrire une lettre qui dépeignoit plus vivement l'état des affaires.

« Un conclave va commencer.

» Faut-il que j'annonce l'arrivée de nos cardinaux? Faut-il que je déclare que la France exprime fortement le vœu qu'ils soient attendus?

» Convient-il que je propose aux ministres d'Espagne et de Naples de se joindre à moi? Je serois assez certain de réussir, suivant les apparences de la physionomie du ministre de Naples. Je ne puis pas répondre du ministre d'Espagne, et s'il ne reçoit pas à temps des ordres qui lui enjoignent de se concerter avec moi, il cherchera tous les moyens de m'engager à agir avec lui, ou il agira seul avec les *zelanti*.

» Il est assez généralement répandu que les *zelanti*, après les neuf jours des cérémonies des funérailles, travailleront à accomplir l'élection, et reproduiront assez unanimement la proposition de Sévéroli. Ce cardinal est comme étoit le cardinal della Genga, d'une foible santé, mais sa figure est belle; il a une apparence de vie et de force qui trompe. Ses souffrances n'altèrent pas sa noble prestance et ses manières élevées.

» L'Autriche persistera-t-elle dans ses exclusions? Cette fois, si les *zelanti* sont repoussés, ils se rejetteront sur Cavalchini (1). Là il n'y a pas encore une grande

(1) Il avoit eu, le 26 septembre soir, 9 voix (7-2). Voyez le tableau ci-dessus des votes du conclave.

probabilité de santé, mais ce n'est pas un choix si dépourvu de raison. On ne croit pas qu'ils soient déterminés à se réunir en grand nombre sur Grégorio. Celui-là est le vœu du ministre d'Epagne. Je dois dire ici que j'ai reçu de cette Eminence les protestations les plus tendres d'affection pour la France, et je crois ces protestations sincères, parce qu'elles sont dans l'intérêt de ce cardinal et dans l'esprit de ses habitudes, de ses goûts, et je dirai, de sa vie entière. Pour lui, nous avons à redouter l'exclusion de l'Autriche. Ce seroit un spectacle dangereux que celui d'une exclusion donnée par l'Autriche à un sujet que soutiendroit la France. Il faudroit presque, en représailles, chercher une occasion d'exclure un sujet proposé par l'Autriche, et tout cela est de la chicane qui a des suites fâcheuses pour le concert européen.

» Della Somaglia, âgé de quatre-vingts ans, n'a plus autant de faveur depuis que l'on reproche aux cardinaux d'avoir cherché à remettre la partie, en choisissant un d'eux, qui étoit d'avance condamné à ne jouir que peu de mois de son exaltation.

» Ce cardinal a bien agi pour nous. L'affaire de l'administration du diocèse de Lyon, nous la lui devons. Nous lui devons aussi les cérémonies multipliées qui ont attaché si publiquement aux victoires de la France la sanction de la religion. Il a encouragé le Pape à se jeter franchement dans ce système tout à nous. Il n'a pas approuvé chez Sa Sainteté le désir d'entrer dans nos affaires par l'appui des *zelanti* français.

» Mais ce cardinal qui a si bien mérité de nous, est d'un âge si avancé, que cette chance est tout-à-fait proscrite en ce moment.

» Dans le dernier conclave, la majorité, offensée de

l'exclusion de Sévéroli, cherchoit à se venger sans se faire de mal.

» Cette fois il n'y a pas lieu à croire qu'on ose élire un malade, ni même un convalescent. On sait qu'il faut à la chrétienté un Pape vivant qui s'occupe des affaires, qui les apprenne, qui les règle, qui les soutienne. Le Pape doit avoir au plus soixante ans. Donc il doit posséder pendant assez de temps son autorité. Léon XII a prouvé en éloignant ceux qui l'ont créé, de la direction des affaires, que lorsqu'on est Pape, on pense à soi et d'après soi, et qu'on suit sa pensée sans se soumettre à celle des autres.

» Plusieurs observateurs tendent à croire que les *zelanti* pourront se diviser davantage. Si l'élection n'est pas faite en vingt ou vingt-cinq jours, les puissances s'en empareront, autant qu'elles peuvent s'emparer ici de quelque chose. Cela est certain ; il me semble, dans cette hypothèse, qu'il faut éviter de se blesser réciproquement de cabinet à cabinet.

» Le Saint Siége, quel que soit le Pape, a un grand parti en France qui le soutiendra même contre le gouvernement. Le Saint Siége a tout à attendre des autres cours où la volonté seule du ministre dirigeant est écoutée. Les grâces alors, les faveurs sont pour ceux dont on attend quelque chose : ceci pourroit expliquer la nomination du cardinal Zurla, né Autrichien d'Italie, à la place de vicaire.

» Ma dépêche du 4 décembre explique une foule de nuances que le gouvernement a désiré connoître. Mon travail du 24, sur les instructions à vous demander, est entre vos mains. J'ai besoin de savoir si les autres cours ont agi à Paris.

» Je me résume : les *zelanti* sont prêts, mais divisés.

Je crois que l'Autriche aidée de Naples, sans compter sur nous, a préparé une exclusion plus prononcée.

» Consalvi n'a pas pris de couleur, et modifiera sa conduite dans cette circonstance ; les partis sont moins animés ; les ambitions particulières sont prononcées, et alors moins complaisantes. Chacun veut un peu de soi. Pour la première fois, on n'a pas fait un Pape à l'unanimité au conclave dernier. On a appris à résister ; le conclave peut durer long-temps.

» Voilà, monsieur le vicomte, ce qu'on recueille sur les lieux. Il faut absolument que les ordres du roi ne tardent pas à arriver. Si elle le veut, la France sera puissante au conclave. »

De semblables détails doivent être donnés dans cette histoire, pour prouver que les affaires de Rome sont difficiles à traiter, et que les ambassadeurs, sans s'écarter des règles de la convenance et de la politesse, tâchent d'expliquer avec clarté, quand ils le peuvent, ces importantes questions qui intéressent à un si haut degré tout le catholicisme.

CHAPITRE XIV.

UNE CRISE ADOUCIT LES MAUX DU PAPE ; CEPENDANT LES INQUIÉTUDES NE SONT PAS ENTIÈREMENT DISSIPÉES. LE COMTE APPONY VA VISITER CONSALVI A PORTO D'ANZO. LE PAPE, DONT LA SANTÉ EST UN PEU AMÉLIORÉE, DÉSIRE ENTRETENIR LE CARDINAL CONSALVI. CELUI-CI SE FAIT PORTER DANS LES APPARTEMENS DE SA SAINTETÉ. PAROLES TRÈS-REMARQUABLES DE CE CARDINAL. IL PASSE EN REVUE LES PLUS IMPORTANS INTÉRÊTS DU SAINT SIÉGE. LE PAPE PROPOSE A CONSALVI LA DIRECTION DE LA PROPAGANDE : CELUI-CI L'ACCEPTE. LÉON XII TÉMOIGNE AU CARDINAL ZURLA UNE VIVE SATISFACTION, APRÈS AVOIR ENTRETENU CONSALVI. OPINION DE CONSALVI SUR LES *ZELANTI* DE FRANCE. LE PAPE PAROÎT SE RÉTABLIR, MAIS L'ÉTAT DE CONSALVI EMPIRE TOUS LES JOURS. ALEXANDRE, EMPEREUR DE RUSSIE, PROJETTE UN VOYAGE A ROME. CONSALVI FAIT DEMANDER LA BÉNÉDICTION DU PAPE *IN EXTREMIS*. LE CARDINAL CONSALVI MEURT. SON TESTAMENT.

Les demandes de l'ambassadeur occupoient vivement l'attention du conseil à Paris.

Mais Dieu ne vouloit pas encore appeler auprès de lui Léon XII : administré la veille de Noël, il se sentit soulagé ; une crise salutaire parut d'abord adoucir ses maux. Toutefois, de

sinistres marques de l'incommodité douloureuse qu'il avoit eu à combattre, subsistoient et inspiroient toujours un effroi involontaire. L'état du Saint Père lui avoit cependant permis de faire expédier, le 26 décembre : 1° le bref qui nommoit M. de Pins administrateur du diocèse de Lyon; 2° le bref qui faisoit part de cette nomination au chapitre. C'étoit un Pape malade qui répondoit si obligeamment au roi de France. La demande faite le 10 décembre, étoit accordée le 26; on sait de là que le cardinal della Somaglia avoit pris un grand intérêt à cette affaire.

Le cardinal Consalvi s'étoit retiré à Porto-d'Anzo pour jouir d'un air meilleur, et surtout pour ne pas parler. M. le comte Appony, ambassadeur d'Autriche, alla le voir, et il en fut accueilli avec bienveillance. M. Appony, homme de tact, ne pouvoit interroger qu'avec délicatesse un malade pour qui les affaires de la politique avoient perdu de leur intérêt.

L'amélioration remarquée dans l'état du Pape continuoit à faire quelques progrès. Lorsqu'il se sentit mieux, il manifesta le désir d'entretenir le cardinal Consalvi; celui-ci quitta sur-le-champ Porto-d'Anzo, et se fit porter dans les appartemens du Pontife. Le nouveau souverain et l'ancien ministre, tous deux, en quelque

sorte, prêts à quitter le monde, commencèrent à se demander des nouvelles de leurs souffrances réciproques. Le cardinal, né en 1757, avoit trois ans de plus que le Pape, et dit à ce sujet des choses qui pouvoient encourager le Saint Père à se soigner, à se ménager, et à se flatter que la nature lui rendroit au moins le peu de santé relative qu'il avoit au moment de son avénement à la dignité pontificale.

De ces premiers détails qui ne pouvoient uffire à des esprits aussi élevés, l'entretien ɔmba sur les intérêts politiques du Saint iége. Entre eux, les hommes d'état de Rome nt encore des vœux à diriger vers le ciel, ıême aux approches du terme fatal, et ces œux sont pour la prospérité du Saint Siége. ien n'est rare à Rome comme un sentiment de oideur pour ce qui concerne les avantages de ı religion; il semble que l'honneur d'avoir btenu le dépôt des affaires de la chrétienté, approche même les dispositions les plus enneıies. Il avoit pu exister des rivalités; de ces ivalités avoient pu naître des offenses; mais les œurs généreux savent tout pardonner. Pour ue le retour à une bienveillance mutuelle fût omplet, il ne suffisoit pas que la belle ame du naître oubliât l'injure; il falloit que l'esprit uste, le dévoûment aux intérêts de la métro-

pole du monde, dévoûment qui caractérisoit aussi Consalvi, répondissent sur-le-champ avec tendresse. L'effort du souverain pouvoit avoir quelque chose de grand; l'assentiment de Consalvi n'étoit pas moins digne de louanges : il faisoit mentir Tacite, qui a dit : « *Odisse quem læseris* (1). » L'entretien (2) dura plus d'une heure. Le cardinal, interrogé sur les divers intérêts du Saint Siége, déclara qu'il venoit de réfléchir à tout ce qu'il y avoit à répondre, que dans ses réponses il manifesteroit des sentimens auxquels il s'étoit arrêté depuis long-temps, que, préoccupé vivement de l'importance d'une conversation aussi solennelle, il avoit modifié d'anciennes opinions qu'il alloit aussi manifester telles qu'elles étoient présentement dans son esprit, et qu'ainsi il arrivoit aux pieds de Sa Sainteté pour dire tout ce qu'il avoit pensé, et ce qu'il pensoit en ce moment après de mûres délibérations avec lui-même.

« Votre Sainteté le sait ; rien n'est plus difficile que l'art des affaires. Je ne m'y suis entendu qu'après bien

(1) Tacite, vie d'Agricola, 42.

(2) Les principaux traits de cette conversation m'ont été confiés d'abord par le duc de Laval, qui en a su quelques points du cardinal Consalvi ; ensuite par la duchesse de Devonshire, et enfin par des réponses et des communications que le pape Léon XII a daigné me faire à moi-même.

des fautes ; mais qu'on ne se méprenne pas! les fautes instruisent. La plus grande faute est de trop répondre. J'ai trouvé heureusement dans la secrétairerie d'Etat la bonne maxime de peu écrire et de bien écrire. J'ai dû à cette maxime antique du Saint Siége beaucoup de succès. La punition suit de près la faute de celui qui répond trop. On ne possède plus seul quelquefois un secret important. On ment, et les mensonges sont une mer sans fond. Un état de mensonge est la vie habituelle de bien des cours. Un mensonge à Rome perdroit tout un règne : sur-le-champ, il faudroit un autre Pape.

» Je me suis prescrit, pour ce que j'ai à révéler aujourd'hui, l'examen de six points principaux :

» 1° Votre Sainteté aura quelque peine à faire oublier par Louis XVIII le voyage de Pie VII à Paris; mais le frère du roi ne connoît pas ce voyage, ou l'a oublié. Il faut devenir l'ami le plus intime du frère du roi, sans offenser Louis XVIII ; car Votre Sainteté et le roi vous avez besoin l'un de l'autre. Les rois de France sont les maîtres, par leur influence (1824), du Levant, où tant de catholiques souffrent d'horribles avanies.

» 2° L'hospitalité aux Bonaparte ne peut être refusée ; mais elle doit être accordée avec réserve. Les *Bonaparte*, comme tous ceux qui sont vaincus, se trouvent dans l'opposition ; ils recherchent les *carbonari*, dont vous aurez à vous occuper sérieusement. De cette union de circonstances naîtront des embarras, des projets qui seront indiscrètement révélés. Il y aura trop d'hommes aigris et inhabiles dans ce secret ; vous saurez tout ou par les uns ou par les autres.

» 3° Nous n'avons pu sous Pie VII célébrer le Jubilé, le terme est bien près ; il faut annoncer le Jubilé en 1824 et le célébrer en 1825 ; il y aura des obstacles de

toute nature; moi-même j'ai comme promis de m'opposer à cette mesure, si on me consulte; mais un Pape comme vous n'a pas à penser comme moi; il y aura mille obstacles de toute nature chez vous, loin de vous. Ne cédez pas, si vous croyez le Jubilé indispensable à la religion, s'il devient, selon V. S., le complément de la rentrée de Pie VII à Rome, et la trompette qui appellera cent, deux cent mille témoins pour voir un Pape libre dans sa capitale. Ne repoussez pas non plus ceux qui, dans leur bonne foi, signaleront les dangers.

» 4° Je dois parler de la question relative à la protection que nous devons aux catholiques de l'Amérique méridionale. L'année dernière je traitois avec ménagement les Cortès, pour introduire dans la politique avec elles, si elles devoient garder quelque temps le pouvoir, le droit et la faculté de nommer des évêques aux siéges vacans dans ces lointaines contrées. La légitimité espagnole n'exerçoit aucune puissance sur ces provinces, qu'on peut appeler chacune un royaume. J'avois accordé à cette légitimité plus de quinze ans pour se remontrer souveraine, et dans son ingratitude, ou dans son impuissance, l'Espagne d'Europe sembloit se faire une arme de notre silence pour frapper plus vivement ses révoltés. A nous, il nous falloit la conservation du catholicisme dans toute sa pureté. Si l'Espagnol du continent avoit permis d'instituer des évêques à Colombie, au Mexique, enfin partout où ils étoient demandés, j'aurois donné trente ans à la légitimité pour se rétablir; mais il pouvoit arriver un temps où, sans avoir recouvré son autorité, l'Espagne nous auroit dit : « Je suis forcée de renoncer à ma sou-
» veraineté, sauvez votre dogme comme vous le pour-

» rez. » Alors il eût été trop tard pour Rome. Notre vicaire apostolique survenant après ces attentes, auroit trouvé autant de méthodistes, de presbytériens, que sais-je? d'adorateurs du soleil renouvelés; notre envoyé en auroit trouvé autant que de catholiques. J'ai donc entretenu des liens de dépendance et d'amour entre Rome et tous ceux qui se séparoient si violemment, et avec des chances de succès si assurées, de toute soumission envers les Juntes ou Ferdinand VII. J'ai porté mes regards avec impatience, même sur le Paraguay. Il y a lieu de suivre la même direction, mais avec une prudence qui ne se démente jamais. Le cabinet de Madrid est votre ami personnel, très-Saint Père. Vous saurez concilier la tendresse de la reconnoissance avec le devoir du Pontife.

» 5° Il faut relativement à la Russie une circonspection qui ne dorme pas un seul jour. Notre archevêque de Mohilow, quoique presque nonagénaire, et n'ayant presque plus de volonté, en conserve assez pour être encore ambitieux. Il a eu long-temps, en conversation d'abord, puis en projet écrit, des idées de réunion des Grecs et des Latins, non pas à notre manière, mais à la sienne. Il devenoit patriarche de Russie, votre légat. Vous n'auriez plus occasion de faire publier un seul décret du Saint Siége. Les églises seroient réunies contre nous, et il n'y auroit plus une vraie voix romaine dans ces pays, à partir des frontières de la Gallicie, à qui l'Autriche, l'Autriche que je n'ai jamais rencontrée obstinément sous mes pas, permettra, je pense, de rester fidèle. En vérité, est-ce que l'effroyable iniquité du partage de la Pologne, dans une de ses conséquences, deviendroit une digue qui auroit retenu ces flots de schisme qui tendent à nous envahir! On a fait, de

notre part en Russie, des tentatives de rapprochement peu mesurées. Ne nous a-t-on pas répondu un jour par le contre-projet d'une *église slave* qui nous dévoreroit? Votre Sainteté peut interroger le cardinal Arezzo qui a résidé en Russie. L'*œil* doit toujours être fixé sur l'égarement des Russes, mais l'*esprit* prescrit une longue patience. Ils reviendront d'eux-mêmes, s'ils ont à revenir; et puis, si ce grand corps continue de croître, il courra les périls de toutes les obésités politiques. Le catholicisme seul, très-Saint Père, je le dis avec des larmes de bonheur et de reconnoissance envers Dieu, le catholicisme seul ne peut jamais être trop étendu, et il couvriroit plus facilement de puissantes nations civilisées des deux mondes, qu'il ne pouvoit dans l'ancien monde couvrir tant de nations barbares.

» 6° Mais voici une consolation prochaine : j'ai travaillé, je dois le dire, j'ai travaillé à Londres, même d'une manière infatigable, à l'émancipation des catholiques en Angleterre. Depuis, la duchesse de Devonshire m'a aidé près de divers cabinets et auprès du roi George. Cette affaire se suit avec la protection évidente de Dieu ; elle marche lentement, sans jamais perdre un avantage. Vivez, et l'émancipation s'effectuera sous votre règne.

» Le reste, Votre Sainteté ne l'ignore pas plus que moi. Les aides à Rome, pour les lettres apostoliques, les brefs, les bulles, sont innombrables ; ces aides ont beaucoup soutenu ma politique temporelle, sans compromettre autant qu'on auroit pu le craindre, la politique spirituelle ; et, il faut le dire, à la louange de ces mêmes aides, tous ces talens, ces conseils, ces prudences, cette érudition, cette imitation savante qui reste à la hauteur de l'éloquence des Pères, Rome les rétribue peu

et ne les récompense pas toujours assez magnifiquement; c'est un mal. Vous êtes sévère, restez sévère; Pie VII n'a pu l'être : mais ne craignez pas de vous montrer généreux, parce que vous êtes né généreux. Je m'arrête sur cette dernière considération. Il y a, relativement, plus d'esprit et d'instruction à Rome pour le bien de sa cause, qu'il n'y en a dans beaucoup d'autres contrées pour l'intérêt de ces pays. Excusez, très-Saint Père; j'ai pu être interrompu par les douleurs et par la souffrance, mais je ne l'ai pas été par l'idée de laisser en arrière rien de ce que je crois devoir vous énoncer pour la gloire de Rome et pour la vôtre. »

Ensuite le Pape parla de la Propagande, comme on le verra ci-après, puis, ainsi qu'il arrive toujours, il se passa une foule de choses indifférentes, et qui ne méritent pas d'être rapportées.

Quand l'entretien fut fini, le Pape dit au cardinal Zurla : « Quelle conversation! Jamais nous » n'avons eu avec personne de communica- » tions plus importantes, plus substantielles, et » qui puissent être plus utiles à l'Etat. Nous » avons offert au cardinal Consalvi la place de » préfet de la Propagande; nous lui avons » expliqué la position où il nous a mis nous- » même par sa tenue au conclave; nous lui » avons dit que Pie VII avoit été mille fois heu- » reux de posséder un si grand ministre; que le » même bonheur ne pouvoit nous être encore

» réservé. Le cardinal della Somaglia a attendu
» quarante ans la place de secrétaire d'Etat
» qu'il possède; il doit la conserver. Nous dé-
» sirions que le cardinal Consalvi acceptât la
» place de préfet de la Propagande; il l'a
» acceptée; nous sommes au comble de la joie.
» Nous travaillerons souvent ensemble; il faut
» seulement aujourd'hui ne pas mourir. »

De son côté, le cardinal Consalvi, charmé des ouvertures que venoit de lui faire le Pape, qui n'avoit pas prononcé un mot sur les scènes de Paris, et qui, par délicatesse, parloit encore moins des consolations données au nom du roi de France et par le roi de France lui-même, témoignoit une sincère satisfaction que l'on reconnoissoit dans les paroles suivantes. Un Français, plus hardi et moins discret que M. Appony, parloit au cardinal du *zélantisme*, et lui demandoit ce qu'il comptoit faire dorénavant; il répondit : « Je vous accorde que le *zélantisme* à Rome est
» plus un moyen qu'un but; la difficulté du
» temps l'a rendu systématique et politique. Le
» vrai, le pur *zélantisme*, a passé chez vous;
» mais il n'y est représenté que par trois ou
» quatre personnes. Tant que cela durera, et
» cela durera peu, parce que ces personnes ai-
» ment le roi et lui cèderont, tant que cela
» durera, ici nous ferons des alliances. C'est

» par vos troupes que nous attaquerions ; mais
» ne doutez pas que le Saint Siége, et surtout
» le Pape, *tel que je le connois aujourd'hui*,
» ne se conduise avec la sagesse et les tempé-
» ramens qui nous ont guidés sous le dernier
» pontificat. »

Rome applaudissoit à ces paroles de concorde, si puissantes dans la bouche du ministre de Pie VII. Les diverses oppositions, désarmées par des occurrences si heureuses, alloient peut-être ne faire plus entendre elles-mêmes que des cris de joie ; mais après toutes ces préparations, tous ces actes de grandeur humaine, tous ces augures de paix pour le Christianisme, puisqu'en définitive, dans le *zélantisme* de France il n'y avoit pas un seul mauvais esprit, il falloit la sanction du Maître des maîtres. Deux victimes étoient là devant la Mort : elle es vouloit toutes deux ; elle dut se contenter, la arbare ! de n'en saisir qu'une seule.

La satisfaction (qui le croiroit !) amena chez Consalvi un redoublement de fièvre. Un mieux rompeur sembla apporter un peu de calme au nalade ; mais la sensibilité, la tendresse, la reconnoissance, le bonheur qui suit un pardon resque inespéré, l'ardeur, l'inquiétude, les rojets nouveaux d'un esprit depuis long-emps oisif qui se voit rendu aux affaires ; le

retour de la faveur, le premier, cet unique besoin de ceux qui l'ont connue long-temps, toutes ces circonstances, confusément réunies, produisirent une rechute, et l'intensité du mal ne permit plus le moindre espoir de guérison. Au milieu de ses douleurs, le cardinal ne pensoit plus à lui; averti par le chevalier Italinsky, ministre de Russie, que l'empereur Alexandre étoit dans l'intention de visiter Rome, le cardinal pria le ministre d'aller en toute hâte porter cette nouvelle au Pape. On sait qu'il avoit été question, entre Sa Sainteté et Son Eminence, du rapprochement si désiré entre les deux églises, rapprochement qui seroit plus utile que préjudiciable aux intérêts de la Russie, et qui civiliseroit sérieusement ce grand empire.

Tout à coup de nouveaux accidens vinrent effrayer les médecins de Consalvi. Il s'empressa d'envoyer chercher la bénédiction pontificale; elle fut portée au palais de la *Consulta* (c'est là qu'habitoit le cardinal, c'est de là qu'il contemploit tous les jours avec courage les appartemens qu'il occupoit dans le palais de *Monte-Cavallo*) par le grand-pénitencier, le cardinal Castiglioni, le même que Consalvi avoit soutenu si vivement au conclave. « Cette sainte bénédiction, » disoit le duc de Laval dans une de ses dé- » pêches à M. de Chateaubriand, cette béné-

» diction qui partoit du lit d'un Pontife ma-
» lade pour aller reposer sur la tête d'un
» cardinal mourant, est sans doute ce que la
» religion peut offrir de plus imposant et de
» plus pathétique. »

A quelques pas de cette scène, au Quirinal, le Saint Père ne paroissoit pas être dans une situation moins déplorable, surtout depuis qu'un courrier, arrivé de Spolète, avoit apporté des nouvelles désespérantes de la santé d'une sœur chérie du Pape (Catherine della Genga, dont il est parlé plus haut). A cette nouvelle, Léon XII dit à un prélat qui étoit près de lui : « Je n'y tiens plus, *non ci reggo;*
» la mort me presse de tous côtés : ma sœur que
» j'aime tant! le cardinal Consalvi à l'extrémité!
» Comment souffrir tant d'afflictions! » Le duc de Laval termine ainsi sa dépêche : « Tel est,
» monsieur le vicomte, l'état misérable des
» grandeurs passées et présentes du gouverne-
» ment pontifical. »

On porta quelque temps après au Pape le testament du cardinal Consalvi qui venoit de mourir.

Il instituoit monsignor Buttaoni, un ami de vingt ans, son exécuteur fiduciaire. Il laissoit des fonds pour achever les façades des églises de Saint-André *delle Fratte,* de la *Consolation* et d'*Araceli;* c'est de cette dernière église que

partent les religieux nommés *gardiens de la Terre-Sainte*. Il attribuoit une partie de sa succession à la Propagande, qu'il auroit tant fait prospérer; il léguoit des souvenirs d'amitié, comme bagues, tableaux, au Pape, aux cardinaux Spina et della Somaglia, à plusieurs dames romaines, à la comtesse d'Albany, veuve du dernier Stuart, à la duchesse de Devonshire, à des sœurs de lord Castelreagh et à la marquise Brignole.

Léon XII donnoit des larmes sincères à la perte qu'il venoit de faire du cardinal Consalvi, et il se plaisoit à dire que Rome devoit pleurer la mort d'un ministre si estimé, pour qui le roi d'Angleterre lui-même professoit une tendre amitié, et à qui il alloit envoyer son portrait, peint par Lawrence; un ministre qui possédoit la bienveillance particulière de l'empereur Alexandre, et qui entretenoit une correspondance amicale avec le prince de Metternich. Consalvi avoit mis toutes ces royales affections aux pieds de Sa Sainteté.

Le duc de Laval écrivoit à M. de Chateaubriand :

« Ce n'est pas le jour convenable, monsieur le vicomte,
» de vous entretenir des reproches fondés que l'on a faits
» à l'administration d'un Pontificat de vingt-quatre
» ans ; elle n'a été traversée et interrompue que dans

» les temps de fureurs qui avoient tout renversé en
» Europe. Il ne faut aujourd'hui que célébrer cette
» mémoire honorée par les pleurs de Léon XII, par le
» silence des ennemis, enfin, par la profonde douleur
» dont la ville est remplie, et par les regrets des
» étrangers, et surtout de ceux qui, comme moi, ont
» eu le bonheur de connoître ce ministre si agréable
» dans ses rapports politiques, et si attachant par le
» charme de son commerce particulier. »

CHAPITRE XV.

LA SANTÉ DU PAPE EST RÉTABLIE. TRAITÉ ENTRE SA SAINTETÉ ET LE ROI D'ANGLETERRE, STIPULANT COMME ROI DE HANOVRE. M. DE REDEN, MINISTRE DU HANOVRE. L'INFANTE DUCHESSE DE LUCQUES, AUPARAVANT REINE D'ÉTRURIE. MORT DE CETTE PIEUSE PRINCESSE. SON CONVOI FUNÈBRE. MISS BATHURST. ELLE EST ENGLOUTIE DANS LE TIBRE. IL N'EST PAS POSSIBLE DE RETROUVER SON CORPS. MORT DE LA DUCHESSE DE DEVONSHIRE. NOUVELLES CONJECTURES SUR UN CONCLAVE PRÉSUMÉ TRÈS-POSSIBLE. L'AUTEUR BLAME CES PRÉOCCUPATIONS. LA SANTÉ DU PAPE SE FORTIFIE VISIBLEMENT. IL SE LIVRE A D'IMPORTANS TRAVAUX. IL DONNE SA CONFIANCE A L'ANCIEN SECRÉTAIRE DE CONSALVI, SERVITEUR D'UN MÉRITE ÉPROUVÉ.

Le seul coup que la Providence eût permis à l'ange de la mort, venoit d'être frappé. Léon XII s'étoit insensiblement rétabli. A Rome, il n'y a jamais de repos devant les affaires qui s'amoncèlent de toutes les diverses parties du monde.

Le 6 mars 1824, le Saint Père termina, avec le baron de Reden, ministre de Sa Majesté britannique stipulant en sa qualité de roi de Hanovre, l'organisation du clergé catholique

le ce royaume ; la négociation fut arrêtée sur les bases qu'avoit proposées le cardinal Consalvi. On reconstruisoit les deux évêchés d'Osnabruck et de Hildesheim ; le roi permettoit qu'ils ne ressortissent qu'à Rome, qui seroit le siége métropolitain.

Parmi les hôtes illustres qui résidoient dans la ville éternelle, et que Léon XII, suivant l'antique vertu hospitalière, traitoit avec les égards dus à leur rang et à leurs malheurs, se trouvoit l'infante duchesse de Lucques, auparavant reine d'Etrurie, élevée sur ce trône par Napoléon, qui se fit le protecteur de cette branche de la maison de Bourbon, et qui cependant ne se montra pas constant dans ses sentimens d'affection, comme si l'infante n'avoit dû paroître qu'à peu près sept ans sur ce trône pour préparer les voies à la sœur de celui qui vouloit régner sur toute l'Europe par lui-même ou par les siens.

Une maladie s'étoit déclarée à la suite de la détention de cette princesse, renfermée par Napoléon dans un couvent de Dominicaines de Rome, où elle n'avoit pas la permission de voir tous les jours son fils et sa fille, qu'on amenoit rarement auprès d'elle, et qui ne pouvoient s'approcher qu'à dix pas. Un jour son fils avoit bien fait à son gardien la promesse accoutumée : il parloit

à sa mère, assise loin de lui ; elle l'exhortoit à la patience, à l'obéissance ; mais elle fit en même temps un geste si tendre, que l'enfant, ne se croyant plus prisonnier, secoua le bras du garde et courut se précipiter aux genoux de sa mère. La première autorité qui gouvernoit au nom de Napoléon étoit présente ; elle n'osa pas interrompre de si légitimes caresses. Cependant l'enfant fut amené moins souvent au couvent des religieuses ; celles-ci cherchoient à adoucir par mille prévenances les malheurs de la reine.

Lorsque je revins pour la septième fois à Rome, en 1819, après avoir quitté l'ambassade du roi près S. M. l'empereur d'Autriche, je trouvai cette bonne et bienfaisante reine dans cette ville : j'avois rempli les fonctions de chargé d'affaires à Florence, et je ne reconnoissois pas Sa Majesté, tant les peines avoient altéré sa santé.

La maladie dont elle étoit atteinte étoit incurable. Léon XII devoit voir mourir tous ses amis : la reine expira le 13 mars, à l'âge de quarante-deux ans, instituant exécuteurs testamentaires Ferdinand VII et don Carlos, ses frères (elle aimoit ce dernier avec une vive tendresse), le prince de Lucques, son fils, et le cardinal Césarei. Le Pape ordonna que l'église des Saints-Apôtres fût mise à la disposition du ministre d'Espagne,

et l'on y construisit un immense catafalque, où la reine étoit exposée en habit de Dominicaine. Elle voulut donner cette preuve de gratitude aux dames qui l'avoient aimée et servie avec tant de respect pendant ses malheurs.

Rome alloit être affligée d'une autre mort pendant cette saison meurtrière. Une foule d'Anglais y avoient passé l'hiver, et l'ambassade de France ainsi que celle d'Autriche réunissoient, dans des fêtes brillantes, l'élite de la société romaine et de la société étrangère. Une jeune Anglaise, miss Bathurst, qui voyageoit avec son oncle et sa tante, se faisoit remarquer, et surtout chez l'ambassadeur de France, pour qui sa famille avoit apporté des lettres de recommandation. On ne se lassoit pas d'admirer la beauté, la grâce, l'esprit, la douceur de cette jeune miss. Invitée à un des bals de l'ambassadeur, le soir d'un dimanche, les dames qui, comme elle, avoient assisté au bal, la prièrent de demander qu'il se prolongeât assez avant dans la nuit. L'ambassadeur ne pouvoit rien refuser aux prières de la noblesse romaine et de la belle étrangère; et il fut convenu que miss Bathurst décideroit en souveraine, même du moment où finiroit la fête. Ensuite on arrangea pour le lendemain, ou plutôt pour le jour même, une partie de cheval.

On devoit visiter les bords du Tibre. Le duc de Laval promit, en se retirant, qu'à midi le nombre de chevaux convenable seroit prêt pour la famille de miss. Quant à elle, la politesse de l'ambassadeur devenoit inutile, parce que miss avoit amené un beau cheval de son pays, qu'elle montoit habituellement en toute sûreté.

La danse se prolongea dans la nuit. Il fallut aller prendre quelque repos, puisqu'à midi, huit heures après, la promenade le long du Tibre devoit commencer. Des affaires survenues dans l'intervalle avoient occupé l'ambassadeur; il ne pensoit plus peut-être à la promenade, ou il n'avoit pas intention de s'y rendre, lorsque l'oncle de la jeune miss vint demander si les chevaux de l'ambassadeur étoient prêts. Le duc de Laval ordonna qu'ils fussent préparés sur-le-champ, et la cavalcade partit, mais très-tard, de la place d'Espagne, où l'on s'étoit donné rendez-vous. La jeune miss montoit son cheval favori, et suivoit immédiatement celui du duc de Laval qui montroit le chemin. Lorsque l'on eut passé le Ponte-Molle, en remontant la rive droite du Tibre, on arriva à une ferme qui est sur le bord du fleuve. Ordinairement on peut s'avancer le long des rives qui là s'élèvent à une

certaine hauteur. La nuit (c'étoit une froide nuit de mars), pendant les joyeux plaisirs de la ville, il avoit beaucoup plu. Le fleuve avoit débordé, et le chemin étoit devenu si étroit qu'on ne pouvoit y passer sans danger. Cette circonstance se présentoit souvent, et dans ce cas il étoit convenu que le fermier, qui ne se refusoit jamais à cette servitude, devoit laisser passer les voyageurs ou les promeneurs à travers la cour de sa ferme. Le palefrenier en chef du duc de Laval connoissoit cet usage; mais il étoit alors très-en arrière, et il ne lui fut pas possible d'avertir son maître, qui marchoit le premier. En ce moment-là, le sentier ne présentoit pas plus d'un pied de large, et une partie de la terre avoit été emportée par la furie du fleuve. Le cheval du duc connut le danger, et par un mouvement rapide s'élança de l'autre côté de l'angle du mur, où le chemin étoit meilleur. Miss Bathurst suivoit. Son cheval s'arrêta, mais il ne lui étoit plus possible à lui-même de reculer, il s'élança à son tour; la terre manqua, et il tomba dans le fleuve. Au même instant, on vit la jeune personne se débattre et surnager à l'aide de son vêtement (une longue amazone en drap bleu). La famille anglaise eut le temps de rebrousser chemin. Alors des cris d'effroi, peut-

être même ceux de la jeune fille, se firent entendre de toutes parts. On étoit venu tard à la promenade; la nuit commençoit à s'étendre sur l'horizon. Des hommes de la suite furent envoyés à Rome pour chercher des nageurs, des cordes, des secours de tout genre. On apporta aussi des torches, à l'aide desquelles on éclaira le lieu de la terrible catastrophe. Je m'occupois tranquillement de nos affaires, lorsqu'un exprès vint m'annoncer le malheur et me chercher. J'aurois voulu emmener avec moi Rome tout entière. On promit, par des placards, d'abord une somme qui devoit exciter l'attention de tous ceux qui pouvoient être utiles, puis sur l'insistance d'un seigneur anglais, étranger à la famille, une somme très-considérable, qu'il auroit payée lui-même, disoit-il dans un mouvement de munificence sans bornes (car il ne connoissoit que très-peu la jeune miss). Malheureusement un pêcheur de Ponte-Molle, parlant de cet événement sinistre, cria que le courant avoit dû emporter le cheval et la jeune fille; mais le cheval avoit regagné le bord, seul, et sans l'infortunée qui s'étoit confiée à lui. Malheureusement encore ce que le pêcheur avoit supposé, fut assuré comme véritable. Il se trouva des hommes qui dirent avoir vu le cheval et la jeune fille passer sous

le pont. Les recherches furent multipliées pendant toute la nuit, et le matin suivant. On sonda, on fit plonger des nageurs. Rien ne fut découvert. Cependant j'arrivai dans une auberge voisine de la ferme. J'y trouvai le duc de Laval dans un état de désespoir que je n'essayerai jamais d'exprimer. Les parens étoient livrés aussi à un genre d'accablement et ensuite d'exaspération qui s'exhaloit quelquefois en termes déchirans. Ce spectacle de consternation ne sortira jamais de mon souvenir. Je ramenai le duc à Rome. Tous les Anglais prodiguèrent les soins, les consolations, si ce terme peut être employé dans de telles catastrophes. L'esprit public de cette nation, qui ne fait qu'une seule famille, lorsqu'elle se trouve réunie, même en petit nombre, à l'étranger, se montra dans toute sa force et dans toute sa dignité. Le Pape, averti par les autorités de Rome, ordonna les mesures les plus promptes; le gouverneur seconda les intentions de son maître. Mais toutes les recherches furent inutiles. On ne découvrit aucune trace, même des amples vêtemens de la jeune fille, ni de son chapeau, ni de ce qui avoit pu lui appartenir. L'idée que le fleuve avoit emporté sa proie devoit prévaloir. Les parens de la victime, toute l'ambassade française, et les Anglais pré-

sens à Rome dûrent se résigner à regarder ce malheur affreux comme irréparable. Toutes les fêtes furent suspendues, et l'on donna des ordres pour rechercher le corps plutôt sur les rives au-delà de Rome, que là où on avoit vu disparoître la victime. On a fait courir mille bruits divers sur cet événement épouvantable. J'ai cru devoir donner ces détails, parce qu'ils renferment la vérité, et parce que ce désastre particulier prouva encore une fois de plus la générosité et la tendresse de l'ame du Pontife qui gouvernoit Rome. Dieu permettra-t-il qu'un jour le terrible et fatal secret du fleuve soit connu !

Une des dames anglaises qui manifesta le plus de sensibilité, en voyant les larmes des parens de miss Bathurst, fut la duchesse de Devonshire, née Hervey, que le cardinal Consalvi, à ses derniers momens, avoit fait recommander aux autorités de la cour romaine : le cardinal Consalvi ressentoit pour elle la plus sincère amitié. La perte du cardinal, l'événement de Ponte-Molle, les ravages ordinaires de l'équinoxe, les peines de l'ame, les incommodités inséparables d'un grand âge, accablèrent à la fois la duchesse. Sa mort affligea Rome et l'Italie qu'elle avoit adoptées comme une seconde patrie : les feuilles du temps ont parlé avec empressement de l'exis-

tence qu'elle s'étoit acquise par l'étendue de ses libéralités, même envers les catholiques, quoiqu'elle fût protestante, et par la protection qu'on la voyoit accorder aux arts et aux lettres. On n'ignore pas avec quel zèle elle s'occupoit de tous les embarras que suscitoit l'immense question de l'*émancipation*.

Le gouvernement pontifical sait rendre si doux aux étrangers le séjour de sa belle ville, que ces témoignages de gratitude européenne ne sont pas déplacés dans l'histoire d'un Pape qui, lui-même, connoissoit ce soin de faire aimer Rome, dont il étoit sérieusement occupé dans les loisirs laissés par les douleurs et les affaires.

Un danger immédiat ne menaçoit pas le Saint Père, il pouvoit se lever; mais ses forces n'étoient pas revenues; on avoit pris l'habitude de s'occuper des prévisions qui concernent un conclave : les correspondances de toutes les légations ne pensoient qu'à établir des conjectures sur cette importante question.

Il n'y avoit pas de doute que la mort de Consalvi ne dût faire naître de nouvelles combinaisons; il se présentoit d'abord deux résultats dignes de considération.

1° La mort du cardinal enlevoit un chef à une faction; 2° elle divisoit l'autre faction dont

les forces se recrutoient surtout de l'animosité qui poursuivoit cet ancien ministre, et de la crainte que l'on manifestoit alors, avec plus ou moins de raison, qu'il ne reparût au ministère.

Personne n'étoit plus propre que le cardinal Consalvi à être le chef de la minorité du dernier conclave. Ce ministre connoissoit si profondément les affaires, que sa conversation, d'ailleurs facile et séduisante, ramenoit à son avis les esprits incertains. Il parloit avec assurance des dispositions des cours; il laissoit échapper des confidences, des anecdotes. Il avoit embrassé avec tant de force le parti de la modération, que tous les caractères enclins à préférer les mesures de tranquillité et de concorde, trouvoient dans ce cardinal un appui de leur doctrine politique.

Mais à côté de ce parti assez foible par lui-même, s'élevoit une majorité de cardinaux aigris par le ton de mépris qu'ils disoient que l'on avoit contracté avec eux, ignorant les affaires, ne voulant pas les savoir, reportant, dans leurs discours et dans leurs projets, les droits et les devoirs du Saint Siége à l'époque où la main de Dieu avoit plus particulièrement assuré ses triomphes, niant que les calculs politiques dussent jamais entrer dans les vues de la cour de Rome, se fortifiant des correspondances de quel-

ques autres pays qui les appeloient à l'indépendance, mais, dans le fond, plus sages qu'ils ne le paroissoient; cependant, tellement animés d'une répugnance hostile, qu'elle absorboit toutes les facultés de raisonnement chez des hommes certainement distingués par les avantages de l'esprit, du rang et de l'éducation.

Il est du propre de tous les partis qui perdent un chef, ou qui tout à coup se trouvent séparés du mobile régissant impérieusement leurs actions, de se trouver réduits à une contenance douteuse, d'errer à l'aventure, de chercher d'autres passions, d'autres mobiles.

Toutefois, à la vue d'une couronne, de la tiare, les ambitions qui distribuent l'autorité, et celles qui la recherchent, ne tardent pas à se réveiller.

Il y aura toujours une minorité modérée, et une majorité zélantiste.

La minorité se grossissoit de l'héritage de considération laissé par le cardinal Consalvi; jamais, suivant le duc de Laval, jamais ministre n'avoit pris mieux l'instant de mourir. La protection de l'Autriche, un sentiment secret d'estime, un mouvement irrésistible de magnanime confiance chez le Saint Père, la nécessité qui survient encore après les nobles et grandes raisons de convenances, avoient fait redemander

les conseils du ministre, mais sous une autre forme.

Déjà, comme préfet des Brefs, il avoit droit de voir le Pape deux fois par semaine. Récemment nommé préfet de la Propagande, ce choix avoit raccommodé sa réputation de religion, et il alloit pouvoir entrer chez le Pape deux autres fois par semaine, en cette nouvelle qualité. Et qui avoit offert au cardinal Consalvi ce poste le plus important pour veiller à la conservation des intérêts du christianisme, et ce soin pieux d'aller réveiller la foi de Jésus-Christ dans tous les coins de la terre? C'étoit le Pape Léon XII qui avoit précisément choisi celui que l'on réputoit son ennemi et un homme plus politique que religieux. Le Pape devenu le second sujet dans le choix des *zelanti,* avoit défendu si cordialement la réputation du cardinal Consalvi! Et l'homme qui avoit traité avec les protestans, avec M. le prince de Hardenberg, avec les schismatiques, le chevalier Italinsky, avec toutes les croyances en Amérique, pour les attirer au Saint Siége, pouvoit être préfet de la Propagande! Quelle preuve de la pureté finale de ses sentimens et de ses intentions romaines!

Certainement les *zelanti* les plus rapprochés d'un esprit de modération, pouvoient s'entendre avec les douze cardinaux qui aimoient

Consalvi au dernier conclave. Ces mêmes *zelanti* modérés pouvoient aussi s'apercevoir que chez ceux qui figuroient les premiers dans cette couleur, il y avoit eu plutôt ennui et fatigue, que système raisonné de réforme et sévérité positive de principes. Les deux questions s'enchaînoient ici l'une l'autre. L'ancienne minorité alloit gagner, l'ancienne majorité alloit perdre des voix. Il devenoit facile aux couronnes de se glisser bien avant dans la minorité. Déjà l'Autriche y étoit établie comme chez elle. La France y avoit figuré en complice pour l'acte d'exclusion; elle étoit maîtresse d'y rester ou de s'en éloigner à volonté.

On devoit chercher à savoir si nous marcherions avec l'Espagne ou avec l'Autriche. Mais si cette dernière, unie avec nous, venoit à passer pour avoir contribué à l'élection du Pape, il lui étoit facile de s'en approprier toute la gloire, et de ne nous laisser que le mérite ambigu d'une intervention forcée. Nos convenances en Italie nous permettoient difficilement de nous y montrer satellites de l'Autriche. Peut-être en modérant à Rome et à Madrid la violence des vues de l'Espagne, pouvions-nous parvenir à tirer un parti avantageux de sa juxta-position; mais ce n'étoit pas le lieu de considérer, sous toutes les faces, la situation à préférer, surtout

si la mort du cardinal Consalvi, cette mort qui neutralisoit tant d'efforts, venoit à amener des modifications encore inconnues.

Il est bien de dire ici, puisque nous sommes à examiner l'influence des puissances, que l'absence du cardinal Consalvi éloignoit absolument des intérêts du conclave, les cours non catholiques.

Par l'habitude de tout leur dire, pour se soutenir contre les attaques quelconques, il leur avoit appris à peu près les vues de chaque cour relativement au Saint Siége. M. de Reden, M. Italinsky et M. Niebuhr, ministre de Prusse, parloient dogmes et discipline comme des théologiens du Sacré Palais. Aucun cardinal n'étoit disposé maintenant à instruire ces ministres ou leurs successeurs avec autant de détails. L'Autriche, l'Espagne et nous, nous gardions nos observations pour notre propre compte, et le parti essentiellement catholique gagnoit nécessairement à ce que les choses rentrassent dans l'ordre accoutumé. Nous pouvions nous quereller, mais entre frères. Du reste, ce que j'ai dit sur les cardinaux, qui toujours se retrouvoient pour aimer et défendre Rome, arrivoit pour nos légations catholiques respectives; et à part de petites nuances bientôt sacrifiées, nous nous concertions en définitive pour ne pas laisser

l'intrus pénétrer dans nos rangs. Nous nous entendions, tout en empêchant avec exactitude les empiétemens respectifs dans la maison du Seigneur, qui étoit à chacun de nous.

Un cardinal qui paroissoit s'élever alors, étoit le cardinal Zurla : malgré son esprit, son talent et sa science, il nous étoit difficile d'oublier qu'il étoit né à Créma, dans les Etats soumis à l'Autriche.

En résumé, la minorité comptoit parmi ses membres Albani et Zurla. L'un étoit secrétaire des brefs à la place de Consalvi, et l'autre *vicaire*. Ces places leur donnoient de la force et de la considération.

La foiblesse du gouvernement, comparée à l'activité, à l'intelligence, à la *prestesse* du précédent, ruinoit les reproches de l'ancienne majorité. Les plaintes du cardinal Pallotta, qui ne frappoient plus sur une fibre sensible dans tous les membres composant le parti, desservoient cette cause, qui sembloit s'être trahie elle-même.

En un mot, les forces des deux dissidences étoient moins inégalement distribuées, ce qui faisoit naître plus de mouvemens et plus d'occasions d'appeler les Couronnes à combattre ou à partager les opinions des cardinaux.

Le parti du prince de Metternich et du che-

valier de Médici de Naples, perdoit un ami dans le cardinal Consalvi; mais il gagnoit, comme le cabinet des Tuileries, une influence, parce que les passions étoient plus amorties. Il pouvoit probablement exclure par un simple avis, comme cela étoit arrivé souvent, sans être obligé de recourir à l'acte de protestation, qui est toujours une violence; et l'exclusion par avis, par communication confidentielle, sous forme de service rendu, a cela d'avantageux, qu'elle ne s'use pas d'un seul coup, comme une arme à feu qu'il ne seroit pas possible de recharger.

En définitive, la France trouvoit plus d'avantages que les autres à la situation du jour. Le conclave paroissoit devoir être plus éminemment catholique; avec cela l'Autriche pouvoit avoir de la peine à contenir les lieutenans du cardinal Consalvi, qui se présentoient pour recueillir son héritage d'habileté et d'influence. Enfin, il devoit arriver peut-être, qu'entre une minorité assez forte pour maintenir vigoureusement une *exclusion*, et une majorité qui rentreroit dans les vues anciennes de respect pour les cours, et qui éprouveroit toujours une secrète affection pour la France, le roi de cet heureux pays tint la balance avec assez de bonheur, pour que le *zelante* modéré qu'il vouloit, qu'il étoit maître de choisir à neuf dans les

rangs de ce parti, réunît cette fois les suffrages de l'unanimité du Sacré Collége.

Bizarre situation! on diroit presque insolens débats! préoccupation impie! Le Pape est vivant, et, moins les votes, les scrutins et les *accessi*, vous procédez à un choix nouveau! Quelle est cette manie de construire, d'élever un conclave *à vide?* Qui vous a dit, imprudens, la volonté de Dieu? Quelle est votre mission, profanes? Les hommes doués de courage succombent quelquefois aux douleurs plus fortes que l'énergie de leur caractère; quelquefois aussi la volonté de vivre soutient la vigueur de l'ame; mais tout le monde vouloit deviner que le Pape mourroit. Ses amis encore ne montroient qu'une contenance désespérée; tous se rappeloient les paroles par lesquelles le Pontife annonçoit en septembre l'avénement prochain de Pie VIII. N'arriva-t-il pas aussi une lettre du cardinal de la Fare, datée des provinces du midi de la France, portant que le gouvernement royal le retenoit dans le midi, pour qu'il n'eût plus que la moitié du chemin à faire, si le conclave devoit s'ouvrir! Les idées d'ambition qui s'étoient établies dans toutes les têtes, régnoient plus que jamais : un seul cardinal étoit mort; pas un seul cardinal nouveau n'avoit été créé. Dans ces conjonctures, tout le

monde avoit tort; on pouvoit dire en même temps, vu l'importance de la question, que personne n'étoit coupable.

Le printemps vint jeter sa diversion dans tous ces calculs : il commençoit à développer son influence réparatrice; la santé du Pape avoit continué de se fortifier. Plus sûr de son temps, de son courage, il entretenoit même des correspondances particulières qui n'étoient pas régulièrement connues de son secrétaire d'Etat, ou plutôt il recevoit des lettres de divers pays, où il croyoit voir que sa politique n'étoit pas suivie, et il adressoit des réponses qu'il jugeoit convenables. La personne qu'il employoit, et, quoi qu'on en ait dit, qu'il avoit droit d'employer à de tels devoirs, étoit ce même secrétaire du cardinal Consalvi, qui, témoin des scènes de Paris, avoit versé des larmes en entendant de si vifs reproches, auxquels le prélat n'avoit répondu qu'avec la plus héroïque résignation.

Le choix d'un tel confident, qui avoit vu de près l'humiliation du rival suscité à Consalvi par d'autres conseillers de Pie VII, honorera éternellement Léon XII. En aimant, en chérissant, en recherchant les hommes vertueux, tendres, sensibles, comme l'ancien secrétaire de Consalvi, l'auguste Pontife manifestoit assez

t ce que son ame renfermoit de sentimens
générosité, de clémence et de constance dans
parti qu'il avoit pris de pardonner, et alors
si il prouvoit son tact et sa prévision, en in-
duisant dans une telle intimité un serviteur
e Consalvi avoit jugé digne d'une confiance
teuse, et qui étoit, en effet, et qui est encore,
de ces hommes laborieux, dévoués, que sous
is les règnes il faut interroger, parce qu'ils
ent garder les secrets de l'Etat, et sont prêts,
besoin, à en instruire l'autorité, qui succède
'autorité précédente.

CHAPITRE XVI.

LE PEUPLE DE ROME VEUT VOIR LE PAPE. LES PRINCES ROYAUX DE PRUSSE, DE BAVIÈRE ET DES PAYS-BAS. LE PRINCE FILS DE GUSTAVE IV, ROI DE SUÈDE. LE DUC DE LAVAL REÇOIT CES QUATRE PRINCES DANS UN BANQUET DIPLOMATIQUE. QUESTION D'ÉTIQUETTE. ENCYCLIQUE DU PAPE. IL S'ÉLÈVE CONTRE LE TOLÉRANTISME. BREF RELATIF AUX JÉSUITES. LE PAPE LEUR ACCORDE UNE RENTE DE DOUZE MILLE ÉCUS ROMAINS. INFORMATIONS SUR LES DIVERS JUBILÉS PRÉCÉDENS, DEPUIS LE PREMIER, SOUS BONIFACE VIII, JUSQU'A CELUI DE 1775.

Le peuple de Rome, à qui on disoit que le Pape alloit mieux, vouloit le voir et le féliciter; cette curiosité naturelle chez des sujets fidèles, étoit partagée par tous les étrangers qui affluoient à Rome. En ce moment il s'y trouvoit quatre princes royaux : le prince royal de Suède, fils de Gustave IV; le prince royal de Prusse, fils du roi Frédéric Guillaume III; le prince royal de Bavière, fils du roi Maximilien Ier, et le prince royal des Pays-Bas, fils du roi Guillaume Ier. On annonça que le 19 avril, jour de Pâques, le Pape seroit en état de donner la bénédiction, du

haut de la loge du Quirinal, de celle-là même d'où le cardinal Fabrice Ruffo avoit annoncé le *gaudium magnum*, et qui n'avoit pas été ouverte depuis.

Les princes ne manquèrent pas d'assister à cette cérémonie.

Dans cette circonstance, le duc de Laval se tira très-convenablement d'une position très-difficile. Il avoit voulu recevoir chez lui les quatre princes; alors on agita plusieurs questions : invitera-t-on à dîner les trois fils des rois actuels, et, dans ce cas, invitera-t-on aussi celui dont le père a été frappé par la violence des révolutions? Si l'on invite les quatre princes, quelle sera l'étiquette pour respecter les rangs? Le successeur de Gustave Vasa, roi en 1523, aura-t-il une des principales places? Le reste peut être réglé par l'histoire, suivant les dates d'avénemens au titre royal, et les Princes de Prusse, de Bavière et de Hollande, se souvenant des années 1700, 1806 et 1814, connoissent l'ordre dans lequel ils doivent s'avancer; mais il n'y a que deux places d'honneur à peu près égales auprès d'un ambassadeur. Le duc de Laval ne fut pas arrêté long-temps dans sa délibération; il inventa une fiction fort spirituelle (il y a tant de fictions dans la vie!). Du reste, le duc s'appuya sur un

des grands droits du Catholicisme. Le Pape est un souverain à part; nous avons vu qu'il est le père des princes et des rois. Ce souverain est nommé par le collége des cardinaux; le doyen des cardinaux, quand il est ministre des affaires étrangères, réunit les deux principaux titres qui appellent les hommages de tout hôte accueilli à Rome. Le cardinal della Somaglia, doyen du Sacré Collége et ministre des affaires étrangères, sera invité; en vertu de sa double titulature, il deviendra, ce jour-là seulement, un autre maître de la maison dans le palais du Roi très-chrétien, du fils aîné de l'Eglise. A la droite et à la gauche du cardinal della Somaglia sont donc deux éminentes places d'honneur; l'ambassadeur retiendra auprès de lui les deux autres princes, et ainsi, celui que le malheur a pris pour victime, ne sera pas le moins honorablement traité par le représentant d'une nation si long-temps alliée de la Suède. Les princes royaux de Prusse, de Bavière et de Hollande, hommes d'esprit, applaudirent à la délicatesse de l'ambassadeur (surtout le prince de Prusse, qui étoit de fait le *second ancien*) avec une noblesse et une élégance qui excitèrent une admiration générale. Trois des princes dont nous parlons sont aujourd'hui rois; le quatrième a eu aussi la douleur de perdre son père; mais il

n'est pas monté sur son trône, et il attend, heureusement au sein d'un inaltérable bonheur domestique, ce qu'en définitive ordonnera la Providence. Nous ajouterons à présent que, lorsque dans la vieille société de Rome on rencontre une personne embarrassée dans une affaire sérieuse, on lui dit : « *Faites-vous raconter l'histoire des quatre princes royaux du duc de Laval pendant son ambassade.* »

Avec la santé du Pape étoit revenu cet amour inaltérable du devoir pontifical, que Léon XII comprenoit avec tant de dévouement.

Le 3 mai 1824, parut l'Encyclique que les Papes doivent publier à leur avénement au pontificat. Ils adressent alors une exhortation à tous les patriarches, primats, archevêques et évêques de la Catholicité ; cette pièce est écrite dans un latin très-pur.

« Vénérables Frères, salut et bénédiction apostolique.

» Dès que nous fûmes appelé au sommet du haut Pontificat, nous commençâmes par nous écrier aussitôt avec Saint Léon-le-Grand : « Seigneur, j'ai entendu » votre voix et j'ai craint. J'ai considéré vos œuvres, et » j'ai été saisi d'effroi. Quoi en effet de plus extraordi- » naire et de plus redoutable que le travail pour la » foiblesse, l'élévation pour celui qui est dans l'abais- » sement, les dignités pour celui qui ne les mérite point ! » et cependant nous ne désespérons point et nous ne

» perdons pas courage, parce que nous ne présumons
» pas de nous, mais de celui qui opère en nous (1). »

» Ainsi parloit par modestie ce Pontife qu'on ne sauroit jamais assez louer; mais nous, c'est avec vérité que nous nous appliquons ces paroles et que nous faisons cet aveu.

» Nous souhaitons ardemment, vénérables Frères, vous entretenir le plus promptement possible, et vous dévoiler les sentimens de notre cœur, vous qui êtes notre couronne et notre joie, et qui, nous aimons à le croire, trouvez aussi votre joie et votre couronne dans les troupeaux qui vous ont été confiés. Mais tantôt les importans travaux de notre charge apostolique, tantôt surtout les douleurs d'une longue maladie, nous ont empêché jusqu'ici, à notre grand regret, hélas! de satisfaire à nos désirs. Cependant le Dieu riche en miséricordes, le Dieu qui nous a donné de vouloir, nous donne aujourd'hui de réaliser nos intentions. Toutefois, le silence que nous avons été forcé de garder jusqu'à ce jour n'a pas été tout-à-fait sans consolation; car celui qui console les humbles, nous a consolé par votre dévouement, par votre attachement et par votre zèle pour nous, sentimens dans lesquels nous reconnoissons bien les avantages de l'unité chrétienne; de sorte que notre joie s'accroissoit sans cesse, et que nous rendions de plus en plus à Dieu des actions de grâces. En conséquence, nous vous adressons cette lettre comme une preuve de notre affection, afin de vous exciter davantage à courir dans les voies des divins commandemens, et à combattre avec plus de cou-

(1) *Serm.* III, *de natali ipsius habit. in annivers. assumptionis suæ ad summi Pontificis munus. Ed. Boll.*

rage dans les combats du Seigneur (1), d'où il arrivera que la sollicitude du Pasteur se glorifiera des progrès du troupeau.

» Vous n'ignorez pas que l'apôtre Pierre (2) a enseigné les évêques par ces paroles : « Paissez avec prévoyance » votre troupeau, non par force, mais spontanément » selon Dieu; non par l'appât d'un gain honteux, mais » volontairement ; non comme dominant *in cleris*, mais » de cœur, faisant la forme du troupeau. »

» Vous apprenez clairement par là quel genre de conduite vous est proposé, de quelles vertus vous devez de plus en plus enrichir votre ame ; de quelle science abondante il vous faut orner votre esprit, et quels fruits de piété et d'amour vous devez non-seulement produire, mais encore communiquer à vos peuples. C'est ainsi que vous atteindrez le but de votre ministère, que de cœur devenus la forme de votre troupeau, et donnant aux uns le lait, et aux autres une nourriture solide, non-seulement vous formerez vos ouailles à la bonne doctrine, mais vous ferez en sorte, par vos œuvres et vos exemples, qu'elles passent ici bas une vie tranquille en Jésus-Christ, et qu'elles acquièrent avec vous la béatitude éternelle, selon ces paroles du même chef des Apôtres, « *et lorsque le prince des Pasteurs paroîtra, vous remporterez une couronne de gloire qui ne se flétrira jamais.* »

» Nous désirerions vous rappeler en détail ces salutaires considérations ; mais nous n'effleurerons que plusieurs points, devant ensuite nous étendre plus longuement sur les sujets les plus importans, selon que le de-

(1) *Ad prœliandum fortiùs prœlia Domini.*

(2) *Ep.* I, *cap.* v.

mande la nécessité des temps déplorables où nous vivons.

» L'Apôtre, en écrivant à Timothée : « *Ne vous hâtez point trop d'imposer les mains à qui que ce soit*, » nous a enseigné avec quelle sage précaution et avec quel examen sérieux il faut élever aux Ordres mineurs et surtout aux Ordres sacrés; quant au choix des Pasteurs à établir dans vos diocèses pour le soin des ames, et quant à ce qui regarde les séminaires, le Concile de Trente (1) a donné des règles qui ont été ensuite éclaircies par nos prédécesseurs, mais tout cela vous est tellement connu qu'il n'est pas besoin de nous y arrêter plus long-temps.

» Vous savez encore, vénérables Frères, combien il importe que vous résidiez exactement en personne dans vos diocèses; c'est une obligation que vous avez contractée en vertu de votre ministère, comme on le voit par plusieurs décrets des conciles, et par les constitutions apostoliques que le saint concile de Trente (2) a confirmées en ces termes : « Puisqu'il a été ordonné de
» précepte divin à tous ceux qui sont chargés du soin
» des ames, de connoître leurs ouailles, d'offrir pour
» elles le saint sacrifice, de les nourrir par la prédica-
» tion de la parole divine, par l'administration des Sa-
» cremens et par l'exemple de toutes les bonnes œu-
» vres, de donner une attention toute paternelle aux
» pauvres et aux autres personnes qui sont dans l'afflic-
» tion et le malheur, devoirs que ne peuvent nullement
» accomplir ceux qui ne veillent pas à la garde de leurs
» troupeaux, mais qui les désertent comme font les
» mercenaires; le saint concile les engage et les exhorte

(1) *Sess.* XXIII, *cap.* XVIII.

(2) *Sess.* XXIII, *de Reform.*, *cap.* I.

» à se ressouvenir des préceptes divins, à se rendre la
» forme de leurs troupeaux, à nourrir et à guider leurs
» ouailles dans la justice et dans la vérité. »

Léon XII continue d'insister sur les devoirs imposés aux évêques pour la résidence et les visites pastorales. C'est aux évêques et non à leurs ministres qu'a été confié le soin de leurs troupeaux. Le Pape cite cette excellente maxime de saint Léon-le-Grand (1) : « Dans la lutte » contre les ennemis de l'Eglise, on ne remporte » pas une victoire si heureuse, qu'à la suite des » triomphes il ne survienne des combats re» naissans. » Le Pontife rappelle cette étincelle de saint Jérôme (2), qui d'abord paroît à peine, et devient une flamme qui tend à consumer les villes, les forêts, des régions entières.

« Il est une secte qui certainement ne vous est pas inconnue, qui, s'arrogeant à tort le nom de philosophique, a ranimé de leurs cendres les phalanges dispersées de presque toutes les erreurs. Cette secte, couverte au dehors des apparences flatteuses de la piété et de la libéralité, professe le *tolérantisme,* car c'est ainsi qu'on la nomme, ou l'*indifférentisme,* et l'étend non-seulement aux affaires civiles dont nous ne parlons point, mais même à celles de la religion, en enseignant que Dieu a donné à tout homme une entière liberté; de sorte que chacun peut, sans danger pour son salut, embrasser et

(1) *S. Leo, serm.* v, *de natali ipsius.*

(2) *In epist. ad Gal., lib.* III, *cap.* v.

adopter la secte et l'opinion qui lui sourient suivant son jugement privé... Que dirai-je encore? l'iniquité de nos ennemis s'est tellement accrue, que, outre le déluge de livres pernicieux et contraires à la foi, elle va jusqu'à ce point de faire tourner au détriment de la religion les Saintes Ecritures, qui nous ont été données d'en haut pour l'édification générale.

» Vous n'ignorez pas, vénérables Frères, qu'une société vulgairement dite *Biblique* se répand audacieusement par toute la terre, et qu'au mépris des traditions des Saints Pères et contre le célèbre décret du concile de Trente (1), elle tend, de toutes ses forces, et par tous les moyens, à traduire ou plutôt à corrompre les Saintes Ecritures, dans les langues vulgaires de toutes les nations; ce qui donne un juste sujet de crainte qu'il n'en arrive dans toutes les autres traductions, comme dans celles qui sont déjà connues, savoir : « Qu'on y trouve, par une mauvaise interprétation, au lieu de l'Evangile du Christ, l'Evangile de l'homme, ou, ce qui est pire, l'Evangile du démon (2). »

» Plusieurs de nos prédécesseurs ont fait des lois pour détourner ces fléaux. Pie VII, de sainte mémoire, a envoyé deux brefs, l'un à Ignace, archevêque de Gnesne, l'autre à Stanislas, archevêque de Mohilow. Dans ces brefs on trouve des témoignages tirés, tant des Divines Ecritures que de la tradition, et rédigés avec soin et sagesse, pour montrer combien cette invention subtile est nuisible à la foi et à la morale. »

Ici l'Encyclique attaque ceux qui, dans les commencemens de l'Eglise, lui ont été contraires,

(1) *Sess.* IV, *de edit. et usu sacrorum Librorum.*

(2) *S. Hier. in cap.* I, *epist. ad Galat.*

qui ont persécuté l'Eglise, elle qui honore dans le successeur, Pierre, dont la dignité ne peut défaillir, pas même dans un héritier indigne (1).

« Pour vous, vénérables Frères, ne perdez pas courage. De toutes parts, et nous l'avouons encore avec saint Augustin, de toutes parts mugissent autour de nous les eaux du déluge, c'est-à-dire la multiplicité des doctrines ; nous ne sommes pas dans le déluge, mais il nous environne ; ses eaux nous pressent, mais ne nous envahissent pas ; elles nous poursuivent, mais ne nous engloutissent point.

» Nous vous exhortons donc de nouveau à ne point laisser s'abattre votre courage ; vous aurez pour vous, et nous l'attendons avec confiance dans le Seigneur, la puissance des princes séculiers, qui, comme le prouvent la raison et l'expérience, défendent leur propre cause en défendant celle de l'autorité de l'Eglise ; car jamais il ne sera possible qu'on rende à César ce qui est à César, si l'on ne rend à Dieu ce qui est à Dieu. Vous aurez encore pour vous, afin de parler avec saint Léon, tous les bons offices de votre ministère envers vous tous. Dans vos traverses, vos doutes et toutes vos nécessités, ayez recours à ce siége apostolique ; car Dieu, selon saint Augustin, a placé la doctrine de vérité dans la chaire d'unité.

» Enfin, nous vous en conjurons par la miséricorde du Seigneur, aidez-nous de vos vœux et de vos prières, afin que l'esprit de la grâce demeure en nous, et que vous ne flottiez pas dans vos jugemens ; que celui qui vous a donné le goût de l'union des sentimens, fasse

(1) *S. Leo, serm.* III, *de nat. ejusdem.*

pour le bien commun de la paix, que tous les jours de notre vie, préparé au service du Seigneur, et disposé à vous prêter l'appui de notre ministère, nous puissions adresser avec confiance cette prière au Seigneur : « Père » saint, conservez dans votre nom ceux que vous m'a» vez donnés (1). » Comme gage de notre confiance et de notre amour, nous vous envoyons de tout notre cœur, la bénédiction apostolique, à vous et à votre troupeau.

» Donné à Rome, près Sainte-Marie-Majeure, le 5 mai de l'an 1824, de notre Pontificat le premier.

LEO PP. XII. »

La maladie du Pape n'avoit pas tout-à-fait arrêté les travaux ; elle n'en avoit, à ce qu'il paroît, suspendu que la publication. Le 17 du même mois de mai, le Saint Père rendit public un bref relatif aux Jésuites. Dans ce bref, qui commence ainsi : « *Cùm multa in urbe,* » le Pontife rappelle que la fondation du collége romain fut due, dans l'origine, à la munificence de Grégoire XIII, et au zèle de saint Ignace de Loyola ; que le Pape confirma ce collége aux élèves réguliers de la Compagnie de Jésus, et qu'elle s'acquitta heureusement de ce soin tant qu'elle subsista. Pie VII, qui rétablit ce collége le 7 août 1814, eut principalement en vue l'instruction de la jeunesse, et le Pontife régnant déclaroit qu'il savoit que

(1) *S. Leo, serm.* I, *de nat. ipsius et Joann. Evang., cap.* XVII.

son prédécesseur avoit le projet de rappeler la Société dans le collége romain. En effet, au mois de mai 1821, ce Pontife avoit dit au cardinal della Genga que telle étoit son intention, et qu'en raison de cette détermination, il confioit à son Eminence la direction spirituelle de ce collége. Sa Sainteté Léon XII s'étant occupée depuis du même projet, entendoit lui donner une exécution prompte. En conséquence, le Pontife cédoit et assignoit à perpétuité à la Compagnie de Jésus et à son général, le Père Louis Fortis, le collége romain, avec l'église de Saint-Ignace, l'oratoire contigu, dit du Père Caravita, le musée, qui malheureusement se trouvoit dépouillé d'une partie de ses anciennes richesses, la bibliothèque, l'observatoire et tout ce qui en dépendoit. Les Jésuites devoient tenir des classes dans le collége, comme ils l'avoient fait jusqu'en 1773, il y avoit à peu près cinquante-un ans, et le Pape vouloit qu'on y ajoutât seulement une chaire d'éloquence sacrée, et une chaire de physique et de chimie.

« Nous recommandons, disoit le Saint Père, que, d'après le zèle pour la religion dont il convient que les Pères soient animés, et conformément au but de la Société, qui est de travailler au salut des ames, non-seulement ils s'efforcent d'instruire dans les lettres les

jeunes gens qui leur sont confiés, mais qu'ils les forment aux exercices de piété dans les congrégations établies, et qu'ils donnent aussi des soins aux autres fidèles dans l'oratoire de Caravita. »

Sa Sainteté accordoit aux Pères douze mille écus romains qui leur seroient payés annuellement par le Trésor, à dater du mois d'octobre suivant. Le Pape maintenoit les droits et les priviléges du collége pour conférer le bonnet de docteur ès-arts et en théologie, et pour agréger à la Congrégation de l'Annonciation de la sainte Vierge, dite *Prima-Primaria.* Les Jésuites devoient publier, suivant l'occasion, les observations astronomiques, et les autres observations qu'ils croiroient utiles aux lettres.

M. le cardinal Pacca étoit chargé de mettre les Pères en possession du collége dans le mois d'octobre, afin qu'ils pussent commencer leurs leçons en novembre, sous les auspices de la sainte Vierge et des autres saints. Sa Sainteté avoit de plus résolu d'ériger un collége pour la Noblesse et de le confier aux Jésuites. Elle donnoit, à cet effet, une maison de campagne à Tivoli, qui avoit été bâtie pour l'ancien collége des nobles. Le Saint Père finissoit par adresser des vœux au Ciel pour que ceux qu'il

chargeoit d'une fonction aussi difficile s'en acquittassent dignement. Le bref finissoit ainsi :

« Donné à Rome, près Saint-Pierre, sous l'anneau du Pêcheur, le 17 mai de l'an 1824, de notre pontificat le premier. »

Ce document étoit signé par le cardinal Albani, secrétaire des brefs, que nous avons vu succéder en cette qualité au cardinal Consalvi (1).

Le zèle infatigable de Léon XII ne connoissoit plus de repos. Sa Sainteté revoyoit tous les jours, corrigeoit, étendoit le bref qu'elle alloit publier pour annoncer le jubilé de l'année 1825, et l'ouverture de la porte sainte. Il ne sera pas inutile de donner ici quelques explications pour rappeler au lecteur ce qu'il a appris dans l'histoire, relativement à la célébration de ces mémorables solennités.

Le premier Jubilé eut lieu sous Boniface VIII. En 1297 et en 1298, des avis répandus dans toute l'Europe annonçoient que le premier jour du siècle nouveau, beaucoup de chrétiens

(1) Dans ce bref, les Jésuites sont ainsi qualifiés à propos du collége romain : *Viri clarissimi qui morum sanctitate, dignitatum splendore ac doctrinæ laude præstantes, ex eo artium optimarum domicilio in rei et sacræ et publicæ utilitatem præfulsere.* « Ces hommes très-distingués qui, recommandables par la sainteté de leurs mœurs, la splendeur des dignités, le mérite de la science, travaillant dans ce domicile des beaux-arts, ont brillé pour l'avantage de la chose sacrée et publique. »

se disposoient à visiter la basilique de Saint-Pierre. En effet, le premier jour du siècle, en 1300, à minuit précis, une multitude de peuple inonda les rues de Rome, s'achemina vers la basilique vaticane (on sait que ce n'étoit pas celle d'aujourd'hui, qui est construite sur les fondations de l'ancienne); et à l'ouverture du temple, cette foule se précipita vers les autels. Boniface déclara qu'il seroit convenable qu'une pareille réunion eût lieu tous les cent ans, et qu'on l'appelât *Jubilé*. Les savans du temps, quoique les théologiens, avec raison, n'aimassent pas de tels rapprochemens indignes des grandeurs de la religion, disoient que le nombre *cent* étoit sacré chez les anciens : Platon vouloit que les ames dussent se purifier tous les cent ans; Homère (*Iliad.* liv. XIV) parle des cent franges (*fimbriæ*) qui entouroient la célèbre ceinture; les Géans avoient cent mains. Le plus magnifique des sacrifices étoit celui de cent bœufs.

Mais abandonnons ces citations profanes. Dieu lui-même avoit prescrit à son peuple la célébration d'une fête semi-séculaire appelée *Jubilé*, long-temps avant la fondation de Rome; car les fêtes séculaires de Rome ne furent instituées que l'an de la république 245, et l'an du monde 3250. Selon quelques auteurs, l'institution divine du Jubilé date de l'an 2259,

et les Juifs célébrèrent le premier, l'an 2609.

On assure que le mot *jubilé* dérive du mot *jobel*, qui signifie en hébreu *trompette*, parce que l'on convoquoit le peuple au son de la trompette. D'autres font dériver ce nom du mot *jobal*, qui signifie *germer;* alors on auroit voulu désigner ainsi cette institution pour marquer que le Pontife en attendoit des fruits sacrés. Calmet veut que l'étymologie dérive du mot *iobil*, qui signifie *appeler*, *reconduire*.

Quoi qu'il en soit, toutes ces pieuses idées, tous ces religieux souvenirs fermentoient aux approches de l'an 1300. L'on assuroit de toutes parts que le premier jour du nouveau siècle, on verroit quelque chose d'extraordinaire, et que déjà, le premier jour du siècle précédent, on avoit réuni les fidèles pour leur distribuer des secours spirituels.

Le Pontife, à qui rien de ce qui se passoit n'étoit inconnu, voulut, après une profonde méditation, rassembler des vieillards qui pussent confirmer une tradition portant, qu'après le cours de cent années, on étoit dans l'usage de dispenser une indulgence plénière à tout le monde catholique. On trouva en effet des hommes âgés, qui purent rendre témoignage de ce qu'ils avoient entendu dire dans les commencemens du siècle passé, et qui déclarèrent

savoir par leurs pères que le premier jour de l'an 1200, il avoit été accordé une indulgence très-étendue aux pèlerins de passage et aux habitans de Rome. Le souverain Pontife, ayant ainsi appris que ce que la tradition faisoit croire étoit vrai, assembla en consistoire les cardinaux, et rendit la bulle apostolique, sous la date du 21 février 1300, commençant par ces mots : « *Apud sanctum Petrum pontificatûs nostri anno VI;* elle fut publiée le 22 du même mois (jour consacré à la chaire d'Antioche du prince des apôtres), au milieu des acclamations d'un peuple immense. Sylvestre, secrétaire du Pape, envoya une circulaire adressée à tous les fidèles, pour inviter ceux qui le pourroient, à faire le voyage de Rome, afin de gagner les indulgences *à un nouveau Jubilé.*

Jean Villani, historien très-instruit, et l'un des pèlerins de cette époque, rapporte que pendant le cours de ce Jubilé, il y eut, outre le peuple romain, deux cent mille pèlerins, sans comprendre ceux qu'on trouvoit en voyage, soit en venant à Rome, soit en en partant. Plusieurs prélats de France et d'Italie y assistèrent; des abbés, des princes d'Allemagne, y accoururent aussi, entre autres Geoffroi XXIX, abbé d'un riche monastère, et Dierlieb, abbé de Spanheim. Charles de Valois, frère de Philippe-

-Bel, roi de France, vint également à Rome
'ec sa seconde femme, Catherine, nièce de
mpereur des Grecs, Beaudoin-le-Jeune. On
mpte encore au nombre des pèlerins, Charles-
artel, roi de Hongrie, qui de Rome passa à
aples, où il mourut.

Pour empêcher que le peuple, qui se serroit
rs le pont de *la Mole Adrienne*, en allant à
int-Pierre, ne fût écrasé par la presse, on
ablit une cloison en planches dans le milieu
a pont même; on passoit d'un côté pour aller
Saint-Pierre, et de l'autre quand on en reve-
oit.

Dante, dans son poëme, a expliqué ce fait en
ers qui font bien comprendre la prudence de
ı police de ces temps-là.

Come i Roman per l'esercito molto
L'anno del Giubbileo, su per lo ponte
Hanno a passar la gente modo tolto,
Che dall' un lato tutti hanno la fronte
Verso'l castello e vanno a san Pietro:
Dall' altra sponda vanno verso'l monte.

Inferno, cant. XVIII.

« Comme les pèlerins qui, lorsque l'année du Jubilé
ı réuni un grand nombre d'ames pieuses à Rome, tra-
'ersent le pont dans un ordre sagement prescrit; d'un
:ôté passent ceux qui s'avancent vers le château et vont

visiter Saint-Pierre ; de l'autre, paroissent ceux qui vont vers *Monte Giordano*. »

(Traduction de Dante, *Enfer*, tome II, in-32 ; Paris, Didot, 1828.)

Boniface avoit ordonné que le Jubilé seroit célébré tous les cent ans, conformément à l'ancien usage des Juifs. Clément VI, en 1342, ordonna que le Jubilé eût lieu tous les cinquante ans, parce que la plupart des hommes mouroient sans avoir pu voir un Jubilé. Depuis le jour de Noël 1349, jusqu'au jour de Pâques, on compta à Rome un million et deux cent mille pèlerins. Urbain VI, par sa bulle d'avril 1386, déclara que le Jubilé ou l'*Année sainte*, seroit célébré tous les trente-trois ans (l'âge de Notre-Seigneur). Sous Sixte IV, il y eut un Jubilé en 1475, et l'on commença à reconnoître qu'il y en auroit quatre par siècle. En 1500, Alexandre VI introduisit l'usage de commencer le Jubilé par l'ouverture de la *Porte Sainte*, c'est-à-dire d'une porte latérale qui resteroit murée d'un Jubilé à l'autre. Sous Clément VII, il y eut un Jubilé en 1525, et successivement sous d'autres Papes, en 1550, 1575, 1600. Celui de 1625 eut lieu sous Urbain VIII. Innocent X ouvrit celui de 1650, Clément X celui de 1675. Le Jubilé de 1700 fut ouvert par Innocent XII, et fermé par Clément XI. Benoît XIII ouvrit le

Jubilé de 1725; le 17 mars 1749, Benoît XIV proclama le Jubilé de 1750. En 1774, le jour de l'Ascension, Clément XIV annonça le Jubilé de 1775.

Après la publication de la bulle *Salutis nostræ auctor*, pour l'appel au Jubilé, les premiers soins de Clément XIV se portèrent sur le rétablissement de l'ordre dans la capitale; il prescrivit en conséquence des missions publiques, qui eurent lieu, depuis le 31 juillet jusqu'au 15 août de la même année, 1774, sur les places principales de Rome, les places Navone, Scossa Cavallo, Barberini et Sainte-Marie *in Trastevere*. Il y assista lui-même plusieurs fois pour l'édification des fidèles; il donna les commandemens les plus précis pour que les églises fussent réparées, nettoyées et blanchies, afin qu'elles inspirassent le plus religieux recueillement à ceux qui viendroient les visiter.

D'autres missions et d'autres pieux exercices étoient donnés dans différentes églises; mais le souverain Pontife étant mort, le 22 septembre 1774, il appartenoit à son successeur de donner suite aux opérations concernant le Jubilé publié par Clément XIV.

En effet, les cardinaux étant entrés en conclave dans les premiers jours d'octobre, le 15 février 1775, ils proclamèrent souverain Pontife le

cardinal Jean-Ange Braschi de Césène, qui prit le nom de Pie VI.

Une des premières sollicitudes du Pontife nouveau, fut celle d'ouvrir le Jubilé. Le 26 février eut lieu la première cérémonie, à laquelle assistoient Charles-Théodore, électeur palatin; Maximilien, archiduc d'Autriche, frère de l'empereur Joseph II; le duc de Glocester, frère du roi d'Angleterre, et le margrave d'Anspach et de Bareuth, neveu du grand Frédéric.

Le concours à ce Jubilé fut extraordinaire. On peut connoître approximativement le nombre des pèlerins qui y vinrent, en se représentant le nombre de ceux qui furent logés et nourris pendant trois jours à l'hôpital de la Trinité-des-Pèlerins, où l'on reçut, durant toute l'année, cent onze mille cent douze individus.

CHAPITRE XVII.

PIE VII N'AYANT PAS OUVERT LE JUBILÉ EN 1800, CETTE CÉRÉMONIE N'AVOIT PAS EU LIEU DEPUIS CINQUANTE ANS. EXTRAIT DE LA BULLE DE LÉON XII, SUR LE JUBILÉ DE 1825. EXAMEN DES DIVERS MÉRITES DE LA BULLE. ÉLOGES DONNÉS AUX *AIDES* QU'AVOIT SIGNALÉS CONSALVI, DANS SA CONVERSATION TESTAMENTAIRE. RÉFLEXIONS SUR QUELQUES ÉVÉNEMENS QUI CONCERNOIENT PARTICULIÈREMENT LÉON XII AVANT SON PONTIFICAT. LOUANGES ADRESSÉES AU SACRÉ COLLÉGE. LETTRE DE LÉON XII A LOUIS XVIII SUR LES AFFAIRES DE L'ÉGLISE EN FRANCE.

On n'avoit pas vu de Jubilé depuis cinquante ans, lorsque Léon XII appela les fidèles à cette auguste cérémonie par une bulle publiée le jour de l'Ascension, le 27 mai 1824. Pie VII n'avoit pas cru devoir ouvrir le Jubilé en 1800.

J'offrirai un extrait de la bulle du Pape.

« Léon, évêque, serviteur des serviteurs de Dieu, à tous les fidèles qui verront ces présentes lettres, Salut et Bénédiction apostolique.

» Le Seigneur dans ses miséricordes a donné aujourd'hui à notre foiblesse la consolation de vous annoncer

avec joie ce que nous voyions avec douleur qu'on n'eût pu faire, au commencement de ce siècle, à cause de l'âpreté cruelle des temps, et ce que nous allons avoir le bonheur de célébrer selon l'usage et les institutions de nos ancêtres.

» Elle approche enfin cette année d'heureux augure, cette année digne d'être accueillie par les sentimens les plus religieux, pendant laquelle, de toutes les parties du monde, on accourt dans cette grande capitale, le siége de saint Pierre, et où l'on offre aux fidèles rappelés aux devoirs de la religion, les secours les plus abondans de la réconciliation et de la grâce pour le salut de leurs ames! Dans cette année que nous appelons vraiment un temps de grâce et de salut, nous nous félicitons de trouver, après les maux sans nombre sur lesquels nous avons gémi, l'heureuse occasion de travailler à restaurer tout en Jésus-Christ par l'expiation salutaire de tout le peuple chrétien. Nous avons donc résolu d'user de l'autorité qui nous a été donnée d'en haut, et d'ouvrir toutes les sources de ce trésor céleste amassé par les mérites, les tribulations et les vertus de notre Seigneur Jésus-Christ, de la bienheureuse Vierge, sa mère, et de tous les saints, et dont l'auteur du salut des hommes nous a fait le dispensateur. Nous devons ici exalter les richesses abondantes de la clémence divine par lesquelles Jésus-Christ, nous prévenant dans les bénédictions de ses douceurs, a voulu que la vertu infinie de ses mérites se répandît sur toutes les parties de son corps mystique, de manière qu'elles s'entr'aidassent par un concours mutuel et par l'union salutaire des biens spirituels, grâce à l'unité de la foi qui opère par la charité, et que par le prix infini du sang de Notre-Seigneur, par la vertu de ses mérites

les suffrages des saints, les fidèles obtinssent la ré-
ission de la peine temporelle, qui, comme nous l'ont
pris les Pères du concile de Trente, n'est pas tou-
urs remise entièrement par le Sacrement de péni-
nce, comme elle l'est dans le baptême.

» Que la terre écoute donc les paroles de notre bou-
he (1)! que l'univers entier entende dans l'allégresse
s accens de la trompette sacerdotale qui annonce le
int Jubilé au peuple de Dieu! Elle approche cette
nnée d'expiation et de pardon, de rédemption et de
râce, de rémission et d'indulgence; cette année où
lans un but beaucoup plus saint, et pour nous com-
ler des biens spirituels, nous allons voir se renouve-
er par le Dieu de vérité, ce qu'une loi ancienne,
mage de l'avenir, avoit ordonné de faire tous les cin-
quante ans chez le peuple juif. Car si les propriétés ven-
lues et les biens aliénés retournoient, dans cette heu-
euse année, à leurs premiers possesseurs, maintenant
es vertus, les dons et les mérites dont le péché nous
voit dépouillés, nous sont rendus par la libéralité in-
nie de Dieu; si les droits des maîtres sur leurs esclaves
essoient alors, nous, secouant aujourd'hui le joug du
émon, et nous affranchissant de sa domination tyran-
ique, nous sommes appelés à la liberté des enfans de
lieu; liberté dont Jésus-Christ nous a gratifiés. Si
nfin dans ces temps la loi remettoit aux débiteurs le
iontant de leurs dettes et les délivroit de tous leurs
ens, nous sommes affranchis de la dette plus pe-
nte de nos péchés, et par la miséricorde divine,
ous sommes délivrés des peines qu'ils méritoient. »

(1) *Audiat itaque terra verba oris nostri, clangoremque sacerdotalis ccinæ sacrum jubilæum populo Dei personantis, universus orbis lus excipiat !* Ce sont là d'admirables paroles !

Le Pape fait connoître qu'il marche sur les traces des Pontifes romains ses prédécesseurs, qu'il se conforme à leurs pieuses institutions; il annonce le grand Jubilé universel, qui commencera dans la sainte ville dès les premières vêpres de la veille de la prochaine Nativité de Jésus-Christ, et qui durera l'année entière de 1825.

La porte sainte sera ouverte dans les basiliques des apôtres Pierre et Paul, de Saint-Jean-de-Latran et de Sainte-Marie Majeure. Le Pape continue en ces termes :

» Si, de toute antiquité, les hommes de toutes les conditions et de tous les rangs, malgré la longueur et la durée des voyages, sont venus sans cesse en foules toujours plus nombreuses, de tous les points de la terre habitable, à ce principal palais des beaux arts; s'ils ont regardé comme approchant du prodige l'éclat dont Rome brille par la magnificence de ses édifices, la majesté du lieu et la beauté de ses monumens, il seroit en même temps honteux et contraire au désir que nous devons avoir d'obtenir la béatitude éternelle, de prétexter la difficulté de la route, le mauvais état de la fortune, ou quelque autre motif de ce genre, pour se dispenser des pèlerinages de Rome. Oui, mes chers fils, vous trouverez à Rome des biens qui compenseront largement tous les désagrémens, quels qu'ils soient. Vos souffrances, si toutefois vous en éprouvez, ne seront point en proportion avec ce poids immense de gloire que les secours préparés pour le bien des

péreront en vous avec la grâce ineffable de
us recueillerez des fruits abondans de pénitence,
n desquels vous offrirez au Seigneur les mor-
s les plus pénibles de la nature ; vous accom-
ntement les œuvres prescrites par les lois des in-
s, et vous mettrez le sceau à la ferme résolution
avez prise de châtier et de réprimer vos passions.
nez-vous donc les reins (*itaque accincti renes*);
à la sainte Jérusalem, à cette ville royale, qui
ège de saint Pierre et par l'établissement de
n, est devenue plus illustre et plus puissante,
fois elle ne l'a été par sa domination terrestre.
cette ville, disoit saint Charles en exhortant
illes à faire le voyage de Rome pendant l'an-
nte, *c'est là cette ville où l'aspect du sol, des mu-
des autels, des églises, des tombeaux des mar-
tout ce qui s'offre aux regards, imprime dans
uelque chose de sacré, comme l'éprouvent et le sen-
x qui visitent ces lieux dans les dispositions re-*
.. » Aussi resplendissante que le ciel, la ville
, lorsque le soleil répand ses rayons, a dans
deux flambeaux, saint Pierre et saint Paul,
chissent la lumière par tout l'univers. Tel est le
le saint Chrysostôme. Et qui oseroit, sans être
des plus vifs sentimens de dévotion, approcher
témoins de leur sacrifice, se prosterner devant
beau, et porter les lèvres sur leurs chaînes
cieuses que l'or et les pierreries ! Qui pourroit
es larmes en voyant le berceau de Jésus-Christ,
ant aux cris de l'enfant Jésus dans la Crèche,
nt les sacrés instrumens de la Passion du Sau-
en méditant sur le Rédempteur du monde at-
la Croix !

» Comme par un bienfait extraordinaire de la divine Providence, ces augustes monumens de la religion se trouvent réunis dans Rome seule, ce sont autant de gages précieux de l'amour que le Seigneur a témoigné avec plus de profusion aux portes de Sion qu'à toutes les tentes de Jacob; et ils vous invitent de la manière la plus pressante, nos chers fils, à vous avancer sans délai vers la montagne où il a plu à Dieu d'habiter.

» Notre tendre sollicitude exige que nous recommandions spécialement aux rangs divers de notre capitale, de se rappeler que les regards des fidèles accourus ici de toutes les parties du globe, se porteront sur eux, et que par conséquent il ne doit y avoir en eux rien que de grave, de modeste et de digne d'un chrétien, afin que leurs mœurs n'offrent aux autres que des exemples de pudeur, d'innocence et de tous les genres de vertus. Il faut que le peuple de prédilection, chez lequel le prince des Pasteurs a voulu que fût placée la chaire de saint Pierre, apprenne aux autres nations à respecter l'Eglise catholique et son autorité, à suivre ses préceptes, et à rendre hommage aux ministres et aux objets de la religion; il faut que l'on voie fleurir chez nous le respect dû aux temples; que les étrangers ne remarquent rien qui tende au mépris du culte et des lieux saints, rien de contraire à la pureté, à l'honnêteté et à une modestie vraie; qu'au contraire ils admirent une sévérité et une pureté de discipline qui montrent par toutes les habitudes extérieures, la vivacité et la sincérité des sentimens de l'ame. Nous recommandons surtout que les jours de fête consacrés aux saints offices, et établis pour rendre honneur à Dieu et aux Saints, ne paroissent pas institués pour qu'on s'adonne aux festins, aux jeux, à des joies immodé-

es et à la licence; enfin, *que tout ce qui est vrai, tout qui est honnête, tout ce qui est juste, tout ce qui est saint, ut ce qui est aimable, tout ce qui est digne d'une bonne nommée*, distingue le peuple romain, afin que nous puissions nous flatter, non-seulement de ne pas avoir obscurci, mais encore, d'avoir par notre zèle et par nos mœurs exemplaires, rendu plus éclatante cette gloire de foi et de piété que l'apôtre saint Paul proposoit lui-même pour modèle, et que nous avons reçue de nos pères comme le plus précieux héritage.

» *Jérusalem, plaise à Dieu qu'ils viennent à toi le front penché vers la terre, les enfans de ceux qui t'ont humiliée; et qu'ils adorent la trace de tes pas, tous ceux qui se sont faits tes détracteurs!...* C'est à vous que nous nous adressons, dans toute l'affection de notre cœur apostolique, vous qui séparés de la véritable Eglise de Jésus-Christ, et éloignés de la voie du salut, nous faites gémir sur votre état! Accordez au plus tendre des pères la seule chose qui manque à l'allégresse générale, savoir: qu'appelés par l'inspiration de l'esprit d'en haut, à jouir de la céleste lumière, et rompant tous les liens de séparation, vous partagiez les sentimens de l'Eglise, notre mère commune, hors de laquelle il n'y a point de salut! Nous ouvrirons notre cœur à la joie, nous vous recevrons avec allégresse dans notre sein paternel, nous bénirons le Dieu de toute consolation, qui dans le plus grand triomphe de la vérité catholique, nous aura enrichis de tous les trésors de sa miséricorde... Nous ne doutons point que les princes catholiques, nos bien-aimés fils en Jésus-Christ, ne nous appuient de toute leur autorité en cette circonstance, afin que ces dispositions pour le salut des ames aient les résultats que nous en attendons. En conséquence, nous les prions et

les conjurons de seconder, avec tout le zèle qu'ils ont pour la religion, les soins des évêques, nos vénérables frères; de favoriser leurs travaux de tous les efforts possibles, de veiller à la sûreté des routes, et de préparer les hôtelleries pour les pèlerins qui voyageront dans l'intérieur des Etats des princes, afin que dans cette œuvre de piété, ceux-là ne reçoivent aucune injure. Les princes n'ignorent pas sans doute quelle conspiration s'est élevée de toutes parts pour la destruction et l'anéantissement des droits divins et humains, et quelles merveilles le Seigneur a opérées en étendant sa main, et en humiliant l'audace des forts. Ils ont à penser qu'ils doivent de continuelles actions de grâces au Seigneur des seigneurs qui a remporté la victoire, et qu'ils doivent implorer sans cesse le secours de la divine miséricorde par leurs humbles prières, afin que tandis que la perversité des impies s'insinue partout avec l'adresse des serpens, il achève par sa bonté l'œuvre qu'il a commencée! ..... Vous tous, mes chers enfans, qui êtes du bercail de Jésus-Christ, priez Dieu que tout ceci s'accomplisse au gré de nos désirs! car nous espérons que les prières et les vœux que vous adressez généralement pour le bien de la foi catholique, pour le retour de nos frères errans à la Vérité, et pour le bonheur des princes, attireront sur nous les miséricordes du Seigneur et soulageront notre foiblesse dans les fonctions importantes que nous avons à remplir.

» Afin que tous les fidèles, dans quelques endroits qu'ils habitent, aient plus facilement connoissance des présentes lettres, nous voulons que les exemplaires imprimés signés par un notaire public, et portant le sceau d'un dignitaire ecclésiastique, inspirent la même confiance que ces présentes.

» Que personne n'ose enfreindre ou contredire cet écrit, cette promulgation, concession, exhortation, prière et volonté! Si quelqu'un avoit la présomption d'y donner atteinte, qu'il sache qu'il encourroit l'indignation du Tout-Puissant et des bienheureux apôtres Pierre et Paul!

» Donné à Rome près Saint-Pierre, l'an du Seigneur 1824, le 9 des calendes de juin (27 mai), le premier de notre Pontificat.

J. card. ALBANI, prodataire. »

Il est inutile de faire remarquer tout ce qu'il y a de sage, de pieux, de profondément politique dans ce document. Le lecteur ne peut pas reconnoître la pureté cicéronienne de la phrase latine, la netteté, l'entente heureuse et hardie des périodes, la finesse du trait, l'excellence de l'expression; mais il peut voir clairement la tendresse, la fermeté, la dignité de sentiment qui ont dicté une telle exhortation. Rien n'a été omis; le père commun vient d'avertir tout le monde : il a appelé les enfans séparés par de longues distances; il a conjuré les princes de préparer des secours, des protections pour que le voyage fût heureux; il a supplié les frères égarés de revenir à lui; il a prévenu les Romains, qui ont à devenir l'appui, les amis d'hôtes si nombreux, que les citoyens de la ville éternelle doivent les premiers exemples de

charité, de bienfaisance, de vertus hospitalières, de généreuse assistance. Rome dans toute son étendue, à l'entrée des premiers pèlerins, ne peut se montrer qu'une ville sainte et sans tache. Léon XII avoit long-temps médité sa bulle du Jubilé, et elle étoit, après tant de préparations délicates, tant de soins multipliés, tant de conseils demandés et suivis, ce qu'elle a été il y a dix-huit ans pour les contemporains, et ce qu'elle sera pour les âges futurs, un modèle de prévoyance, de paternelle sollicitude, et enfin l'un des documens les plus imposans de l'autorité du Saint Siége, déjà si prodigue de telles richesses; enfin une preuve irrécusable des talens signalés plus haut par Consalvi dans sa conversation testamentaire.

En ce moment, le duc de Laval-Montmorency, qui avoit obtenu la permission d'aller à Paris, demanda à prendre congé de Sa Sainteté, et me présenta comme chargé d'affaires du Roi. Il faut me plaindre, car je vais être mêlé dans des intérêts bien délicats; mais le chargé d'affaires vénéroit le Saint Père, il honoroit son roi, et il alloit tâcher de faire marcher de front ces deux dispositions, qui peuvent s'allier chez un catholique et chez un français.

Les observateurs du cœur humain savent qu'il est naturel que l'esprit de l'homme, après

s'être livré à une étude de la plus haute portée, reste préoccupé de l'intérêt qui vient de le saisir tout entier, et que, plus l'intérêt qui environne cet acte a de grandeur, plus il est difficile de s'en détacher et de retomber avec la prévision ordinaire sur l'ensemble des affaires d'un ordre inférieur; on est contraint à descendre du Ciel et de sa gloire, si ce sont le Ciel et sa gloire qui ont absorbé les facultés de notre ame, et l'ont plongée dans les flammes d'enthousiasme qui sont alors permises à notre esprit.

Léon XII vient de bien mériter du Ciel, et il va peut-être, si j'ose parler ainsi, commettre une faute sur la terre. La probité de l'historien le force, après qu'il a exalté les travaux où tout a été digne d'admiration, à ne pas laisser ignorer les faits qu'on voudroit ne rencontrer jamais dans une vie de prudence expérimentée et de circonspection clairvoyante.

Nous n'avons mis, on l'a bien reconnu, aucune réserve dans les louanges qu'il nous a été permis d'accorder. Ne nous reste-t-il pas maintenant le droit de dire, en tout respect, après ces éloges, que de tant de vertus, de tant d'impulsions menant au bien, à l'honneur de porter avec majesté le fardeau sublime du pontificat, il pouvoit naître quelque malentendu, quelque déviation que l'histoire, qui a un bandeau de

glace sur le front, ne doit point passer sous silence ? Reprenons quelques faits antérieurs.

Les premières années du comte Annibal della Genga, vouées aux études, voyoient se développer en lui un caractère énergique et ferme que les distractions du jeune âge ne pouvoient pas toujours entraîner loin des limites du sage et du vrai. L'archevêque de Tyr avoit puisé en Allemagne des idées de grandeur politique qui participoient de la gravité allemande ; elles ne se compromettoient jamais, toutes accompagnées qu'elles étoient de l'esprit élégant et gracieux de la société des cours. A ces idées étoit venu se joindre un sentiment de confiance qui ne doit arriver que tard chez l'homme, et dont il faut long-temps se défier. Ce qui, en 1814, avoit le plus remué l'ame du second diplomate de la Cour romaine (car Consalvi tenoit bien haut la première place), avoit été ce succès, peut-être succès de parti, ce succès qui faisoit indiquer l'ancien nonce à Cologne, à Ratisbonne, à Munich, comme devant être nonce en France après le retour des princes légitimes. Le gentilhomme de Spolète, si beau, à la démarche si noble, et l'homme éprouvé dans les affaires, avoient l'un comme l'autre, et dans le même cœur, éprouvé une douce jouissance. Toutes les nonciatures mè-

nent au chapeau de cardinal; mais la nonciature de France est l'ornement, le bijou, le joyau, le diamant le plus inestimable que puisse espérer la diplomatie pontificale. Nous avons vu Consalvi, à peu près dans des sentimens pareils, repousser un prélat rival et lui faire céder le pas de toute l'autorité d'un prince de l'Eglise qui avoit été le chef, le directeur des essais du jeune ambitieux; mais cette faute est passée et pardonnée.

Nous n'avons reparlé qu'à regret de Consalvi en cette circonstance, et ce n'est que parce qu'il a été peut-être la cause du malentendu que nous allons rapporter.

Quoi qu'il en soit des paroles trop dures qui avoient été prononcées, le cardinal, dans les règles et dans les bienséances de l'habileté romaine, devoit venir offrir des excuses au prélat, et ne pas attendre la facile magnanimité du Pontife : rien de cela; le poignard étoit resté dans la plaie. Il avoit fallu que la main du blessé arrachât ce poignard elle-même. Qu'arrive-t-il alors? La vertu la plus humble n'a pas ce courage sans danger. On est devenu si grand par cet abaissement auguste, qu'il faut prendre garde aux périls que court la raison quand le cœur est consolé; et puis Consalvi, vainqueur dans une courte entrevue, avoit été

blâmé par tous ceux qui apprenoient sa faute. Les manières gracieuses de l'ancienne cour de Versailles, rapportées aux Tuileries, avoient commencé et achevé la guérison du vaincu. A présent, une belle ame qui sait si tôt oublier une injure, tombe dans le péril d'exagérer la reconnoissance pour celui qui a jeté du baume sur la plaie. Un sentiment indéfinissable de gratitude étoit entré bien avant dans l'esprit de l'archevêque de Tyr. Devenu cardinal, il portera un intérêt passionné aux affaires de la France; repoussé par elle au conclave, il aimera encore cette ingrate. Des hommes qui se trompent viendront harceler le Pontife au nom des soins prodigués dans le temps de ses peines; ces hommes diront qu'ils ont bien examiné l'état de la France, et qu'eux seuls ils savent le remède. Enfin, des inconsidérés tourmentèrent l'*ami de la France*, et voulurent lui persuader qu'après avoir envoyé la bulle du Jubilé, qui produiroit une impression si nouvelle, il devoit intervenir dans les affaires particulières du royaume ; qu'ainsi il plairoit au roi, qu'il plairoit au frère du roi, à son neveu et à sa nièce. Le fond des plaintes étant vrai, il y avoit à dire une partie de ce que l'on vouloit que le Pape énonçât dans une lettre à Louis XVIII ; mais il falloit le dire sans le dire, si cela étoit possible;

il ne convient jamais d'écrire une lettre, qu'on ne sache dans les mains de qui elle tombera, et qui pourra répondre. Il ne falloit pas laisser juges de cette grande affaire les entraînemens de son cœur et de sa reconnoissance; il falloit, à défaut du cardinal della Somaglia, porté à gronder d'un ton complimenteur, consulter d'autres cardinaux (1). Telle est l'organisation de cette réunion de conseillers du Saint Siége, pris dans tous les rangs, dans ceux de la naissance, de l'expérience et du talent; telle est la construction de ce phare d'où partent de si vives et de si éclatantes clartés, qu'il n'y a pas une question quelconque, de dogme ou de politique, pour laquelle un Pape ne trouve pas un avis noble, une direction sage, une réserve habile, enfin dans tous une si abondante lumière, que Léon XII auroit dû appeler à lui un de ces coopérateurs fidèles, *zelanti* ou non. Alors il eût différé sans doute la démarche qu'il va entreprendre; en ce cas, différer, c'est éviter le danger.

L'ame de l'archevêque de Tyr, *non ignara mali,* s'émut au récit des souffrances auxquelles on disoit qu'étoit livré Louis XVIII, et il crut

(1) Dans une relation sur Clément XI, écrite en 1700, et que j'ai en manuscrit dans ma bibliothèque, l'ambassadeur de Venise Erizzo dit : « *I costumi e la dottrina sono i due poli del cielo ecclesiastico.* »

que des témoignages d'intérêt et de condoléance seroient agréables à Sa Majesté, chez qui il ne rencontra malheureusement d'abord que la fierté royale. Ce fut le prélat peut-être, plutôt que le Pontife, qui écrivit la lettre suivante, excellente assurément dans presque toutes ses parties, mais qu'à Paris on voulut trouver inopportune en quelques points.

Une première dépêche officielle et indifférente pouvoit être communiquée aux ministres à Paris; cette autre lettre devoit rester secrète.

Le Pape Léon XII à Louis XVIII, roi de France et de Navarre.

Sire,

« Nous vous adressons cette seconde lettre que nous dictons nous-même, pour vous ouvrir les secrets de notre cœur et pour manifester à Votre Majesté, avec la plus grande sincérité et sans aucune réserve, nos peines et nos sentimens.

» Au milieu de la douleur qui nous oppresse, en voyant les maux immenses produits dans toute l'Europe, par le système des novateurs modernes, qui se déguisent sous mille formes, et tout en considérant l'esclavage pénible sous lequel l'Eglise gémit, nous trouvions quelque consolation à tourner nos regards vers la France, qui annonce un avenir plus favorable pour la religion de ses pères, et qui reçoit une si puissante impulsion vers le bien, des exemples de la piété éclairée de son souverain, et des princes de la famille royale;

il s'en faut de beaucoup cependant que notre joie soit complète. Aussi, que Votre Majesté nous permette de lui ouvrir notre cœur tout entier!

» Le clergé catholique doit à ses soins bienfaisans de voir son sort déjà tant soit peu amélioré; mais jusqu'ici il n'est pas suffisamment protégé par les lois, ni assez soutenu par les magistrats. Les efforts généreux de tant d'ouvriers évangéliques trouvent souvent des obstacles, et sont sans cesse contrariés par tant de moyens de séduction, principalement par la profusion des mauvais livres! Une législation qui offense la religion sous tant de rapports, subsiste cependant. Il est permis à chacun de penser et de croire comme il lui convient le mieux, et les professeurs de langues sacrées sont contraints de s'engager par serment à enseigner des doctrines appartenant à la classe des opinions qui ont déjà été la cause de maux bien grands, et qui ont fourni aux ennemis de la religion des armes puissantes pour la combattre et l'insulter. Une foule d'écrivains lancent impunément leurs traits contre la religion, et la lettre pastorale d'un cardinal-archevêque, respectable à tant de titres, est dénoncée et condamnée sans aucun égard. Cependant le concordat de 1817 attend toujours son exécution inutilement sollicitée et réclamée par notre glorieux prédécesseur. Les fruits abondans qu'il s'en promettoit et qui le déterminèrent à le signer, ont manqué jusqu'à présent, et nous sommes impatiens de les cueillir sans plus de retard. Un des objets les plus importans et le plus urgent, ce sont les mariages; nous apprenons qu'on y pense, mais qu'on médite en même temps d'ouvrir de nouvelles plaies dans le sein de l'Eglise, en remettant en vigueur les *appels comme d'abus* inconnus à la vénérable antiquité, source de dé-

sordres éternels et de vexations continuelles contre le clergé, usurpation manifeste des droits les plus sacrés de l'Eglise. Les réclamations qui ont eu lieu de toutes parts, et les attentats multipliés de l'impiété ont en quelque sorte forcé le gouvernement à proposer une loi pour réprimer les délits et les vols commis dans les églises, et voilà que sous de vains prétextes on se refuse à prononcer le mot de sacrilége ; que l'on met les cultes hétérodoxes au même rang que la religion catholique; que l'on assimile les temples des protestans aux églises, comme s'il y avoit dans ceux-là quelque chose de sacré. Quelle comparaison humiliante entre le clergé catholique et les ministres de fausses sectes! Outre que ceux-ci jouissent généralement d'un traitement très-supérieur au traitement du clergé catholique, ils ne connoissent nullement ces obstacles et ces liens qui enchaînent si fortement les évêques et les prêtres de la vraie religion, qui est pourtant la religion de l'Etat et de l'immense majorité des sujets.

» L'on craint la trop grande influence du clergé, de ce clergé qui a donné tant d'exemples de zèle et d'attachement au monarque, qui est le plus ferme appui du trône, et qui, s'il est sans influence, ne peut faire complètement le bien de la religion ni celui de la société.

» Nous ne pouvons nous empêcher de le dire à Votre Majesté avec une liberté apostolique : lorsque nous voyons avec tant de plaisir se renforcer le parti royaliste, nous voudrions que le parti catholique se renforçât également; qui n'est pas bon catholique n'est pas bon royaliste.

» Il faut l'avouer; on ne met pas beaucoup d'empressement à apporter des changemens à une législa-

tion qui se ressent des maximes et des temps malheureux de la révolution et de l'usurpation. On mettra peut-être en avant mille prétextes pour imaginer des obstacles ; pour en appeler à la disposition des esprits ; pour exagérer la nécessité de se tenir en mesure ; pour ne pas faire de tort aux intérêts de la religion ! Nous prions Votre Majesté de ne pas y faire attention. Au fond, tout s'est réduit à une crainte et à des égards pour les libéraux et les protestans, et peut-être y entre-t-il aussi pour beaucoup, l'amour-propre de ceux qui ne sont catholiques que de nom, qui ne veulent pas l'être en pratique, et qui se plaisent à se faire une religion commode et adaptée à leurs passions ! Combien d'obstacles n'a-t-on pas opposés à la guerre d'Espagne ? Le gouvernement les a surmontés. L'entreprise a été bénie par le Dieu des armées, et la France a acquis une nouvelle gloire en présence de toutes les nations. Le gouvernement a voulu la réduction des rentes, et toutes les difficultés ont été vaincues. Il a voulu la septennalité, et rien ne l'a empêché de l'obtenir. Pourquoi ne mettroit-on pas le même zèle, n'adopteroit-on pas les mêmes moyens pour favoriser les grands intérêts de la religion ? Dieu, par qui règnent les rois, veut qu'ils élèvent sa gloire, qu'ils répriment efficacement les attentats de l'impiété, et qu'ils dirigent les pensées de leurs peuples vers une fin religieuse. Les lois civiles ne seront pas respectées, si les lois évangéliques et ecclésiastiques ne le sont pas.

» L'Être-Suprême a opéré des prodiges en faveur de la France et de la race auguste des Bourbons ; il en opérera encore de nouveaux, mais il exige, en retour, les témoignages d'une piété sincère. Certes Votre Majesté ne déniera pas les effets de la bonté divine, et

dans les transports de sa pieuse reconnoissance *elle s'est probablement engagée à des promesses qu'il convient de remplir.* Que la vertu d'en haut descende sur Votre Majesté, et que par elle la religion refleurisse avec le plus grand éclat dans ce royaume! qu'elle choisisse pour ses coopérateurs des hommes éprouvés par leurs talens politiques comme par leur piété! qu'elle s'entoure des conseils et des lumières d'évêques et d'ecclésiastiques forts de leurs doctrines et de leur réputation, parce qu'avec les meilleures intentions du monde les laïques ne peuvent porter un jugement droit sur ce qu'ils ne connoissent pas assez!

» Qu'elle se souvienne que les princes catholiques sont les protecteurs et non les dominateurs de l'Eglise que Jésus-Christ a fondée libre au prix de son précieux sang, qu'ils sont aussi les fils de cette mère commune, et que, suivant le témoignage de saint Augustin, celui qui n'a pas l'Eglise pour mère, ne peut pas avoir Dieu pour père!

» Votre Majesté, nous le répétons sans hésiter, est destinée à faire de grandes choses pour l'avantage de la religion. L'exemple de la France étendra le bien parmi les autres nations, et tandis que le nom de Louis XVIII sera gravé en caractères d'or dans les fastes de l'Eglise, son règne sera heureux et sa mémoire vivra dans d'éternelles bénédictions.

» Nous avons parlé avec cette franchise qui est le propre de notre caractère et que nous inspirent les vertus du fils aîné de l'Eglise. Notre plume a été guidée par une impulsion intime qui nous donne une raison fondée de croire qu'elle est l'ouvrage de l'Esprit divin.

» Que Votre Majesté ne dédaigne pas, au milieu de ses grandes occupations, de lire, de méditer cette lettre

Un fils de saint Louis ne trompera pas notre espoir. Il sera notre appui et notre consolation. Dans cette douce espérance, et désirant prouver en toute occasion à Votre Majesté notre estime et notre tendresse paternelle, nous lui donnons avec effusion de cœur, la bénédiction apostolique. »

P. S. de la main du Pape.

« Que Votre Majesté use d'indulgence, si nous n'avons pas écrit entièrement cette lettre de notre propre main! Nous avons, à cause de sa longueur et de notre malheureuse écriture, préféré la dicter et la faire écrire par une main sûre et d'une bonne écriture, pour la moindre gène et la plus grande commodité de Votre Majesté, à qui nous recommandons de nouveau notre personne même, et les intérêts de notre sainte religion que nous avons tant à cœur.

» Donné à Rome le 4 juin, l'an 1824, de notre Pontificat le premier.

LEO PP. XII. »

Cette lettre fut remise au roi lui-même, vers le 20 juin.

CHAPITRE XVIII.

EXAMEN DE LA LETTRE DU PAPE A LOUIS XVIII. LE CARDINAL RIVAROLA A RAVENNE. LE CARDINAL PALLOTTA A FÉRENTINO. MALADIE DU CARDINAL SÉVÉROLI. PUBLICATION D'UN OUVRAGE DU PÈRE ANFOSSI. PRISE DE POSSESSION DE SAINT-JEAN-DE-LATRAN. INCIDENT QUI TROUBLE L'ORDRE ÉTABLI DANS LA TRIBUNE DIPLOMATIQUE. M. DE VILLÈLE, MINISTRE PAR INTÉRIM DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES. LE CARDINAL PALLOTTA EST RAPPELÉ. MORT DU GRAND-DUC DE TOSCANE. NÉGOCIATIONS POUR LE TRIBUT DE LA HAQUENÉE QUE PAYOIT LA COUR DE NAPLES. LA FRANCE PROTÉGE A CONSTANTINOPLE LES SUJETS DE SA HAUTESSE, QUI PROFESSENT LA RELIGION CATHOLIQUE. FAITS RELATIFS A LA RÉPUBLIQUE DE SAINT-MARIN. INFORMATIONS SUR CETTE RÉPUBLIQUE. ROME REGRETTE LE COMTE DE BARBAROUX, MINISTRE DE SARDAIGNE, QUE SON SOUVERAIN APPELLE A DE PLUS HAUTES FONCTIONS. ÉLOGE DU COMTE DE BARBAROUX ET DU BARON DE REDEN, MINISTRE DE HANOVRE. LE PAPE CONFIRME LE TITRE D'IMPRIMEUR PONTIFICAL DONNÉ A M. LE CLÈRE, ET LUI ENVOIE UN CHAPELET DE CORNALINES ORNÉ DE MÉDAILLES.

Il est inutile de dire combien cette lettre est remarquable. On peut croire y voir les traces d'une ingérence tout-à-fait venue de Paris; il y

, si l'on veut, des désignations, des rivaux
ontrés au doigt. Les sentimens qu'y a ajoutés
Pape sont, surtout à la fin, ceux d'un Pontife
lé pour la religion. Souvent ce sont aussi
s paroles qu'employoit Pie VII; mais la partie
la lettre où il est question du choix d'autres
llaborateurs, parut à quelques esprits pré-
cupés une sorte d'insulte. On s'attachoit sur-
ut à dire qu'une telle démarche n'avoit pas
é provoquée; quelques-uns des faits n'étoient
s exacts : le gouvernement n'attendoit au-
me attaque; Louis XVIII, pour les yeux
airvoyans, étoit dans un état de santé qu'il
lloit ménager. Il est vrai que Paris, en tout
mps, centre à la fois et gouffre d'affaires
articulières, s'occupe moins chaque jour de
santé du souverain, que Rome, ville un
eu oisive, soumise à une autorité élective, et
ont un conclave vient agiter les passions et les
pérances. Nous verrons quelle impression
tte lettre produisit sur le roi. Dans ses souf-
ances, il oublia qu'il avoit écrit à Léon XII ces
ropres paroles : « Animé (voyez page 107) des
mêmes intentions que les rois, mes prédéces-
seurs, je me plais à déclarer à Votre Sainteté,
qu'en ma qualité de fils aîné de l'Eglise, je
regarde comme un devoir de justifier ce titre
glorieux, que j'ai reçu avec la couronne. »

M. de Chateaubriand étoit encore ministre; mais ce ne sera pas lui qui rédigera la réponse. J'ai lieu de soupçonner qu'il ne connut pas sur-le-champ la lettre au moment où elle arriva, et que, s'il la connut, il ne préparoit pas une réplique hostile.

Nous nous contenterons de dire en ce moment que l'envoi de cette lettre pouvoit être différé, et que d'ailleurs elle contenoit des détail sur les lois portées aux chambres, sur la réduc tion des rentes et la septennalité, questions poli tiques qui n'avoient pas une place naturelle « obligée dans une représentation adressée au nor de la religion. Disons aussi que les questior ne sont traitées qu'incidemment, et pour prot ver que le gouvernement est puissant quand le veut être.

Nous retournons à notre récit.

Le Pape pouvoit reprendre ses promenad et accorder ses audiences sans se fatiguer. C s'occupa des préparatifs pour la grande fête d *Possesso* de Saint-Jean-de-Latran, fête q complète et régularise les premiers actes d'u Pontificat.

Pendant que l'on disposoit à cet effet tout « qui étoit convenable, trois principaux suje d'observation occupoient la ville de Rome.

On devoit envoyer à Ravenne M. le cardin

Rivarola, et le charger de rechercher les causes d'une agitation qui tourmentoit ce pays. On s'étoit décidé à faire partir le cardinal Pallotta pour Ferentino; on lui enjoignit d'employer les moyens les plus rigoureux pour détruire les asiles des brigands, et rendre la paix aux grandes routes qu'ils continuoient d'infester. Enfin le cardinal Sévéroli, qui exerçoit une influence secrète sur le Pape, venoit de tomber dangereusement malade.

Les lettres et les rapports de Ravenne annoncèrent bientôt que le cardinal Rivarola y avoit été accueilli avec la plus profonde vénération. Il s'étoit exprimé, dans ses proclamations et dans ses discours, d'une manière tout à la fois ferme et affectueuse. On pensoit que si les cardinaux légats, ses voisins, qui pouvoient voir son arrivée avec quelque mécontentement, parce qu'il étoit revêtu du droit d'empiéter sur leurs attributions, ne venoient pas à contrarier ses opérations, on avoit le droit d'espérer que cette mission obtiendroit le succès qu'en attendoit Sa Sainteté. Ce ne devoit pas être un succès en apparence fort brillant, mais il pouvoit être fort utile.

Malheureusement, pendant ce temps-là, le cardinal Pallotta avoit publié une proclamation que l'opinion publique n'approuvoit pas à

Rome, et il s'étoit livré à des actes de singularité qui déplaisoient beaucoup au Saint Père. Il fut aisé de reconnoître que le cardinal Pallotta ne réussiroit pas complétement dans son entreprise : un ordre de Léon XII soumit toutes les opérations de cette Eminence à la secrétairerie d'Etat, et, dès ce moment, on put présumer que les dispositions seroient plus sages et plus efficaces.

La santé du cardinal Sévéroli, grand protecteur du cardinal Pallotta, continuoit de devenir inquiétante; les médecins ne conservoient aucune espérance. Cette situation nouvelle, et surtout l'impossibilité où se trouvoit ce cardinal d'adresser au Pape des remontrances (droit dont il avoit usé parfois avec quelque excès), laissoit croire que le gouvernement alloit devenir plus calme et plus conforme aux vieilles maximes de temporisation convenable.

Le père Anfossi, maître du Sacré Palais, venoit de publier, sans se soumettre à la censure préalable, un ouvrage où, lui qui étoit le suprême censeur, s'exprimoit en termes extraordinaires sur des décisions prises par Pie VII, relativement aux biens nationaux des divers pays où s'étoit étendue la domination française. Le tribunal de la pénitencerie, qui avoit distribué très-souvent des rescrits opposés

à la doctrine du père Anfossi, et qui validoit par des explications positives les déclarations du Pape précédent, témoigna assez vivement sa désapprobation d'une publication qui auroit dû être, disoit-on, combinée auparavant avec différens dicastères.

Le parti favorable à Léon XII dans le conclave sembloit défendre la cause du père Anfossi. Le Pape cherchoit à éclairer ceux qui s'égaroient dans ces questions si épineuses; on voyoit bien qu'il lui falloit conquérir, pas à pas, l'autorité qui lui étoit contestée, et réprimer ceux qui avoient pu conseiller d'écrire la dernière lettre à Louis XVIII.

Le 13 juin étoit fixé pour le jour de la prise de possession de Saint-Jean-de-Latran. Le Pape, qui ne pouvoit pas monter à cheval, s'y étoit rendu en voiture; le reste du cérémonial fut suivi avec une ponctualité remarquable. Les Romains applaudissoient souvent Sa Sainteté sur son passage, et elle eut lieu d'être contente des témoignages de joie que lui montroit une foule de peuple accourue de tous les faubourgs de la capitale et des environs. On le félicitoit d'avoir abandonné une partie des revenus attribués à ses propres dépenses, et de nourrir tous les jours douze pauvres dans son palais.

Le corps diplomatique avoit été invité tout

entier à la cérémonie, ainsi que le jeune duc de Brunswick, arrivé à Rome la veille et qui alloit passer l'été à Naples (1).

Tout le monde avoit remarqué que dans les derniers temps du règne de Pie VII, sa santé étoit affoiblie. A toutes les cérémonies, il paroissoit presque toujours en prières, et rarement ses regards s'élevoient sur la foule qui l'environnoit, excepté dans les momens où il donnoit la bénédiction; ensuite il semble que dans les pontificats décroissans, personne ne veut se faire le désapprobateur des autres. Il étoit résulté de ces circonstances que, dans les

(1) Ce prince, qui s'appelle Charles, né le 30 octobre 1804, avoit été élevé sous la tutelle du prince de Galles, régent, et depuis roi de la Grande-Bretagne sous le nom de Georges IV. Il succédoit à son père le duc Frédéric-Guillaume, tué à la bataille de Waterloo, le 16 juin 1815, et il avoit pris les rênes du gouvernement le 30 octobre 1823. En 1830, il a quitté le duché de Brunswick, par suite de troubles qui ont éclaté le 7 septembre. Le 25 avril 1831, la diète germanique a porté contre lui un décret d'une grande sévérité, à la suite duquel il vit aujourd'hui dans l'étranger. C'est son frère, le duc Guillaume, qui gouverne maintenant à sa place. On lit, dans les almanachs, que cette substitution a eu lieu par suite d'arrangemens de famille. Quand il s'agit de droits positifs ainsi perdus, il est à regretter que l'Europe ne connoisse pas mieux les faits. Dans la sage Allemagne, de pareils procès, qui intéressent la question de la légitimité, quel que soit le manquement du prince repoussé, ne devroient pas être jugés en quelque sorte à *huis clos*, à moins qu'on n'ait obtenu le consentement formel du prince, et qu'il ne se montre partout satisfait des *arrangemens de famille*.

processions, où l'on admet beaucoup de domestiques, et dans les *fonctions* où les curieux insatiables s'amoncèlent autour de l'autel, on pouvoit remarquer quelque inattention, des négligences de maintien, des conversations déplacées, enfin un commencement de désordre qu'il falloit faire cesser, surtout en présence de tant d'étrangers disposés souvent à chercher les occasions de raconter des faits nuisibles à l'intérêt de la religion. Lors de l'avénement de Léon XII, on avoit dit qu'il étoit doué de la bonne vue d'un chasseur, que du haut de son trône, ou de la *sedia gestatoria*, il verroit tout, et qu'il falloit prendre garde d'attirer son attention, parce qu'il feroit réprimander quiconque commettroit une inadvertance. A la cérémonie du *Possesso*, dirent les malins de Rome, le Pape entra aussi en possession de son *droit de regard*, et, en effet, il arriva un incident qui étonna toute l'assistance; mais, cette fois, ce fut un étranger, un membre du corps diplomatique, un homme trop poli, trop effrayé de la dignité de sa représentation, qui fut le coupable.

Près du trône du Pape, on avoit élevé une tribune pour les ministres des diverses puissances; contre l'usage ordinaire, elle étoit très-petite, et ne pouvoit contenir sur le devant que le corps diplomatique bien compté, sans que la

foule ordinaire des étrangers de distinction pût y prendre place. Aucune estrade particulière n'avoit été construite pour le duc de Brunswick. Lorsqu'après les cérémonies imposantes qui ont lieu sous le portique de la basilique, et qui ont fait dire tant de choses extraordinaires et puériles par quelques écrivains calvinistes, à propos de la *sedia* de porphyre, provenant d'une salle de bains antiques, le Pape monta sur son trône dans l'église, le corps diplomatique, ayant en tête M. le chevalier de Vargas, ministre d'Espagne, s'avança pour se placer dans sa tribune; on marchoit suivant l'ordre convenu au congrès de Vienne, c'est-à-dire on prenoit rang suivant la date de la remise des lettres de créances, sans autre distinction entre les ministres catholiques et les ministres protestans. M. le baron de Reden, envoyé de Hanovre, conduisant le duc de Brunswick, le fit monter avec lui dans la tribune. Après les ministres, venoient les chargés d'affaires. Le premier, suivant l'ordre convenu, étoit un consul de Portugal, *bombardé chargé d'affaires,* diroit Saint-Simon, dans un moment où le comte de Funchal, ambassadeur de Sa Majesté Très-Fidèle, avoit emmené avec lui sa légation entière. Ce consul, fort excellent homme, M. de Gréhon, étoit peu familiarisé

avec les usages, quoiqu'ils s'appliquent aussi au corps consulaire ; il savoit seulement qu'il ne devoit point passer avant un ministre plénipotentiaire. On ne lui en avoit pas encore appris davantage; il s'étoit peut-être imaginé que la science diplomatique se bornoit là dans les cérémonies. Naturellement, il laissoit passer le baron de Reden et le duc de Brunswick et quelques chargés d'affaires anciens ; mais le duc étoit suivi de six ou sept chambellans ou aides-de-camp qui ne vouloient pas quitter leur Altesse. Cette invasion de jeunes et brillans militaires remplissoit la tribune, et les autres chargés d'affaires, celui de France et d'Autriche, attendoient que l'envoyé de Portugal prît son rang, ce qu'il ne pensoit pas à faire tant que le cortége entier du duc de Brunswick n'avoit pas défilé. Alors le chargé d'affaires de France dit tout bas à son collègue le Portugais : « Puisque Sa Majesté Très-Fidèle a la » goutte apparemment, je prends mon rang; » et il traversa toute la petite armée du duc pour aller se placer non loin de lui. En ce moment arrivoit un maître des cérémonies qui, sur un signe d'un de ses chefs, venoit rétablir les lois délicates de l'étiquette, et inviter les jeunes officiers à laisser passer le reste du corps diplomatique, et à se placer sur l'escalier de la tribune.

Alors la cérémonie intérieure commença. Après la bénédiction, donnée du haut de la *loggia*, le Pape entra dans sa *portantine* pour retourner à sa voiture. Il fit, avant de partir, quelques complimens gracieux au corps diplomatique, et retourna à son palais avec le même cérémonial, au milieu des mêmes cris de joie du peuple.

A cette époque, M. le vicomte de Chateaubriand quitta le ministère des affaires étrangères, et, en attendant qu'un autre ministre fût nommé, M. le comte de Villèle fut désigné pour remplir l'*intérim*. M. de Chateaubriand fut vivement regretté, comme ayant été un des conseillers les plus courageux de la noble guerre d'Espagne.

La première dépêche du nouveau ministre ayant annoncé que, ce changement tenant à des circonstances intérieures, il n'auroit aucune influence sur la politique extérieure du gouvernement du roi, le Pape dit à ses affidés qu'il y avoit lieu d'espérer que la France ne s'éloigneroit pas de la direction suivie jusqu'alors. Tous ces changemens de ministère, si rares dans les autres pays de l'Europe, et si communs en France, jettent toujours à Rome quelque inquiétude dans les affaires. La lettre du 4 juin, dont nous avons parlé plus haut, avoit été écrite secrètement et pour le roi seul; peut-être, après avoir été communiquée,

quelque temps après le 20 juin, seulement à M. de Chateaubriand, alloit-elle être soumise à une partie du ministère, qui n'en auroit pas encore eu connoissance. Le Pape témoignoit à cet égard des inquiétudes; mais personne à Rome, pas même le cardinal della Somaglia, ne connoissoit rien du contenu de cette lettre.

Les nouvelles de la montagne où les brigands s'étoient retirés, devenoient constamment mauvaises. Le Pape jugea à propos d'appeler à Rome le cardinal Pallotta, et de lui demander sa démission de légat à Ferentino. Ce cardinal s'attachoit principalement à maintenir en paix les routes que l'on pouvoit, en effet, fréquenter à l'ordinaire; mais il ne portoit pas, ou ne pouvoit pas porter les mêmes soins à la surveillance des autres parties de sa juridiction. Peut-être n'avoit-il pas assez de troupes; peut-être falloit-il commencer, comme il le faisoit, par étouffer les plaintes du corps diplomatique, qui assailloient le secrétaire d'Etat de ses notes, à propos de l'arrestation de tant de voyageurs étrangers, dépouillés, il y avoit quelque temps encore, et jetés brutalement *faccia a terra* (1).

(1) On appelle *faccia à terra* (*visage à terre*), l'ordre que les voleurs donnent aux voyageurs, après les avoir fait descendre de voiture, de se coucher sur la route, la figure par terre. Quand ils sont ainsi placés, de manière à ne pouvoir rien voir ni rien connoî-

Le Pape étoit mécontent de son légat, et il avoit raison en quelques points; mais il faut convenir que l'entreprise étoit difficile, surtout pour un prêtre, quand il s'agissoit de rigueurs. Quoi qu'il en soit, le Pape demanda au cardinal Pallotta sa démission; celui-ci essaya de la refuser. Le Pape envoya chez lui les cardinaux Pacca et de Gregorio : le caractère de douceur et de fermeté qui distingue ces deux cardinaux étoit fait pour décider le cardinal Pallotta, qui donna enfin sa démission, devenue nécessaire. On prit en même temps des mesures de prudence pour que les attaques des brigands, commandés par le célèbre Massarone, fussent repoussées avec intelligence et bon accord entre les autorités, non-seulement sur les grandes routes, mais partout où Massarone enverroit le plus infime de ses lieutenans.

Rome n'entretenoit que des relations de bon voisinage avec la Toscane. Le Pape eut le malheur d'apprendre la mort du grand-duc : ce prince, éprouvé par de longs malheurs, étoit

tre de ce qui se passe, un voleur met à chacune des victimes ainsi couchées, un pied sur le cou et un canon de fusil dans l'oreille, prêt à faire feu si l'on veut se relever. Les autres voleurs brisent les malles et en enlèvent ce qui leur plaît. Le pillage terminé, les voleurs se retirent, en fixant le nombre de minutes pendant lesquelles il faut ainsi rester couché sur la route après le départ de ces rudes visiteurs.

chéri de ses sujets, dont il fut si long-temps séparé, et qui l'avoient vu revenir en lui prodiguant tant de témoignages de joie et de bonheur.

Nous avons parlé, dans l'*Histoire de Pie VII*, de la question de la haquenée entre le gouvernement pontifical et le roi de Naples. On commençoit à s'occuper de ce débat. Le roi Ferdinand crut à propos d'envoyer à Rome son confesseur, le père Porta da Cunéo, de l'Ordre des Capucins, évêque de Thermopolis, pour engager le gouvernement de Rome à se désister définitivement de cette demande; le Pape crut devoir, à son tour, envoyer à Naples le père Ludovico da Frascati, également Capucin, son ancien ami, pour demander au roi des explications plus étendues. On disoit que la négociation ne portoit plus sur le tribut de la haquenée, exigé tous les ans, mais sur la reconnoissance du droit et du fait la première année de chaque pontificat nouveau.

Il ne faut pas se lasser de répéter que Rome est le lieu où s'entassent les affaires du monde; celles du Levant occupent incessamment la Propagande, cette institution si utile, que l'on espéroit voir gouvernée et perfectionnée par le cardinal Consalvi. Un des moyens les plus sûrs pour la France d'obtenir du crédit à Rome, c'est d'insister auprès de la Porte pour qu'elle

protége ou au moins ne persécute pas ses sujets catholiques. Des lettres de M. le comte de Beaurepaire, chargé d'affaires, relatives à cette intervention, ayant été communiquées au secrétaire d'Etat, il répondit que cette communication avoit excité vivement la reconnoissance des membres de la Propagande, et que le nonce, Monsignor Macchi, en témoigneroit au roi toute la satisfaction du Saint Père.

Quelques ministres étrangers résidant à Rome, tout en manifestant avec plus de justice une sorte de respect pour les actes du gouvernement pontifical, cherchoient cependant toujours à les contrôler, et il se présenta une circonstance bien simple, qui fut presque la cause d'une querelle et d'explications sans doute trop vives. La petite république de Saint-Marin avoit ses dissensions particulières. Un parti vouloit, disoit-on, que le territoire de la république fût réuni à l'Etat pontifical; un parti plus nombreux vouloit garder son indépendance. Le dernier avoit désiré envoyer à Rome une députation pour offrir ses respects au Saint Père, à l'occasion de son avénement au trône; le Saint Père refusa d'admettre cette députation, en donnant pour motif qu'elle étoit composée d'individus nés ses propres sujets, et qu'il ne désiroit voir pour députés que des

individus sujets directs de la république. Le Pape, qui étoit un diplomate consciencieux, et qui s'étoit trouvé à Paris au commencement de la Restauration, disoit : « Vous ne pouvez » pas comparer cette situation à celle où l'on » s'est trouvé en France, quand tant de villes » vouloient féliciter leur roi, et qu'elles nom- » moient, à cet effet, des individus nés dans » leur sein, mais domiciliés à Paris. De même, » à Vienne, il peut y avoir, dans un cas sem- » blable ou à peu près, des députations de » Hongrois, de Bohèmes, de Transylvains, » habitant momentanément la capitale. Ici il » existe une différence; c'est un pays indépen- » dant qui veut nous féliciter. Nous trouvons » ces hommages très-sérieux; il faut que les » personnes chargées de ce soin appartiennent » au pays indépendant qui les envoie. »

Rien n'étoit plus sage, rien n'annonçoit plus dans le souverain la connoissance du droit public. Qu'il étoit ridicule de dire qu'un Pontife, dont l'avénement étoit si récent, alloit recommencer la tentative d'Albéroni, légat à Ravenne, sous Clément XII! Ce cardinal, sous divers prétextes, cherchoit à envahir le sol de la république pour le réunir aux Etats du Saint Siége; mais Clément XII, dans un esprit de droiture et de justice, avoit cassé les actes d'Al-

béroni. Des malintentionnés répandoient aussi que le cardinal della Somaglia, né à Parme, étoit filleul d'Albéroni, et que le filleul vouloit ce que n'avoit pu obtenir le parrain. La vérité étoit que le cardinal Albéroni avoit en effet tenu sur les fonts de baptême le jeune della Somaglia, fils d'un seigneur de Parme; mais ce filleul étoit âgé de plus de quatre-vingts ans. Il avoit de la sagesse, de la mesure dans l'esprit, et la situation de l'Europe ne permettoit pas un seul ébranlement, même celui de la république de Saint-Marin. Les brouillons, quels qu'ils aient été, ne réussirent pas dans leurs projets. Le marquis Onofrio, sujet direct de la république, nouvellement député par ce gouvernement, obtint d'être admis auprès du Saint Père pour le féliciter. M. Onofrio étoit parent de Joseph Onofrio, qui appuyoit le capitaine de la république, Giangi, lorsque, appelé par les agens d'Albéroni pour prêter serment entre leurs mains, ce capitaine parla ainsi : « Le premier » octobre, j'ai prêté serment à mon légitime » *prince*, la république de Saint-Marin; je » confirme aujourd'hui, et je renouvelle ce » premier serment. »

On avoit déjà écrit en Russie, en Prusse, même en Angleterre. Ces émissaires secrets, qui sont partout, accusoient le Saint Siége d'offen-

sur les traités existans ; mais il est certain, d'après ce que disoit le cardinal della Somaglia, que l'on n'avoit jamais entendu offenser l'indépendance de Saint-Marin, et que toutes les difficultés sur ce point furent aplanies à la satisfaction réciproque du gouvernement pontifical et de celui de la république.

Les personnes qui, dans cette circonstance, animées du désir d'empêcher l'effet des calomnies ridicules lancées de toutes parts, s'entremirent avec succès pour amener à bien cette petite négociation, furent M. le chevalier Italinski, ministre de Russie, le chargé d'affaires de France, qui eut sur ce sujet une longue conversation avec le Pape, ensuite le prince Doria. La république, en remerciement de ces bons soins, envoya à ces trois personnes un diplôme de patricien de Saint-Marin inscrit sur le livre d'or. Le roi de France ne voulut pas qu'on plaisantât en sa présence de cet acte de gratitude, et il autorisa spécialement son chargé d'affaires à accepter ce témoignage d'affection de la république, la plus petite, mais la plus sage, la plus solide, et qui a obtenu le bonheur de survivre à des sœurs plus puissantes, par sa prudence, son désintéressement, et, il faut le dire aussi, par une situation exceptionnelle qui rend ce gouvernement calme, et le voit impé-

rissable depuis l'an 520. En effet, sur sa montagne, appelée par Strabon *Acer Mons* ou *Titanus*, il est fier d'une existence de treize siècles, et de son fondateur, un pauvre maçon, qui s'étoit fait ermite dans ce lieu alors solitaire (1).

(1) La ville de Saint-Marin fut fondée par un maçon qui s'étant fait ermite, en 520, s'étoit acquis une grande réputation de sainteté, et avoit obtenu d'une dame nommée Félicité, la propriété du lieu où il s'étoit retiré. Un grand nombre de personnes étant venues successivement l'y visiter, il s'en étoit formé peu à peu un petit bourg soumis aux Exarques. L'an 1100, cette réunion d'habitans acheta le château de *Penna rosta*, qui est à peu de distance, et en 1170, celui de Casola. A l'époque où l'on publia le traité de Constance, en 1183, les habitans se constituèrent en république, comme tant d'autres villes d'Italie, et se gouvernèrent sagement, sans quitter la montagne et en évitant d'adopter les mœurs des villes. En 1460, le Pape Pie II leur fit demander des secours. La fourmi quelquefois peut être utile. La république se déclara en faveur du Pontife, contre Malatesta, qui le persécutoit, et, à la fin de la guerre, reçut en récompense les quatre petits châteaux de *Serravalle*, de *Faëtano*, de *Mongiardino*, ainsi que le village de *Pieggio*. Ce fut là l'apogée de la plus grande splendeur de cet Etat. Aujourd'hui il s'est volontairement réduit à ses anciennes limites, tant à celles des premiers successeurs du maçon ermite en 520, qu'à celles des acquisitions faites en 1100 et 1170: le territoire actuel n'a pas plus de deux lieues d'étendue, sur lesquelles sont dispersés six mille habitans. Un livre d'or contient les noms des patriciens nationaux et des patriciens étrangers, au nombre desquels on lit le nom de Louis XIV, ce que l'on a soin de dire à tous les patriciens nouveaux. L'inscription sur le livre d'or donnoit autrefois des priviléges pour entrer dans l'ordre de Malte. Le seul embarras que Saint-Marin éprouve quelquefois, est la privation du sel; les habitans s'en approvisionnent à Venise, où le

Le corps diplomatique vit alors avec regret le départ de M. le comte Barbaroux, ministre de S. M. le roi de Sardaigne : Son Excellence étoit appelée dans son pays à des fonctions honorables, qu'elle remplit encore aujourd'hui. Elle s'étoit rendue digne de l'estime universelle par l'aménité de ses manières, par son tact juste, réfléchi, et avoit terminé d'importantes affaires de religion avec la Cour romaine. Un autre membre du corps diplomatique, M. le baron de Réden, à la même date changea de résidence. Ce ministre de Hanovre étoit un homme respectable qui s'étoit acquis une grande considération par son esprit de politesse et de conciliation : il se trouvoit en plusieurs circonstances l'intermédiaire entre Rome et l'Angleterre, qui n'avoit pas de ministre dans cette ville. Il traitoit, au nom de son gouvernement, avec une intelligence des formalités catholiques, que ne possèdent pas

gouvernement autrichien les traite avec bienveillance. Bonaparte, dans ses guerres d'Italie, a fait demander au gouvernement de Saint-Marin la permission d'étendre le passage de l'armée française sur le territoire de la république. Elle a donné cette permission, et l'envoyé *san Marinese*, qui l'apportoit, a été accueilli par Bonaparte avec beaucoup d'égards. Dans la guerre de la dernière révolution de Naples, le général Frimont, commandant en chef l'armée autrichienne, a fait aussi demander cette permission et l'a obtenue. Une partie des habitans de la ville étoit descendue pour voir défiler les troupes, qui rendirent à vingt soldats tous les honneurs militaires.

toujours les ministres protestans, et il obtenoit dans les discussions, des avantages remarquables, dus également à son bon sens et aux généreuses intentions des ministres de Sa Sainteté. Souvent, cependant, il recevoit de sa cour allemande des ordres très-rigoureux, qui, dans ses mains, se convertissoient en communications affectueuses et réservées, propres à amener le succès complet de sa mission.

Au moment de la mort de la duchesse de Devonshire, il étoit resté à la tête de la direction d'une souscription pour faire graver deux médailles en l'honneur du cardinal Consalvi. L'affluence des souscripteurs ayant mis M. de Réden à même de trouver à faire pour ses comptes une économie très-considérable, il avoit demandé au Pape, au nom de ses souscripteurs, la permission d'envoyer placer un buste de marbre, représentant le cardinal, dans l'église du Panthéon, qui étoit son titre cardinalice. Sa Sainteté, vivement émue de ce procédé, ordonna qu'on adressât à M. de Réden une lettre remplie d'obligeance et de gratitude, contenant aussi l'éloge le plus flatteur pour le cardinal Consalvi. En même temps, le cardinal della Somaglia, qui étoit en cette occasion l'interprète du Saint Père, et qui montroit dans les moindres affaires un caractère tout-à-

fait aimable de prévoyance et de politesse, joignoit à ce témoignage de la bienveillance de Sa Sainteté, des assurances très-nobles de ses propres regrets et de son admiration pour un prédécesseur si cher à Rome et à l'Europe. M. de Réden avoit résidé d'abord à Rastadt, ensuite à Berlin; mais il s'étoit éloigné de M. de Haugwist, à l'occasion de quelques prédictions d'un esprit sage qui se sont vérifiées malheureusement pour la Prusse. La réintégration de M. de Réden dans le poste important de Berlin, fut regardée comme une réparation et une récompense.

Ce fut alors que monsignor Sala, depuis cardinal, écrivit à M. Adrien Le Clère, à Paris, la lettre suivante :

« Monsieur, ayant déjà eu le plaisir de vous annoncer que notre Saint Père le Pape vous accordoit le titre de son imprimeur, je suis chargé d'une nouvelle commission, qui, je n'en doute pas, remplira votre cœur de reconnoissance. Sa Sainteté, voulant vous donner une preuve de sa bonté paternelle, vous a destiné un chapelet de cornalines, orné de médailles en camée, béni par lui, et enrichi d'indulgences. Il vous accorde en même temps sa bénédiction apostolique, ainsi qu'à toute votre famille. »

Cette lettre étoit datée de Rome, le 28 juin 1824, jour de la saint Pierre, et elle combla de joie une famille pieuse et sincèrement catholique.

CHAPITRE XIX.

BULLE *CUM NOS NUPER*, SUSPENDANT LES INDULGENCES PENDANT L'ANNÉE 1825. NOUVELLES MESURES PRISES POUR DÉTRUIRE LES DÉSORDRES DE LA PROVINCE DE LA *CAMPAGNA*. ARRIVÉE DE M. DE LAMENNAIS A ROME. RÉFLEXIONS SUR LA CONDUITE DE DIVERS GOUVERNEMENS A L'ÉGARD DE CET ÉCRIVAIN. LE BONHEUR QU'ON TROUVE A ROME EST UN DES PLUS AGRÉABLES QU'ON RENCONTRE SUR LA TERRE. TÉMOIGNAGE DU CARDINAL DE BERNIS A CE SUJET.

LE 30 juin, le Pape publia une bulle appelée *Cum nos nuper*, pour suspendre les indulgences pendant le prochain Jubilé; elle commençoit ainsi :

« Léon, évêque, serviteur des serviteurs de Dieu, *ad perpetuam rei memoriam.*

» Nous avons dernièrement, du consentement de nos vénérables frères les cardinaux de la Sainte Eglise romaine, annoncé à tout le peuple chrétien la célébration du Jubilé, qui doit commencer à Rome la veille de Noël prochain, et continuer jusqu'à la fin de l'année suivante. »

Le Pape maintient les indulgences accordées à l'article de la mort; il maintient celles que le

Pape Innocent XII et d'autres ont accordées aux fidèles qui accompagnent dévotement le Saint Sacrement quand on le porte aux infirmes. Suit la nomenclature exacte de toutes les indulgences maintenues.

Puis il suspend toutes les autres indulgences et concessions émanées de la libéralité du Siége apostolique, sans cesser, comme il l'a dit en tête de la bulle, de continuer à pourvoir, par une charité paternelle, aux besoins spirituels des fidèles répandus dans tout le monde, de conserver et de nourrir dans l'ame des chrétiens la ferveur pour les œuvres de religion et de piété, enfin de maintenir l'efficacité des prières et des suffrages pour les défunts.

Le Pape croit devoir publier cette bulle importante, désirant rassembler à Rome, dans l'unité de la foi et de la religion, les fidèles qui, avec les dispositions convenables, visiteroient les basiliques de Saint-Pierre, de Saint-Paul, de Saint-Jean-de-Latran et de Sainte-Marie-Majeure.

La bulle avoit été donnée à Rome, près de Sainte-Marie-Majeure, l'an de l'Incarnation de Notre-Seigneur, le douzième des calendes de juillet 1824, et du pontificat le premier. Elle étoit signée par le cardinal prodataire : J. Albani.

Il ne suffisoit pas d'avoir puni avec éclat

l'administration du cardinal Pallotta; Massarone étoit infatigable, et d'horribles envieux de sa fatale réputation s'élevoient de toutes parts, ou plutôt n'avoient pas cessé d'inquiéter le pays.

Monsignor Benvenuti, prélat très-recommandable par ses vertus et par ses talens, fut envoyé contre les brigands, à la place du cardinal, mais avec moins d'extension dans ses pouvoirs. On lui adjoignit, en qualité de commandant militaire, le colonel des carabiniers, Ruvinetti, homme de tête et d'exécution, propre aux entreprises qui demandoient de la vigueur et de la célérité.

En ce moment un étranger célèbre parut à Rome.

Il ne sera peut-être pas hors de propos d'insérer ici une lettre que le premier secrétaire d'ambassade de France, devenu, comme on sait, chargé d'affaires en l'absence du duc de Laval, écrivit à M. le comte de Villèle, le 13 juillet 1824.

« Monseigneur,

» J'ai eu l'honneur d'écrire à Votre Excellence, que M. de Lamennais étoit arrivé à Rome avant la saint Pierre ; il est venu me voir après la fête, dans les premiers jours de juillet, et il m'a demandé sur-le-champ

s'il y avoit dans les ports de l'Etat pontifical quelque bâtiment du roi qui pût le reconduire en France. Sa santé paroît très-altérée. En effet, on ne peut se dissimuler que cette saison est très-funeste à Rome aux personnes délicates qui ne sont pas acclimatées.

» Peu de jours après son arrivée, M. de Lamennais a vu le Pape; mais il ne lui a pas été présenté par moi : ces sortes de présentations se font souvent sans le concours des agens diplomatiques. Le Pape est non-seulement un souverain, mais encore Père de la chrétienté, et tous les fidèles peuvent solliciter l'honneur de lui baiser les pieds. Le cardinal secrétaire d'Etat n'a pas fait difficulté de me parler de cette présentation; il m'a dit ensuite qu'il savoit que M. de Lamennais se plaignoit de sa santé, et il m'a comme fait entendre que s'il se trouvoit sans argent, on y pourvoiroit, et il a ajouté en propres termes : « S'il veut ici un canonicat, » nous le lui donnerons. On pourroit l'attacher à quel- » que bibliothèque, comme monsignor Maï. »

» Monsignor Maï (aujourd'hui cardinal) est un savant de Bergame, précédemment domicilié à Milan, où il a fait des découvertes importantes, en retrouvant sous l'écriture d'anciens manuscrits appelés *palimpsestes*, des textes qui n'étoient pas connus.

» Le Pape Pie VII jugea à propos de l'attirer à Rome, où il a découvert en effet, sous l'écriture d'un manuscrit négligé, des fragmens considérables du traité *de la République* de Cicéron.

» Cette ouverture de M. le cardinal-secrétaire d'Etat ne demandoit pas une réponse immédiate, puisque je n'avois aucun ordre à ce sujet. Je n'ai pas parlé de ce fait à M. de Lamennais, qui du reste me semble toujours déterminé à retourner en France.

» M. de Lamennais, que j'ai vu souvent depuis, et que j'ai traité avec distinction, s'exprime en termes très-circonspects sur toutes les affaires de France. Il prétend qu'il ne veut plus que retourner dans sa province, pour y travailler à de nouveaux ouvrages qu'il médite depuis long-temps.

» Le secrétaire d'Etat m'a dit quelques mots des réfutations qu'on lui a présentées contre certaines parties des derniers volumes de M. de Lamennais. Il m'a expliqué à ce sujet les différences d'opinions des théologiens romains. Je sais que ceux-ci, tout en rendant justice au talent de l'écrivain français, ont cherché à contredire vivement ses doctrines.

» M. de Lamennais l'ignore encore. Il est inutile d'entamer ici, en ce moment, cette polémique, surtout si la personne inculpée doit quitter Rome.

» Il voyage avec M. Vuarin, curé de Genève. Tous deux sont logés au collége romain, établissement qui a été rendu depuis peu aux Jésuites, auxquels il apparte-noit auparavant.

» M. Vuarin s'est rendu ici, dit-on, dans l'intention de solliciter des bienfaits du Saint Siége pour sa cure. Il a parlé de protestans qui peuvent rentrer dans le giron de l'Eglise.

» M. Vuarin voit les *zelanti* avec assiduité. Il a été reçu samedi 12 par le cardinal Sévéroli. Toutefois, à travers ses opinions, peut-être un peu ardentes, perce un sentiment d'attachement pour la France : il désireroit que la cure de Genève dépendît de l'un de nos évêchés, et non pas de Lausanne. Cela pourroit être bien ; mais il faut que le gouvernement du roi s'en explique. D'ailleurs ce projet souffriroit beaucoup de difficultés, même ici.

» Ainsi, monseigneur, je fais plaisir au secrétaire d'Etat, en traitant bien, comme je le devois, ces deux voyageurs, quoiqu'ils ne soient venus me voir en quelque sorte, peut-être, que malgré eux. Ils sont personnellement reconnoissans de ces soins et de mon peu de susceptibilité. Ils parlent fort convenablement de tout ce qui concerne les intérêts de notre gouvernement.

» La grande franchise de M. de Lamennais lui nuiroit ici pendant un long séjour. Il parle le premier de ce départ. L'ennui et la chaleur l'accablent. Je laisse donc aller les choses d'elles-mêmes. Il me paroît ensuite assuré, à la louange du secrétaire d'Etat, qu'il ne doit être rien fait, rien dit, rien arrangé relativement à cet ecclésiastique, que je n'en puisse être instruit à la première information que je demanderai à Son Eminence.

» Je finis, monseigneur, en faisant observer à Votre Excellence que ce dessein de retenir M. de Lamennais est impraticable. Les ecclésiastiques en possession de diriger les décisions du Saint Siége verroient cet établissement avec peine, et le combattroient avec succès. En général, et je n'accuse ici ni les Italiens ni les Français, les membres du clergé italien et ceux du clergé français ne savent pas vivre ensemble de près dans une grande intimité. Ceux-ci, plus en dehors, ne cachent rien de leurs impressions quand ils soupçonnent un sujet à critiquer, et beaucoup de faux sujets de critique se présentent dans un pays où l'on n'est pas né et que l'on connoît mal ; les autres, plus réservés, ne comprennent pas cette franchise, que souvent ils trouvent imprudente. Je ne remarque donc aucun symptôme qui pourroit vous déplaire, ni aucun de ces embarras que vous me paroissez vouloir prévenir. Je ne suis pas

même loin de voir des incompatibilités réciproquement insurmontables, quoiqu'il y ait chez tous le même amour, le même respect pour la religion.

» Je continuerai ces soins empressés pour un homme aussi distingué que M. de Lamennais. Je ne séparerai pas de lui, dans ma politesse, son compagnon que l'on aime beaucoup ici, et qui, arrivé en effet sous les auspices les plus heureux, est regardé comme porteur de la nouvelle d'une réconciliation qui seroit un si beau et un si noble spectacle pour le monde chrétien. Le Pape et le secrétaire d'Etat voient avec intérêt que j'en agisse ainsi.

» Si M. de Lamennais part bientôt, tout aura été réglé avec bienveillance, et sans les débats d'un éloignement qui produit toujours un mauvais résultat à l'étranger. Si cet ecclésiastique reste quelque temps de plus, nos soins lui imposeront le devoir d'une confiance qui est assez habituellement dans son caractère, et la cour romaine, qui en cela se réduit à peu près au cardinal della Somaglia seul, ne pensera pas long-temps à nous enlever un talent supérieur, que des déplacemens, les distractions d'un voyage, et des illusions détruites, ont éclairé sur une fausse route, si effectivement il y est engagé, en le ramenant, n'en déplaise à ce qu'il pourroit s'imaginer lui-même, à des sentimens d'union et de déférence pour le gouvernement du roi.

» Ces sortes d'esprits ouverts et absolus sortent de l'erreur tout entiers, comme ils y sont tombés (1). »

(1) En 1842, j'ai encore les mêmes sentimens. Il a été commis de terribles violences. Une patience inépuisable de la part du Saint Siége les a long-temps tolérées, puis il a dû les punir. Eh

Le chargé d'affaires ne connoissoit pas M. de Lamennais, et le voyoit pour la première fois. A la suite de quelques altercations qu'il avoit eues à Paris avec des personnes approchant du ministère, il s'étoit irrité. On prétendoit aussi qu'il avoit rencontré trois Bretons sur la route de son ambition littéraire, et que leur résistance avoit animé la sienne: les querelles de Bretons à Bretons sont terribles, dit-on. On assure encore qu'un fond de générosité mutuelle les apaise aussi très-souvent. Ce qui est certain, c'est qu'il valoit mieux, en définitive, que M. de Lamennais restât en France, et qu'en même temps il y obtînt de la Cour romaine des récompenses et une élévation qui l'auroient laissé, comme il convenoit, dans la ligne exacte de la soumission due à Rome et de l'affection que les plus grands génies, plus que tout autre peut-

bien, quand je lis le livre coupable, quand je vois cette incontinence de fureur, que les facultés inaltérables dans les hommes éloquens sont venues encore surexciter, et qu'ensuite je réfléchis au ton du père qui réprime et qui foudroie les paroles insensées du fils ingrat, je crois voir dans l'un une ardeur d'insulte qui ne peut durer, et dans l'autre un besoin de miséricorde qui ne feroit pas attendre long-temps un pardon demandé avec franchise. M. de Lamennais, quoiqu'accablé par de cruelles souffrances, n'y a pas succombé, et je crois, moi, que M. de Lamennais ne mourra pas dans les sentimens que Rome a dû condamner; je crois, moi, que M. de Lamennais mourra repentant et fils de l'Eglise.

être, doivent à leur patrie. Au lieu de cela, le chargé d'affaires eut ordre, plus tard, d'empêcher que M. de Lamennais ne fût nommé *évêque in partibus*. Ce fut sans doute une faute. On sait que M. de Lamennais s'est lié avec des esprits qui n'étoient pas auparavant en rapport avec lui, et qu'il a fallu même, pour qu'il se rapprochât d'eux, qu'il parcourût une grande distance, parce qu'il étoit parti d'un point bien éloigné de celui où ils l'attendoient. Rome, mieux instruite, essaya plus tard de rappeler M. de Lamennais; ces démarches furent repoussées par des obstacles nés à Paris. On fit mal; Rome sait gouverner, autrement que Paris, ceux qui se disposent à la sédition. La ville de Rome, il faut en convenir, n'arrête pas sur-le-champ l'étranger, par les attraits qui l'y rendent, après quelque temps, si heureux et si satisfait. M. de Lamennais avoit éprouvé les atteintes de cet ennui qui vient assaillir tout voyageur, que le calme étonne, que les ruines ne distraient pas assez d'abord d'une vie antérieure, toute vive, tout attachée à des élémens d'une autre nature; mais quand on a résisté à ce premier mécompte, quand on a connu la douceur des lois et du climat, on ne quitte plus Rome si volontiers; l'habitude de l'expliquer aux autres

étrangers qui arrivent (1), la fait mieux comprendre. Rome aussi a ses charmes, ses entraînemens particuliers : elle prévient les dissidences; elle jette quelque chose de sa souveraineté à ceux qui l'habitent. M. de Lamennais, laissé à Rome, s'il avoit voulu s'y fixer, ne seroit pas ce qu'il est devenu. M. de Bernis éprouva dans les commencemens *cet embarras de s'amu-*

(1) Parmi les Français libres d'ailleurs de toutes leurs actions, qui une fois venus à Rome n'ont jamais pu se résoudre à quitter cette ville, il faut mettre au premier rang M. le chevalier d'Agincourt. Selon l'usage, qui prescrit cette complaisance à tous ceux qui connoissent Rome depuis long-temps, M. d'Agincourt étoit devenu le meilleur *cicerone* de bonne compagnie. On lui adressoit des étrangers de toutes parts. Quelquefois il les accompagnoit, mais le plus souvent, vers la fin de sa vie, il se contentoit de leur fournir des itinéraires et une liste des monumens à visiter, suivant la longueur de la durée du séjour. Un matin, à sept heures, une voiture s'arrêta à la porte du bon antiquaire, et il vit descendre un Anglais qui lui dit : « Votre ami le comte de Bristol me re» commande à vous dans cette lettre. Je veux voir Rome, mais je » n'ai pas quatre heures à y passer, et je suis bien fatigué. J'ai là » une voiture qui me mènera où vous voudrez. » — « Bien, ré» partit M. d'Agincourt, appelez votre cocher. » Quand le cocher fut venu : « Va, dit le roi des *cicerone*, va à Saint-Pierre, fais » le tour de la place, dis à monsieur que ce n'est pas la peine » d'entrer : puis ramène-le à la place Colonna; fais-en le tour. « De là arrête-toi cinq minutes devant le Panthéon; couvre d'é» clairs le pavé pointu de la ville jusqu'au Colysée. Tu sais qu'il » y a là l'arc de Constantin : traverse au pas le *Campo Vaccino;* » montre en haut le Capitole, et puis reconduis monsieur à son » auberge, en lui disant qu'il a vu Rome, avec un itinéraire de » moins de quatre heures; que tu l'as mené partout là en trois » heures, et qu'il a une heure pour prendre son thé. » Alors, en se

ser, qu'il racontoit ensuite avec tant de grâce ; et quand après plus de dix-neuf ans de séjour il fallut sortir de Rome et de la vie, il avouoit qu'il regrettoit plus l'une que l'autre, et qu'il n'auroit pas pu reprendre ses habitudes anciennes de la France. La destinée de M. de Lamennais a dépendu de plusieurs malentendus que personne n'a su prévenir. A l'égard de l'espèce de désac-

tournant vers l'Anglais, M. d'Agincourt lui dit : « Vous serez » servi comme vous l'entendez, monsieur. Je vous remercie. Vous » m'avez fait inventer un itinéraire de quatre heures. Je n'en » avois encore imaginé qu'un d'une semaine, un de quinze jours, » un d'un mois, tous au service des étrangers ; et un dernier de » trente-sept ans à mon usage particulier. » Moi aussi, je n'ai pas échappé à la gloire d'être *cicerone*. Je l'ai été de la célèbre madame de Buffon, qui pleuroit amèrement les erreurs de sa jeunesse ; de M. de Chateaubriand, que j'ai conduit à Saint-Pierre qu'il n'avoit jamais vu ; du cardinal de Clermont-Tonnerre, qui, bien que venu à Rome comme conclaviste en 1774, ne pouvoit se souvenir que vaguement de ses premières impressions ; de M. le cardinal de La Fare, du duc de Fitz-James, de M. de Lamennais. J'ai eu le même honneur quelquefois auprès de madame Récamier, qui voyageoit en compagnie de M. Ballanche et de M. Ampère. J'ai aussi aidé dans leurs recherches une foule considérable de Français de tout rang, particulièrement dans des promenades après dîner. Outre cela, il falloit bien vivre avec les hommes du métier, qui sont très-jaloux de leurs droits : comme, en général, nous n'expliquions pas toujours très-bien, et que les choses se passoient plus en conversations diverses qu'en informations positives, les savans à un sequin par jour prenoient leur revanche, quand nous avions inauguré, par la première visite, l'accès aux sanctuaires épars de tant d'imposantes antiquités.

cord dont il a été question, tôt ou tard, le nouvel hôte de la ville éternelle auroit cédé; l'écrivain si abondant auroit appris que souvent *il tacer è bello*, et dès lors plus de mésintelligence. Les grands talens trouvent partout une patrie; et quelle patrie, que la cité qui a vu naître ou mourir auprès d'elle tant d'hommes du premier ordre, tant d'intelligences éclatantes, tant de génies qui honoreront à jamais l'humanité! A Rome, sans le vouloir, on est un seigneur avec peu de dépense; on marche à côté des grandeurs dépossédées; on apprend, si on daigne s'en soucier, les secrets de l'Europe. On peut remarquer les ambitions qui préparent leurs attaques; on voit les fautes qui faciliteront le succès de ces ambitions. En se promenant sur les décombres du passé, on aperçoit autour de soi le présent, et, avec un peu de méditation, on voit poindre l'avenir. Il n'y a pas de renommée acquise par les applaudissemens des partis, qui vaille aux yeux d'un esprit mûr et observateur, ce spectacle de paix, d'instruction, que Rome offre à ses fils et à ceux qui viennent la prier d'être aussi pour eux une tendre mère. Je ne terminerai probablement pas ma vie à Rome, mais au dernier instant, j'en éprouverai le regret; car la mort n'y fait pas de grands bruits : quelque chose de son

repos a déjà saisi l'ame, et il semble qu'on n'y reçoive pas comme dans tout autre lieu ce coup de massue qui écrase en brisant. A Rome, en quelque sorte, et contre les lois de la physique, le même homme voit l'éclair, et peut encore prier avant de sentir le coup.

Mais quittons ce sujet, qui n'a pris ici quelqu'étendue, que parce que souvent le Saint Père lui-même le traitoit dans ses conversations avec les étrangers, et leur disoit qu'ailleurs qu'à Rome, il eût vu plus tôt le terme de ses jours; mais que Rome, quand on savoit bien se comporter, avec son air, avec ses variations subites, ses intempéries et ses caprices de *tramontana* et de *sirocco*, étoit encore le lieu de la terre où les tempéramens délicats mouroient le plus doucement et le plus tard.

Le Saint Père ajoutoit : « Nous espérons bien le prouver. »

CHAPITRE XX.

CLAMATIONS CONTRE L'OUVRAGE DU PÈRE ANFOSSI. CONSIDÉRATIONS SUR L'IMPORTANCE DE L'INDEMNITÉ A ACCORDER AUX ÉMIGRÉS. L'AFFAIRE DE L'OUVRAGE DU PÈRE ANFOSSI EST TERMINÉE. BILLET DU PAPE AU CARDINAL SÉVÉROLI. ON S'OCCUPE DU JUBILÉ DE 1825. LE ROI DE NAPLES FAIT UNE LEVÉE DE DIX MILLE SUISSES. NÉGOCIATIONS ENTRE LE SAINT SIÉGE ET LE PRÉSIDENT D'HAÏTI. MISSION DU COMTE TRONI A MUNICH, RELATIVE A DES BIENS DONNÉS PAR NAPOLÉON AU PRINCE EUGÈNE. A PARIS ON S'AGITE AU SUJET DES LIBERTÉS GALLICANES. PLAINTES ADRESSÉES AU CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE PAR LE CARDINAL DELLA SOMAGLIA. LE PAPE RECOUVRE UNE PARTIE DE SA SANTÉ. CONTINUATION DES EMBARRAS NÉS A PARIS RELATIVEMENT AUX LIBERTÉS GALLICANES. LETTRE DE M. LE CARDINAL DE CLERMONT-TONNERRE A UN DE SES COLLÈGUES. AUTRE LETTRE SUR LE MÊME SUJET ADRESSÉE AU MINISTRE DE L'INTÉRIEUR.

PARIS s'étoit ému de la publication de l'ouvrage du Père Anfossi; Naples pouvoit porter mêmes plaintes : on marchoit, d'après les arguments du Père, dans une voie où l'Autriche aussi se seroit inquiétée à bon droit, même pour

les aliénations faites du temps de Joseph II. Les réclamations écrites et verbales arrivoient de toutes parts au cardinal della Somaglia; en France, un grand ministre, doué, comme son maître, du génie de la réparation, apprêtoit une mesure la plus haute, la plus sage, la plus morale en ce qui concernoit les indemnités possibles, et ce grand acte d'habileté et de justice pouvoit être compromis, d'abord s'il n'avoit pas été tenu secret, et ensuite si des complications de résistance venoient à en rendre l'exécution plus difficile. Les ennemis de la Restauration ne veulent jamais se souvenir de la sécurité profonde qu'ont introduite dans les transactions, dans les ventes, dans le mouvement immense des propriétés, les dispositions qui ont éteint cette dénomination funeste de propriétés *nationales*, opposée à celle de propriétés *patrimoniales*. Tout cet édifice de bonne foi vraiment libérale, non pas dans le sens de ceux qui ont appelé cette mesure *le banquet du milliard*, ce souvenir accordé aux opprimés, pour qui la victoire n'obtenoit pas ses effets naturels, tout ce que cette pensée, dite à l'oreille d'un roi intègre, avoit de grand, pouvoit recevoir un contre-coup indirect, quoiqu'il ne s'agît dans le livre du Père Anfossi que des biens ecclésiastiques, si Rome,

même dans une question différente, sembloit tenir un autre langage que celui qu'elle avoit tenu pour ramener la concorde parmi les habitans de nombreux pays. M. de Villèle ne rendoit pas les biens aux émigrés; il leur donnoit une indemnité en rentes. Tacitement, cette opération avoit besoin de l'incommutabilité de la vente des biens du clergé, sauf à demander plus tard au roi, qui dans la première opération n'auroit été juste qu'à moitié, des fonds libres destinés à l'Eglise, qu'elle administreroit seule, sans qu'il fût besoin que quatre-vingts évêques et trente mille prêtres, après avoir béni et consolé les peuples, tendissent la main, tous les trimestres, pour demander leur pain à des autorités froides ou chicanières. L'*indemnité* avoit en présence les victimes, souvent les hommes qui avoient été directement dépouillés, et, à défaut de ceux-ci, leurs enfans, leurs petits-enfans, leurs neveux ou leurs légataires; ils étoient là, portant encore ou pouvant porter le nom du lieu dont on les avoit chassés, et qu'une exaltation de fidélité raisonnable et bien naturelle leur avoit fait quitter. Peu de religieux avoient survécu à leurs désastres. Sans qu'on oubliât les religieux vivans, les secours les plus prompts devoient arriver chez les émigrés qui ne laissoient pas de ressources à tant de familles autrefois opulentes ou aisées.

Vivement touché des représentations qu'on lui avoit adressées, le cardinal della Somaglia entra, avec tous les intéressés, dans le détail des circonstances qui avoient précédé la publication de l'ouvrage du Père Anfossi. Les personnes chargées en sous-ordre d'examiner le livre, se trouvoient presque toutes subordonnées à ce religieux, qui étoit le censeur théologique de tout ce qu'on publie dans l'Etat romain, et peut-être, ajoutoit le cardinal, n'ont-elles pas fait leur devoir.

Un avis adressé *al benigno lettore*, et qui avoit été lu attentivement par l'autorité politique chargée à son tour de la seconde censure, portoit que le livre traitoit *de la nullité des contrats faits en ce genre de choses, sans le consentement et l'autorité du Saint Siége apostolique.* Malheureusement, on avoit borné là les censures, et, il faut le dire, on n'avoit pas lu l'ouvrage, qui condamnoit jusqu'aux ventes approuvées par le Saint Siége : finalement, on avoit jugé d'après l'avis insuffisant qui se trouvoit en tête, page 3.

Son Eminence, après avoir pris les ordres du Pape, se plut à déclarer que cet écrit n'avoit produit aucun effet à Rome, qu'il ne seroit pas avoué, qu'il ne seroit jamais envoyé en France et en Allemagne, qu'ainsi

il ne falloit y attacher aucune importance.

Partant de ce point, le cardinal annonçoit qu'il ne seroit rien innové dans les dispositions incommutables prises par le Saint Siége, relativement aux biens nationaux, dont la vente en France et ailleurs avoit été déclarée valide.

Ces assurances, données d'un ton de sincérité et d'amitié, méritoient toute confiance. Les promesses du secrétaire d'Etat devoient être ratifiées par le Saint Père, comme elles le furent en effet et dans les termes les plus explicites.

A ce sujet, on sut que le Pape avoit envoyé au cardinal Sévéroli, toujours malade, un billet ainsi conçu :

« Dans le cas où Votre Eminence auroit accordé uelque attention et peut-être quelque appui aux ré-lexions du Père Anfossi, qui n'a pas agi d'ailleurs dans 'exercice de ses fonctions, nous prions Votre Eminence le nous dire, si elle-même se voyant Pape, comme ous le sommes devenu par des circonstances qu'elle onnoît si bien, elle auroit approuvé ces réflexions. Votre Eminence, dans notre situation, auroit dit et or-lonné de dire ce que le secrétaire d'Etat a répondu en otre nom aux diverses légations, et ce que nous avons épété nous-même dans le but de laisser l'Europe en aix ; car toute l'Europe catholique et l'Europe protes-ante qui a acquis des sujets catholiques, récriminoient la fois, et maintenant personne ne se plaindra plus e nous. L'Eglise a tant de maux! Nous avons à porter

nos regards ailleurs. L'époque des Jubilés est un temps de concorde universelle. Nous vous sommes attaché de tout notre cœur. »

Ce mot de Jubilé avoit frappé tous les esprits : « Il faut en finir vite avec ces brigands, s'écrioit- » on, ou les pèlerins courront de grands dan- » gers. Ils ne sont pas tous pauvres, les pèlerins, » il y en a qui ne demandent pas l'aumône. » Aussi l'affaire des brigands, toujours traitée avec une fermeté prudente, laissoit espérer une issue heureuse. Naples, qui ressentoit une partie de cette maladie si douloureuse de l'Etat romain, lui apporta en même temps un secours inespéré. Lorsque les brigands étoient battus sur un point voisin des provinces de Naples, ils s'enfuyoient sur le territoire de cette puissance, où la répression n'étoit pas organisée avec autant de vigueur; puis, à la première apparence de l'éloignement de la gendarmerie pontificale, ils reparoissoient de nouveau sur le territoire romain. Le cabinet de Naples, dans l'intention de pouvoir à la fois maintenir l'ordre dans ses provinces, de se délivrer d'une occupation autrichienne très-coûteuse, et de trouver au besoin un appui fidèle contre des événemens qui pourroient encore survenir à la suite des troubles de 1821, résolut de faire en Suisse une levée de dix mille hom-

mes. Les conditions du traité étoient très-favorables aux cantons catholiques. Le roi parloit avec une vraie affection des régimens *capitulés* qu'il attendoit dans ses Etats, il accordoit à ces dix mille *compères de Henri IV* le droit de se juger suivant leur code militaire; il adoptoit le plan tracé dans les actes de *capitulation* souscrits par la France avec la Suisse, et qui avoient été renouvelés et complétés à Paris en 1818.

Nous avons déjà parlé des avantages qu'une telle mesure assuroit au gouvernement romain, dans sa guerre contre les brigands; il y trouvoit encore un autre bien. Les passages continuels de la troupe autrichienne qui alloit à Naples remplacer d'autres corps rappelés par la cour de Vienne, devenoient pour Rome un sujet de dépenses et d'embarras sans cesse renaissans.

J'oublierois un dernier devoir, si, trop préoccupé des intérêts de la France avec Rome, ou de ceux de Rome avec ses sujets, je ne prenois, au point que j'ai atteint, le soin de mettre à leur place les rapports du Saint Siége avec les catholiques du monde entier, à mesure que leurs vœux se manifestent, et que les fidèles éloignés du centre implorent un acte de bienveillance auprès de celui qui est leur père comme le nôtre.

Le général Inginac, secrétaire de Boyer, président du gouvernement d'Haïti ou Saint-Do-

mingue, avoit écrit à Mgr Poynter, vicaire apostolique à Londres, pour lui annoncer que le président désiroit voir la religion catholique fleurir dans l'île. Le Saint Père, d'après une lettre en date de Rome, le 24 juillet, applaudissoit aux vues du président. Ensuite il déclaroit qu'il étoit nécessaire que l'archevêque de Saint-Domingue se mît en rapport avec le Saint-Siége pour les affaires spirituelles de l'île, et surtout pour la partie qui avoit été privée long-temps de pouvoirs légitimes. Au même moment le cardinal della Somaglia écrivit à l'archevêque pour lui annoncer que S. S. mettoit provisoirement sous sa juridiction tout le territoire d'Haïti. Le prélat ne pouvant seul suffire à un territoire si étendu, demanderoit sans doute à partager les soins du ministère épiscopal avec des coopérateurs zélés. Sa Sainteté espéroit que le président approuveroit ce projet.

Dans le temps, on prétendit que ces lettres étoient apocryphes. Rien cependant de ce qu'elles contiennent ne mérite d'être contesté; le président avoit raison dans sa demande, et le Pape se montroit soigneux de défendre ses droits.

On a vu que le Pape, étant prélat, avoit rempli à Munich des fonctions diplomatiques : aussi se trouvant dans quelque anxiété, relativement

à une dotation donnée par Napoléon, dans *les Marches*, à son fils adoptif, le vice-roi, Sa Sainteté eut l'idée d'expédier en Bavière M. le comte Troni, son ancien ami, qui lui étoit dévoué, et que l'on connoissoit à Rome comme un homme capable de négocier avec honnêteté et avec talent. M. le comte Troni devoit demander pour l'Etat pontifical, les égards que toutes les autres puissances avoient obtenus dans des circonstances semblables. On répondit à Munich que les droits du prince, devenus ceux de sa veuve et de ses enfans, étoient aussi bien établis que ceux du Saint Siége sur les provinces de *seconda recupera*. Cette réponse offroit quelque chose de vrai, mais étoit exprimée un peu durement. On n'avoit restitué au Saint Siége ses divers états que morceau à morceau, *frusto a frusto*, comme disoit Dante. Ce fait, assez violent en lui-même, quand ceux qui tenoient le *tranchoir*, et qui faisoient ainsi les parts, avoient tous mis de côté pour eux d'énormes profits, et des Etats nouveaux outre les anciens, pouvoit être allégué sans doute, mais il eût été convenable de trouver des termes différens pour défendre sa cause. Car enfin ce qu'on dénommoit *seconda recupera* (seconde récupération), eût été plus convenablement appelé *seconde justice*.

A Rome, une affaire embarrassante doit sou-

vent être abandonnée parce qu'il est survenu un nouvel embarras.

Quelques conversations de ministres ou de voyageurs venant de France, avoient appris à M. le cardinal secrétaire d'Etat qu'à Paris, on s'agitoit vivement, relativement aux quatre propositions de l'Eglise gallicane, et qu'il avoit été fait à ce sujet, dans un journal, une publication qui pouvoit étonner et préoccuper la cour romaine. On verra en effet plus tard que cette cour elle-même devoit recevoir de Paris une communication affligeante; mais cette communication n'étant pas encore arrivée à Rome, il faut suivre avec circonspection l'ordre des faits. Le 24 juillet, le secrétaire d'Etat interpella directement le chargé d'affaires de France sur la publication dont il s'agit, et parla ainsi :

« Que veut un de vos ministres? Nous étions dans une si parfaite union! Est-ce que nous allons faire comme avec Bonaparte? Ecoutez ce qui m'est arrivé avec lui, c'est une anecdote sûre. C'étoit en 1809; on nous avoit tous invités au cercle à Saint-Cloud; il sortit de son cabinet avec le ministre de Prusse qui paroissoit dans une vive agitation, puis il vint à nous, cardinaux, qui étions là en assez grand nombre; il salua sans parler ceux qu'il connoissoit, il s'arrêta devant moi, me demanda mon nom, et sur ma réponse, s'écria : « Vous êtes le vicaire du Pape : hé bien, monsieur le cardinal, que veulent dire les *scommuniche?* j'en ai les

poches remplies. Et puis, avez-vous oublié les *quatre propositions?* je les tiens, moi, pour quatre *vérités de foi.* » J'ai répondu alors : « Nous les connoissons, nous, pour des opinions ; elles ont été improuvées par le Saint Siége, je ne dis pas condamnées, mais improuvées. *Ce ne sont pas des vérités de foi.* Je ne dis pas que ce sont des hérésies. Je répète que ce sont des opinions *improuvées.* »

» La conversation continua sur l'excommunication, et Bonaparte avança que son autorité s'étendoit sur toute la chrétienté. »

Le cardinal della Somaglia appela le cardinal Zondadari, et réfuta cette dernière assertion, en faisant déclarer par ce dernier que l'on comptoit dans l'univers environ cent quarante millions de catholiques, ce qui étoit loin du nombre alors soumis à l'influence de Bonaparte.

« Enfin, ajouta M. le cardinal, le dimanche d'après il me chercha pour me livrer de nouveau le combat ; mais j'étois absent, et il dit qu'il vouloit me reprendre sur les quatre propositions.

» Aujourd'hui, dit M. le cardinal après s'être recueilli un instant, vous voyez que nous faisons ce que vous voulez ; vous ne sortez jamais d'ici que content ; mais cette publication qui semble faire croire que vous exigez de vos prêtres un serment sur les quatre propositions, nous inquiète. Nous savons l'union avec M. de Villèle, du ministre qui demande ce serment, nous sa-

vons que M. de Villèle a toute la confiance du roi et de *Monsieur*. Il ne s'agit pas moins que d'ordonner, d'enseigner cette doctrine; mais Louis XIV avoit retiré les *quatre propositions*. C'est une de ces querelles qui sont restées sans conséquence, et sur lesquelles on peut parler *hinc et indè*. Chacun est demeuré avec ce qu'il pense. Vous pourriez me répondre là-dessus pendant bien long-temps. Je crois que cela est l'effet de quelque suggestion de politique étrangère, et n'a pas sa source en France. »

Cependant un réquisitoire du procureur du roi, qui sembloit approuver l'enseignement, arrivoit à Rome. S'il fût venu plus tôt, peut-être quelques esprits, peu portés pour la paix, eussent-ils engagé M. de Lamennais à intervenir par un écrit dans cette querelle; mais ce voyageur étoit parti pour Naples, et là son intervention, quelle qu'elle eût été, n'auroit pas produit le moindre effet.

La santé du Pape devenoit de jour en jour meilleure. Il avoit sa *santé d'été*, comme disoit le duc de Laval. Léon XII alla visiter les prisons de Rome. Cette marque d'intérêt pour les prévenus contribuoit à le populariser, et Sa Sainteté, qui n'avoit communiqué à personne son projet de visite, reçut à son retour les témoignages les plus éclatans de la reconnaissance de plusieurs parens des détenus, et du peuple

en général, qui, par une sorte d'instinct dont il ne se rend pas compte dans sa misère, applaudit partout à l'intérêt que le gouvernement montre pour les prisonniers.

Tout le bruit qu'on faisoit aux Tuileries étoit causé par la publication d'une lettre faussement attribuée à M. de Quelen, archevêque de Paris, et qui étoit l'ouvrage d'un autre archevêque, M. le cardinal de Clermont-Tonnerre. Cette lettre étoit-elle écrite à l'appui de celle qui avoit été adressée au roi par Léon XII le 4 juin ? nous ne pouvons pas, encore une fois, anticiper sur les faits. Mais il est à propos de rappeler le texte de cette lettre du cardinal de Toulouse : il paroît qu'elle étoit une réponse à une demande d'un autre archevêque français, sur une circulaire ministérielle relative aux quatre propositions.

Monseigneur,

« Vous me faites l'honneur de me demander si j'ai reçu de M. le ministre de l'intérieur une lettre qui demande aux supérieurs et professeurs de nos séminaires leur adhésion à la déclaration de 1682, et vous désirez savoir si j'ai répondu à cette lettre et ce que j'ai répondu. Oui, monseigneur, j'ai reçu comme vous cette missive fort extraordinaire, je l'ai reçue même deux fois, et je n'y ai point fait de réponse. J'ai eu l'honneur d'écrire la même chose à plusieurs de mes

collègues qui m'avoient donné la même marque de confiance que vous.

» Je leur ai fait observer : 1° qu'autrefois il n'y avoit que les professeurs de l'Université qui fussent astreints à cette formalité ; 2° que l'autorité civile n'avoit pas le droit de fixer aux évêques ce qu'ils avoient à prescrire pour l'enseignement dans leurs séminaires ; 3° que la formule d'adhésion envoyée sembloit présenter les quatre articles comme une décision de foi (Napoléon disoit *une vérité de foi*), ce qui n'est pas, et ce qui nous exposeroit à une censure du Saint Siége ; 4° que cette mesure étoit inconvenante et inadmissible, en ce qu'elle contenoit l'engagement de *professer* la doctrine des quatre articles, *profiteri doctrinam* ; elle est ridicule en ce qu'elle exige que l'on *professe* et que l'on *veuille enseigner, profiteri et docere velle* ; 5° que cette mesure inutile qui étoit un nouvel attentat aux droits des évêques, déplairoit à la cour de Rome, et étoit aussi impolitique que déplacée dans un temps où un parfait accord régnoit entre Rome et la France.

» J'ajoutois que, sachant avec quelle sagesse le gouvernement évite tout ce qui pourroit rappeler les discussions dangereuses, je présumois que quelque employé subalterne des bureaux du ministère, provoqué peut-être par quelque canoniste ardent, avoit présenté cette circulaire à la signature du ministre, qui sûrement n'y aura pas fait attention. Ce ne peut être que l'œuvre d'un esprit brouillon, et ce qu'il y a de mieux à faire, c'est de la regarder comme non avenue. »

Un autre archevêque, vénérable par son âge, ses vertus et sa doctrine, ayant reçu successive-

ment les deux lettres du ministre, avoit aussi fait, le 11 juin, la réponse suivante :

MONSEIGNEUR,

« Vous témoignez être surpris de ce que, malgré votre demande déjà ancienne, je ne vous ai point envoyé la célèbre déclaration de 1682, souscrite par les directeurs et professeurs de mon séminaire. Je ne le pouvois faire, ni même tenter, sans transgresser d'essentielles obligations. Si avec bien d'autres je me suis trop aisément persuadé qu'en pareille conjoncture, ne point répondre étoit le plus convenable, la droiture d'intention sera mon excuse auprès de Votre Excellence, à laquelle j'ai l'honneur d'offrir l'hommage de mes sentimens respectueux. »

La première lettre du ministère de l'intérieur qu'avoit reçue M. de Clermont-Tonnerre, étoit en date du 18 mars 1824. On a vu plus haut ce qu'elle exigeoit. Une sorte de *duplicata* de cette même lettre en date du 20 mai, arriva ensuite à la même adresse. Peut-être Son Eminence avoit-elle transmis ces lettres à Léon XII avant le 4 juin.

Ces circonstances rendoient embarrassantes les affaires que la France devoit traiter à Rome.

CHAPITRE XXI.

SUR LA QUESTION DES LIBERTÉS GALLICANES, LE CHARGÉ D'AFFAIRES CHERCHE A METTRE D'ACCORD SES DEVOIRS ET SES OPINIONS. IL VEUT SURTOUT DÉTOURNER LE GOUVERNEMENT DE TOUTE PENSÉE QUI LUI FEROIT TRADUIRE L'ÉPISCOPAT DEVANT LES TRIBUNAUX. LETTRE DU CHARGÉ D'AFFAIRES A SA COUR. REMARQUES SUR L'INTERVENTION DES ÉTRANGERS POUR JUGER DES QUESTIONS QU'ILS NE COMPRENNENT PAS. L'AUTEUR NE VEUT PAS QUE L'ON S'OPPOSE AU DROIT QU'ONT LES ÉVÊQUES FRANÇAIS DE CORRESPONDRE DIRECTEMENT AVEC ROME.

LE chargé d'affaires de France, comme tout homme raisonnable, avoit ses opinions particulières profondément arrêtées sur toutes ces questions et sur ce genre de débats; mais aussi il avoit des devoirs à remplir, surtout s'il arrivoit qu'on publiât à Rome une sorte d'accusation contre un ministre du gouvernement du roi. L'agent de France pensa que ses devoirs et ses opinions pouvoient s'accorder ensemble, si, après avoir demandé des explications au secrétaire d'Etat, relativement à l'insertion, dans une

feuille romaine, de la première lettre citée ci-dessus, il instruisoit les ministres, qui désiroient des informations sur l'état des relations de tous les évêques d'Europe avec la cour romaine, et si enfin, pour mettre en sûreté et en satisfaction sa conscience d'agent diplomatique, il finissoit par dire à ces ministres qu'il ne falloit pas troubler la paix, réveiller des tracasseries, ni amener le grand, le noble, l'héroïque épiscopat français devant des tribunaux laïques souvent exigeans, ne procédant jamais qu'avec des formes sévères, et où l'on retrouvoit quelquefois une lie, assez dense encore, de dispositions contraires aux intérêts les plus simples du Saint Siége. Le lecteur jugera si toute cette tâche fut remplie.

Le rôle difficile de conciliateur a quelque chose de digne heureusement, qui éloigne les distances par lesquelles sont séparés et le rang inférieur de celui qui informe, et la hauteur de la position de celui qui régit. L'affaire, d'ailleurs, deviendra assez importante pour que le chargé d'affaires ait pu se féliciter de s'y être pris d'avance, dans l'intention qu'il avoit de dire la vérité à tous en une pareille conjoncture. Il a été nécessaire de préparer ainsi l'attention; car, par suite d'une démarche seulement inopportune, le sommeil du Pape Léon XII et celui du roi Louis XVIII vont être troublés, et

le repos des ministres attachés aux deux pouvoirs blessés, les uns dans l'espérance de conserver leur autorité, et les autres dans une sorte d'interruption de la liberté qui convient à leurs attributions, va être mis en doute et altéré pendant quelques mois, bien longs pour les ambitions de Paris qui souffrent sans l'avoir mérité, et pour les droits du Vatican à qui il est défendu de se laisser méconnoître.

Un journal romain avoit inséré la lettre qui excitoit tant de troubles, la lettre où l'on se croyoit revenu à la pensée de Napoléon voulant que les quatre articles fussent des *vérités* de foi, la lettre où l'on établissoit que cette prétention étoit inconvenante, inadmissible, ridicule et inutile. Le cardinal della Somaglia fut interpellé à ce sujet par le chargé d'affaires du roi, qui, le 28 juillet, dut écrire à sa cour.

Il faut convenir qu'il y a des affaires que le temps rend plus tard bien petites; mais si elles ont amené des faits importans, il faut donner place aux petites affaires comme aux grandes.

« J'ai demandé à Son Eminence pourquoi, dans le *Diario* du 24, journal officiel, censuré directement à la secrétairerie d'Etat, on avoit inséré la lettre attribuée par la *Quotidienne* à M. l'archevêque de Paris. J'ai représenté à Son Eminence, que sans aborder le fond de la question traitée dans la lettre, on pouvoit s'é-

tonner du ton et de la forme de cette pièce ; qu'on avoit su le samedi 24, à neuf heures du matin, que la *Quotidienne* n'attribuoit plus cette lettre à M. l'archevêque de Paris, mais bien à un autre archevêque ; qu'ainsi à cinq heures du soir, moment où paroissoit le journal romain, on eût pu se dispenser de nommer dans le journal M. l'archevêque de Paris.

» J'ai prié Son Eminence de me dire, si jamais elle permettoit que ses journaux censurés, qui sont si aveuglément soumis à son autorité, renfermassent des injures contre M. de Saurau, ministre de l'intérieur en Autriche, ou M. Tommasi, ministre de l'intérieur à Naples.

» J'ai fait observer de plus, que comme il étoit arrivé que M. de Quelen, cité d'abord, n'avoit pas avoué cette lettre, il pouvoit se faire que l'autre Prélat nommé ensuite par la *Quotidienne*, M. de Toulouse, ne consentît pas à prendre en public la responsabilité d'une pièce qui peut en premier lieu ne pas exister, ou qui, si elle existe, n'est que confidentielle, et porte avec soi quelque chose de désagréable et de fâcheux pour quiconque s'en déclare l'auteur en présence du gouvernement français : qu'ainsi, le *Diario* seroit obligé de se corriger une première fois, puis une seconde, puis toutes les fois que la *Quotidienne* elle-même seroit contrainte de retirer ses assertions : enfin, que dans une question où la cour romaine étoit intéressée, il étoit de sa gravité, de sa grandeur, de sa dignité, de procéder autrement qu'en répétant des injures.

» M. le cardinal m'a répondu qu'il ignoroit cette insertion, qu'il la désapprouvoit ; que le rédacteur mal surveillé se l'étoit permise de lui-même ; que le cardinal Consalvi avoit beaucoup étendu la rigueur de la

censure, tandis que lui, cardinal della Somaglia n'avoit pas aimé ces entraves; que je pouvois me rappeler qu'en 1815, à l'époque où il étoit à la tête du gouvernement, pendant le séjour du Pape à Gênes, il avoit autorisé la publication d'un autre journal, moins sec et plus libre que le journal romain; qu'il avoit permis qu'on parlât à son aise, dans cette feuille, de la querelle de Murat et des Autrichiens, et qu'il étoit fâché de ce dont je me plaignois à lui.

» J'ai répété que malheureusement l'insertion n'avoit pas été faite dans le journal appelé *Notizie del Giorno*, et portant en effet une laisse plus longue, mais bien dans le *Diario*, dit *Cracas*, journal officiel, et depuis soixante-dix ans monument inébranlable d'impassibilité, et modèle du plus profond respect pour les souverains et leurs ministres. M. le cardinal ne m'a plus rien dit, si ce n'est que le rédacteur, M. Cavaletti, étoit très-répréhensible.

» Néanmoins, Son Eminence a désiré continuer l'entretien; elle m'a prié de me rasseoir, et elle a entamé le fond de la question, mais d'une voix plus foible et moins calme qu'aux précédentes audiences.

« Monsieur, notre nonce, monsignor Macchi, ne nous a jamais rien dit de cette circulaire; elle n'est peut-être pas vraie aussi. Si elle est vraie, pourquoi reprendre cela? Ecoutez-moi. J'ai passé cinq ans en France; j'ai vu de près vos évêques, votre clergé. Ils ne sont pas, croyez-moi, dans les opinions de 1682. Pénétrez-vous bien de cela. Ils conviennent que ces déclarations ont favorisé le débordement des opinions protestantes et de toutes les dissidences, et même de l'impiété. Vivons en paix! Je puis vous assurer avec ma sincérité ordinaire, que nos actes sont rédigés dans la meilleure foi, dans

les meilleures intentions. Pourquoi réveiller tous ces embarras ? »

Ici le chargé d'affaires voulut essayer une réponse qu'il avoit déjà faite à ce sujet au cardinal Litta, pendant que tous deux se trouvoient à Viterbe, en 1815, au moment où Pie VII se retiroit à Gênes. Cette objection devoit frapper le cardinal Litta, né Milanais, et pourtant il l'avoit accueillie avec assez de sang-froid, quoiqu'il vît bien qu'il pût s'agir de quelque crainte éventuelle, inspirée, pour des jours éloignés il est vrai, par l'Autriche. Le cardinal avoua qu'il avoit pensé aussi à la situation supposée, et qu'il gardoit même dans ses papiers quelques notes sur cette éventualité que lui, membre du Sacré Collége, ne vouloit d'ailleurs regarder absolument que comme purement politique. Le chargé d'affaires, pensant donc qu'à tout hasard il n'étoit pas impertinent de répéter à un homme aussi sage que le cardinal della Somaglia, une supposition qui n'avoit pas irrité le bon sens et le dévouement d'un homme aussi remarquable que le cardinal Litta, continua ainsi, comme on le voit dans sa dépêche :

« Mais, monseigneur, ai-je repris, vous savez combien j'aime à respecter Rome dans Rome, et surtout au Vatican, là, si près des appartemens qu'occupe

notre Saint Père : permettez cependant une observation.

» Je suppose qu'une puissance militaire, si vous ne voulez pas l'Autriche avec l'empereur, qu'elle a aujourd'hui, et le ministre qui gère si habilement et si sûrement les affaires de l'empereur ; je suppose que la Russie ou l'Angleterre vous opprime un jour ; qu'elle dicte ses lois dans vos villes ; que vous deveniez soumis à une influence ennemie des Français, et qu'elle cherche, en votre nom, à inonder la France de doctrines ennemies de vous et de nous ; ne pourriez-vous pas laisser quelque chose de cette digue derrière laquelle nous serions retranchés ? On ne sauroit plus nous faire du mal au nom de la religion, et pour la question militaire, nous n'avons besoin de personne. »

« C'est vrai, dit le cardinal, une puissance pourroit venir ici chercher des armes contre vous, cela se voit et se comprend tous les jours ; mais nous résisterions ; enfin, sans en dire davantage, espérons que la paix la plus stable se perpétuera entre nous. »

» Voilà, Monseigneur, les paroles de M. le cardinal et celles que j'ai échangées avec lui, quoique je ne croie pas beaucoup à la bonté des argumentations que j'ai employées. Je dois ajouter que les siennes comme les miennes n'étoient pas prononcées sans un air de trouble qui altéroit jusqu'à notre voix et à notre maintien. »

La dépêche se terminoit ainsi :

« Le cardinal della Somaglia est un homme dont il faut soutenir la sensibilité, en prenant garde qu'il ne perde courage. Ses représentations, plus fortes dans le

cabinet de son souverain qu'il ne peut nous l'avouer dans une conférence, ont déjà changé souvent les déterminations du Pape, qui est un prince éclairé, et qui cherche la vérité, d'abord pour bien connoître sa position, ensuite pour servir la religion dans un degré juste et convenable de zèle et de condescendance judicieuse et permise. »

Ce qui étoit singulier, dans une circonstance qui ne regardoit que la France, c'est que la lettre publiée par la *Quotidienne* étoit, pour des hommes nés à cinq cents lieues de notre patrie, une opinion dangereuse. Les étrangers jugeoient ainsi une question qu'ils ne pouvoient pas bien comprendre.

Les Russes voyageurs, qu'on ne s'attendoit pas à trouver dans une telle discussion, ne cessoient de dire qu'ils avoient prédit ce qu'on voyoit arriver, et qu'on ne les avoit pas écoutés. Il leur fut répondu que tout cela ne les concernoit en rien, et qu'ils n'aimoient ni Rome blâmée, ni Rome approuvée.

Plus que jamais, depuis 1814, il existoit un travers chez les étrangers; ils se mêloient de nos affaires. En quelques points, libéraux outre mesure, ils donnoient gain de cause à des excès connus pour tels, et dont nous étions, comme nous le sommes encore, comme nous le serons toujours, les seuls juges, et sur mille questions

où les hommes royalistes professoient des opinions réservées, ils nous renvoyoient au despotisme de leur pays, qui ne pourra jamais exister chez nous, au moins avec notre consentement.

C'est une chose parfois intolérable que cette obstination des esprits forts d'autres nations, qui nous interrogent, qui nous méprisent, qui nous repoussent, qui nous tracent des lignes dont nous ne pouvons pas, disent-ils, nous écarter, qui écrivent que nous sommes des sots et des lâches, dans tous les partis (ce qui n'est pas vrai), et qui feroient mieux de donner à l'examen des institutions de leur pays, un temps qu'ils perdent à déraisonner sur les embarras du nôtre.

Dans la même dépêche, on trouve les informations suivantes :

« Les gouvernemens étrangers tourmentent souvent les correspondances de leurs évêques avec Rome.

» Chez nous la correspondance des évêques est entièrement libre. Le cardinal Consalvi s'étoit signalé à lui-même cette liberté de relations de nos évêques, mais par suite de sa propre vanité il ne s'en affligeoit pas, et par l'effet des calculs de sa politique il savoit ce qu'il lui importoit de savoir. Je ne pense pas que les mesures employées par les autres cours, et amenées par une longue succession de temps et de cette sorte de patience qui n'est pas française, soient applicables à la France et praticables pour le mal présent, s'il y a un mal. Peut-être aussi ne faut-il pas irriter le caractère un peu susceptible de notre clergé, qui a bien des

droits à des ménagemens, parce qu'il est un clergé éminemment vertueux, hautement instruit, et que notre épiscopat a toujours présenté à la chrétienté en général, le spectacle d'un imposant mérite uni à une piété exemplaire. »

Dans une lettre particulière, le chargé d'affaires écrivoit que toutes les agences organisées contre les autres évêques d'Europe, enlevoient à la dignité d'une ambassade une partie de cette fleur de désintéressement qui convient si bien à une mission royale, parce que, dans les *propines* ou droits payés par les divers peuples, se trouve une somme plus ou moins forte qui est attribuée aux agens diplomatiques ou à des autorités consulaires. Déjà payés par l'Etat pour gérer toutes les affaires, ils ne devroient pas attendre un salaire particulier toujours prélevé sur l'*impétrant*. On demandera actuellement pourquoi ce que Napoléon a fait il y a dix-huit ans, dans les derniers temps de son règne, peut être contesté aujourd'hui; en voici la raison : le gouvernement est différent et meilleur sous des rois légitimes. Il est bien qu'à tout prix on laisse à nos évêques une liberté dont ils n'abusent pas, et qui donne au Saint Siége la facilité d'entretenir avec eux des relations directes, non moins utiles à la religion qu'à l'Etat lui-même, par suite de mille raisons de courage et de di-

gnité qu'on n'expliquera pas davantage. Le Saint Siége ne vouloit nulle part blesser aucun gouvernement; c'est une vérité incontestée à Rome : Léon XII étoit entré dans la voie de la modération et des égards pour le gouvernement français. On dira qu'un prêtre peut commettre une imprudence; si, par impossible, il arrivoit qu'une remontrance fût malheureusement nécessaire pour un cas où un prêtre seroit compromis et auroit voulu blesser une loi respectable de l'Eglise, à l'aide de cette correspondance (je ne parle pas des lois civiles), la voix du Saint Siége, qui se fait entendre en secret, est douce et persuasive, ne punit que ce qu'il faut punir, ne va pas au-delà, et punit en aimant. La voix du magistrat, dans ce cas, ne punit pas bien, parce qu'elle punit publiquement. Le lendemain d'une telle sentence de Palais, les ennemis de la religion et de la morale redoublent d'insolence, et le gouvernement qui a cherché, suivant ce qu'il croit, à étouffer un mal, n'a fait qu'augmenter les dangers de sa situation, placer la *Justice* sur un mauvais terrain, et aggraver les douleurs de la patrie.

CHAPITRE XXII.

ENVOI D'UN ARCHEVÊQUE A MEMPHIS. LE CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE LE RECOMMANDE A M. DROVETTI, CONSUL GÉNÉRAL DU ROI A ALEXANDRIE. RÉCLAMATION D'UN GRENADIER QUI PRÉSENTE AU PAPE LE MAUVAIS PAIN DONT ON NOURRIT LES SOLDATS. LE FOURNISSEUR EST SÉVÈREMENT PUNI. NOUVELLES MESURES PRISES CONTRE LES BRIGANDS. RÉPONSE DE LOUIS XVIII A LA LETTRE QUE LE PAPE LUI AVOIT ÉCRITE LE 4 JUIN. DÉPÊCHE DU CHARGÉ D'AFFAIRES A M. DE VILLÈLE RELATIVEMENT A CETTE RÉPONSE. L'AUTEUR S'APPRÊTE A PRÉSENTER DES RÉFLEXIONS SUR LA SITUATION OU SE TROUVENT LÉON XII ET LOUIS XVIII.

L'ESPÉRANCE assez plausible d'améliorer l'état de la religion en Egypte et dans les pays limitrophes de l'Afrique, avoit engagé Sa Sainteté, d'après l'avis de la Propagande, à confier le titre d'archevêque cophte de Memphis, à M. Abraham Chasciour de Taata, élève du collége Urbain de la Propagande. Pour montrer l'intérêt que le Saint Siége prenoit à un objet si important, le Pape voulut sacrer lui-même le

nouvel archevêque ; la cérémonie eut lieu dans la chapelle Sixtine, le 1er août.

Dans le corps diplomatique, sans avoir des raisons déterminées, on murmuroit contre cet envoi d'un archevêque titulaire à Memphis, devenu aujourd'hui à peu près un désert ; le nouvel archevêque devoit être accompagné du Père Canestrari, Minime. Nous avions à Rome une maison française de cet ordre, où il ne restoit plus qu'un seul religieux. Il me pria de recommander le Père Canestrari à notre consul d'Alexandrie, M. Drovetti ; je ne m'y refusai pas. On verra que ce simple égard, qu'on ne dénie en général à personne, devint une circonstance fort heureuse pour le nouvel archevêque, mais non pas dans le sens qu'il en attendoit.

Un fait arrivé à cette époque montre l'esprit d'équité du Saint Père et une vive sollicitude pour supprimer les abus. Sa Sainteté, visitant un jour les prisons, un grenadier de ligne, qui se trouvoit là de garde, lui présenta un pain de munition, en la priant de remarquer à quel point il étoit de mauvaise qualité. Le Saint Père fit examiner juridiquement le pain, qui fut trouvé d'une qualité mauvaise, et en contravention avec le marché pour la fourniture. Le fournisseur fut en conséquence condamné à une

amende considérable que l'on distribua dans toute la division qui avoit dû se nourrir du mauvais pain. Le grenadier fut en outre loué de son action, et il obtint une récompense.

Toute l'Europe venoit de recevoir la bulle du Jubilé, et beaucoup de ses habitans s'apprêtoient au saint voyage. Plus que jamais il falloit pacifier les routes : l'opinion publique avoit été rassurée par la nouvelle de l'arrivée prochaine d'une armée suisse à Naples ; mais il falloit que les espérances des Romains fussent soutenues par des mesures que le gouvernement pontifical prendroit de son côté, pour rendre plus certaine et absolument infaillible la destruction des brigands. Monsignor Benvenuti résidoit de sa personne dans la province de *Marittima e Campagna;* il se détermina à ordonner que les personnes placées sous la surveillance de la police ou qui pourroient l'être à l'avenir, et les parens des brigands déclarés tels, seroient tenus de rentrer dans leurs domiciles respectifs avant le coucher du soleil, et n'en pourroient sortir avant l'aurore, sous des peines très-sévères. Quiconque rencontroit les brigands, en quelque lieu que ce fût, et qui étoit contraint d'avoir quelques relations avec eux, étoit tenu d'en donner avis à l'autorité ou au chef du poste le plus voisin. La perte de temps qu'occasionnoit

ce dérangement étoit couverte par une indemnité; il n'en coûtoit rien pour être honnête homme et sujet fidèle.

Enfin, les personnes en surveillance, les parens des brigands, en un mot tous les suspects, ne pouvoient sortir de leur commune qu'avec une feuille de route délivrée à cet effet. Les bergers et les gardiens de troupeaux étoient soumis aux mêmes formalités, et les propriétaires de bestiaux se virent assujétis à des déclarations qui rendoient plus facile cette surveillance.

Quelques précautions étoient ordonnées relativement au droit de chasse et au port d'armes. Les immunités locales et personnelles étoient suspendues, et les délits concernant le brigandage devoient être jugés aussi sommairement et aussi brièvement qu'il étoit possible par un tribunal composé de trois assesseurs, d'un officier militaire, et présidé par le délégué extraordinaire.

Le Pape se livroit tout entier à l'examen des mesures et des dispositions nécessaires pour détruire le brigandage et rendre le Jubilé possible sans scandale (1), lorsque le 9 août le chargé

(1) Déja certainement Rome n'offroit plus ces scènes de désolation si vigoureusement décrites par M. Nodari, parlant des temps anciens : « *Creberrimæ hominum ad licentiam hastato cultello armatorum, rixæ, vulnera, internectiones, quæ tanto magis grassabantur,*

d'affaires de France reçut l'ordre de remettre au Pape une réponse du roi à la lettre de Sa Sainteté du 4 juin. Cette réponse étoit cachetée ; mais une copie, appelée *de chancellerie*, étoit jointe à la dépêche ministérielle. Pour l'intelligence de toute cette affaire, il est important de rapporter d'abord ici la lettre du roi.

Très-Saint Père,

« Les sentimens de peine et d'amertume que Votre Sainteté m'a exprimés sur la situation de l'Eglise de France, me font reconnoître la nécessité de dissiper ses inquiétudes, et de répondre à la confiance qu'elle me témoigne, en m'ouvrant à elle avec la même sincérité. Mes vœux pour la prospérité de la religion sont connus de Votre Sainteté. J'ai cherché, comme les rois mes prédécesseurs, à l'étendre, à l'affermir par l'appui des lois et des institutions, par le concours et le zèle des magistrats, par la faveur spéciale accordée à l'enseignement des saines doctrines ; la prompte création des évêchés, leur dotation et le développement pro-

» *quanto impunius immunitates atque asyla istius modi facinorosis* » *ultro patebant*. » (Nodari, p. 13.) Les Français avoient porté des peines terribles contre tout homme armé de couteaux : Consalvi s'étoit bien gardé de souffrir que ces lois nouvelles tombassent en désuétude. Cependant quelquefois, à la suite d'une dispute, des ivrognes en venoient aux couteaux. Léon XII vouloit et devoit absolument déraciner cette criminelle manie, pour présenter aux étrangers *la Rome du peuple* aussi pure, aussi noblement civilisée que l'autre Rome, qui charme par la douceur de ses mœurs et par ses habitudes de politesse.

gressif de tous les établissemens qui s'y rattachent, ont été l'objet de ma sollicitude. L'influence de la religion s'étend d'une manière sensible, ses temples reprennent leur splendeur, et le nombre des fidèles qui s'y réunissent s'accroît tous les jours. Voilà, très-Saint Père, l'heureux résultat des mesures que j'ai adoptées de concert avec le Saint Siége, pour entourer d'un nouvel éclat la religion de mes pères. Votre Sainteté approuvera que je lui témoigne ma surprise de l'inexactitude des rapports qu'elle paroît avoir reçus de France, et qui, dictés par un zèle imprudent et peu éclairé, auront trompé la religion de Votre Sainteté sur le véritable état des choses. Qu'elle daigne s'en rapporter à mon expérience et au zèle qu'elle me connoît pour le bien de l'Eglise! Je saurai, en tout temps, concilier ses droits avec ceux de ma couronne, et aviser à ce qu'il conviendra de faire pour maintenir l'union et la concorde entre tous mes sujets. Affermi dans la marche que j'ai suivie jusqu'à ce moment, puisqu'elle n'a pas trompé mes espérances, et que Dieu a daigné bénir mes desseins, j'espère, avec son aide, persévérer dans la même voie. Je protégerai, comme roi et comme fils aîné de l'Eglise, tous les droits et les intérêts qui m'ont été confiés, et si l'exemple de la France peut avoir, ainsi que Votre Sainteté le désire, une heureuse influence sur les autres nations, je me féliciterai encore plus du bien qu'il m'aura été permis d'accomplir. Je m'empresse de renouveler à Votre Sainteté les assurances du respect filial, avec lequel je suis,

TRÈS-SAINT PÈRE,

De Votre Sainteté, le très-dévot fils,

Saint-Cloud, le 20 juillet 1824. LOUIS. »

Lorsque je pris connoissance de cette ré-
ponse, je me rappelai sur-le-champ une lettre
du cardinal de Bernis, en date du 17 août 1774 :

« J'ai étudié profondément ce pays-ci ; je l'ai consi-
déré en grand et dans ses détails. J'ai pensé que,
comme la religion est la chose la plus importante, il
étoit essentiel que le roi très-chrétien fût en bonne
intelligence avec le chef de l'Eglise, et lié avec lui, non-
seulement pour faciliter le succès des affaires ecclé-
siastiques de son royaume, mais aussi pour continuer
à jouer le beau rôle de protecteur du Saint Siége et de
l'Eglise. »

Dans ces dispositions, je rendis compte
ainsi à M. de Villèle de ce qui avoit été fait à
la suite de la réception de cette lettre :

MONSEIGNEUR,

« J'ai reçu la lettre de Votre Excellence, numéro
2 ; je me suis empressé d'exécuter vos ordres. J'avois
obtenu une audience de Sa Sainteté pour le mardi
10 août. Je voulois tâcher de savoir ce qu'elle pensoit,
après avoir recueilli plus d'informations, de cette pu-
blication de lettre d'archevêque et du réquisitoire du
procureur du roi ; mais recevant de Votre Excellence
une lettre si importante, et ne voulant pas être incer-
tain sur le jour d'audience, qui pouvoit être remis,
puisque je n'avois parlé que d'un simple compliment,
j'écrivis le samedi 7 à M. le cardinal secrétaire d'Etat,
que je devois présenter au Saint Père une lettre du

roi, et que je demandois si Sa Sainteté ordonnoit que le jour d'audience déjà indiqué fût maintenu, ou si elle vouloit en indiquer un autre.

» Le dimanche 8, Son Eminence m'a fait connoître, de la part de Sa Sainteté, que le jour d'audience pour mardi étoit maintenu ; mais ce matin j'ai reçu de très-bonne heure une lettre du cardinal, qui m'annonce que le mardi étoit pour Sa Sainteté un jour rempli d'empêchemens divers, et qu'elle daigneroit me recevoir le jour même à midi.

» Je sors donc du Vatican. J'ai été introduit auprès de Sa Sainteté par Monsignor Barberini, suivant les formalités accoutumées, et j'ai remis la lettre du roi, qui étoit cachetée.

» Le Saint Père ne l'a pas ouverte devant moi ; je n'ai donc pas pu l'entretenir du contenu de cette lettre. J'étois cependant curieux de savoir au moins à quelle date avoit été écrite la lettre du Pape au roi, circonstance tout-à-fait oubliée dans les informations qu'avoit bien voulu me donner Votre Excellence.

» Le Pape, tout en regardant la lettre déposée sur son bureau, m'a demandé, avec un vif intérêt, des nouvelles de Sa Majesté et de toute la famille royale. J'ai répondu que nous avions le bonheur de recevoir les meilleures nouvelles à cet égard. La conversation a tombé sur la fête de saint Louis ; le Pape m'a dit de lui-même : « Nous savons qu'il est d'usage que nous allions à votre église ; nous irons y prier comme ont fait nos prédécesseurs ; nous n'y manquerons pas. »

» Successivement on a parlé des missions qui se font à Rome, et du duc de Lucques, qui y manifeste en toute occasion une piété digne de louanges ; ensuite j'ai pris congé du souverain Pontife, persuadé qu'il n'avoit pas

une idée positive de ce que pouvoit contenir la lettre du roi. Cependant j'avois en même temps remarqué que, dans sa curiosité inquiète, il avoit voulu témoigner à l'agent de Sa Majesté une bienveillance toute singulière.

» J'ai trouvé Sa Sainteté en bon état de santé : le visage étoit moins abattu qu'à l'ordinaire ; la physionomie étoit riante et gracieuse.

» Des appartemens du Pape, les appartemens d'honneur, qui sont dans la partie supérieure du palais, suivant l'usage d'Italie, je suis descendu dans ceux de M. le cardinal secrétaire d'Etat, et je lui ai dit tout ce qui s'étoit passé entre le Saint Père et moi.

» Il m'importoit surtout, ainsi que je l'ai rapporté plus haut, d'apprendre avec détails à quelle époque avoit été écrite la lettre mystérieuse dont je remettois la réponse. Je soupçonnois vaguement un américain d'avoir été le porteur des informations de France, dont le Pape avoit parlé dans cette lettre. Je fis donc à Son Eminence, de la manière la plus franche et la plus ouverte, comme avoient fait entre eux les deux souverains, toutes les questions qui pouvoient le mettre dans le cas de m'éclairer.

» Je lui demandai quand la lettre de Sa Sainteté avoit été écrite, qui en avoit été le porteur, et quel degré de confiance Son Eminence avoit obtenu du Pape en cette circonstance.

» Cet excellent cardinal me répondit ainsi : « Je ne
» sais rien de cette lettre que par le nonce. Le Pape ne
» m'en a rien dit ; il fait ainsi souvent avec moi. Cette
» lettre doit avoir été portée par M. de Montmorency.
» Le pape reçoit tout le monde, écoute tout le monde,
» fait beaucoup de choses seul, et en réponse à une

» petite lettre du roi, relative je ne sais à quoi, que M. de
» Montmorency-Laval lui a remise quelques jours avant
» son départ, il a cru apparemment devoir écrire au roi.
» M. de Montmorency lui-même n'aura pas su ce que
» c'étoit. Le nonce me marque dans sa correspondance
» que le roi a reçu cette lettre avec déplaisir ; vous
» venez apparemment d'apporter la réponse de ce dé-
» plaisir. »

» Il me sembla alors, Monseigneur, que je devois à M. le cardinal secrétaire d'Etat la confidence entière; d'ailleurs une copie de chancellerie est remise à un agent diplomatique pour qu'elle soit communiquée au ministre des affaires étrangères du prince à qui le roi écrit. Je communiquai donc à M. le cardinal les principaux articles de la lettre du roi. Son Eminence remarqua les expressions de « *surprise, zèle imprudent et peu éclairé ;* » en général elle parut ne pas voir avec peine la tournure qu'avoit prise cette affaire et la suite qu'on lui avoit donnée en France.

» S. E. ajouta : « Le Pape a fait cela ; il ne le fait plus.
» Ce n'est pas bien de le faire. Je lui dis toujours : Ces
» démarches ne mènent à rien, et quoique je les ignore
» d'abord, elles doivent toujours revenir sur mon *tavolino;*
» je vous assure que c'est le Pape qui a fait cela *tout seul.*
» Dans son zèle, il n'a aucune mauvaise intention ; mais
» encore une fois c'est changé. Il me consulte davantage
» à présent ; il voit moins d'étrangers. Pour Lamennais,
» on craignoit peut-être qu'il ne vît trop le Pape. Eh
» bien, vous ne savez pas que la première fois, il lui parla
» très-peu, et si peu, que celui-ci en étoit mécontent et
» vouloit partir. A la dernière audience où il l'a vu, ils
» ont parlé beaucoup, et ce qui est resté de lui à Sa Sain-
» teté, c'est qu'il est un *esaltato.* Cependant Lamennais

» ni son compagnon, comme vous dites vous-même, ne
» sont pour rien dans cela; c'est d'une date antérieure. »

» Voilà, Monseigneur, ce que m'a dit M. le cardinal secrétaire d'Etat. Il ne connoît pas la lettre au roi; il pense qu'elle a dû cependant être écrite en termes mesurés, quoiqu'elle ait excité l'étonnement de Sa Majesté, qui a fait, en la lisant, une exclamation remarquable.

» Le cardinal a dit ensuite à plusieurs reprises que la réponse étoit très-bien; qu'elle étoit chrétienne, royale et respectueuse; que les reproches étoient *touchés* comme il le falloit; qu'il se feroit montrer par le Pape la minute de la lettre au roi, parce qu'il savoit que le Pape gardoit ses minutes, et qu'avec les dépêches du nonce qu'il avoit là sur sa table, et qu'il n'avoit pas encore lues (chose assez bizarre!), il alloit entrer dans la pleine connoissance de toute cette affaire, demander la lecture de la lettre originale du roi, et que le lendemain, si je venois à l'audience ordinaire du mardi, il m'en diroit davantage.

» En descendant des appartemens du Pape, Monsieur le comte, je m'étois bien souvent interrogé moi-même pour décider avec moi, s'il ne seroit pas bien que je m'abstinsse de me présenter chez le cardinal, afin de laisser au Pape seul le secret du petit embarras où il alloit se trouver; mais j'avois lu le *Moniteur* avant de sortir. Il y étoit annoncé à la date du 26, que le nonce avoit été admis à l'audience de Sa Majesté. Je devois donc présumer que le roi lui auroit pu dire qu'il avoit fait passer à Rome une réponse à une lettre du Pape, et je devois croire que Sa Majesté auroit pris dans cette audience le même ton qu'elle avoit jugé à propos de prendre dans sa lettre.

» Alors, quand bien même je ne me fusse pas présenté chez le secrétaire d'Etat, il n'en eût pas moins tout su par le nonce, et moi, votre agent, j'aurois en me taisant, par un ménagement dont on ne m'auroit peut-être pas su gré, perdu l'occasion, tout en remplissant complètement mon devoir, de pénétrer davantage dans l'intimité de l'homme que les affaires viennent nécessairement retrouver à son *tavolino*.

» L'expérience m'a appris dernièrement qu'on a voulu lui faire un mystère des principaux objets de la mission des cardinaux Rivarola et Pallotta, et qu'il est parvenu à démêler tous les secrets du premier, et à perdre le second.

» Le cardinal Consalvi a organisé la secrétairerie d'Etat de manière qu'il semble que les affaires qu'on veut en détourner doivent cependant finir par y entrer, quelque soin que l'on prenne de leur donner un autre cours. Le nom de *secrétairerie d'Etat* a gardé une partie de sa force magique, quoique l'homme soit bien différent.

» La cour romaine ne peut se dissimuler que depuis l'échec des couronnes dans le conclave, tous les cabinets sont plus ou moins en froideur avec elle. Je suis persuadé que la fête de la saint Louis sera dignement célébrée, et que, si la plainte du procureur du roi est rédigée, comme on n'en peut douter (car ce procureur du roi est un homme sage), uniquement dans la juste mesure des règles que nous avons besoin de fixer sans vieilleries, sans l'inutile emploi des armes qui ont été funestes à la monarchie, ici on fermera les yeux sur des explications domestiques dans lesquelles on aura l'habileté de ne pas intervenir, d'autant plus qu'une seconde lettre de Mgr l'archevêque de Toulouse, qui rétracte en partie la première, a déjà préparé les esprits

aux déclarations qu'on attend du gouvernement du roi. Oui, Monseigneur, je ne sais pas si je m'abuse, mais depuis que le roi a parlé, je ne vois plus ici de danger, et M. le duc de Laval trouvera une meilleure position d'ambassadeur. Rome circonspecte ne vous tourmentera pas, et c'est après avoir vu les deux principaux personnages de l'Etat que je présente cette assurance. »

P. S. Rome 10 août 1824.

« Je sors de l'audience ordinaire du Vatican ; je vais continuer de rendre compte à Votre Excellence des explications que j'ai reçues de M. le cardinal-doyen.

» Il avoit reconnu toute l'importance de mes communications, et sous le rapport de l'intérêt de son pays et sous celui de sa propre position, comme ministre, je le laisserai parler lui-même :

» J'ai commencé après votre départ d'hier, m'a-t-il » dit, par lire attentivement l'expédition du nonce du » 27 juillet ; elle consiste en une dépêche *en clair* et une » dépêche *chiffrée*. Dans la dépêche *en clair*, le nonce m'en» tretient d'une audience qu'il a obtenue du roi, et d'au» tres détails (je vais vous lire tout à l'heure les deux » dépêches quand j'aurai fini mon récit) ; dans la dé» pêche *chiffrée* il m'annonce une lettre du roi au Pape.

» Armé de connoissances suffisantes, je suis monté » chez le Pape, et je lui ai lu les deux lettres du nonce. » J'avois demandé à Sa Sainteté une audience pour vous, » dans laquelle vous deviez lui remettre une lettre du » roi. Je n'ai pas eu besoin de dire que vous m'aviez » communiqué le contenu de cette lettre. Ainsi, cela res» tera entre nous (1). Elle devenoit naturellement le texte

(1) Je ne crois pas être un indiscret quand dix-huit ans sont écoulés. D'ailleurs, tout ceci fait un honneur infini à Son Eminence.

» de mes discours; j'ai attaqué le Saint Père en lui disant: « Vous l'avez lue cette lettre? » Il m'a répondu : « Non.
» J'ai voulu la lire, je l'ai décachetée, j'en ai vu quelques
» mots, mais l'encre est si blanche que je n'ai pas pu en
» achever la lecture.—Votre Sainteté veut-elle que je
» l'achève? — Mes yeux sont si affoiblis, a continué le
» Pape, que je n'en puis venir à bout. » Ici une digres-
» sion entre le Saint Père et moi sur l'excellence de mes
» yeux de quatre-vingts ans, et valant mieux que ceux
» du Saint Père, qui sont cependant plus jeunes de seize
» ans.

» J'ai pris la lettre des mains de Sa Sainteté, et je
» l'ai lue tout entière posément. Le Pape a fait un mou-
» vement très-marqué quand il a entendu le mot *surprise*.
» Cette lettre étoit absolument telle que celle que je
» connoissois; il n'y avoit pas un mot de différence.

» J'ai rappelé ensuite au Saint Père qu'en lisant
» celle qu'il avoit écrite lui-même, le roi avoit dit :
« *Mais comment! le Pape veut-il donc que je renvoie mon*
» *ministère?* — Oui, a repris le Pape, le nonce nous l'a
» écrit; mais j'ai fait cela dans une effusion de cœur. Il y
» avoit cette occasion. J'ai parlé à cœur ouvert, comme
» j'aurois fait pendant ma nonciature à Paris. Je n'ai vu
» rien là de mal. Cela a été un mouvement de moi que
» j'ai suivi; mais je n'entendois pas que le roi renvoyât
» son ministère. C'étoient des phrases générales d'effu-
» sion et de confiance. »

» Le cardinal m'a dit ensuite qu'il avoit parlé au Pape sur ce genre de communications, ainsi qu'il en étoit convenu avec moi, et il a fini par m'assurer que rien de ce malentendu n'altéreroit la bonne harmonie existante entre son maître et lui, ni celle qui existe entre Rome et la France.

» Puis il a pris les deux dépêches du nonce qu'il m'a lues tout entières et sans s'arrêter, pour ne pas être, disoit-il, en reste envers moi.

» Dans la dépêche *en clair*, le nonce dit qu'il a obtenu une audience du roi pour lui remettre la bulle du Jubilé. Il veut qu'on remarque la complaisance du président du conseil qui lui a fait obtenir cette audience, quoiqu'il soit d'usage que le roi ne reçoive jamais à Saint-Cloud. Le nonce paroît très-flatté de cette grâce ; il a été introduit avec les *honneurs* ordinaires. Le roi a reçu la bulle. Il a manifesté les sentimens de la plus haute piété : il a répondu qu'il faciliteroit à tous ses sujets les moyens d'aller recueillir les trésors de l'année sainte. Je crois, mais je ne suis pas sûr d'avoir bien entendu, que le roi étoit peiné de ne pouvoir aller à Rome (ici le cardinal a mal prononcé ce passage); le roi a parlé ensuite sur divers sujets. Il a charmé le nonce par la variété de ses connoissances, par la fraîcheur de son esprit, par le choix de ses expressions. Il a développé ses sentimens de respect pour le Pape. Enfin, le nonce est sorti de cette entrevue dans une extase d'enchantement qu'il décrit d'une manière spirituelle.

» Il annonce dans sa dépêche chiffrée qu'une lettre a été écrite au Pape par le roi ; que la lettre a été *rédigée par le ministère*. Il ne dit pas si le ton de la lettre est sévère ou non. Il ne dit pas si le roi lui a parlé de cette lettre, ou s'il en a su l'existence par quelque autre personne. Il présente une description plus détaillée que celle qu'offre la lettre du roi, de tous les bienfaits de Sa Majesté envers le clergé. Cette partie de la lettre est très-éloquente. Les accumulations se succèdent rapidement : les évêchés augmentés, les sé-

minaires dotés, l'instruction publique mieux rétribuée (le cardinal lisoit avec une singulière complaisance), une commission, composée du cardinal de La Fare, de Mgr l'archevêque de Besançon et de l'évêque d'Hermopolis, chargée de proposer les moyens de régler les différends survenus entre le grand-aumônier et l'archevêque de Paris; de justes éloges pour ces commissaires, la religion honorée, les belles cérémonies rétablies. Ces passages ont quelque chose comme d'une promesse faite par le nonce de ne laisser ignorer aucun bienfait du roi; promesse, du reste, si elle a été faite, que l'on a acquittée en galant homme qui s'exprime noblement.

» Ensuite le nonce parle de lui : il ne néglige aucun soin pour le service de la religion, de son souverain et de Son Eminence, et il arrive à des considérations sur les ministres.

» Ici, Monseigneur, je me mets à vos pieds pour vous supplier d'empêcher que jamais ces rapports ne reviennent aux oreilles du nonce (1).

» Les ministres du roi de France, dit le nonce, on ne peut pas dire qu'ils sont des saints; mais ils sont les meilleurs ministres qu'ait encore eus le roi. Ce seroit une insigne mauvaise foi que de douter de leur royalisme (ceci répond à un axiome qui n'est peut-être pas assez restreint dans la lettre du Pape au roi); on ne

(1) Ils parviendront à sa connoissance actuellement, et il les lira au milieu de ses utiles travaux dans sa légation de Bologne. Il a obtenu sa récompense; il est un des ornemens du Sacré Collége, il est constant dans ses magnanimes sentimens, il a vu et honoré le prince qu'il a appelé l'*enfant de l'Europe*. Le cardinal Macchi ne peut pas m'en vouloir, il ne doit résulter pour lui que plus de gloire, d'une publication qui m'a paru permise aujourd'hui.

peut douter de leurs qualités religieuses, mais ils craignent trop les libéraux (voilà une exacte vérité dans laquelle le nonce donne pleinement raison au Pape), ils sont souvent incertains au milieu de la fureur des partis. Ce qui excuse les ministres, c'est la violence du mouvement et des orages d'un gouvernement constitutionnel. » La lettre se termine par des réflexions générales qui n'ont rien d'important, et enfin, par des vœux pour que les bonnes intentions des ministres, *qu'il croit très-affermis*, secondent les travaux que le Saint Siége a entrepris pour le bien de la catholicité.

» Je vous ai rapporté, Monseigneur, l'*utile* et peut-être l'*inutile*. Je n'avois dans cette circonstance aucune observation à présenter à Son Eminence, et je lui devois trop de remercîmens pour ne pas lui témoigner une vive reconnoissance. J'ai écouté, comme elle vouloit, ce qu'elle m'a dit en cherchant à me persuader que le Pape n'avoit pas lu la lettre du roi avant que Son Eminence en eût fait la lecture devant Sa Sainteté. Je m'étois contenté d'une raison à peu près pareille, quand le cardinal m'avoit répondu relativement à l'ouvrage du Père Anfossi, que tous les censeurs n'en avoient lu que la préface.

» Ce qui est certain, c'est que nous n'avons pas un grand intérêt à rechercher minutieusement tout ce que se sont dit un souverain et son ministre qui se trouvoient ainsi en présence dans une sorte de gêne réciproque.

» Tout ce qui vous importe, c'est que, comme j'en suis convaincu, toutes ces confidences, à peu de choses près, sont l'exacte vérité (il n'y a aucun doute sur les lettres du nonce); ce qui vous importe, c'est que le Pape n'écrive plus de cette manière au roi; ce qui

vous importe, c'est que le crédit d'un cardinal aussi sage, aussi poli, aussi réfléchi, aussi modéré, aussi confiant, augmente tous les jours et renverse toute rivalité.

» A ces vertus déjà si nécessaires dans un homme d'Etat, il joint le don d'un courage très-reconnu dans les occasions qui en demandent. J'en citerai un exemple : car on affecte trop de répandre qu'il manque toujours d'énergie.

» Le jour de la bénédiction que le Pape alla donner, en octobre dernier, dans l'église des Espagnols, Son Eminence montra une grande fermeté. On ne sait pourquoi M. de Vargas, qui n'étoit pas ministre plénipotentiaire, voulut être placé dans le sanctuaire. Ce privilége n'est accordé à Rome qu'aux ambassadeurs. M. le duc de Laval en avoit joui à Saint-Louis, quelques jours auparavant. Le cardinal s'opposa à cette prétention avec une insistance qu'on n'attendoit pas de lui. M. de Vargas dut céder en cette circonstance. Le duc de Laval, qui pouvoit entrer dans le sanctuaire, resta en dehors auprès de M. de Vargas, par bon goût et par égard. Pendant vingt-deux ans on n'avoit jamais vu le cardinal Consalvi lui-même livrer ainsi à M. de Vargas une bataille rangée et la gagner. »

Il sera maintenant à propos de présenter quelques réflexions sur la situation où se trouvoient Léon XII et Louis XVIII.

CHAPITRE XXIII.

N RESPECTIVE DE LÉON XII ET DE LOUIS XVIII. LE
7A ENTENDRE UNE MISSION A UN BALCON DU PALAIS
EVALIER ITALINSKY. LE PAPE MANIFESTE DE NOU-
SES SENTIMENS DE BIENVEILLANCE POUR LA FRANCE.
CÉLÉBRÉE EN L'HONNEUR DE PIE VII. FÊTE DE
LOUIS. LE PAPE VIENT PRIER A L'AUTEL DU SAINT

'ape, rempli de reconnoissance pour plu-
:ardinaux qui l'avoient servi avec tant de
ment, persuadé comme eux que les cal-
litiques avoient trop dominé quelquefois
:s affaires de Rome, et qu'il étoit temps
:nir à une conduite plus ferme en ce qui
noit les intérêts religieux souvent oubliés
l'exigence des intérêts politiques, recevoit
aisir les informations qui pouvoient l'in-
et le fortifier dans son plan, sinon d'une
: *restauration religieuse* (on n'en étoit pas
à-fait, et le péril n'étoit pas si imminent),
ns dans un projet d'aider partout avec
té le retour de la pensée catholique. Le

Pape voyoit amoncelés sur son bureau les avis, les plaintes, les réclamations, les dénonciations, les informations accusatrices, et il gémissoit sous le poids du fardeau dont on l'avoit contraint de se charger. Ne balançons pas à dire qu'on l'avoit sollicité, de Rome et de Paris, à la résistance, peut-être à l'attaque. Il est certain que jusqu'au 4 juin il n'avoit témoigné aucune disposition à satisfaire ces mécontens. Croyons un Pontife si vrai, si franc, si courageux (les hommes courageux n'altèrent jamais la vérité). De lui-même, peut-être, au milieu de ses transes de douleur, il avoit écrit au roi; le Pape avoit cherché, en homme d'esprit, en homme habile, à toucher le roi, à le convaincre de la nécessité d'une marche plus vive, d'une manifestation de volonté plus assurée. Avouons cependant toujours qu'il avoit fait mal de ne pas consulter un de ses cardinaux, même un de ceux qui ne l'avoient pas porté sur la chaire de saint Pierre! Le Pape croyoit le roi en désaccord avec son frère Charles; mais le comte d'Artois entroit librement au conseil; s'il s'en abstenoit, il y étoit appelé avec cordialité. Le comte d'Artois connoissoit les intentions, les moindres actions, les projets réparateurs de M. de Villèle, et il les approuvoit. Dans le moment où la famille royale ne formoit qu'un vœu, survient une lettre où

l'on semble attaquer ce ministère qui ne déplaît à personne dans le château des Tuileries, ce ministère si universellement soutenu, ce ministère qui n'avoit d'ennemis que les libéraux. Il méditoit un grand acte de consolidation éminemment monarchique et national, un acte qui rétablissoit la confiance dans les relations des propriétaires entre eux, un acte qui ne pouvoit blesser que quiconque ne savoit pas ce que peuvent dans un grand royaume le respect pour la droiture, la morale et *la justice pour tous;* un acte qui favorisoit par ses restitutions imprévues, même des libéraux, des agitateurs, appelés aussi par suite des spoliations exercées sur leurs parens, à s'asseoir, comme les émigrés fidèles, à la table du *banquet;* et, dans un tel moment, tombe comme un coup de foudre un reproche qui cause la surprise la plus inattendue.

Léon XII n'étoit instruit d'aucune de ces circonstances, ce qui peut diminuer le tort d'avoir ainsi écrit au roi. Tous les jours les souverains, pensoit le Saint Père, peuvent se dire, peuvent s'écrire de pareilles confidences: le mal se trouve dans la situation où Léon XII étoit contraint de vivre. Après avoir écrit, il dit, il dut dire, à une seule personne, peut-être, qu'il avoit fait une telle démarche; peut-être répondit-il, ce Pontife harassé de tourmens,

peut-être répondit-il à des exigences de palais, plus impérieuses que jamais, et qui bravoient le cardinal della Somaglia; peut-être répondit-il par une communication seulement verbale de l'ingérence qu'il avoit cru permise pour le bien de l'Eglise. Voici venir les conséquences. Les amis de Rome écrivirent aux amis de Paris; un archevêque, déjà célèbre par la vivacité de ses opinions en ce genre, crut devoir appuyer le Saint Père. Alors le roi, le comte d'Artois, M. de Villèle et le ministère, se virent attaqués une seconde fois quand ils étoient discrets depuis plus d'un mois (la lettre, partie de Rome le 4 juin, avoit été remise vers le 20), et ils furent obligés de penser à la résistance.

Il fut résolu qu'on adresseroit une lettre au Pape. Nous voyons que cette lettre étoit rédigée par le ministère; elle est en quelques points peu conforme au langage *pesé* du ministre des affaires étrangères. Quoique raisonnable et facile à excuser dans le fond, elle pouvoit cependant allumer une sourde guerre, au moins réjouir nos ennemis. On voit que Louis XVIII pensa ainsi: ses grâces, ses manières envers le nonce, semblent mettre le roi hors de la question. Il restoit Rome, qu'il falloit apaiser. Le chargé d'affaires suivit la marche simple et connue des relations régulières, et le bon esprit du cardinal,

avec cela peut-être bien aise de trouver en défaut un maître aussi habile que Léon XII, acheva de tout disposer à une issue heureuse. Rome eût voulu n'avoir pas écrit sa lettre; Paris ne pouvoit retirer la sienne. Ni à Rome, ni à Paris, on ne pensoit à aigrir la blessure : d'un côté on regrettoit le coup; de l'autre on regrettoit la riposte. Ajoutons que le chargé d'affaires se souvint probablement de ce passage de l'histoire du maréchal de Villars. Ce général avoit lancé ses troupes sur l'ennemi : tout alloit bien; mais le maréchal voit revenir ses bataillons en désordre. Il ne peut ordonner qu'un ralliement à quelque distance. En se retirant, il rencontre un tertre assez élevé, s'y porte au galop pour voir quel étoit le degré de vigueur de l'ennemi dans la poursuite; il aperçoit que l'ennemi aussi est en déroute, et que le premier champ de bataille étoit vide; une terreur panique avoit saisi les deux armées. Villars s'écrie que l'ennemi se retire, et parvient à arrêter la fuite des siens. — Dans notre question, chacun vouloit la paix après avoir déclaré la guerre; la blessure fut guérie, et le fils aîné de l'Eglise se félicita de la bonne intelligence rétablie avec sa mère.

Les conséquences immédiates furent celles-ci : le ministère apprit que les rois de France

ne signent pas sans regret des lettres sévères adressées au Père commun des fidèles, et Léon XII commença à gouverner lui-même. Il écouta moins les *zelanti*, que Consalvi disoit si bien *passés en France*; et l'*indemnité*, ce grand acte de *réparation*, s'achemina vers son but avec la magnificence nécessaire pour assurer sa durée, la leçon qu'elle donnoit aux nations, et sa tutélaire et perpétuelle efficacité.

On avoit continué de faire des missions sur les places de Rome, et elles offroient toujours un grand concours de peuple; il fut alors convenu que le jour de l'Assomption le Pape cloroit les missions sur la place Navone.

A peu près dans le même instant, le roi nomma M. le baron de Damas ministre des affaires étrangères, et l'on préparoit à Rome, malgré le Pape, quelques complications qui pouvoient apporter du retard dans les affaires. On eut lieu de penser que M. Italinsky avoit appris de Paris, par M. Pozzo di Borgo, qu'il existoit un état de froideur entre Rome et le cabinet des Tuileries. La paix étoit rétablie; mais les autres cours ne le savoient pas. Singulier effet d'une politique qui n'a pas de bases fermes et décidées! On approuvoit à l'étranger la résistance du roi écrivant des lettres de mécontentement, et l'on s'apprêtoit à profiter du mécontentement pour

établir une influence contraire aux intérêts de la France. On ajoutoit à toutes ces suppositions de guerre secrète entre Rome et Paris, qu'il seroit utile, comme si cela eût été possible, de succéder au crédit de la France. Se rapprocher avec plus d'intimité d'un gouvernement auprès duquel la Russie entretenoit beaucoup de relations concernant les catholiques de Varsovie et de la Lithuanie, c'étoit une idée raisonnable et toujours utile; mais croire que par cette voie on remplaceroit dans le cœur de Léon XII, dans les dispositions du cardinal della Somaglia, une puissance *presque toute catholique, d'un seul morceau,* comme disoit un Russe, mu par un sentiment mal déguisé de dépit, cela n'étoit pas un projet qui pût réussir. Le Pape étoit porté, par une affinité particulière, à aimer les Bourbons et les Français, quelle que fût leur réponse à ses remontrances; une réponse un peu irrévérente étoit devenue le signal de la propre indépendance du Pape. Le cardinal della Somaglia, dont il y avoit lieu, à cette occasion, de rechercher les antécédens, étoit ce qu'on pouvoit appeler positivement *un royaliste français;* il avoit fait faire à ses frais un somptueux tableau qui représentoit l'apothéose de Louis XVI, et il ne se cachoit pas de son respect pour les Bourbons de Parme,

dont il étoit le sujet. Si Rome avoit pu rester blessée de la *surprise* de Louis XVIII, Rome avoit caché son ressentiment, et elle étoit trop pieuse pour ne pas le réprimer dans un de ces momens de clémence qui descendent de Dieu sur ceux qui le représentent ici bas. Ainsi c'étoit vouloir profiter d'une *querelle d'amis* pour envenimer leurs débats, sans espérance fondée d'en profiter. D'ailleurs, s'attaquer à des hommes d'esprit, de sens, de religion, à des hommes qui savent ce qu'ils veulent, qui le veulent toujours, et qui ne se laissent emporter par aucune imprudence dans la ligne des devoirs que l'Evangile leur a tracés, et dont ils ne peuvent s'écarter jamais, c'est une entreprise insensée, surtout quand on sait bien ce qu'on veut soi-même, et que l'on n'agit pas pour remplacer, par son propre catholicisme, celui des autres. Du reste, la bonne amitié de M. le chevalier Italinsky fut agréable au Saint Père et à son ministre : elle fut accueillie avec caresses ; mais peut-être, sans que M. Italinsky s'en doutât, elle fut dirigée par la Cour romaine elle-même vers ses intérêts bien entendus et le succès de la divine mission qu'elle est appelée tôt ou tard à remplir, et qu'elle remplira infailliblement.

Il étoit sagace observateur, quoique peu délicat dans le choix d'une de ses expressions que

je n'excuse pas, ce diplomate qui disoit : « Rome est invulnérable sur le dogme; quant aux affaires qui ne sont pas de dogme, et qu'on appelle politiques, Rome est le seul pays où on ne fasse jamais une sottise à fond. »

J'ai su de M. le cardinal della Somaglia qu'il avoit été, après y avoir bien pensé, le principal moteur dans les faits qui vont être rapportés. Croyoit-il moins que le Pape, si bon, si tendre, à la solidité de la paix rétablie?

M. Italinsky, le 7 août, à la même heure à laquelle la poste me remettoit la lettre du roi au Saint Père, s'étoit présenté chez le Pape, et lui avoit dit entre autres choses, qu'il l'invitoit à venir entendre, des appartemens qu'il occupoit au palais Pamphili, place Navone, les exercices des missions ; le Pape, après en avoir entretenu son ministre, avoit accepté la proposition.

En effet, le dimanche 15, Léon XII se rendit, *col treno di città*, chez M. Italinsky, qui n'avoit invité personne du corps diplomatique. Sa Sainteté entendit la mission des fenêtres du cabinet particulier du ministre, d'où, hélas! il sortoit souvent une foule de critiques contre les missions et les catéchismes que l'on faisoit assidument alors sous les fenêtres de cette légation. On avoit observé, dès les premiers jours, qu'elle faisoit fermer toutes les fenêtres

du palais. Après la mission, Sa Sainteté alla se placer sur un trône, en face du même palais, d'où elle donna sa bénédiction à une foule immense de peuple rassemblé depuis plusieurs heures dans ce local.

Il est difficile de décrire l'effet que produisit cette cérémonie imprévue. On ne peut pas assister à une scène plus touchante, et les Romains et les étrangers (1), qui étoient en grand nombre, donnèrent au Pape mille preuves d'enthousiasme et de reconnoissance.

Cependant on entendit, dans la société la plus élevée, blâmer cette présence du Pape aux fenêtres d'un ministre professant un autre culte, et qui avoit voulu Sa Sainteté pour lui tout seul; l'on disoit que si Consalvi eût fait faire un acte pareil au Pape Pie VII, on ne l'auroit jamais pardonné ni à l'un ni à l'autre. Léon XII ne disoit pas s'il étoit ou il n'étoit pas le moteur dans les faits dont tout Rome avoit été témoin.

On ajoutoit que le cardinal della Somaglia figuroit comme personne principale dans cette conjoncture remarquable; il passoit du trône du Pape au fauteuil de M. Italinsky, et il paroissoit, devant plus de quinze mille spec-

(1) Je me rappelle ici cette spirituelle épithète donnée par M. Nodari à la fréquence des étrangers qui abondent à Rome. « *Auriferam exterorum frequentiam.* » Nodari, p. 20.

tateurs, le conseiller de cette démarche.

Le chargé d'affaires de France put, à cette époque, partager jusqu'à un certain point les préventions générales; mais il s'en repent aujourd'hui. Au grand jour des événemens qui ont suivi, on reconnoît qu'il pouvoit y avoir pour le moment quelque chose de très-sage et de très-à-propos dans cette visite à M. le chevalier Italinsky; c'étoit sans doute une visite à la Pologne, et l'esprit conservateur et prévoyant se trouve là certainement avec sa douceur, sa mansuétude, sans avoir rien perdu de sa dignité et de sa force.

Quoi qu'il en soit, le Pape montra bientôt que son cœur n'étoit pas fermé à la France. Le même jour où M. Italinsky faisoit admirer à Sa Sainteté des dessins représentant la place Navone dans les deux sens, le Pape, aux fenêtres du palais Pamphili, ayant à sa gauche le ministre russe, et le Pape sur son trône, en face du même palais, et le même ministre recevant à genoux la bénédiction pontificale, comme il le faisoit constamment avec nous dans la tribune diplomatique, le même jour où cet agent politique déclaroit que les dessins alloient être envoyés à l'empereur Alexandre avec prière de hâter son voyage à Rome, Léon XII eut à prendre une détermination relativement à

la fête de la saint Louis, qui est ordinairement une des belles solennités de Rome.

Je savois que l'on pouvoit accabler le Père commun, même de quelques importunités dans les intérêts de ses enfans; en conséquence, j'avois écrit au cardinal della Somaglia un billet caressant, tel qu'il les aimoit : ce billet rappeloit à Son Eminence que la saint Louis approchoit, qu'il étoit d'usage, quand il ne se trouvoit à Rome qu'un agent du roi de France d'un caractère inférieur à celui d'ambassadeur, que cet agent choisît lui-même un cardinal qu'il prioit de représenter l'ambassadeur dans le sanctuaire, et de remercier MM. les cardinaux à leur départ. J'ajoutois un petit détail un peu renouvelé de ce qu'avoit fait M. le duc de Laval, à propos du dîner où il avoit dû recevoir les quatre princes royaux (*V*. pag. 199).

« Votre Eminence, est doyen du Sacré Collége; le Saint Père vous a confié les fonctions de secrétaire d'Etat. On ne sauroit accumuler trop de dignités et de distinctions sur une tête aussi respectable que la vôtre; voulez-vous encore être l'ambassadeur de France à la fête de saint Louis ? »

Le cardinal, après en avoir demandé promptement la permission au Saint Père, avoit accepté cette preuve d'attachement

et cet honneur avec la joie la plus entière.

En continuant ce récit, je dirai encore qu'on découvrit en ce moment quel avoit été le principal sujet de l'entretien secret de M. Italinsky avec le Pape, le 7 août (*V*. p. 327). Le ministre avoit fait à Sa Sainteté des *offres de protection contre tout chagrin qu'on voudroit donner au Saint Père*. Il n'est pas possible qu'un Pontife aussi religieux, aussi habile, aussi tendre que Léon XII, n'ait pas dit à ce sujet quelques paroles sur la réunion des deux Eglises. La grande vertu de l'homme d'Etat, après la prudence, est l'art de saisir les à-propos. Rien ne convenoit plus, en cette circonstance, qu'un regret exprimé noblement, surtout devant un vieillard vénérable, encore jaloux de plaire, affectueux, Grec de Corfou, ce qui n'est pas la même nuance que celle de Grec de Russie. On peut croire que cette supposition de communications relatives à ce grand *retour* qui, un jour, quoi qu'on en dise, doit s'effectuer, a quelque chose de fondé. M. Italinsky ne craignit pas alors de causer avec le chargé d'affaires de Sardaigne, M. le marquis de Croza, sur les points qui séparent les croyances catholique et russe ; cette conversation dura assez long-temps. M. de Croza chercha plusieurs fois à la rompre pour savoir si elle étoit l'effet du hasard ou le

résultat d'une intention positive; M. Italinsky, se trouvant d'ailleurs à son aise avec le représentant d'un pays qui, dans les pacifications récentes de 1815, avoit beaucoup dû à l'intervention de la Russie, revenoit toujours à ses propositions, et les développoit avec beaucoup d'instruction et une espèce d'habileté préparée. Finalement cette conversation eut, aux yeux du marquis de Croza, l'air d'un entretien qu'on vouloit exprès, pour qu'il fût répété; ce qui n'avoit pas manqué.

Le 20 août on célébra une messe de *Requiem* en l'honneur de Pie VII, décédé le même jour, en 1823. Le souvenir de ce grand Pontife régnoit dans tous les cœurs. Il n'y eut cependant à la cérémonie que vingt-trois cardinaux : il est vrai que plusieurs étoient absens, et résidoient dans leurs légations. Le Pape ne fut pas en état de descendre de ses appartemens. On sut à ce sujet qu'il avoit mal passé la nuit, et qu'il s'étoit appliqué lui-même, le matin, des ventouses : Léon XII étoit souvent son propre médecin. Il suivoit, trop témérairement, les préceptes d'un livre rédigé par le docteur Leroy, que notre Faculté, en France, avoit condamné, avec raison, comme dangereux. Les cardinaux remarquèrent à la messe, que les membres du corps diplomatique, pour la plupart, n'y étoient pas venus;

il ne s'y présenta que les chargés d'affaires de Portugal, de France et de Sardaigne.

La fête de la saint Louis alloit être célébrée; le cardinal della Somaglia, créé ambassadeur de France, envoyoit les invitations. On ignoroit si le Pape pourroit y assister suivant sa promesse : malade depuis le 19 août, il étoit difficile qu'il fût retabli le 25. D'ailleurs, après la cérémonie de la place Navone, il étoit convenable pour le Pape et pour son ministre, dans une ville soumise, mais pieuse, et où les scrupules de l'opinion sont fort respectés, de ramener l'attention sur des cérémonies sans reproche, et de ne pas refuser à la France, que tout le monde aimoit, quoiqu'avec des motifs différens (il y a à Rome la France des *zelanti* et même la France des libéraux), de ne pas dénier à la France un honneur que lui avoient toujours accordé les deux prédécesseurs de Léon XII.

On avoit pris des mesures pour que le Pape trouvât les choses dans l'état prescrit par une bulle qu'il avoit publiée à l'occasion des visites apostoliques de l'année sainte. A cet égard, on peut dire que l'église de Saint-Louis fut la première dans Rome où les réparations se trouvèrent faites complétement aux termes des ordres de Sa Sainteté.

Cependant une petite satire de Pasquin aver-

tit les Français, que l'on critiquoit la restauration de la statue de Charlemagne qui est placée à droite de la porte de l'église, en pendant à saint Louis, qui est de l'autre côté; la satire disoit que le prince s'étoit laissé voler son épée, et que le *monde lui étoit tombé de la main*. En effet, dans les temps de révolution, il y avoit vingt-six ans, on avoit mutilé cette statue; on lui avoit arraché le glaive dont elle étoit armée, et l'on avoit brisé le globe surmonté d'une croix, qu'elle portoit dans la main gauche.

L'architecte ayant confié imprudemment le soin de ce raccord à un sculpteur qui n'étoit ni Français, ni sujet de la maison de Bourbon, rien n'avoit été prêt la veille du jour de la fête, et l'on venoit d'abattre un échafaudage qui cachoit la statue, pour l'exposer sans bras, conséquemment sans le glaive et le globe, qui faisoient le sujet de cette satire, du reste assez spirituelle.

La statue de la reine Blanche étoit encore telle, qu'après un nettoyage on pouvoit en admirer le dessin et le travail, qui sont de si bon goût.

On avoit porté l'attention jusqu'aux bornes de porphyre rose, qui sont l'objet de l'envie universelle, qu'on a tant de fois voulu enlever, et que la jalousie nationale a toujours défendues:

ce sont des tronçons fort élevés d'anciennes colonnes de l'un des plus beaux temples de Rome. Il n'y a probablement, dans l'univers catholique, que notre Eglise de Saint-Louis qui ait, en avant de ses portes, des bornes de porphyre.

Le Pape vint prier à l'autel du saint roi, et se montra très-satisfait de tous les soins qu'on avoit pris pour le recevoir avec magnificence.

Là il m'entretint du Jubilé avec un esprit de détermination tout-à-fait courageux; il me sembloit que par sa bouche le gouvernement Pontifical disoit comme Vologèse. « *Si cunctatione deliqui, virtute corrigam.* » « Si j'ai perdu par la temporisation, je compenserai par le courage. » (*Tac.* ann. XV, 2.)

CHAPITRE XXIV.

MORT DU CARDINAL SÉVÉROLI. RÉPONSE DE L'EMPEREUR D'AUTRICHE A LA NOTIFICATION DE LA BULLE DU JUBILÉ. RAPPROCHEMENT ENTRE LA COUR ROMAINE ET CELLE DE VIENNE. MALADIE DE LOUIS XVIII. CRÉATION A PARIS D'UN MINISTÈRE DES AFFAIRES ECCLÉSIASTIQUES. DON IGNAZIO TEXADA ENVOYÉ A ROME PAR LA RÉPUBLIQUE DE COLOMBIE. MORT DE LOUIS XVIII. REGRETS SINCÈRES DE LÉON XII. ANNIVERSAIRE DE LA CRÉATION DE SA SAINTETÉ. DISCOURS DE M. DE VARGAS. RÉPONSE DU PAPE. PROMOTION DE CARDINAUX. LE PAPE VISITE LA PRISON DU CAPITOLE. ON RETROUVE LE CORPS DE MISS BATHURST. IL AVOIT ÉTÉ PLUSIEURS MOIS ENGLOUTI DANS LE SABLE AU FOND D'UN ABIME. CITATION D'UN PASSAGE D'HOMÈRE. BELLE CONDUITE DE M. LE BARON TRASMONDI. PLUSIEURS PARTIES DE L'HABILLEMENT DE MISS BATHURST SONT CONSERVÉES. LES FERVENTES PRIÈRES DE LA JEUNE FILLE ROMAINE DEVANT LE CORPS DE LA JEUNE FILLE ANGLAISE. ÉLOGE DE LA POLICE ROMAINE. BON ACCUEIL FAIT AUX ANGLAIS A ROME.

Le 8 septembre, M. le cardinal Sévéroli succomboit à ses souffrances. Ce cardinal avoit d'abord été calomnié dans le conclave. Il appartenoit au parti des *zelanti;* mais ses opinions

n'avoient rien de très-exagéré. Peut-être eut-il la foiblesse de se laisser trop dire et de trop croire que le Pape Léon XII lui avoit d'immenses obligations, et qu'il pouvoit tout lui demander; et alors, dans cet esprit d'ivresse, cardinal, il demanda plus qu'il n'auroit accordé comme Pape. Mais avant de se prononcer sévèrement sur de telles questions, il faut examiner les circonstances. Il étoit difficile que tout ce qui devoit arriver après le conclave, ne prît pas la couleur que nous avons tâché de reproduire. Ce qui est certain, c'est que de telles incertitudes ne devoient avoir aucune durée, et que la véritable autorité légitime et vraiment responsable devant Dieu, ne tarda pas à se manifester, à se placer sur son trône, et à prendre une consistance qu'aucun obstacle ne viendroit détruire.

L'empereur d'Autriche fit remettre, le 10 septembre, sa réponse relative à la notification du Jubilé; elle étoit conçue, disoit-on, dans des sentimens qui annonçoient de la bienveillance. Le cardinal della Somaglia témoigna une vraie joie à cette nouvelle : il en témoigna trop peut-être; car on sut qu'à la fin de la lettre se trouvoient des expressions qui restreignoient l'effet produit par les premières paroles. Le cardinal agit ainsi probablement, parce que le reste du corps diplomatique, excepté le chargé d'affaires de

France, montroit un penchant extraordinaire à blâmer la mesure du Jubilé.

Le ministre de Naples, M. le marquis de Fuscaldo, s'exprimoit à cet égard en termes remplis d'humeur, qu'il puisoit dans les dépêches de sa cour et dans les préventions mal fondées de quelques sociétés romaines. Ce ministre alloit jusqu'à dire que l'empereur ne donnoit pas son consentement à la célébration du Jubilé, et il disoit encore cela quand la lettre de Sa Majesté impériale étoit à peu près dans les mains de tout le monde : on sut alors bien distinctement le contenu de la lettre. Sa Majesté impériale et royale apostolique regrettoit que les soins de sa couronne ne lui permissent pas d'aller personnellement à Rome; mais elle étoit prête à seconder de tout son pouvoir les mesures relatives au Jubilé, qui seroient compatibles avec les lois et les intérêts de l'Etat. Ces propres expressions ayant été communiquées à M. de Fuscaldo, il ne se départit pas de son opposition, et il répondit :

« Certainement cela est fort bien pour Rome et l'Autriche qui sont brouillées ; mais en même temps, s'il y a quelque chose de flatteur dans la promesse de seconder les mesures relatives au Jubilé, il y a un petit entortillement malicieux à ajouter « qui seront compatibles » avec les lois et les intérêts de l'Etat. » Les lois de l'Etat,

cela est écrit partout ; les intérêts de l'Etat, cela n'est écrit ni publié nulle part. Les intérêts d'un Etat sont un large filet qu'on peut étendre à volonté. »

Naples sortoit à peine d'une révolution qu'elle ne vouloit pas voir recommencer. Tout déplacement de ses sujets, sous quelque prétexte que ce fût, sembloit la menacer ; Naples vouloit rester immobile. Il ne faut pas tout improuver dans la conduite de M. de Médici, qui donnoit presque le tiers, peut-être plus, des revenus du royaume pour nourrir et solder sur le pied de guerre les nombreux bataillons autrichiens venus à son secours, et qui ne parloient pas de départ, quoique des maladies de climat décimassent ces malheureuses troupes tous les mois.

Ainsi on convenoit généralement que l'ensemble de cette communication faite par M. de Gennotte, chargé d'affaires d'Autriche, en l'absence de M. le comte Appony, pouvoit être considéré comme un raccommodement, après l'exclusion donnée il y avoit à peine un an, mais que toutefois le dernier paragraphe étoit une porte de secours placée là pour introduire dans l'affaire toutes les difficultés qu'on jugeroit nécessaires.

Dans les négociations traitées par écrit, il suffit souvent de quelques mots jetés au hasard, et

qui deviennent des *barricades* insurmontables.

Depuis, on répandit que M. de Gennotte avoit reçu l'*ordre de plaire :* ce mot spirituel, qui n'est peut-être pas vrai, mais qui étoit bien digne du prince de Metternich (il étoit peut-être du cardinal della Somaglia, qui avoit aussi le don des mots heureux), produisit beaucoup d'effet à Rome, pour le fait d'abord, et ensuite pour la bonne grâce du mot; mais Pasquin, l'inévitable Pasquin, dont les facéties amères étoient toujours prêtes et produisoient, il n'en faut jamais douter, d'âcres souvenirs (1), s'empara de ce mot, parce que cette application, à ce qu'étoit d'ailleurs M. de Gennotte, homme d'esprit, poli et grave, mais âgé et affligé d'un embonpoint peu commun, fournit un texte qui ne pouvoit pas échapper au Satirique du palais Braschi.

Le 21 septembre on reçut à Rome la fatale nouvelle de la maladie du roi Louis XVIII. Des lettres du nonce annonçoient le désespoir de la cour de France et de toute la nation. Le Pape dit à son secrétaire d'Etat, en lisant ces lettres : « Comment ! vous n'avez pas de meilleures » nouvelles à nous apporter ! » et il versa des larmes.

(1) *Sæpe asperis facetiis illusus, quæ ubi multum ex vero traxere, acrem sui memoriam relinquunt.* Tacit. Annal. XV. 68.

A ce sujet, le cardinal della Somaglia s'écria que la dernière institution du roi, qui avoit eu pour objet la création d'un ministère des affaires ecclésiastiques, opération aussi salutaire que pieuse, versoit nécessairement dans l'ame du roi des consolations qui pouvoient adoucir les derniers momens d'une vie d'ailleurs si remplie d'actes nobles et religieux.

Le Pape avoit donné des larmes sincères à l'état du roi; il mettoit en même temps la plus entière confiance dans les sentimens qui animoient son auguste frère, qu'il appeloit l'heureux père du duc d'Angoulême, tant les succès en Espagne avoient pénétré Sa Sainteté de respect pour de si utiles victoires !

Les insurrections des sujets du roi catholique se consolidoient en Amérique. Le gouvernement de Colombie jugea à propos d'envoyer à Rome don Ignazio Texada, chargé de demander au Pape des évêques ou des vicaires apostoliques. M. le marquis de la Constance (M. le chevalier de Vargas reçut ce titre du roi Ferdinand, en récompense des services rendus à la cause royale) se présenta chez le Pape pour exiger que don Ignazio ne restât pas à Rome. Le ministre espagnol, en cette occasion, parla au Pape en termes respectueux, et cependant vifs, qui troublèrent Sa Sainteté. Elle

eut occasion de se souvenir d'une partie des paroles qu'elle avoit entendues de la bouche de Consalvi ; mais le terme assigné par ce grand ministre, le terme où devoit commencer la résistance, n'étoit pas arrivé.

La demande positive de don Ignazio fut éludée ; on établit qu'il n'étoit venu que pour solliciter des rescrits en matière de conscience. Il remit une note de grâces qu'il paroissoit solliciter pour sa propre famille, et il promit que, lorsqu'il les auroit obtenues, il quitteroit les Etats du Pape.

C'étoit particulièrement pour la république de Colombie, d'abord, que cet agent vouloit traiter. Il faisoit valoir un raisonnement qui ébranloit la Cour romaine ; il se bornoit à dire : « Je vous prie simplement d'appliquer à cet Etat l'espèce de reconnoissance indirecte qui a été la règle du Saint Siége sous Innocent X, et Alexandre VII, à l'époque où la maison de Bragance a fini par réussir dans sa révolution contre l'Espagne. » M. de Vargas, né à Badajoz, et l'un des plus fiers et des plus rancuniers espagnols qu'on pût trouver dans toutes les Espagnes restées fidèles, ne goûta pas cette politique, et demanda de nouveau l'éloignement du révolté colombien.

M. de Vargas, dans ses conversations avec

nous, cherchoit à nous entraîner dans le système de rigueur contre les insurgés espagnols. Il n'y avoit aucun moyen d'agir sans ordre; je voulois toutefois l'apaiser. Il me vint un jour la mauvaise idée de dire : « Si vous êtes » forcé de tourmenter le Pape, tourmentez-le » plus doucement ; vous pouvez le rendre ma» lade. — Je ne m'en consolerois jamais, répon» dit-il avec feu : mais qu'on renvoie *Texada !* » — Cependant réfléchissez bien ! ce raisonne» ment sur le Portugal est spécieux. L'Espagne » a bien fini par reconnoître les ducs de Bra» gance. — Ah, vous voulez aussi parler du » Portugal ; et qui vous a dit que tout étoit fini » entre l'Espagne et le Portugal pour l'indé» pendance de ce dernier pays ? — Vous voyez » ici, monsieur le marquis, que vous, qui blâ» mez les protestations du Pape pour la ha» quenée de Naples, vous avez dans l'esprit, » vous et votre cour, que l'affaire de la sépara» tion du Portugal n'est pas une affaire finie. » Mais laissons ce sujet sur lequel il me seroit » impossible, sans des instructions de Paris, de » causer plus long-temps avec vous, et qui vient » de vous faire dire à vous-même, à vous, » homme de sévérité, d'honneur et de réserve » austère, homme de foi, qui savez ce que les trai» tés ont de respectable, qui vient de vous faire

» dire plus de choses que vous ne vouliez en révé-
» ler ! » Il me serra la main, et dit en souriant,
d'un air apaisé : « Le Pape ne deviendra pas
» malade par mon fait : mais Texada partira. »

Le 23 septembre, le Pape apprit la mort de
Louis XVIII.

Lors de l'audience que me donna Sa Sainteté,
relativement à cet événement si douloureux, elle
me dit : « Nous éprouvons une sincère douleur;
mais dans le chagrin de la perte d'un bon roi,
vous avez la consolation d'avoir acquis un autre
bon roi. »

Le 28 septembre, on devoit célébrer l'anni-
versaire de la création de Sa Sainteté.

Le marquis de la Constance, en sa qualité de
plus ancien ministre, adressa au Pape en italien
un discours remarquable par les plus hauts et
les plus francs sentimens de tendresse filiale.
Léon XII, après l'avoir écouté avec une bien-
veillance particulière, répondit de la manière
la plus affectueuse et la plus attendrissante;
il exprima dans cette réponse combien il étoit
touché des vœux qui lui étoient exprimés de la
part des cours, et il assura que, puisque Dieu
lui donnoit encore un peu de vie, on ne devoit
jamais douter de son zèle pour les intérêts de la
chrétienté et de la paix du monde. Il félicita
M. de Vargas à part, de ce qu'il se trouvoit ainsi à

Rome chef du corps diplomatique et le digne interprète des sentimens de toutes les cours; en effet, il s'étoit acquitté avec beaucoup de noblesse, de dignité, et en magnifiques paroles, des devoirs de ce qu'il appeloit en riant sa *monarchie universelle*, entreprise, disoit-il, qui peut complètement réussir aujourd'hui, pendant un quart d'heure.

Le consistoire annoncé venoit d'avoir lieu la veille. Le Pape y avoit créé cardinaux l'archevêque de Milan, Mgr de Gaisruck, dont la maladie de Pie VII avoit empêché la création; l'archevêque d'Evora en Portugal, qui n'avoit pas été proposé par M. de Vargas, et l'évêque de Saluces.

Tout déclaroit d'une manière imposante que Léon XII gouvernoit par lui-même; on ne s'adressoit plus qu'à lui pour obtenir des décisions positives. On avoit répandu que les cardinaux *zelanti* exagérés étoient échelonnés de manière à le circonvenir pour qu'il n'échappât jamais à leurs insistances; mais, il faut être juste, après la mort de Sévéroli, aucun *zelante* ne montra de prétention à cette autorité que l'évêque de Viterbe avoit exercée. La contenance de Léon XII prouvoit d'ailleurs que, si on avoit la vertu de ne plus l'importuner, il possédoit le courage qui commande, et qui ne

reconnoît plus d'exigences importunes. Tout ce que nous avons pu dire des incertitudes du gouvernement, n'a désormais plus d'objet ; si Léon XII fait mal à présent, ce sera lui qui se trompera. Nous pouvons donc en ce moment nous écrier : « Gloire à Dieu et à son vicaire ! La chrétienté et Rome n'ont plus de reproches à adresser, l'une à son père, et l'autre à son souverain. »

Ces sentimens d'indépendance se manifestoient dans mille circonstances. Déjà le Pape avoit visité les prisons à l'improviste. Il alla voir, sans être attendu, celles du Capitole, où sont détenus les prisonniers pour dettes ; Sa Sainteté interrogea elle-même plusieurs détenus, qu'elle fit mettre en liberté après les avoir écoutés avec affection ; en même temps elle donna ordre de payer les dettes pour lesquelles ils étoient arrêtés.

Un événement extraordinaire, suite d'un autre événement dont nous avons déjà parlé (celui qui concerne la mort de miss Bathurst), vint occuper la ville de Rome et y rappeler la tristesse dont elle avoit été accablée au mois de mars précédent. Suivant les ordres de la cour, je faisois célébrer un service pour le roi Louis XVIII dans l'église des Français. Je m'y étois rendu avec toute l'ambassade, en apparat et en costume de deuil, et les absoutes venoient de finir, lors-

qu'un *volante* (coureur) de l'ambassade vint me dire à l'oreille que le corps de miss Bathurst avoit été retrouvé, et qu'il l'apprenoit à l'instant même par un *cavalcante* de M. le duc Braschi-Onesti, qui, en se promenant aux bords du Tibre, avoit vu des pêcheurs amener le corps à terre. Je ne pouvois croire à cette nouvelle ; mais elle m'étoit affirmée si positivement, que, dans les intérêts même de l'ambassadeur du roi, qui avoit guidé cette fatale promenade, je crus devoir me transporter au lieu qui m'étoit indiqué, quoiqu'il fût fort éloigné. J'avois rempli mes tristes devoirs ; il me restoit du temps pour en rendre compte au ministère. Sans faire attention aux circonstances où je me trouvois, à nos habits de deuil, à ceux des domestiques, j'ordonnai qu'on me conduisît à Ponte-Molle. La voiture parcourut rapidement la *via angelica*, et le cocher s'arrêta avant le pont, à peu près à quarante pas du fleuve; je descendis, et je vis un spectacle qui excita en moi une profonde douleur : deux pêcheurs étoient dans un bateau, et m'appeloient par des signes, en me montrant une masse de couleur noire qu'ils m'indiquoient de l'œil, et qui étoit placée moitié à terre et moitié dans les eaux de la rive. Je m'approchai, et je vis le corps d'une femme dont la figure cependant ne pouvoit être reconnue,

parce qu'elle étoit recouverte par un chapeau de paille et un voile noir. Le corps conservoit quelques débris d'une amazone bleue ; les mains étoient découvertes, quoiqu'au moment de l'événement elles eussent dû être gantées. Alors un des pêcheurs, en les soulevant, me pria de remarquer qu'elles étoient encore ornées de toutes leurs bagues, et il y en avoit en effet une assez grande quantité à tous les doigts. Je remerciai le pêcheur, et reconnoissant avec lui qu'il avoit exécuté les prescriptions de la police, en plaçant le corps tel qu'il étoit en ce moment, je demandai pourquoi on ne l'avoit pas couvert de quelques toiles, de quelques filets, d'un vêtement quelconque, même d'un banc ou d'une partie du gouvernail, pour le cacher aux regards de tout le peuple des environs, qui accouroit ; ces malheureux me répondirent que leur bateau étoit dégarni, et qu'ils n'avoient en ce moment rien à leur disposition pour exécuter ce que je demandois. Cette voiture, roulant précipitamment vers le pont à une heure insolite, sur une route peu fréquentée, excepté le soir, cette cocarde blanche, si connue et si aimée à Rome, qui annonçoit en tranchant sur ces habits de deuil un équipage de l'ambassade française, toutes ces singularités imprévues avoient excité l'attention des villageois de

Monte-Mario et de *Villa-Madama*. Une femme et une jeune fille arrivèrent les premières; je les conduisis sur les bords du Tibre, et je priai la mère, en lui prenant les mains avec une vive émotion, de permettre que sa fille prêtât, pour le prix quelconque qu'elle voudroit exiger, un de ces manteaux doubles, il faut bien dire tout, un de ces jupons que les femmes romaines rabattent sur leur tête quand elles sont à l'église ou quand il pleut. La fille portoit deux de ces vêtemens; la mère n'en portoit qu'un. La mère balançoit dans des idées de crainte, d'effroi, que je m'expliquois bien. Je dis alors à sa compagne : « Mais c'est une jeune fille comme vous, *una signora*, une étrangère venue de bien loin, qui a péri misérablement, comme vous voyez... » La jeune fille, après avoir obtenu le consentement de sa mère, me fit signe avec douceur de me retourner, en imposa vivement le commandement aux deux pêcheurs, et quand elle fut ainsi seule avec sa mère, elle détacha le vêtement rouge qui ceignoit sa taille, l'alla poser sur la malheureuse miss, et s'éloigna de quelques pas, sans regarder si sa mère avoit reçu la récompense que je lui avois donnée. La jeune Romaine fondoit en larmes, et sembloit prier avec ferveur pour celle qui étoit là exposée.

La foule croissoit; mais elle ne pouvoit plus arrêter ses regards que sur ce vêtement rouge. Les hommes de la police arrivèrent pour dresser le procès-verbal; ils n'avoient pas pu parcourir l'espace aussi rapidement que moi. Ils me demandèrent avec déférence ce qu'il y avoit à faire dans le premier moment. Le corps fut placé sur une civière et porté dans une petite maison basse presque toujours abandonnée, qui a dû autrefois appartenir au gardien du pont avant qu'on y eût fait les réparations ordonnées par monsignor Lante, trésorier à l'époque du retour du Pape Pie VII à Rome, en 1805. M. le baron Trasmondi, célèbre chirurgien, envoyé par le gouverneur, procéda à la reconnoissance du corps. Il coupa les rubans qui assujétissoient le chapeau de paille, et le visage apparut dans toute sa beauté et dans toute sa régularité première. Aucune forme ne se trouvoit flétrie; la pâleur étoit celle du marbre. M. Trasmondi ôta soigneusement les bagues des mains et détacha le voile noir, qui paroissoit légèrement endommagé, et qui offroit quelques déchirures. On se décida à enlever le chapeau, qui, étant gonflé, avoit préservé les cheveux de tout contact de l'eau; la chevelure exhaloit encore l'odeur de ces huiles balsamiques dont on les parfume aujourd'hui.

Elle se détacha d'elle-même au moindre effort, et le chirurgien, qui ne vouloit garder que quelques boucles pour la famille, recueillit avec respect la chevelure entière. Un seul soulier avoit été détaché. Lorsque je fus bien assuré qu'un homme aussi intelligent que M. Trasmondi, et connoissant les convenances les plus délicates, sauroit prendre tous les soins ultérieurs, prévoyant que M. Freeborn, consul anglais, pouvoit survenir et voudroit penser seul aux funérailles de cette infortunée, qui ne devoit pas reposer dans une terre catholique, je me retirai, et je veillai ensuite à ce qu'on fît passer à la famille le voile, les cheveux, les bagues et le reste des vêtemens qui avoient été conservés. Les hommes de science, dans le pays, dirent que sans doute, au moment de la chute, miss Bathurst, renversée de son cheval, qui eut la force de remonter sur la rive, avoit été engloutie dans un gouffre profond; que là ses vêtemens retenus par des roseaux, des racines de plantes aquatiques, s'étoient recouverts de sable, et que le corps avoit été dégagé seulement après une assez vive tempête, qui bouleversoit les sables en produisant ces désordres qui accompagnent les fureurs de l'équinoxe d'automne. Quant à la conservation entière du corps, il est prouvé, par des faits de

l'histoire que des poètes même ont recueillis, que tout corps qui est englouti sous des sables, et demeure sans contact direct avec l'eau, conserve ses formes, qu'il ne peut plus perdre que lorsqu'il est exposé au contact de l'eau ou à celui de l'air (1).

(1) Il y a un passage d'Homère bien instructif à cet égard. Le Scamandre harangue ainsi son frère, le Simoïs, pour l'engager à susciter une tempête et à engloutir une illustre victime.

Φίλε κασίγνητε.....

Φημὶ γὰρ ὔτε Βίην χραισμησέμεν, ὔτε τι Εἶδος,
Οὔτε τα τεύχεα καλὰ, τά πυ μάλα νειόθι λίμνης
Κείσεθ' ὑπ' ἰλύος κεκαλυμμένα· κὰδ δέ μιν αὐτὸν
Εἰλύσω ψαμάθοισιν, ἄλις χεράδος περιχεύας
Μυρίον, ὐδέ οἱ ὀσέ επισήσονται' αχαιοὶ
Αλλεξαι· τόσσην οἱ ἄσιν καθύπερθε καλύψω.
Αὐτῦ οἱ καὶ σῆμα τετεύξεται, ουδέ τι μιν χρεὼ
Εσαι τυμβοχοῆς, ὅτε μιν θάπτωσιν' Αχαιοὶ.

Care frater....

Aio enim neque vim ILLIUS *profuturam, neque omnino formam*
Neque illa arma pulchra, quæ alicubi in imo fundo voraginis
Jacebunt sub limo tecta; quin et ipsum
Involvam arenis, sabulo affatim circumfuso
Immenso; neque ejus ossa poterunt Achivi
Colligere; tantam ei colluviem desuper obtendam,
Ibidem ei et sepulchrum erit, neque omnino ei opus
Erit humatione, quando ei exequias facient Achivi.

Tout ce que suppose Homère s'est vérifié dans la terrible circonstance dont nous parlons. Il n'y a de différence que dans la seconde tempête qui a détruit l'effet de la première. On lit dans le

Le Pape prit un vif intérêt à cet événement; il m'en parla plusieurs fois, et me fit répéter tous les détails que je pus me rappeler. Les Anglais célébrèrent entre eux les cérémonies, et n'y appelèrent aucun catholique. Je ne reçus, moi, aucun remerciement de personne, que du Pape et de quelques autorités subalternes; et je crois même qu'il arriva qu'on blâma le chirurgien du soin qu'il avoit pris de cette chevelure, si précieuse pour une mère, du moins dans les idées que nous permet notre religion: du reste, dans des cas semblables, ces conservations de chevelure ont toujours lieu, et c'est le chirurgien qui les garde dans son cabinet d'histoire naturelle. Voilà-t-il pas un beau sujet de curiosité pour un parent, pour un ami, qui, visitant ce cabinet, peut y trouver la chevelure de sa parente? n'est-il pas mieux que ce souvenir soit remis à une mère, qui peut le contempler, si elle en a le courage, ou l'anéantir, si la vue lui en est insupportable? Apparemment, dit-on aussi dans la ville, qu'il falloit transporter immédiatement dans la terre le dépôt funeste que rendit le Tibre, après l'avoir englouti

texte grec des mots qui pourroient par extension s'appliquer à la jeune fille, Εἶδος, *formam*; Τεύχεα καλά, *arma pulchra*.

Iliade, édition d'Ernesti, Glascow, 1814, t. II. chant 21, p. 453 et 454.

dans le sable au fond d'un abîme, et que toutes ces idées d'intérêt empressé, de pudeur publique, qui m'avoient animé, sont déplacées dans le culte anglican. La jeune villageoise avoit mieux compris les motifs qui m'amenoient si promptement sur ce lieu d'épouvante. J'eus cependant l'occasion d'interroger des hommes du premier rang dans des universités britanniques, et ils me répondirent que j'avois bien agi, et que la douleur seule avoit pu empêcher la famille de me remercier... Enfin... la jeune Anglaise avoit eu les prières de la jeune Romaine... Si je n'ai obtenu que cela, je suis amplement récompensé.

Je dirai quelques mots ici sur la police de Rome; nulle part la police n'a plus d'égards pour les étrangers. S'il y a, comme partout, cet esprit d'observation plus ou moins appliqué, qui répond de la sécurité des citoyens et des voyageurs, personne n'est plus discret, plus poli, plus déférent qu'un agent de police romain. On dit que chez le Père commun des fidèles, tout le monde est chez soi; il faut dire davantage, même les *frères séparés*, qui ne sont pas toujours justes, et qui n'apprécient pas assez cette délicatesse, *sont aussi chez eux*, et jouissent de cette liberté, malgré toutes les bizarreries d'exigences, de coutumes, qu'ils appor-

tent dans les Etats d'un prince qui, au fait, est aussi souverain chez lui, que le peut être ailleurs tout autre monarque quelconque le plus jaloux de son pouvoir.

Le peuple de prédilection chez lequel le prince des pasteurs a voulu que fût placée la chaire de saint Pierre (*V.* p. 224), commença malheureusement à s'agiter en ce moment, parce que, pour préparer de bons exemples, disons plutôt, pour *éloigner* les mauvais exemples, on avoit ordonné la fermeture des cabarets, où le vin pris en trop grande abondance occasionnoit des scènes funestes. Par ordre du Pape, le gouvernement avoit fait disposer des *cancelletti*, ou barrières. Là on distribuoit du vin, et chacun étoit obligé d'aller le consommer chez soi. La fermeté du Pape, *ennemi déclaré des couteaux*, vainquit tous les obstacles. Il faut convenir que le peuple vit avec douleur que l'on rompoit ainsi ses habitudes de veilles, de liberté et de licence, et qu'il murmuroit contre un ordre qui renvoyoit chez eux, disoit-il, des hommes pour la plupart dépourvus d'un domicile suffisant et commode.

CHAPITRE XXV.

MESURES ORDONNÉES DANS LE CAS DE LA MORT DE MONSEIGNEUR DE PINS, ADMINISTRATEUR DU DIOCÈSE DE LYON. NOTE DU CARDINAL DELLA SOMAGLIA SUR LA MORT DE LOUIS XVIII. DON IGNAZIO TEXADA, ENVOYÉ DE COLOMBIE, SE RETIRE A BOLOGNE. IL AVOIT VOULU VOIR M. DE VARGAS QUI REFUSOIT ENCORE A CET ÉGARD TOUT CONSENTEMENT. ON CONTINUE D'AGITER A ROME LA QUESTION DU JUBILÉ. M. DE FUSCALDO DEMANDE POUR NAPLES UN JUBILÉ PARTICULIER. IL SURVIENT DES OPPOSITIONS, AU NOM DE PLUSIEURS COURS, POUR LA PLUPART ACATHOLIQUES. LES CONSEILLERS DU PAPE SONT DIVISÉS D'OPINION. LE PAPE EST DÉTERMINÉ A FAIRE CÉLÉBRER LE JUBILÉ. PAROLES DE LÉON XII SUR LA CÉRÉMONIE DE L'ANNÉE SAINTE. SAISIE DE GRAVURES PROHIBÉES. LE PAPE FAIT JUGER CETTE AFFAIRE PAR LE PÈRE ANFOSSI. CONDUITE GÉNÉREUSE DE CE RELIGIEUX. LE CARDINAL DELLA SOMAGLIA PAROIT MENACÉ DE PERDRE SA PLACE. UN DOYEN DU SACRÉ COLLÉGE QUI POSSÈDE UN HAUT EMPLOI EST DIFFICILE A DÉPLACER.

On a vu que Léon XII avoit nommé M. de Pins administrateur du diocèse de Lyon : il restoit à régler une formalité. M. de Pins pouvoit

mourir. On sait ce que devient l'autorité épiscopale lorsqu'un évêque quitte la vie. Il falloit, pour ne pas retomber dans des embarras toujours pénibles, parce qu'il est des soins qu'on doit même à ceux dont on suspend l'autorité, il falloit prévoir le cas où M. de Pins, administrateur, viendroit à décéder. Un bref contenant les autorisations convenables fut envoyé au gouvernement du roi.

Le Pape voulut aussi qu'une note officielle fût adressée en réponse à celle où l'on notifioit la mort du roi. On rapportera ici cette note de la cour romaine.

« Vous ne pouviez donner au cardinal doyen, secrétaire d'Etat, une nouvelle plus douloureuse que celle de la mort de Sa Majesté très-chrétienne Louis XVIII, roi de France. Les vertus qui ornoient l'auguste monarque, la modération et la sagesse avec lesquelles il a gouverné son royaume dans des temps si difficiles, sont bien raisonnablement pleurées par la France, qui, après les vicissitudes de tant de lustres, est remontée à son ancien état où elle florissoit avec splendeur.

» Cette mort a excité vivement la sensibilité de Sa Sainteté, qui connoissoit bien et admiroit la profonde religion du roi très-chrétien, et qui se réconforte en pensant aux sentimens de lumineuse piété par lesquels se distingua toujours son auguste frère, qui lui a succédé sous le nom de Charles X.

» Le soussigné, en exprimant sa vive peine pour cette

affligeante nouvelle, en réponse à votre note du 23 courant, vous renouvelle les assurances de sa vraie estime.

G. M. *cardinal* DELLA SOMAGLIA. »

Le Pape vouloit traiter lui-même les suites de l'affaire qui appeloit à Rome don Ignazio Texada. Il ne sera pas inutile de rapporter quelques particularités nouvelles; elles font encore plus connoître le caractère des Espagnols, qui, après avoir été sujets du même maître, s'étoient divisés sur la grande question de la légitimité.

Don Ignazio venoit de partir pour Bologne. Il avoit vu le Pape et le secrétaire d'Etat par qui il avoit toujours été traité avec réserve, comme agent politique, et avec bienveillance, quand il ne se disoit qu'un enfant de l'Eglise. Le Colombien prétendoit, qu'après avoir séjourné quelque temps à Bologne il reviendroit à Rome. M. le marquis de la Constance répondoit qu'il n'étoit pas à croire que ce ministre pût résider à Bologne, puisqu'il avoit ordre de quitter les Etats du Saint Père, et que, quant au reste, cela n'étoit pas *impossible*, mais que cela étoit *beaucoup difficile*.

Sans la grande insistance que M. de Vargas apportoit à cette affaire, il est probable que la cour romaine n'auroit pas rompu si ouverte-

ment ni si vite avec le gouvernement colombien. Le Pape chérissoit tendrement M. de Vargas, et il subissoit encore une fois, malgré lui, mais dans un autre ordre de devoirs, le joug que les amis savent quelquefois imposer, et qu'une belle âme ne repousse pas toujours sans ressentir des déchiremens insupportables. Don Ignazio avoit voulu voir M. de Vargas : celui-ci s'étoit cru obligé de refuser tout entretien. Comment pouvoient-ils se voir ? M. de Vargas aimoit son roi passionnément, il trouvoit *des devoirs* impérieux dans ce nom de *marquis de la Constance*. Don Ignazio étoit, au moins étoit alors, un révolutionnaire exalté : nous avons vu en France de ces désordres d'imagination, de ces despotismes de démence, qui heureusement sont guéris dans beaucoup de cerveaux restés long-temps malades. M. de Vargas et don Ignazio en présence l'un de l'autre sur le même sol, c'eût été la rencontre de deux volcans. « Quoi, disoit M. de » Vargas avec une éloquence chevaleresque, » parler dans la même langue et pour et contre » les intérêts du roi catholique ! cela ne me pa- » roît pas possible. Les habitans de l'Union et » les Anglais se maudissent bien, il est vrai, dans » la même langue ; je ne veux pas que la langue » castillane ait un semblable affront. » Hélas ! cet affront, elle l'a subi et le subira long-temps.

Néanmoins, il faut expliquer convenablement ce qui paroîtra une rudesse dans M. de Vargas, qui avec toute cette pétulance étoit un homme d'Etat fort habile.

Don Cienfuegos, qui étoit venu à Rome au nom du Chili, avoit publié des relations si extraordinaires et si mensongères de ses rapports avec le Pape Pie VII, le cardinal Consalvi et M. le chevalier Aparici, chargé d'affaires d'Espagne, que M. de Vargas craignoit d'être cité pour le moindre entretien, et qu'il avoit eu la sagesse de se refuser à toute conférence.

D'ailleurs, qu'auroient pu se dire de sang froid la *république* avec ses ardeurs immodérées, et la *monarchie* avec la conscience de ses droits, surtout la *monarchie* qui n'a pas encore perdu le Portugal?

Ce n'est pas parce que don Ignazio a échoué dans sa mission qu'on doit le condamner; on le blâmera, parce qu'en effet il n'a pas eu une conduite prudente.

Il fréquentoit les mécontens romains, les fils de ceux qui avoient proclamé la souveraineté de Napoléon sur le patrimoine de l'Eglise; il fréquentoit les mécontens espagnols qui préparoient ce que nous voyons aujourd'hui. Il parloit en agitateur infatigable qui conseilloit l'imitation à tous les hommes qu'il croyoit de

son parti, ou qu'on avoit pu avec dessein mettre sur son chemin comme tels. Don Ignazio étoit, avec des moyens d'esprit, de parole et d'instruction, un agent entreprenant qui n'étoit pas propre à remplir en ce moment une mission à Rome, dans cette ville où tous les genres de réserve et de circonspection, de dignité de caractère et de discrétion sont commandés, surtout dans une semblable circonstance; à Rome, où la colère est sage et la violence réfléchie; à Rome, où l'on doit souvent se taire, parce qu'on ne veut pas *trop répondre* ni *mentir*.

M. de Vargas auroit été très-embarrassé si don Ignazio, après avoir passé *la Porta del Popolo* en venant de Livourne, se fût contenté de visiter les monumens, se fût abstenu, dans le commencement, de toute affaire, de toute communication avec les esprits brouillons auprès desquels une sévère surveillance est déjà exercée, s'il n'eût sollicité que secrètement d'être entendu par le gouvernement pontifical, s'il n'eût pas toujours demandé à déployer de longues lettres de créance, comme en rédigent les gouvernemens nouveaux, qui croient qu'on fait les affaires avec les mots de sa propre chose, ou les exagérations de son entraînement local; enfin, s'il eût montré l'intelligence et le tact

dont il avoit besoin pour réussir. « Contre une
» telle conduite, ajoutoit le ministre de Sa Ma-
» jesté catholique, *Vargas* qui dit, quand il se
» fâche, qu'il s'appelle *Bargas*, n'auroit rien pu
» obtenir (1). »

Ainsi, don Ignazio qui apportoit un tribut de la conviction catholique dans une partie importante du Nouveau-Monde, et qui à ce titre devoit espérer d'intéresser le Saint Père, un pontife tout étonné sans doute de n'être pas libre d'aimer et d'assister ses fils de la Colombie, fomentoit sans le savoir, sans le vouloir, des troubles dans le sein de Rome même et des provinces du Pape, qui doit aussi, comme souverain temporel, veiller à la tranquillité politique de ses Etats.

Il étoit naturel que l'on continuât de s'entretenir de la question du Jubilé. Nous allons voir le caractère de Léon XII se développer avec autant de fermeté que d'adresse.

M. le marquis de Fuscaldo faisoit itérativement au gouvernement Pontifical différentes ouvertures relativement à cette question. Ce ministre ne se rendoit pas aux objections, quoiqu'on lui répondît entre autres argumens :

(1) Ceci est une allusion aux deux manières de prononcer ce nom qu'employoit ce ministre suivant qu'il étoit calme ou animé.

« L'Europe pendant vingt-deux ans a mené une
» sorte de vie de quartier général; il ne pou-
» voit pas y avoir de Jubilé en 1800. Aujour-
» d'hui l'Europe est en paix, laissez célébrer le
» Jubilé ! » On voyoit bien que M. le chevalier de Médici, premier ministre du roi de Naples, Ferdinand, étoit en ce moment vivement opposé à cette mesure. Plus tard il montra plus de complaisance.

Au nom du roi son maître, mais sans notification écrite, M. de Fuscaldo représentoit qu'il avoit connoissance à cause de son grand âge (il étoit âgé de quatre-vingts ans), de ce qui s'étoit passé à l'occasion du Jubilé de 1775, publié par Clément XIV. A cette époque, pour prévenir une espèce d'invasion des pélerins de la Calabre et de la Sicile, il fut permis aux archevêques et évêques d'ouvrir des Jubilés particuliers le jour de Pâques, et d'accorder les grâces et faveurs qu'on auroit obtenues en allant à Rome. Des brefs du Pape furent adressés à cet effet, et l'on ne vit plus arriver, dans la capitale de la chrétienté, que le tiers des pèlerins qui avoient manifesté l'intention d'entreprendre le voyage.

La légation de Sa Majesté sicilienne n'eut alors à penser qu'aux besoins moins exigeans de cette quantité restreinte d'individus, et les trésors de l'année sainte n'en furent pas moins

répandus dans tous les Etats du roi Ferdinand.

On disoit encore que l'Autriche, pour accorder ce qu'elle devoit à ses *lois* et aux *intérêts* de ses peuples, avoit engagé le gouvernement napolitain à porter ces paroles que le secrétaire d'Etat écoutoit avec beaucoup de trànquillité, en se bornant à répondre qu'il en rendroit compte au Saint Père.

M. de Fuscaldo alloit voir en même temps les ministres ses collègues, et paroissoit espérer que ses représentations étant connues des autres souverains, elles produiroient une impression favorable sur l'esprit de Léon XII.

Le Pape, de son côté, sembloit décidé à ne publier aucune modification, qu'il n'eût reçu la réponse du roi de France et celle du roi de Sardaigne : ces deux princes étoient maîtres, l'un après l'autre, des grandes routes qui pouvoient amener les pèlerins de l'Angleterre, de la France, de l'Espagne et de l'Italie inférieure.

Le gouvernement de Turin avoit écrit à son chargé d'affaires, sans entrer dans le moindre détail, sur la manière dont les pèlerins français ou autres seroient reçus dans son pays ; il avoit écrit qu'on eût à surveiller la conduite des Piémontais, soit qu'ils allassent à Rome ou dans toute autre ville des Etats romains, par exemple, à Lorette.

Cependant on préparoit des provisions, des lits, pour nourrir, pour coucher au moins six mille pèlerins; mais cette prévision pouvoit n'être pas suffisante, si, comme il arrive ordinairement, il y avoit trente mille pèlerins à l'ouverture de la Porte sainte.

La légation d'Autriche ne s'exprimoit qu'avec modération, et M. de Gennotte obéissoit à ses instructions avec ponctualité. La principale opposition, qui n'admettoit presque aucune condescendance, étoit manifestée pas les légations de Russie, de Bavière, de Prusse, de Wurtemberg et de Hanovre. Sur ces cinq légations, il n'y avoit que la Bavière qui eût droit de prendre la parole, et cette parole devoit être signifiée par le cardinal Hœffelin. Au moins, M. Fuscaldo consentoit-il à ce qu'un certain nombre de pèlerins napolitains vînt à Rome.

J'étois chargé d'affaires de Lucques, et je cumulois ces fonctions avec celles de chargé d'affaires de France. Alors le ministère des affaires étrangères de Lucques, à qui le Saint Père, je ne sais pourquoi, n'avoit pas notifié le Jubilé, me consulta sur ce qu'il y avoit à faire; je lui répondis qu'on ne pouvoit pas répondre à des notifications qu'on n'avoit pas reçues; que les réponses de France, sollicitées par moi, alloient arriver, et qu'il y auroit de la bonne

grâce à en étudier l'esprit, pour montrer de l'accord entre les différentes branches de la maison de Bourbon. Le duc Charles-Louis, fils de la reine d'Etrurie, ne devoit pas séparer sa politique de celle de la France.

Quant aux opinions des conseillers de Léon XII, elles n'étoient pas toutes aussi déterminées que celle du Pape.

Le gouverneur de Rome, Monsignor Bernetti, craignoit que des agitations n'éclatassent à propos de l'arrivée de tant de pèlerins, et que les libéraux de Rome ne vinssent à troubler la tranquillité publique. Il appartenoit à Monsignor Bernetti, homme judicieux, de savoir, mieux qu'un autre, les dangers que l'on pouvoit courir à cet égard; il connoissoit tous les secrets des agitateurs, et son devoir étoit d'appeler l'attention du gouvernement sur des considérations aussi importantes.

Le trésorier, Monsignor Cristaldi, homme pieux et administrateur sévère, étoit partagé entre ses sentimens religieux, qui l'entraînoient vers l'opinion religieuse, et l'austérité de ses principes financiers qui craignoient les dépenses que devoit supporter l'Etat. Le trésorier abandonnoit à regret quelques sommes pour les préparatifs déjà commencés.

Le cardinal della Somaglia attendoit les ré-

ponses de la France. Il avoit raison ; on ne peut rien faire de grandement religieux sans la France. Ces réponses ne pouvoient plus être de la nature de celles qui avoient été écrites le 20 juillet. Charles X étoit plein de santé; le projet de l'indemnité, entièrement approuvé, devoit suivre son cours. Une satisfaction donnée à l'honneur et à la fidélité s'encadroit noblement dans une manifestation pieuse : aucun obstacle redoutable ne pouvoit distraire un seul instant l'expression des sentimens de dévouement au Saint Siége chez ce monarque, autre saint Louis, surtout dans une circonstance aussi solennelle.

Si le conseil du gouvernement pontifical n'entroit qu'avec réserve et incertitude dans les desseins du Pape, le Pontife ne balançoit pas un instant à déclarer ses sentimens.

On étoit heureux de l'entendre parler ainsi :

« Le Jubilé de 1775 n'a été accompagné d'aucun embarras. Tout a été calme devant le marteau d'argent avec lequel Pie VI a ouvert la Porte sainte. Nous parlerons de la différence qui existe entre les circonstances d'alors et celles d'aujourd'hui. Il n'y a pas eu de Jubilé en 1800. Il étoit impossible qu'il fût annoncé en 1799, la veille de Noël ; le Saint Siége étoit vacant. L'Italie, au mois de mai 1800, étoit couverte de troupes françaises que les vicissitudes de la guerre y avoient ramenées. Nous ne voulons point dire que le Jubilé eût pu

être annoncé extraordinairement plus tard; des mésintelligences ont surgi au commencement de 1805, et l'on connoît les désastres de 1809 à 1814; nous ne récriminons contre personne, et Consalvi nous a donné sur ce point même, des raisons convaincantes : tout a été bien. Dieu n'en a pas moins fait éclater sa bienveillance pour son Eglise; mais en 1824, le terme de rigueur pour la publication étoit arrivé; nous avons rempli ce devoir. Il n'existoit pas, il n'existe pas de motifs raisonnables pour différer le Jubilé. Les prescriptions ordonnées par nos prédécesseurs depuis le premier jour du XIVe siècle, et perfectionnées depuis, seront exécutées. De sincères amis nous donnent d'utiles leçons de réserve; quelques-uns nous témoignent leur effroi; d'autres nous montrent le trésor épuisé. Il ont tous raison. Ils sont tous de fidèles serviteurs du Saint Siége; mais ce n'est pas sur eux que la sévère histoire feroit tomber ses plaintes. Léon XII n'a pas pris à l'aveugle ce nom qui doit surtout attester le courage. Nous ne pensons pas que les libéraux, nos seuls ennemis, se déguiseront en pèlerins, et qu'ils viendront ici avec des armes cachées sous le capuchon bordé de coquilles, et que le bourdon recèlera un dard assassin. Nous saurions bien nous présenter à eux intrépidement, et puisque nous sommes, dit-on, sans soldats, paroître avec la seule autorité de notre visage. Garderoient-ils sur la route le secret d'une intention coupable? A bon droit, nos enfans, les rois catholiques et même les fils séparés de notre culte fermeroient leurs barrières et empêcheroient la continuation d'un voyage criminel. Nous avons publié le Jubilé. Nous avons écouté ceux qui ont voulu que l'on modifiât des expressions qu'ils trouvoient imprudentes, et que nous ne regrettons pas, car les car-

dinaux et les prélats qui possèdent notre confiance, se distinguent par leur éminente sagesse. A présent la trompette sainte a sonné; les nations chrétiennes sont convoquées; nous accomplirons notre devoir, nous ne craindrons aucun danger. S'il y a péril, ce péril sera notre joie, notre bonheur, notre palme; nous devons transmettre l'exemple tel que nous l'avons reçu. »

Puis Léon XII, s'animant encore sous ses propres paroles, termina ainsi : « *Si dirà quel che si dirà; si ha da far il Giubbileo.*

Tout étoit à *la bataille du Jubilé*, comme le prétendoient les malveillans (1); mais si Léon XII ne craignoit pas les libéraux déguisés en pèlerins, il avoit à redouter des machinations secrètes qui n'étoient pas à mépriser.

Sur ces entrefaites, un événement imprévu sembla jeter un nouveau trouble dans les affaires. Un négociant, originaire Français, avoit introduit des boîtes à double fond contenant des représentations obscènes, que l'on devoit distribuer gratuitement à Rome. Ce négociant, voyant sa marchandise séquestrée, m'avoit demandé inconsidérément la protection de l'ambassade; je lui avois répondu qu'on ne pouvoit pas mériter notre appui, quand, et surtout à la

(1) M. Nodari s'exprime ainsi, loc. cit. p. 152 : « *Contra hòc repugnabant acerrimè recens impietas, et meticulosa sæculi decimi non politice.* »

veille de l'année sainte, on avoit pu se permettre un semblable négoce, qui étoit défendu par les lois de notre pays comme par celles de Rome et par les lois de toutes les nations, excepté dans des Etats qui auroient été gouvernés par M. de Sade. Le lendemain, un commissaire du gouvernement pontifical vint me trouver; il m'apportoit ces abominables boîtes pour me faire connoître le crime du négociant, et il me dit que le Saint Père avoit réservé à lui-même et à une personne de son intimité, l'instruction de ce procès. Sa Sainteté désiroit qu'il ne passât pas par la voie de la secrétairerie d'Etat ni du camerlingue, et me faisoit assurer que j'aurois seul communication de la sentence qui seroit prononcée.

Le commissaire ajouta que le Saint Père avoit appris la sévérité avec laquelle je venois de parler à celui qui avoit sollicité mon appui. Quelques jours après, le commissaire vint me voir, et me déclara que le Saint Père, par égard pour l'ambassade, s'étoit contenté d'ordonner que les boîtes fussent brûlées devant un fondé de pouvoirs du propriétaire, qui recevroit seulement une vive réprimande, parce que la personne de l'intimité du Pape, qui étoit chargée de cette affaire, avoit conjuré Sa Sainteté d'accorder la remise de la peine (elle étoit bien plus

grave et plus infamante que celle qui étoit prononcée par notre Code pénal). Sa Sainteté avoit consenti à la remise, et l'on me faisoit connoître cette décision en me priant de croire qu'on étoit charmé d'avoir fait une chose qui empêchoit d'accuser les Français d'avoir donné ce scandale, d'autant plus que j'avois été le premier à blâmer le négociant de sa coupable imprudence. Ce juge secret, qui nous témoignoit tant de bienveillance, étoit le père Anfossi.

Ainsi ce religieux, mieux guidé, étoit devenu notre ami.

D'autres affaires furent également traitées de part et d'autre avec le même esprit de netteté et de bienveillance. A ce sujet, le Pape dit assez publiquement qu'il croyoit devoir ce procédé à la manière dont on traitoit son nonce à Paris; voici ses propres paroles: « La nation française » est une des nations avec lesquelles on arrange » le mieux les affaires de toute sorte. » Ces témoignages de satisfaction étoient accompagnés de réflexions fort obligeantes pour les ministres du roi à Paris.

En ce moment, il courut des bruits défavorables au cardinal secrétaire d'Etat; on annonçoit qu'il alloit être remplacé, et qu'il accepteroit la place de dataire. Je rapporterai, à cette occasion, un fait qui peut donner une idée de

la puissance du corps diplomatique à Rome. J'attendois mon audience chez le secrétaire d'Etat. Un de ses gentilhommes s'approcha de moi et me dit que c'étoit le cardinal lui-même qu'il falloit combattre quand il vouloit se retirer, et il alla jusqu'à parler ainsi : « Causez avec lui, » *faites-lui courage*. S'il ne veut pas partir d'ici, » il restera. »

On présumoit que la place de *dataire* avoit séduit le cardinal. En effet, l'emploi de secrétaire d'Etat n'est presque pas rétribué; on ne croira pas, en Europe, qu'il ne rapporte peut-être pas 4,000 fr. Celui de dataire est le plus lucratif de tous. Un cardinal secrétaire d'Etat, quand il n'exerçoit pas cet emploi sous Pie VII et avec le nom du cardinal Consalvi, couroit risque d'être un subalterne; il étoit exposé continuellement aux tempêtes. A la daterie, il avoit plus de ressources pour pratiquer la bienfaisance et distribuer de nombreuses aumônes.

Je parlai donc en riant à Son Eminence, croyant faire bien pour la France et pour Rome, et je finis ainsi : « Monseigneur, après avoir été » ambassadeur du roi auprès des quatre princes, » chez le duc de Laval, et ensuite seul ambas- » sadeur à Saint-Louis, il faut au moins que » Votre Eminence attende ses lettres de ré- » créance. »

La conversation devint alors plus intime, et quelques plaintes furent glissées. Pour sortir du pas où je m'étois engagé, pour en finir, sans redouter une réponse, je me levai et je dis au cardinal : « Voyez, monseigneur, ce que nous » voyons tous. Depuis cette lettre au roi, du » 4 juin, qui a été si mal accueillie, et que le » Pape n'a écrite, j'en suis sûr, que forcé par des » ingérences qu'il ne veut pas, qu'il ne doit pas » avouer, il a résolu de gouverner seul. Il a pu ne » pas prendre en bonne part quelques reproches » indirects sur cette démarche, qui a eu des ré» sultats blessans pour lui. Actuellement il veut » être le maître ; il veut rompre avec les conseil» lers qui abusoient de sa reconnoissance, et » avec quiconque ne verroit pas clair dans ce » qui s'est passé. Il faut se soumettre ; il s'ap» pelle *lion*. Vous savez comme il soutient seul » le Jubilé, et il vaincra les résistances. J'ai un » pressentiment qui me fait croire que notre roi » lui écrira sur le Jubilé avec tendresse, et qu'il » applaudira à son courage. Pie VII étoit un » Pape qui devoit avoir un ministre ; Léon XII » ne veut pas avoir de secrétaire d'Etat qui le » conduise ; mais il doit vouloir près de lui un » homme d'expérience, un sage qu'il trouve au » besoin, et dont, en définitive, il recherche, il » accepte les conseils sans les craindre. »

Je n'avois pas déplu; le gentilhomme revint à la charge, et à une audience suivante, le cardinal me parut dans des sentimens plus arrêtés, ajoutant tout bas : « Le Pape ne me dit rien : » restons donc ici. »

Un cardinal-doyen, qui marche encore, qui peut assister aux cérémonies, et qui désire rester dans un emploi qu'il occupe, est un dignitaire difficile à renvoyer. Le Pape le savoit bien ; ce n'est que par le cardinal doyen que le Sacré Collége a l'habitude de se mouvoir. C'est lui qui ébranle tous ces graves personnages, qui les appelle, qui les invite; ils ne se déplacent qu'à son commandement.

CHAPITRE XXVI.

CONVENTION ENTRE LA COUR ROMAINE ET LA RUSSIE POUR LE PAIEMENT DES BULLES ENVOYÉES AUX ÉVÊQUES DE POLOGNE ET DE RUSSIE. DÉPÊCHE DU CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE. IL SUPPLIE LE GOUVERNEMENT DU ROI DE VENIR EN AIDE AU GOUVERNEMENT PONTIFICAL, D'APPUYER DE SON CRÉDIT LE CARDINAL SECRÉTAIRE D'ÉTAT, ET DE SE PRONONCER SUR LE JUBILÉ. LA FRANCE SOLLICITE LE CHAPEAU DE CARDINAL POUR M[gr] DE CROÏ, ARCHEVÊQUE DE ROUEN. CHARLES X ÉCRIT AU PAPE POUR LUI ANNONCER LA MORT DE LOUIS XVIII. RÉPONSE DU ROI DE SARDAIGNE AU PAPE SUR LE JUBILÉ. DÉPÊCHE DU CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE SUR LES AFFAIRES DE L'AMBASSADE. DÉTAILS SUR LE GENRE DE VIE DU PAPE DANS LE VATICAN, OU IL TROUVE TOUTES LES LATITUDES. LES DIX MILLE CHAMBRES DU PALAIS VATICAN. QUELQUES-UNES DE CES CHAMBRES CONTENOIENT UN TRÉSOR QUE N'ONT DÉCOUVERT PENDANT L'OCCUPATION, NI LES FRANÇAIS NI LES NAPOLITAINS. DÉMONSTRATIONS D'OBLIGEANCE FAITES AU CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE PAR LE PAPE. ANECDOTE DE DUCLOS. RÉCIT DES FAITS DE L'AUDIENCE DONNÉE PAR LE PAPE A M. DE CROZA, CHARGÉ D'AFFAIRES DE SARDAIGNE. BRUITS DE CONJURATION EN BAVIÈRE ET EN PRUSSE. ON NE S'ACCORDE PAS SUR LA NATURE DES RÉPONSES FAITES PAR SAINT-PÉTERSBOURG SUR LA CÉRÉMONIE DE LA PLACE NAVONE. ARRIVÉE A ROME DU COMTE HARROWBY, PRÉSIDENT DU CONSEIL EN ANGLETERRE.

CEPENDANT la Russie poursuivoit ses demandes d'organisation catholique pour la Pologne; elle avoit son archevêché pour Varsovie,

et neuf évêchés qui en dépendent, y compris Cracovie, qui, bien que pays libre, relève de Varsovie sous le rapport religieux. La Russie proprement dite avoit trois archevêchés et quatre évêchés.

La question des droits de daterie étoit réglée à la satisfaction des deux puissances, et cette occasion de répandre des calomnies contre la Cour romaine avoit disparu. Pour les bulles de chaque archevêché de Pologne et de Russie, on payoit 1,000 piastres romaines de taxe (5,350 fr.); pour les évêchés, on payoit 800 piastres (4,080 fr.). Tout n'étoit pas réglé d'abord pour la Russie comme pour la Pologne. M. Italinsky proposa d'assimiler un pays à l'autre; Léon XII accepta, et les choses se sont passées ainsi jusqu'aux troubles funestes dont nous aurons occasion de parler plus tard.

Quant aux autres affaires, une dépêche du chargé d'affaires de France, du 5 octobre, va résumer une partie de la situation de la Cour romaine.

MONSEIGNEUR,

« Je vous ai dit combien la voix de la France avoit contribué à éclairer le gouvernement Pontifical, com-

bien il a été reconnoissant de l'établissement du nouveau ministère des affaires ecclésiastiques, combien le Pape avoit cherché à accorder des grâces pour des Français. Je vous ai dit tout ce qu'il a dans son cœur pour notre nation, toutes les dispositions à nous aimer, à nous préférer, qui habitent dans cette belle ame noble et sensible, toutes les tendresses que nous porte ce Pontife ; ce fonds inépuisable de bienveillance, né pendant ses nonciatures, fortifié depuis son séjour à Paris, par ses relations avec nos princes, devenu comme une substance inhérente à son existence par suite des succès d'Espagne qui plaidoient la cause de son parti, et le faisoient triompher dans l'élection. Le Saint Père n'a entendu les acclamations que méritoit le choix de sa personne qu'à travers les cris de *vive la France!* Il faut toujours qu'elle ait de la gloire, et cette fois, c'étoit de la gloire solide, et fondée sur des principes de morale universelle; c'étoit plus que de la gloire, c'étoit de la sûreté pour elle. La France proclamoit encore cette grande vérité que M. le cardinal de La Fare dit avoir entendu sortir de la bouche de madame la duchesse d'Angoulême : « *Comme il est possible cependant de sau-* » *ver un prince malheureux!* » Léon XII s'est uni avec nous le jour de sa création, il nous aime, il nous honore, il nous le dit : il nous a trouvés de bon conseil. Ne l'abandonnons pas!

» Je suis persuadé que c'est nous qui devons le tirer de l'embarras où il se trouve, et dont je ne pense pas qu'il puisse se tirer tout seul avec les élémens qui l'assistent, qui le contrarient, ou qui essaieroient peut-être encore de le gouverner.

» Je suis intimement convaincu qu'à Paris on doit savoir ce que la politique générale de l'Europe demande

pour la question du Jubilé ; je suis persuadé que dans le conseil du roi on n'ignore rien des éclaircissemens nécessaires pour traiter cette question. C'est donc là qu'il faut l'agiter. Là il y a sagesse, religion, talens, force et décision. Là sont les faits, les causes, les obstacles, les vues. Là est la modération courageuse. Un avis du conseil empreint de toutes ces nuances qui distinguent si bien notre caractère national, calculé avec nos devoirs et nos droits, est l'ancre de salut qui raffermiroit la barque de saint Pierre attaquée par ses ennemis, et mal défendue par quelques-uns de ses propres nautoniers.

» Il seroit beau de voir le nouveau roi très-chrétien préluder à tant d'autres bienfaits qu'il annonce pour la religion, en aidant aujourd'hui dans sa détresse le souverain Pontife, qui peut être également mal servi par ceux qui le retiendroient et par ceux qui l'entraîneroient.

» Certainement il est trop tard pour reculer le Jubilé ; mais il est possible d'en régler les formes et la durée, de l'étendre, de l'expliquer, d'empêcher qu'il ne faille le contrarier, parce qu'on n'auroit pas assez prévu les besoins d'un si grand nombre d'individus entassés sur le même point.

» La France a vaincu la révolution d'Espagne, elle doit être la bienfaitrice, la patronne de l'Italie. Je ne sais assurément pas ce qu'il faut faire ; mais on doit le savoir à Paris, et je vois ici qu'un bon avis sera reçu avec reconnoissance.

» Le secrétaire d'Etat que vous avez en ce moment a entendu M. de Fuscaldo, avec plus d'attention, la dernière fois que le ministre lui a parlé du Jubilé. Il sera important, jusqu'à ce que vous ayez répondu, que

L'on continue à fortifier le cardinal dans l'idée de garder sa place. Il faudra le sauver d'un peu de désir d'être plus riche, qui rend la dignité de dataire attrayante pour lui. On parle de le nommer au camerlingat, au lieu du cardinal Pacca qui seroit dataire. Il nous conviendroit que notre cardinal restât assez de temps pour seconder nos intentions, si vous aviez le projet d'intervenir dans cette vraie détresse du Saint Siége. Après le danger, après les portes saintes ouvertes sans confusion aux fidèles de la chrétienté, par les bons offices de la France, le cardinal pourra écouter ces propositions de camerlingat. Je connois trop Rome pour penser à présent qu'il puisse jamais prétendre à être Pape, s'il reste longtemps secrétaire d'Etat. Il est vrai qu'un doyen demeure où il veut, mais il n'est pas sûr qu'un doyen devienne Pape quand il a été secrétaire d'Etat, et en butte à toutes les attaques de l'envie et de la médiocrité.

» Camerlingue, on est déjà, à ce qu'on croit, à moitié Pape le jour de la mort du Pontife ; mais on achève rarement l'autre moitié du chemin. Enfin, si nous pensons à nos intérêts, nous ne pouvons pas empêcher cet estimable vieillard de penser aux siens.

» Ce qui suffit, c'est que si vous voulez parler, il le sache bientôt pour appuyer nos vues qui ne peuvent être que celles d'un esprit religieux comme celui du doyen, enclin à la modération, ami des magnificences chrétiennes déployées sans péril, et qui me disoit il y a peu de jours d'une manière touchante : « *Non in igne Deus, sed in spiritu auræ lenis* (1). »

(1) Cette citation, du moins pour les trois premiers mots, se trouve dans le chapitre XIX des *Rois*, v. 12, liv. III. Le cardinal avoit changé quelques paroles ; voici le texte exact : « *Non in igne Dominus et*

» Quant au moyen à employer, si le roi approuvoit ce projet, il ne faudroit pas faire trop vite. Il conviendroit de parler doucement au nonce dont les dépêches peuvent beaucoup ici. L'ambassadeur, le duc de Laval, déclareroit ensuite que l'on respecte le principe, qu'il y aura Jubilé, *che si ha da far il Giubbileo*, mais que l'on supplie d'observer qu'avec un système d'étapes qui est proposé à Bologne, et presque exigé violemment déjà par quelques pèlerins, on induit en dépenses énormes des gouvernemens étrangers; que les budgets chez nous n'ont pas dans leurs prévisions ce surcroît de dépenses inattendues; que les pèlerins assurés de leur subsistance peuvent se faire eux-mêmes missionnaires dans chaque village, assumer chacun un apostolat en quelque sorte séditieux; que déjà ils excitent les paresseux à partir, qu'ils grossissent la foule jusqu'au centre où règne en effet en ce moment l'abondance, mais où l'on craint quelques ames corrompues prêtes à entreprendre peut-être de ces accaparemens qui engendrent la disette.

» Une des puissances qui agira le plus efficacement sur le Pape, est la voix de Charles X. Le Saint Père est d'avance pénétré d'un tendre dévouement pour ce prince, dévouement mêlé de respect pour la grandeur et l'élévation du roi de France.

» Léon XII n'a régné lui seul que depuis la mort de Sévéroli. Néanmoins, les deux souverainetés, celle de la France et celle de Rome, nées ensemble, et comme le même jour, doivent se donner la main. Léon XII, ami

post ignem sibilus auræ tenuis. » Cependant je puis me tromper; ce verset, tel que l'a dit le cardinal, appartient peut-être à un autre passage de la *Bible* ou à quelqu'un des anciens Pères.

du roi, est encore tout à la France. Il suivra des avis *indirects* donnés avec ménagemens. Il ne faut pas lui écrire à présent (l'historien est obligé d'avouer ici que le chargé d'affaires craignoit les lettres de Paris; le brusque Cacault eût été plus loin, en s'écriant : « N'écrivez pas, parce que vous ne savez pas bien écrire, » *en effet on avoit trop répondu*) : mais je m'aperçois que le nonce Macchi rapporte très-fidèlement les paroles dont on le charge pour son maître, et puis ici tout ce que vous avez demandé au secrétaire d'Etat a généralement réussi en ce qui a dépendu de lui. Dépositaires de cette influence, nous devons craindre qu'on ne nous reproche de ne nous en être pas servis. S'il arrivoit des désordres, les Autrichiens accourroient du château Saint-Elme et de la citadelle de Ferrare. M. de Gennotte n'est plus si *soigneux de plaire*. Ce matin à la messe du couronnement, messe solennelle où le Pape aimoit qu'on allât lui rendre hommage, je me suis vu seul dans la tribune diplomatique avec le chargé d'affaires de Sardaigne pour représenter l'Europe. N'y a-t-il donc à Rome que la France et la Sardaigne!

» Les scènes de désapprobation recommencent. Quelques autorités de Bologne donnent le signal de la résistance. Pardon, Monseigneur, je ne parle pas contre le Jubilé. Il faut qu'il y ait à Rome un Jubilé, mais il faut le régler, et comme j'ai déjà dit, l'expliquer. Puisque tout est nouveau en Europe, aujourd'hui il est utile de bien s'entendre avant de remuer ainsi successivement peut-être cent mille hommes de tous les caractères et de toutes les nations.

» Vous avez mis ici en sentinelle un vétéran. Il vous écrit ce qu'il pense et ce qu'il voit. Dans cette dernière lettre il doit avoir tout dit au gouvernement du roi. »

La France sollicitoit avec insistance le chapeau pour M. l'archevêque de Rouen. Le cardinal della Somaglia avoit demandé quelque répit, et cependant promis de se montrer favorable; seulement il étoit question de ne procéder à cette création qu'après qu'on en auroit publié une qui comprendroit des sujets romains recommandables par leurs services dans les diverses administrations.

Il n'étoit venu de Paris ni une lettre de notification pour l'avénement du roi Charles X, ni une réponse à la lettre qui notifioit dans le temps le Jubilé au roi Louis XVIII. Vienne, qui avoit précédemment répondu pour l'avénement, avoit ensuite répondu pour le Jubilé, comme on le sait déjà, et cette dernière communication, rédigée avec la plus profonde habileté de calculs, manifestoit au long des sentimens pieux, en même temps que plusieurs mots seulement receloient des réserves, on n'ira pas jusqu'à dire une menace. Des lettres de Paris, que l'on présumoit devoir être agréables, auroient adouci les chagrins donnés par l'Autriche, si elle avoit eu l'intention d'affliger le Saint Père; voilà ce qu'on disoit à Rome. Cependant ces soupçons contre le cabinet de Vienne n'avoient encore aucun fondement solide; tout restoit à l'état de conjectures.

Le cardinal secrétaire d'Etat montroit quelque impatience. Il ne put s'empêcher, en apprenant que M. de Zichy devoit aller à Paris en qualité d'ambassadeur extraordinaire de S. M. I. et R. A. pour complimenter S. M. Charles X, de dire à haute voix : « On a donc écrit de Paris à l'empereur, puisqu'il envoie un ambassadeur extraordinaire à la cour des Tuileries. Pour ici, le fils aîné n'a pas écrit à son Père. » Son Eminence permit qu'on lui représentât qu'il ne falloit pas croire peut-être qu'on eût fait à Vienne d'autre communication que celle qui avoit été adressée à Son Eminence, et à laquelle elle avoit répondu par une note remplie de sentimens de bienveillance singulièrement obligeans pour le roi; qu'à Vienne, comme partout, on parloit des choses avant de les faire; que les lettres de notification au Pape parviendroient incessamment, et qu'on devoit les attendre à chaque instant du jour.

Le 9 octobre, la lettre au Pape, annonçant la mort de Louis XVIII, arrivoit à Rome. Il n'y avoit pas lieu de se plaindre : le fils avoit écrit à son Père avant qu'il se fût écoulé un mois depuis la mort du monarque si regrettable que pleuroit la France. Au même instant, on remettoit au chargé d'affaires de Sardaigne la réponse de son maître,

adressée au Pape relativement au Jubilé.

Le prince déclaroit qu'il faciliteroit le voyage et le passage, par ses Etats, de ses sujets et des étrangers qui voudroient entreprendre le pèlerinage *avec un dessein religieux*. En même temps Sa Majesté se réservoit de prendre les mesures (*le discipline*) que les temps où l'on vivoit rendoient utiles.

Nous continuerons de puiser dans la correspondance du chargé d'affaires de France. Ses dépêches ont cela de particulier, que, comme il entretenoit des relations d'amitié et de bonne intelligence avec tous les ministres sans exception, il avoit le bonheur de ne mander à sa cour que des détails sûrs en ce qui concernoit les autres légations, et que son devoir ne lui permettoit d'omettre aucune des informations convenables en ce qui étoit relatif au service de sa propre cour. Il avoit reçu les lettres de notification de la mort du roi Louis XVIII et de l'avénement du nouveau roi; il devoit les remettre, en personne, à Sa Sainteté. La dépêche que nous allons rapporter est en date du 14 octobre.

MONSEIGNEUR,

« J'ai eu l'honneur d'annoncer à Votre Excellence que Sa Sainteté avoit promis de m'admettre à une au-

dience privée, le mercredi 13 à midi, pour recevoir la notification de la mort du feu roi.

» Lorsque j'arrivai par l'escalier secret dans la pièce qui précède la bibliothèque du Saint Père, lieu habituel où il donne ses audiences particulières, je trouvai le marquis de Croza qui devoit être introduit auprès de Sa Sainteté à onze heures, et qui n'avoit pas encore été appelé.

» Le marquis de Croza, bon serviteur de son maître, très-attaché à la France, et qui vit avec moi en grande intimité, depuis que M. le comte de Barbaroux, ancien ministre de la cour de Turin, homme très-distingué par ses talens et par ses vastes connoissances en jurisprudence, a bien voulu me le présenter avant de quitter Rome, eut le temps de me dire, en échange d'autres confidences importantes que je lui avois faites, qu'il apportoit la réponse de son souverain sur le Jubilé. Cette réponse, dont Votre Excellence connoît les traits principaux, la cour de Turin l'avoit envoyée depuis plusieurs jours avant que les lettres du roi au Pape fussent entre mes mains.

» M. de Croza me dit aussi qu'il tâcheroit de fixer surtout l'attention du Pape sur la question du Jubilé, et qu'il me communiqueroit l'entretien qui alloit avoir lieu entre Sa Sainteté et lui.

» Après un quart d'heure, M. de Croza sortit et me fit comprendre, par un signe d'intelligence, qu'il avoit beaucoup parlé de cette question avec Sa Sainteté, et qu'il m'attendoit chez lui après mon audience, pour me donner communication de cet entretien.

» J'entrai chez le Saint Père, je lui présentai la lettre de Sa Majesté. Il se leva pour la prendre de mes mains, et il me dit : « Les Français avoient un grand amour

» pour *Monsieur* depuis 1814. Ils ont manifesté libre-
» ment cet amour le jour de son entrée à Paris comme
» Charles X. Le nonce a écrit l'enthousiasme et les
» acclamations. Nous n'avons pas attendu cette lettre;
» nos complimens anticipés sont déjà partis : le peuple
» français sera très-heureux sous Charles X. »

» Le secrétaire d'Etat n'avoit pas paru se soucier que je parlasse beaucoup du Jubilé à Sa Sainteté. Elle venoit d'en entretenir une personne dont la bonne foi et la mémoire m'étoient bien connues; il me parut qu'au plus je devois indiquer que ce sujet intéresseroit le gouvernement du roi, ce que je fis avec promptitude ; et en énumérant tous les avantages d'un séjour si prolongé au Vatican, je fis observer que la proximité de la grande basilique pour les cérémonies de l'année sainte, diminueroit les fatigues du Saint Père. Je ne pouvois pas d'ailleurs interroger sur un point si important auquel je savois bien que mon gouvernement n'avoit pas répondu.

» Le Pape ne releva pas cette phrase ; et comme ses conversations favorites sont la guerre d'Espagne, la grandeur des rois de France, et le courage qu'il a eu d'habiter le Vatican malgré le mauvais air sur lequel il vient de remporter une pleine victoire (le Pape y avoit passé les mois de juin, juillet, août et septembre), il dit d'abord des paroles obligeantes pour M. le Dauphin qui étoit à cheval près de son auguste père le jour de l'entrée à Paris. Il mentionna ensuite l'heureuse expression de Votre Excellence, qui dans la lettre d'envoi de la notification de la mort du roi, ne laissoit pas oublier combien la *famille des souverains* avoit conçu d'estime et de vénération pour Louis XVIII (expression de sentiment que j'avois soigneusement conservée dans mes

notes au secrétaire d'Etat, que beaucoup de personnes avoient remarquée, et avec laquelle j'avois fait ma cour à tous les ministres étrangers résidant à Rome).

» J'interrompis respectueusement Sa Sainteté pour dire que le Pape étoit le Père commun de toute cette famille, et que nous le lui avions prouvé le jour où le corps diplomatique étoit venu le féliciter sur son élection, jour où nous avions été charmés de le trouver bien mieux portant que l'année dernière. J'amenois naturellement la transition au mauvais air. S. S. répondit : « Il est vrai que nous sommes mieux que lorsqu'on » nous a fait Pape ; et puis nous avons bravé tous les » préjugés. C'est une absurdité de croire qu'il y a un » air sain dans un lieu, et subitement une maladie » dans un autre, à quelques secondes de distance. »

» Alors le Saint Père a daigné entrer dans quelques détails sur son genre de vie, sur les habitudes qu'il a prises dans ce même Vatican, quand il étoit *serviteur* de Pie VI, sur la distribution des appartemens ; il a plaisanté sur les différentes latitudes de cet immense palais où il trouve les climats qui lui plaisent, et qui est si étendu (10,000 chambres) que qui ce soit de son service ne peut se vanter de le connoître tout entier (1). Il rioit, le premier, des heures singulières de ses repas qu'il a changées pour obtenir quelque calme dans sa santé (2).

(1) Malgré les recherches des autorités pendant l'occupation des Français, de 1809 à 1813, et celles des Napolitains au commencement de 1814, il y a eu des chambres du Vatican où ni les uns ni les autres n'ont eu accès, et où l'on avoit caché de l'argent, des ornemens d'église, etc.

(2) Un Pape mange toujours seul. Léon XII disoit : « Nous n'avons eu à gagner que notre cuisinier et un *cameriere* pour dîner à l'heure qui nous étoit agréable ; cela a été difficile, mais nous en

« J'ai invité ensuite Sa Sainteté, comme au nom de son peuple de Rome, à sortir pendant ce qu'on appelle l'*octobre*. J'ai pris la liberté de lui dire que les Romains qui se livroient à toutes sortes de joies pendant cette saison, aimoient à rencontrer la bénédiction du Pape au milieu de leurs plaisirs ; Sa Sainteté a répliqué avec bonté qu'elle sortiroit, et qu'elle iroit aussi faire les promenades qui sont d'usage.

» Cet entretien de confiance nous a conduits à un sujet plus sérieux. « Nous sentons, a ajouté le Saint Père, » qu'il faut se faire voir. Il ne faut pas concevoir de dé» fiance contre ses ministres ; ils doivent diriger les af» faires, mais un souverain dormant peu, qu'on est tou» jours sûr de trouver, plaît au peuple. »

» Je n'ai pas laissé échapper l'occasion de témoigner mon respect pour la conduite et le dévouement du cardinal della Somaglia, si attaché à son maître, et pour la ville de Rome que j'ai dépeinte comme une des capitales les plus franchement passionnées pour leur souverain.

« Oui, on nous l'assure, a repris le Saint Père, et cela » nous donne plus de satisfaction et de courage. »

» Puis il m'a congédié, et quittant tout à coup le

sommes venu à bout. » Cependant rien n'étoit changé à l'heure où dînoient douze pauvres que Léon XII avoit invités à dîner au palais le jour même de son avénement. D'autres en pareil nombre y ont dîné ainsi jusqu'à la fin de sa vie. Il alloit souvent les servir lui-même. Les pauvres disoient : « Avec un pareil Pape, c'est tous les jours pour nous *le Jeudi saint*. » Pendant le Jubilé, ces douze pauvres étoient des pèlerins étrangers. Quand il n'y avoit pas de pèlerins, en 1824, ou en 1826-27-28 ou 29, on invitoit souvent douze convalescens assez bien rétablis, qu'on alloit chercher dans les hôpitaux.

langage officiel qui parle à la première personne du pluriel, pour s'exprimer avec plus de familiarité et de tendresse, il a ajouté ces mots : « Adieu, je sais que » vous m'aimez. »

» Le Saint Père en congédiant joint toujours ses deux mains. C'est son salut ordinaire. C'est *sa bénédiction de société*. Suivant un privilége que je me suis déjà attribué plusieurs fois, j'ai pris ses deux mains, et je les ai baisées (1); et je me retirois en suivant les formalités

(1) On lit dans le Voyage en Italie de Duclos, in-8°, 1791, p. 134, 135 et suivantes : « Je me rendis à l'audience du Pape Clément XIII, » et après avoir, suivant l'étiquette, quitté mon chapeau et mon » épée, je fus introduit par un Prélat, monsignor Borghèse. Je fis » les trois génuflexions, et je baisai la main du Pontife, qui me fit » relever aussitôt, et engagea la conversation... J'observerai que je » lui parlai d'abord en italien ; mais, l'entendant mieux que je ne le » parle, je me servis du français quand il m'étoit plus commode, » et pour m'y autoriser je dis au Pape : « Je sais que Votre Sainteté » entend parfaitement le français, et j'espère qu'elle trouvera bon » que le secrétaire de l'Académie française parle quelquefois sa » langue. — Oui, dit-il, en me parlant lentement. » Je me servis donc » indifféremment des deux langues. Il m'avoit déjà donné une » demi-heure d'audience, lorsque je lui dis : « Saint Père, pour ne » pas abuser des bontés de Votre Sainteté, je vais en prendre congé » (Duclos ici se trompoit ; on ne prend pas congé des Papes, pas » plus que des rois ; ce sont eux qui par un signe, préviennent que » l'audience est finie); mais je la supplie auparavant de me donner » sa bénédiction paternelle. — *Aspetta*, » me dit le Pape, et sur un » signe qu'il fit à un Prélat, celui-ci entra dans un cabinet, d'où il » revint le moment d'après, portant sur une soucoupe un chapelet » d'une dizaine, d'où pendoit une médaille d'or qu'il présenta » au Saint Père, qui la prit et me la donna. En la recevant de sa » main, je pris la liberté de la lui baiser, ce qui le fit sourire, et je » vis que les assistans sourioient aussi. Quand je fus sorti, je de-

d'usage qui ordonnent de marcher en arrière, lorsqu'il a dit encore : « Le roi aura reçu déjà mes complimens » Ces cérémonies, ces fatigues, ces mauvais temps n'au- » ront pas rendus malades le roi et le dauphin ; dites- » bien aussi que nous prions pour le feu roi. »

» Le secrétaire d'Etat m'attendoit dans ses chambres.

» Je lui ai rendu compte de ce qu'il y avoit eu de plus intéressant dans ma conversation avec le Pape, et je n'ai pas oublié la mention que j'avois faite de l'attachement de Son Eminence à son maître.

» J'avois un vif désir de voir M. le marquis de Croza. Ce jeune homme plein d'intelligence, de tact et de la connoissance de ses devoirs, avoit remis au Saint Père la lettre du roi de Sardaigne. Une *copie figurée*, précédemment adressée au secrétaire d'Etat, instruisoit à l'avance

» mandai le motif de cette petite gaîté, au Prélat qui me conduisoit. » Il me dit devant les officiers de l'antichambre, que je m'étois at- » tribué un privilége réservé aux cardinaux, qui ont seuls celui de » baiser la main du Pape. Mon entreprise cardinaliste étoit devenue » le sujet de la plaisanterie. » Aujourd'hui, hors des cérémonies, beaucoup de personnes, surtout les étrangers, se permettent de baiser la main du Pape. C'est un mouvement que l'on fait toujours *par surprise*, auquel les Pontifes ne se refusent jamais, et qu'ils paroissent même agréer avec beaucoup de bonté, quelquefois cependant avec le sourire de Clément XIII. Quoi qu'il en soit, pour nous, agens diplomatiques, qui, comme venant au nom d'un souverain, avons l'avantage d'entrer avec notre chapeau et notre épée, cette action est toujours éminemment catholique, et en définitive elle n'a jamais rien gâté aux affaires. Du reste, j'ignore si, quand on s'entend dire avec la plus exquise délicatesse par un Pape, « Je sais que vous m'aimez, » on peut éviter de tomber dans l'*entreprise cardinaliste* dont le philosophe Duclos a donné l'exemple en 1767.

Sa Sainteté, qui n'avoit pas eu besoin de demander le contenu de la lettre.

» Sa Sainteté avoit lu avec plaisir que, si le roi de Sardaigne ne pouvoit pas assister au Jubilé en personne, il y seroit certainement *en cœur et en ame*.

» Le Pape approuvoit hautement la distinction que l'on vouloit faire entre les individus soupçonnés de vues méchantes, et les pèlerins voyageant dans un dessein religieux.

» Sa Sainteté, non-seulement trouvoit excellentes *le discipline e le provvidenze* que les temps où nous vivons rendent utiles, elle admiroit cette prévoyance, elle en éprouvoit une reconnoissance sincère.

» La conversation étoit tombée sur un sujet indifférent, mais le Saint Père l'interrompant d'une manière visible, reprenoit les premières assurances qu'il avoit données de sa haute approbation des distinctions proposées par la cour de Turin, de son acquiescement aux mesures de police devenues nécessaires; enfin, de son admiration pour cette sagesse, et de sa gratitude vraie d'une semblable communication. M. de Crosa surtout se souvient très bien de cette phrase du Pape, conservée ici tout entière : « Monsieur, il faut que chacun fasse » son métier (*suo mestiere*); nous ferons le nôtre, les » rois feront le leur, et tout ira bien. »

Le chargé d'affaires de Sardaigne avoit eu soin de recueillir avec avidité et un rare esprit d'ordre, les moindres détails de cette réponse finale, répétée deux fois d'un ton de dignité et d'assurance.

M. de Croza étoit la personne qui avoit reçu, je crois, la première, les informations des découvertes faites en Allemagne, particulièrement en Prusse et en Bavière (On avoit trouvé, disoit-on, des dépôts d'armes, des fusées à la congrève).

Ainsi il paroissoit prouvé qu'il y auroit un Jubilé sans doute, mais qu'il seroit réglé avec un accord convenu librement et consenti avec les puissances. Les pèlerins ne devoient pas s'emparer de Rome sans défense; ils seroient admis au saint voyage, mais sous une surveillance ferme et prévoyante. Ajoutons que ce résultat étoit dû à la force de caractère du Pape, qui, sans hésiter jamais sur le fond de la pensée, ne demandoit pas mieux que de se prêter à des complaisances politiques, pour qu'il ne survînt aucune occasion de se repentir d'une imprudence.

Il importoit de savoir ce que le cabinet d'Espagne pouvoit penser sur cette question. M. le marquis de la Constance, qu'il falloit presque toujours aller chercher parce qu'il sortoit rarement, voulut bien dire que sa cour ne lui avoit rien mandé, qu'il ne savoit rien et qu'il ne faisoit rien. Cependant on avoit publié dans des feuilles publiques de Madrid, une lettre du nonce aux évêques, où

il étoit parlé du Jubilé en termes fort ardens.

Il existoit encore un motif de curiosité générale : on désiroit connoître la réponse du cabinet de Saint-Pétersbourg à l'envoi des dessins où l'on avoit représenté le ministre de Russie placé à côté du Pape, lors de la visite du 15 août. On donnoit deux versions de la teneur de ces réponses.

La première portoit que la conduite du ministre avoit été hautement approuvée ; la seconde, qu'il avoit été assez sévèrement blâmé. Le cardinal secrétaire d'Etat, auquel on parloit de la première version, ne faisoit aucun mouvement pour répondre. Le *moteur de cette scène* avoit-il aussi fait une faute, et par l'événement pouvoit-il avoir à se reprocher une tentative qui n'avoit obtenu aucun succès, et qui peut-être indisposoit la Russie ? La seconde version passa pour avoir quelque probabilité. Le marquis de Fuscaldo, ce foudre de politique, qui ne ménageoit personne, disoit assez publiquement sur ce sujet : « Si j'avois été ministre de » Russie, je n'aurois pas fait cela. L'empereur » de Russie est, dit-il, le Pape de sa religion. » A Rome, on l'appelle tout simplement schis» matique. Il doit exiger que les relations de » son ministre avec le Saint Siége soient tout» à-fait circonspectes en ce qui concerne la re-

» ligion. Il auroit été bien d'inviter le Saint
» Père à venir voir un feu d'artifice, une course
» de chevaux, une inondation factice de la
» place Navone, comme il y en a tous les ans
» dans les chaleurs, mais jamais une Mission
» dans laquelle on pourroit mal parler, malgré
» soi, des cultes étrangers à la communion ca-
» tholique, parce que, dans ce cas, le mi-
» nistre étoit obligé d'entendre chez lui, *in*
» *fiocchi*, des choses désagréables pour sa
» croyance. »

Tout marchoit bien pour la question qui occupoit exclusivement l'attention de Rome.

Le Jubilé, conçu dans un esprit de religion qu'il falloit soutenir, et exécuté dans un esprit d'ordre qu'il ne falloit pas négliger, ne pouvoit plus produire qu'un grand bien. Le ministère des affaires ecclésiastiques de France, si applaudi au Vatican, alloit répéter sans danger les pieuses paroles qui sortiroient de Rome, toutes ses invitations sacrées, ses appels paternels, et Léon XII, affranchi de la tyrannie que la reconnoissance imposoit à son cœur trop généreux, n'auroit plus qu'à recueillir des bénédictions universelles.

On vit, en cet instant, arriver à Rome le comte Harrowby, président du Conseil en Angleterre. On disoit qu'il y rempliroit une mis-

sion; mais son séjour ne fut que de très-courte durée, et il partit presque subitement pour Naples, promettant de revenir à la fin de décembre.

J'eus alors l'idée de faire graver un dessin large de six cents millimètres sur deux cents de hauteur, représentant Rome tout entière, vue du *monte Mario*. On reconnoissoit les principaux monumens. J'avois l'intention de donner cette gravure à chacun des pèlerins français sans distinction, qui se présenteroit à l'ambassade : cette distribution a eu lieu fidèlement pendant toute l'année 1825. Il doit s'en trouver beaucoup d'exemplaires, surtout dans plus d'une chaumière de nos provinces du Midi et de la Bretagne.

CHAPITRE XXVII.

DEUX PÈLERINES FRANÇAISES SONT ARRÊTÉES A *PORTO SAN-MAURIZIO* EN PIÉMONT. ELLES SORTENT DE PRISON ET SONT DÉFRAYÉES DE TOUTES DÉPENSES JUSQU'A SARZANE, FRONTIÈRE DU ROYAUME. SERVICE FUNÈBRE CÉLÉBRÉ A SAINT-LOUIS EN L'HONNEUR DE LOUIS XVIII. MORT DE M. LE MARQUIS DE LA CONSTANCE (M. DE VARGAS). SES CONSEILS AUX ESPAGNOLS ET AUX FRANÇAIS DANS UN CAS DE GUERRE. NOUVELLES INCERTITUDES AUTOUR DE LÉON XII RELATIVEMENT AU JUBILÉ. PROJET D'UNE PROMOTION DE CARDINAUX EN EUROPE : CETTE PROMOTION SEROIT INDÉPENDANTE DE CELLE QU'ON APPELLE *DES COURONNES*. LETTRE DE CHARLES X AU PAPE SUR LE JUBILÉ. LE DUC DE LAVAL PRÉSENTE DE NOUVELLES LETTRES DE CRÉANCE. M. LE CHEVALIER COURTOIS EST NOMMÉ MINISTRE D'ESPAGNE A ROME. M. LE MARQUIS DE VILLENA, BEAU-FILS DE M. DE VARGAS, EST NOMMÉ CHARGÉ D'AFFAIRES TITULAIRE, A LUCQUES, EN RÉCOMPENSE DE SA CONDUITE APRÈS LA MORT DE SON BEAU-PÈRE. ON AVOIT TROUVÉ CHEZ CE DERNIER DES LETTRES QUE LUI AVOIT ADRESSÉES DON CARLOS. ÉLOGE DES SENTIMENS NOBLES CONTENUS DANS CES LETTRES. A LA SUITE DE SON INTERVENTION DANS CETTE QUESTION DE LETTRES, LE CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE EST NOMMÉ COMMANDEUR DE L'ORDRE DE CHARLES III. LETTRE DE M. LE COMTE FERRAND SUR L'INDEMNITÉ. MOT DE CHARLES X A M. ARAGO. LETTRE DE LÉON XII A M. LE VICOMTE LEPRÉVOST D'IRAY, AUTEUR DU POÈME DE *LA VENDÉE*.

LE gouverneur de Rome terminoit avec zèle le réglement qu'on lui avoit demandé, pour l'organisation exacte et précise des mesures re-

latives au Jubilé et à la sûreté de Rome. Il y eut lieu à demander quelques informations à deux pauvres femmes de Montpellier, les premières pèlerines françaises qui arrivoient à Rome. Il me fut aisé de me convaincre que ces deux femmes n'étoient animées que des sentimens religieux les plus purs. Cependant on les avoit arrêtées et emprisonnées à Porto-San-Maurizio (Etats du Piémont), sous des prétextes peu raisonnables. Elles avoient la permission de leur évêque et le passeport du maire. A peine une telle rigueur avoit-elle été connue à Turin, qu'on avoit donné ordre de les faire sortir de prison, et de les défrayer de toutes dépenses jusqu'à Sarzane, extrême frontière du royaume. Ces premières colombes, qui apportoient si courageusement des nouvelles de l'assentiment de nos provinces méridionales à l'appel de Sa Sainteté, furent accueillies avec bienveillance et respect par les administrateurs des établissemens français à Rome.

Le 25 octobre, conformément aux ordres du roi Charles X, le jour même où l'on célébroit à Saint-Denis les obsèques de Louis XVIII, un service funèbre pour le même objet fut célébré dans l'église nationale de Saint-Louis. La messe étoit chantée par Mgr l'ancien évêque de Senez, et quatre évêques

l'assistoient dans la cérémonie des absoutes.

Le cardinal secrétaire d'Etat, les cardinaux de famille seuls invités, tout le corps diplomatique, tous les princes et nobles romains, décorés d'ordres français; M. Guérin, de l'Académie royale de France, et tous les Français résidant en ce moment à Rome, s'étoient fait un devoir d'assister à ce service.

L'idée d'imprimer ainsi, le même jour, un sentiment commun à tous les Français, dans tous les pays à la fois, paroissoit généralement appréciée, et la cérémonie présenta toute la pompe qu'on pouvoit désirer pour lui donner un éclat conforme à son objet.

Les Romains demandèrent que l'église restât tendue pendant trois jours, afin que le peuple pût la visiter et venir prier pour le roi de France.

M. le baron de Damas, notre ministre des affaires étrangères, se montra très-satisfait de ce zèle.

A cette cérémonie on regretta vivement M. de Vargas, mort la veille, d'une attaque d'apoplexie. Ce digne ministre, si renommé par ses sentimens de fidélité et par les marques de reconnoissance que lui donna son maître en le créant marquis de la Constance, ce noble ministre avoit réglé lui-même une partie des cérémonies de Saint-Louis. Avant de mourir, il

manifesta devant tous ses amis, qu'il avoit appelés, sa vive tendresse pour la maison de Bourbon, qu'il aimoit éperdument partout où elle régnoit, et sa profonde reconnoissance des sacrifices faits par Louis XVIII pour sauver Ferdinand : il recommandoit aux Français et aux Espagnols de rester éternellement unis, appuyés les uns sur les autres, déclarant que toute guerre où les deux nations seroient engagées sous les mêmes drapeaux, étoit facile à bien conduire, et ne pouvoit que commander la paix à l'Europe. Naples, dans une telle circonstance, devoit être une tête de pont en Italie, chargée particulièrement de la garde des Etats du Saint Siége, car les Bourbons ne pouvoient pas cesser d'être catholiques.

Il étoit naturel que toutes les affaires restassent un moment suspendues à Rome, vers les approches du Jubilé. Le projet d'organisation présenté par le gouverneur, quoique très-sage, n'avoit pas été entièrement approuvé. Cependant le secrétaire d'Etat disoit à l'agent de France : « Réjouissons-nous ! On ne doit avoir aucune » crainte à présent; cette affaire, sous beaucoup » de rapports, regarde plus à présent les Fran» çais que nous. Vous réglerez les moyens » d'arriver : vous êtes d'intelligens organisa» teurs quand vous voulez : ici on n'exigera

» rien d'aucun ministre pour la nourriture de
» ses pèlerins ; on vendra plutôt l'argenterie
» des églises. »

Ces derniers mots étoient attribués avec raison à Léon XII, l'homme à la fois le plus ferme et le plus désintéressé.

On examinoit en même temps quelle étoit la conduite du trésorier Cristaldi, devenu une sorte de favori du Pape.

Avec plus de développemens qu'on ne l'avoit fait encore, on disoit qu'un troisième instinct s'étoit manifesté chez Cristaldi. Il se plaignoit au Pape du retard dans la rentrée des impôts, et du bas prix des denrées et des bestiaux : « C'est votre faute aujourd'hui, lui répondit » le Pape ; vous ne voulez pas que la nécessité » de nourrir les pèlerins vienne un peu élever » le prix dans tous les marchés. » En effet, il étoit d'un administrateur prévoyant de protéger le mouvement des affaires commerciales. Ainsi Cristaldi, que l'on proclamoit pieux comme auparavant, économe comme toujours, mis en demeure de soutenir le crédit, trouva en lui deux raisons contre une pour se rendre aux instances de son maître. Le trésorier se laissa arracher un assentiment qui se composoit de sa piété et de l'obligation d'accomplir des devoirs prescrits par les intérêts de la politique intérieure ;

il n'en répétoit pas moins : « Je recommande
» une caisse presque vide, qui n'a pas absolu-
» ment six millions d'écus romains de revenu
» net pour tous les besoins ordinaires du gou-
» nement (un peu plus de trente millions de
» francs). » Et il improuvoit les mesures généreuses du gouverneur : celui-ci, après s'être rendu, de guerre lasse, annonçoit qu'il désiroit qu'on le mît en état, par des sacrifices d'argent suffisans, de conserver la sécurité des routes, en empêchant, à tout hasard, les pèlerins de commettre des excès. Cependant personne n'osoit hautement contrarier Léon XII, qui prenoit tous les jours devant Dieu, dans le saint sacrifice de la messe, l'engagement d'accomplir l'œuvre de l'*année sainte*.

Quels troubles, quels tourmens pour le Pontife ! Et il falloit suivre avec ardeur le torrent des affaires, dont le cours ne peut long-temps s'interrompre à Rome. Des prélats, jurisconsultes expérimentés, avoient rédigé un *motu proprio* sur la réforme de l'administration publique, de la procédure civile et des taxes judiciaires. Le Pape ayant appris que ce Code étoit prêt, le lut, le fit discuter devant lui, et l'approuva. Quelques parties du travail offroient un système nouveau qui méritoit la reconnoissance des administrés. A sa première sortie, le Pape

en fut remercié par des acclamations auxquelles il se montra fort sensible. Une chose très-remarquable qui prouvoit l'esprit de justice du Saint Père, c'est que ce Code renversoit les attributions d'un tribunal appelé l'*uditorato santissimo*, qui, au nom du Pape, pouvoit casser tous les jugemens. Ce grand et immense pouvoir, qui excédoit de beaucoup celui de la Cour de Cassation de France, venoit d'être accordé à une autorité moins dépendante du souverain. Léon XII marchoit toujours le premier dans la voie de l'exacte justice et de la sage liberté. Enfin le cardinal della Somaglia, auteur peut-être d'un projet tout-à-fait magnifique dont il va être question, l'expliquoit ainsi dans une réunion diplomatique : « Messieurs, on a mis » dans l'esprit du Pape un projet : ce seroit de » faire, à l'exemple de Paul III Farnèse, une » promotion spontanée de cardinaux étrangers. » Un jour Paul III jeta les yeux sur toute la » chrétienté, et se fit faire une relation des mé- » rites, des talens, des doctrines, des écrits de » beaucoup d'ecclésiastiques. Parmi eux, il en » choisit un assez grand nombre à qui il en- » voya de lui-même le chapeau. Il est certain » que le Pontife ensuite s'en trouva bien : cela » ne seroit pas une promotion ordinaire. Hé » bien ! le Pape a beaucoup approuvé ce projet.

» Ce seroit la promotion des vertus dans tous
» les rangs de la hiérarchie ecclésiastique du
« monde entier. »

Le 12 novembre, le bruit se répandit que M. le duc de Laval revenoit à Rome, et qu'il apportoit la réponse du roi à la lettre relative au Jubilé. Nous ne pouvons pas différer de donner connoissance de cette lettre qui étoit attendue avec tant d'impatience.

Le duc de Laval-Montmorency fut reçu avec les honneurs dus à son rang. Il alla en audience semi-publique porter au Pape la lettre, qui étoit ainsi conçue :

TRÈS SAINT PÈRE,

« Le nonce apostolique du Saint Siége a présenté au feu roi, notre bien-aimé et très-honoré seigneur et frère, le bref que Votre Sainteté lui avoit adressé pour l'inviter à se rendre dans la capitale du monde chrétien, afin d'y profiter des grâces que l'Eglise doit distribuer avec abondance à l'occasion du Jubilé de l'année sainte. Votre Sainteté, qui a connu la piété de ce prince et son amour pour la religion, doit être persuadée qu'il eût regardé comme un grand bien de se rendre à Rome pour un si saint motif, si de longues souffrances auxquelles il a enfin succombé, lui avoient permis d'entreprendre un si long voyage. Les bontés paternelles dont Votre Sainteté a toujours comblé notre famille, nous font regarder comme faite à nous-même l'invitation qu'elle

avoit adressée à notre auguste prédécesseur, et elle ne peut douter de la disposition où nous serions de jouir d'un semblable bienfait, et d'encourager nos sujets par notre exemple, si les devoirs impérieux qui nous sont imposés au moment de notre avénement au trône, ne rendoient notre personne indispensable dans notre royaume. Cependant, nous saisissons avec empressement l'occasion de témoigner à Votre Sainteté que nous ne négligeons rien pour assurer les avantages de la religion dans nos Etats, et pour cultiver avec soin les relations qui nous unissent heureusement au Saint Siége. Nous prions Votre Sainteté de vouloir bien nous accorder, ainsi qu'à notre famille, la continuation de sa bienveillance. Elle doit croire que nous chercherons constamment à l'obtenir par l'attachement et le respect filial que nous conserverons toujours pour Votre Sainteté. Sur ce, nous prions Dieu qu'il vous conserve, très-Saint Père, longues années au régime et gouvernement de notre mère sainte Eglise. Donné en notre château des Tuileries, le 23e jour du mois d'octobre, l'an de grâce 1824, et de notre règne le premier.

» Votre dévot fils le roi de France et de Navarre,

CHARLES. »

Contresigné, le baron de DAMAS. »

Cette lettre remplit de joie le cœur du Saint Père. Il témoigna à l'ambassadeur sa vive satisfaction ; celui-ci renouvela en cette occasion la demande du chapeau pour Mgr de Croï, et l'ambassadeur, en rendant compte de ce qu'il avoit

ait, dans une dépêche à M. de Damas, s'exprimoit ainsi incidemment, à l'occasion de la demande du chapeau pour M. de Croï :

« M. le cardinal della Somaglia m'a dit ce qu'il est de la justice et de mon devoir de rapporter ici, c'est que la demande lui avoit été faite avec insistance par le chargé d'affaires de France, et qu'en général le gouvernement Pontifical avoit constamment eu à se louer de ses relations avec cet agent diplomatique. »

Le Pape, lorsqu'on lui parla de cette sollicitation, dit : « Quant à M. de Croï, notre for» tune est grande de pouvoir faire dans une » seule action quelque chose d'agréable à deux » rois de France. »

Le premier avoit fait demander le chapeau ; le second renouveloit la demande. Le Pape se souvenoit toujours de Louis XVIII envoyant à Montrouge le cardinal de Perigord savoir des nouvelles de l'archevêque de Tyr.

Le 2 décembre, le duc de Laval remit ses lettres de créance. Les formalités du cérémonial furent suivies avec toute la rigueur des temps anciens. Le Pape imposa les mains à l'ambassadeur, l'embrassa, et le pria de s'asseoir sur un siége préparé auprès du trône.

Ensuite Son Excellence se leva et présenta toutes les personnes de l'ambassade, en pronon-

çant les noms, excepté celui de l'ancien chargé d'affaires, redevenu premier secrétaire d'ambassade. Le duc, dans un discours, rappela tout ce qu'il y avoit à espérer et à attendre pour l'Eglise de la part du puissant monarque auquel, depuis saint Louis, l'auguste titre de roi très-chrétien n'avoit jamais été plus justement appliqué. Le Saint Père répondit en italien qu'il étoit heureux de recevoir un nouveau témoignage de l'affection filiale du roi, et qu'il se félicitoit aussi que cette noble mission fût confiée au duc de Laval-Montmorency.

Avant que l'ambassadeur se retirât, le Pape lui demanda des nouvelles de l'indemnité attendue par les émigrés; le duc répondit que le ministère donnoit tous ses soins, ses jours et ses nuits à cette grande affaire. Sa Sainteté en témoigna une vive satisfaction (1).

(1) A propos de cet acte, nous dirons, parce qu'il faut être juste même avec les vaincus, que ce n'étoit pas une pensée absolument nouvelle. L'intention du premier consul avoit toujours été de rendre aux émigrés ce que l'Etat possédoit encore des biens à eux appartenant, et tout ce qui n'avoit pas été aliéné à des tiers : dans cette immense question il n'avoit pas songé un seul instant à toucher aux droits acquis, parce qu'il en avoit reconnu tout le danger; il vouloit même restituer le tiers qui restoit des rentes confisquées, excepté les intérêts échus. Cette confiscation des biens avoit été qualifiée du nom de *confusion*.

Le premier consul prépara donc son projet selon ses vues et ses intentions : mais, avant de le communiquer officiellement au

M. le marquis de Villena, beau-fils de M. de Vargas, remplissoit à la satisfaction générale ses fonctions de chargé d'affaires d'Espagne par intérim, lorsqu'il arriva un courrier qui annonçoit que M. le chevalier Courtois étoit nommé ministre de S. M. catholique à Rome, et que M. de Villena, dont on étoit content, iroit remplir les fonctions de chargé d'affaires titulaire à Lucques, ce qui étoit un avancement de grade. Le roi d'Espagne avoit été très-satisfait qu'on n'eût pas brûlé, comme l'avoit ordonné M. de Vargas, la correspondance royale avec ce mi-

conseil, il convoqua dans son cabinet des Tuileries ceux des conseillers qu'il avoit jugé devoir être le plus opposés à la mesure. La discussion fut longue et vive. Napoléon combattit avec force les nombreuses objections que l'on fit contre son projet; on lui répliqua avec la même chaleur; mais lorsqu'il en vint au chapitre des rentes confisquées, et que pour toute réponse on lui dit qu'il y avoit *confusion*, alors il ne garda plus de ménagemens.

« Allons donc! s'écria-t-il avec emportement, votre mot de *confu-* » *sion* n'a été inventé que pour couvrir *le dol, la fraude, la spo-* » *liation, le vol, la banqueroute* et toutes les *infamies financières* » dont le dernier gouvernement (le Directoire) s'est si souvent » rendu *coupable* : ce mot, pris dans l'acception que vous lui donnez, » ne devroit se trouver que dans le vocabulaire des nations bar- » bares. Que diriez-vous d'un homme qui auroit dérobé un sac de » 1,200 francs, qui l'auroit mis avec cent sacs pareils, et qui ré- » pondroit à celui qui viendroit le réclamer légitimement : *Oui, j'ai* » *bien votre sac, mais je ne puis le reconnoître, il y a confusion?* — » Au fait, il n'y auroit rien à objecter, dit un des assistans.—Par- » donnez-moi, répliqua Napoléon, il y auroit ceci à répondre à » l'homme aux sacs : VOUS ÊTES UN VOLEUR. »

Sur cette expression du premier consul, tout le monde se récria,

nistre, et les lettres adressées au même M. de Vargas par l'infant don Carlos. Ces dernières lettres étoient signalées par quelques Espagnols éminens comme renfermant un secret politique, et ils avoient voulu lire ces lettres à Rome, ce qui étoit une indiscrétion punissable. M. de Villena avoit pensé d'abord qu'il étoit mieux de les envoyer au roi : la réputation de sagesse, de dévouement à son frère, dont jouissoit don Carlos, devoit faire rejeter tout soupçon injurieux. Pour soustraire ces lettres à la connoissance des personnes étrangères aux affaires

mais, lui, mit fin à cette conférence en disant : « Hé bien, à la bonne » heure, je comprends : on veut bien rappeler les victimes de la ré- » volution, mais on prétend *garder leurs dépouilles.* »

Si Bonaparte avoit la grandeur d'ame de parler ainsi des émigrés qui avoient combattu contre lui, que ne devoient pas faire les princes pour qui les émigrés avoient pris les armes! Il faut savoir remarquer dans l'histoire, que parfois il y a plus d'*audace de vertu et de justice* chez ceux qui pourroient passer pour ne rien devoir, que chez ceux-là même qui doivent : Bonaparte a donc plus tenté que n'a fait la restauration ; et que de cris contre la restauration qui peut-être ne remplissoit pas toutes ses obligations ! Remercions-la cependant et remercions M. de Villèle que nous avons vu attacher son nom à ce grand acte, qui empêchera sans doute ailleurs de formuler si complaisamment, et avec tant de cynisme, l'odieux principe que la confiscation est un droit qui va tout seul, et dont ne peut se passer la victoire : comme si en semant à plaisir l'*humiliation* et la *misère* dans des cœurs généreux, on ne devoit pas moissonner la *fureur* et la *vengeance !*

Ce fait est rapporté dans la *Gazette des Tribunaux* le 18 octobre 1842, et dans la *France*, le 20 octobre suivant.

politiques d'Espagne, et précisément parce que ces personnes étoient espagnoles, on m'avoit proposé de placer ces papiers sous les scellés des deux légations; j'y avois consenti avec d'autant plus d'empressement, que je connoissois ces lettres dont M. de Vargas m'avoit communiqué une partie. Celles du roi étoient d'un ton familier, expansif, et *livré en confidences;* elles traitoient des malheurs du temps, avant la prison de Cadix, des espérances de Ferdinand dans ses alliés, et principalement dans la France. Celles de don Carlos étoient tendres, polies, amicales comme devoient être des lettres adressées au meilleur ami du roi et de sa cause; on remarquoit à chaque ligne la prudence, l'affliction sincère, l'amour de l'Espagne, le dévouement du sujet pour le roi son seigneur, des élans de religion douce. Il révéroit son frère malheureux, comme le comte d'Artois révéroit Louis XVIII dans l'exil. Je sais que depuis que j'ai vu ces lettres, j'ai éprouvé pour don Carlos un sentiment d'admiration que je n'ai eu aucune raison pour abandonner depuis. Le roi, à qui on avoit fait peut-être partager des soupçons absurdes, avoit demandé promptement ses propres lettres et celles de son frère. Lorsqu'elles furent arrivées, il s'empressa, un peu à la manière de Philippe II,

de rompre les cachets de ce dépôt que nous avions couvert de lis sans nombre, et il étoit résulté de la lecture des dernières, un redoublement d'estime pour l'infant. A la suite de cette affaire, M. de Villena étoit donc récompensé : en même temps le chargé d'affaires de France fut nommé commandeur de l'ordre de Charles III.

Le duc de Laval, qui avoit étudié à fond la cour de Madrid, chargea un ami d'écrire à M. de Villena : « Monsieur, vous avez été un » homme d'esprit : vous connoissiez bien le ca- » ractère de votre maître ; vous avez contribué » à conserver la paix dans la famille royale. »

Cet esprit de conciliation durera-t-il toujours entre les deux frères, comme il a duré entre Louis XVIII et le comte d'Artois? Avant de le savoir, nous aurons terminé le récit que nous avons entrepris.

Dans l'histoire de Léon XII, il faut avoir souvent les yeux fixés sur Paris. En ce moment on reçut à Rome la nouvelle qu'il étoit question publiquement à Paris de l'indemnité qu'on devoit accorder aux émigrés ; cette nouvelle fut confirmée plus tard par une lettre de M. le comte Ferrand à tous les journaux.

Après avoir rendu hommage au preux maréchal (Macdonald, duc de Tarente) qui proposa

les indemnités au mois de novembre 1814, il dit qu'il devoit à la mémoire du sage monarque que l'on pleuroit, de faire connoître que la première pensée des indemnités lui appartenoit (*V*. la note de la p. 406.) Lorsque M. Ferrand eut l'honneur de lui proposer la restitution des biens non vendus, le roi se rendit avec empressement à sa proposition. En même temps ce prince comprit les regrets naturels des anciens propriétaires, et s'affligea de ne pouvoir leur assigner dans le moment même des indemnités ; mais comme il en avoit l'intention, et qu'il espéroit avoir un jour, lui ou son frère, avec qui il vivoit dans une si grande union de sentimens, le moyen de l'exécuter, il voulut que cet espoir fût présenté dans l'exposé des motifs de la loi sur la restitution des biens non vendus. « Sa justice, s'écrioit M. Ferrand, aimoit à préparer cet avenir ; sa sagesse se refusoit à en assigner le terme. » Il aimoit à donner des espérances que nous verrons se réaliser en 1825, et qui auroient été réalisées en 1815 sans le désastreux événement de 1814, qui a coûté à la France plus de seize cents millions, pour le seul plaisir de faire reparoître pendant cent jours le fantôme de l'Empire, ce cadavre moral qui ne devoit avoir que l'apparence de la vie. Comme l'histoire, après avoir écrit de nobles pages sur une gloire éternelle,

punira un jour cette désobéissance aux lois de la mort! Il restoit un parti, certainement, mais ce parti, à quelques fidélités près, devoit bientôt en suivre un autre.

Au moment où les seigneurs romains affectionnés à la France vantoient ce vaste projet de Louis XVIII, comme pour confondre dans leur admiration les deux frères, ils se racontoient le fait suivant : Dans des présentations de l'Académie des sciences à S. M. Charles X, M. Arago, ce prince des savans de l'Europe, qui portoit la parole, troublé par son émotion, laissa échapper le mot de *Monseigneur*. Il alloit se reprendre : « Continuez, lui » dit le roi avec bonté ; ce titre, je voudrois le » porter encore. » Voilà comme des frères doivent s'aimer, même sur le trône!

Ces sentimens, applaudis par les seigneurs romains, surtout par ceux à qui on pouvoit rappeler que leur république, en 1799, vouloit leur enlever leurs biens sans autre motif que celui d'avoir de l'argent, ces sentimens étoient encore ceux de Léon XII. Aussi il accueilloit avec bienveillance les tributs de vénération que lui offroient les amis du roi de France, et il écrivoit une lettre très-flatteuse à M. le vicomte Leprévost d'Iray, qui lui avoit fait hommage de son poème de *la Vendée*.

CHAPITRE XXVIII.

UN SEUL HOMME D'ABORD AVOIT VOULU LE JUBILÉ, PUIS CETTE CÉRÉMONIE ÉTOIT DEVENUE LE VOEU DE TOUT LE MONDE. LE ROI DE PRUSSE NOTIFIE AU PAPE LE MARIAGE DE SON FILS AVEC UNE PRINCESSE DE BAVIÈRE. ÉDIT SUR LE CULTE DIVIN A ROME. DESCRIPTION DE L'OUVERTURE DE LA PORTE SAINTE. IL N'ARRIVA AUCUN ACCIDENT NI AVANT NI APRÈS LA CÉRÉMONIE. CONFÉRENCES DU COMTE HARROWBY AVEC LE CARDINAL DELLA SOMAGLIA. LE CORPS DIPLOMATIQUE PRÉSENTE SES HOMMAGES AU PAPE LE PREMIER JOUR DE L'ANNÉE 1825. MORT DE FERDINAND Ier, ROI DU ROYAUME DES DEUX-SICILES. VOYAGE DU ROI FRANÇOIS Ier A ROME. SA BELLE ACTION AVEC UN RÉFUGIÉ NAPOLITAIN. DISCUSSION SUR LA QUESTION DE LA HAQUENÉE, ET FAITS A CE SUJET. ENCYCLIQUE OU LE PAPE DEMANDE DES AUMONES POUR HATER LA RECONSTRUCTION DU TEMPLE DE SAINT-PAUL HORS DES MURS. LOUANGES DONNÉES AUX ÉCRITS RELIGIEUX PUBLIÉS SOUS LÉON XII.

UN seul homme avoit voulu, avoit soutenu en Lion la cause du Jubilé. Puis cette cérémonie, si controversée, étoit devenue le vœu de tout le monde. Les étrangers affluoient; lord

Harrowby, le président du conseil des ministres à Londres, revenoit exprès de Naples. On écrivoit de toutes parts aux divers ambassadeurs, de retenir des logemens. Les pèlerins commençoient à se présenter ; on les accueilloit avec affection et générosité. De nobles princesses lavoient les pieds meurtris des femmes venues de contrées éloignées ; des princes pieux remplissoient le même devoir auprès des pèlerins qui n'avoient jamais entendu parler de ces tendres soins que la charité offre à des frères en Jésus-Christ.

Une circonstance en apparence indifférente, mais qui ne le fut pas pour le Saint Père, occupa un moment les esprits. Le 9 décembre, le roi de Prusse fit notifier au Saint Siége, par M. Ancillon, le mariage du prince royal, aujourd'hui roi sous le nom de Frédéric-Guillaume IV, avec Elisabeth-Louise, fille du deuxième mariage de Maximilien-Joseph, roi de Bavière. Cette communication, faite d'une manière fort amicale, outre qu'elle étoit opportune, parce que la princesse étoit catholique, devenoit encore convenable par suite de l'accueil que ce même prince royal venoit de recevoir de Léon XII et de la noble hospitalité dont le prince Frédéric-Henri-Charles, frère du roi, avoit à se louer depuis long-temps à Rome, où il avoit fixé son séjour.

Dans ces premiers momens d'union, la princesse catholique, épouse d'un prince protestant, espéroit, surtout d'après les recommandations du pape, qu'elle ne seroit jamais troublée dans les pratiques de son culte. Malheureusement il faut dire que les ministres de Frédéric-Guillaume III n'accomplirent pas toutes les conditions arrêtées. Il appartenoit à l'ame magnanime du roi actuel d'adoucir et même de détruire des mesures injustes et désagréables qui devoient répugner à la conscience de cette reine si douce et si digne de la réputation de piété qui distingue toute la maison de Bavière.

Le Pape jugea à propos, le 20 décembre, de publier un édit en douze articles sur le culte divin et la vénération due aux églises. Après une exhortation sur le respect qu'on doit manifester dans la maison de Dieu, et sur le bon exemple que devoient donner les fidèles de Rome, surtout aux approches de l'année sainte, Sa Sainteté rappela l'observance exacte des canons, constitutions et décrets apostoliques. Il sembloit que Léon XII, offensé de quelques accusations injustes publiées avec mauvaise foi par des étrangers contre plusieurs habitudes de Rome où ils avoient cru voir du refroidissement dans la foi, vouloit présenter aux pèlerins une Rome régénérée, docile, occupée de

ses devoirs. Les messes et les offices devoient être célébrés régulièrement aux heures marquées par les rubriques; les églises seroient fermées au coucher du soleil, sauf quelques louables coutumes et plusieurs priviléges particuliers. Les fêtes devoient se célébrer sans interventions profanes (on n'avoit pas osé dire sans divers morceaux de la musique de Rossini) et avec une musique dite *de chapelle*, et non avec des instrumens, à moins qu'on n'exhibât une permission supérieure. Il étoit défendu aux pauvres de quêter dans l'intérieur. On recommandoit aux séculiers de ne point s'entretenir dans l'enceinte du chœur ou dans des chapelles, au temps de l'office ou pendant les messes. Les étrangers entrés pour examiner les monumens, étoient tenus d'avoir un maintien décent. Les séculiers ne pouvoient se présenter sans raison valable dans la sacristie, ni s'en servir comme de passage pour entrer dans l'église ou pour en sortir. On recommandoit de ne pas louer les chaises dans les églises, et de ne pas les transporter avec bruit.

Enfin, le jour du 24 décembre étoit arrivé. Nous rapporterons le récit officiel qui fut publié à Rome, et qui a été inséré dans plusieurs feuilles, et notamment dans le journal de *l'Ami de la religion et du roi*, tome XLII,

page 308; nous y ajouterons des détails qu'il nous sera permis de citer, puisque nous avons été témoin oculaire.

Le 23 décembre 1824, Monsignor Perugini, évêque de Porphire et *sacrista* de Sa Sainteté, avoit fait la bénédiction de l'eau dans la chapelle Sixtine. Le 24, vers midi, les cardinaux, moins ceux qui devoient faire l'ouverture des portes saintes de Saint-Jean-de-Latran, de Sainte-Marie-Majeure et de Sainte-Marie *in Trastevere*, substituée à Saint-Paul hors des murs à cause de son état de destruction à la suite de l'incendie de 1823, se rendirent au palais du Vatican, où ils trouvèrent une quantité de prélats déjà rassemblés. Sa Sainteté, dont heureusement la santé étoit suffisamment raffermie, se revêtit de la chape blanche, fit placer sa mitre sur sa tête, et se rendit processionnellement à la chapelle Sixtine, où le saint Sacrement étoit exposé. Le Pontife encensa le saint Sacrement, et l'on distribua des cierges aux cardinaux, aux prélats et aux magistrats romains. M. le cardinal Cacciapiatti, premier diacre, présenta au Pape un cierge doré. Sa Sainteté entonna le *Veni creator*, qui fut continué par les chantres de la chapelle, et elle se plaça sur la *sedia gestatoria* pour s'avancer sous le dais et sous les *flabelli* par l'escalier royal, vers le

portique, aux deux extrémités duquel sont les statues de Constantin-le-Grand et de Charlemagne (1). La procession étoit immense : elle se composoit d'abord des *orfanelli*, puis du clergé séculier et régulier des chapitres, de la maison du Pape, des membres des tribunaux, des prélats en charge et des cardinaux. Le Saint Père étoit entouré de Suisses, et plus immédiatement auprès de sa personne, de sa garde noble (c'est le corps le plus brillant qu'on puisse voir auprès d'un souverain). Arrivé au portique de l'église, le Pape descendit de la *sedia gestatoria*, et monta sur un trône préparé pour le recevoir. De là Sa Sainteté, environnée de son cortége, descendit du trône et s'avança près de la Porte sainte. Là Léon XII reçut un marteau d'argent des mains

(1) Nous faisons, nous, un saint de Charlemagne. Les Romains disent qu'il a été l'*ensis* et le *clypeus* de l'Eglise, mais qu'il n'est pas saint. Cependant il a reçu dans l'érection de cette statue sous le portique de Saint-Pierre un insigne honneur qui est bien mérité.

Charlemagne étoit guerrier et civilisateur. Ses dernières guerres le fatiguoient, parce qu'il étoit tourmenté du désir de civiliser. Aussi c'est lui qui a fermé l'époque de l'invasion et de la brutale conquête, et qui s'est empressé d'ouvrir celle de l'organisation et de la régularité des lois. Dans cette organisation, Rome remplissoit la première place, et cette place, Rome l'a toujours noblement défendue et l'occupera éternellement avec la même puissance. Rome n'avoit que cet avantage à obtenir des hommes, et les Rois qui le lui ont procuré en inclinant avec soumission devant elle un front couronné, n'ont fait qu'accomplir une mission qui leur étoit venue d'en haut.

de M. le cardinal Castiglioni, grand-pénitencier, et frappa trois fois le mur de la porte, en entonnant le verset : « *Aperite mihi portas justitiæ;* » les chantres répondirent : « *Ingressus in eas confitebor Domino.* » Le Pape continua : « *Introibo in domum tuam, Domine.* » ℟. « *Adorabo ad templum sanctum in timore tuo.* » Le Pape, avec une voix plus élevée, dit : « *Aperite portas, quoniam nobiscum Deus.* » ℟. « *Qui fecit virtutem in Israel.* » Cela fait, le Pape rendit le marteau au cardinal pénitencier, et remonta sur le trône, d'où il donna lui-même un signal. Alors le mur tomba en dedans de l'église, et pendant que le Pape, retourné à son trône, récitoit l'oraison « *Actiones nostras,* » une foule de *san Pietrini* (ouvriers attachés à l'église de Saint-Pierre) enlevèrent les décombres de la porte, qui, en peu de minutes, fut dégagée de tout embarras ; immédiatement les pénitenciers lavoient le seuil et les jambages de la porte. Le Pape récita l'oraison : « *Deus qui per Moysen,* » et, étant retourné à la Porte sainte, il reçut la croix, qui lui fut présentée par le cardinal Cacciapiatti, et le cierge allumé, qui lui fut offert par le cardinal Vidoni. Alors Sa Sainteté, sans mitre, entonna le *Te Deum,* et au même moment, au son des cloches se joignirent les décharges de mousqueterie de la partie de la garde suisse qui étoit

en dehors, et de l'artillerie du château Saint-Ange. Toute cette cérémonie se passoit en présence d'une foule immense d'étrangers. Des tribunes avoient été préparées pour la reine Marie-Thérèse de Sardaigne, accompagnée des princesses ses filles, pour le duc de Lucques. La tribune diplomatique, placée en face de la Porte sainte, offrit pendant quelque temps une sorte de confusion inexprimable : il y eut un moment où la duchesse de San Fernando, fille d'un frère du roi Charles IV, ne pouvoit qu'attendre sur un escalier assez dangereux ; l'ambassade française ne manqua pas d'aller délivrer cette cousine germaine du roi catholique. La porte avoit été presque forcée, et des personnes qui n'avoient pas droit à de telles places, s'étoient introduites ; mais l'ordre se rétablit, parce que la cérémonie ne dura pas longtemps. Lorsque le *Te Deum* fut fini, le Pape entra le premier et seul dans l'église de Saint-Pierre, et fut suivi des cardinaux et prélats portant tous un cierge allumé. Sa Sainteté se rendit dans la chapelle *de la Piété*, si célèbre par la statue due à Michel-Ange, puis dans la chapelle Grégorienne, où étoit exposé le saint Sacrement, et enfin au grand autel, où elle entonna les premières vêpres de la fête de Noël, pendant que l'on ouvroit toutes les portes de la basi-

lique, qui depuis le matin étoient restées fermées. Après vêpres, le Pape donna la bénédiction pontificale; il reçut les complimens de quelques personnes qui se félicitoient de le voir bien portant, et il se disposa à se retirer dans ses appartemens. On sut qu'il avoit dit au cardinal Vidoni qu'il aimoit beaucoup : « *Ben, le cose sono andate benissimo.* » « Les choses sont allées très-bien. » Et que le cardinal, célèbre par ses bons mots, lui avoit répondu : « *Santo Padre, un' altra volta saremo pratici.* » « Saint Père, une autre fois nous saurons comment cela se fait. » Ce rendez-vous donné à Léon XII, en 1824, pour l'année 1850, le fit sourire; on en rit aussi beaucoup dans toute la ville.

Le Saint Père ne devoit pas avoir un long repos; mais sa santé étant meilleure, il ne refusoit aucune fatigue. La nuit de Noël, après avoir béni suivant l'usage le *stocco* et le *berettone* (une épée et un chapeau) destinés à être offerts, s'il y a lieu, à un prince ou à un général qui a bien mérité de la religion, il se rendit à la chapelle Sixtine, et y entonna les matines; Sa Sainteté chanta la neuvième leçon, et entendit la grand'messe célébrée par le cardinal Falzacappa.

Le matin de la fête, Léon XII se rendit à Saint-Pierre, entouré de la garde noble et de la

garde suisse; après s'être revêtu de ses habits pontificaux, il monta, la tiare en tête, sur la *sedia gestatoria*, et fut porté à l'autel papal, où il reçut les cardinaux à l'obédience, entonna les tierces, et commença ensuite la messe solennelle, assisté de M. le cardinal Pacca, comme évêque; de MM. les cardinaux Vidoni et Guerrieri Gonzaga, diacres assistant au trône; de M. le cardinal Cacciapiatti, diacre de l'évangile; de Mgr Patrizi, auditeur de Rote, comme sous-diacre, outre le diacre et le sous-diacre du rite grec. A la communion, Sa Sainteté retourna à son trône, suivant l'usage, et donna la communion aux diacre et sous-diacre latins, et à toutes les personnes qui reçoivent cet honneur dans de telles cérémonies. Après la messe, M. le cardinal Galeffi remit au Pape, au nom du chapitre, l'offrande accoutumée, et Sa Sainteté s'étant rendue au balcon ordinaire, donna la bénédiction à la multitude du peuple et de pèlerins rassemblés sur la place, ou qui encombroient les rues par lesquelles on arrive à Saint-Pierre.

D'après un rapport du gouverneur, on sut qu'il n'étoit pas arrivé le moindre accident ni avant ni après la cérémonie. Ce Prélat avoit pris des précautions extraordinaires pour que la tranquillité ne fût pas troublée. Les pèlerins reçurent des secours plus abondans. Ils étoient

déjà au nombre d'environ deux mille; quelques personnes croient cependant qu'il y en avoit un plus grand nombre.

Dans le même moment à peu près, il se passoit dans le Vatican un événement secret qui a porté ses fruits. Lord Harrewby avoit désiré obtenir quelques informations sur le but de la réunion des fidèles à l'occasion de l'année sainte, sur les projets ultérieurs de Rome, sur les Jésuites, sur la disposition où pouvoit être le gouvernement pontifical de soutenir, avec plus ou moins de puissance et de vivacité, les catholiques d'Angleterre. Le duc de Laval ménagea une explication entre le ministre anglais et le cardinal della Somaglia. Ici il faut dire, à l'honneur du cardinal, que, dans cette entrevue, il s'exprima dans les termes les plus précis, les plus sages, et que le comte Harrowby témoigna une entière satisfaction. Homme d'affaires, homme d'Etat, homme du monde, le cardinal accepta toutes les questions, n'en éluda aucune, alla au-devant de quelques autres qui étoient plus délicates, ou articulées avec une extrême réserve. Le ministre anglais parut content; il montra une vive gratitude, et après avoir tout demandé, tout obtenu, se retira en répétant toujours qu'il n'avoit aucune mission pour Rome. Si ce ministre n'étoit venu

pour aucune raison politique, s'il devoit ne rien faire, ne rien voir, ne s'enquérir de rien au nom du ministère britannique, au moins il étoit tourmenté, comme homme privé, d'une curiosité immense. Il ne se levoit pas pour sortir le premier; il écoutoit avec avidité, il sembloit loger commodément dans sa mémoire ce qui lui étoit dit, et le cardinal della Somaglia, qui avoit, à coup sûr, *l'ordre de plaire*, eut le bonheur de reconnoître chez ce diplomate, si indifférent, si peu occupé des intentions de Rome, que les paroles d'un doyen du sacré collége, qui ne respiroient, après la défense des dogmes, que l'amour de l'union et de la bonne intelligence, répandoient dans ce cœur étranger un sentiment de déférence et de joie sincère, semblable à celui qu'auroit éprouvé un négociateur réellement chargé d'une importante affaire, et qui reporte à ceux qui l'ont envoyé les annonces de la paix qu'ils désirent, dans le but de ne pas voir troubler un calme dont ils ont besoin pour servir les véritables intérêts de leur Etat.

Le Jubilé avoit été ouvert sous d'heureux auspices. Le Pape s'en félicitoit devant le corps diplomatique qui lui présentoit ses hommages au commencement de l'année 1825.

Peu de jours après, Sa Sainteté fut très-af-

fligée d'apprendre que Ferdinand Ier, roi du royaume des Deux-Siciles, étoit mort subitement, la nuit du 3 au 4 janvier. Ce prince, né le 12 janvier 1751, étoit monté sur le trône le 5 octobre 1759, lorsque son père don Carlos passa en Espagne pour succéder à son père Philippe V. Ferdinand avoit épousé l'archiduchesse Marie-Caroline, sœur de notre si admirable reine Marie-Antoinette. Les vicissitudes qu'a éprouvées Ferdinand sont connues. Il laissoit le trône à son fils François, marié alors à la sœur de Ferdinand, roi d'Espagne; madame la duchesse de Berry étoit la fille du premier lit du nouveau monarque.

Les pèlerins continuoient d'arriver à Rome, et la plus grande tranquillité régnoit sur les routes et dans la ville : des mesures extraordinaires étoient prises pour qu'il n'y eût aucun accident sur les chemins. Le brigandage avoit dû céder. Rien n'étoit épargné pour que les Napolitains qui abandonnoient leurs montagnes et se rendoient à Rome, ne fissent pas de rencontres fâcheuses.

Au mois d'avril, le roi de Naples François Ier vint à Rome. Le Pape jugea à propos de ne pas troubler la conscience du prince relativement à la haquenée : on accueillit François avec respect : sa franchise et son humanité éclatèrent dans

une scène qui eut lieu à Albano, entre Sa Majesté et un réfugié napolitain. Celui-ci s'approcha du roi, et lui demanda d'être rappelé, en lui peignant sa misère. Le prince ému lui donna sa bourse et lui dit, les larmes aux yeux : « Si » je ne vous rappelle pas, c'est que je n'en ai » pas le pouvoir. » On ne sut pas dans le temps quelle étoit la crainte qui pouvoit retenir François; il est certain que M. le duc de Blacas, qui étoit alors à Rome, et que l'on savoit être dans la grande confiance de François, dit à Léon XII qu'il le supplioit d'engager le roi à montrer plus de décision et de fermeté pour quelques affaires.

Cependant il fut parlé indirectement de la haquenée : ce ne fut pas le gouvernement pontifical, mais un simple particulier napolitain qui agit en cette occasion.

Il expliqua au roi qu'aux termes d'une convention antérieure, entre M. de Médici et le cardinal Consalvi, la cour de Naples s'étoit engagée à payer au Saint Siége une rente annuelle qui seroit réglée à l'amiable, et demeureroit affectée sur les revenus du clergé napolitain. C'étoit un paiement quelconque qui remplaçoit celui du tribut. Les ambassadeurs de France et d'Autriche ayant entretenu de cette affaire M. le cardinal della Soma-

glia, il répondit aux deux ambassadeurs :

« Voici les doctrines du Saint Siége relative-
» ment à ses droits de suzeraineté sur le royaume
» de Naples : on a beaucoup fouillé, compulsé
» les archives : on veut bien reconnoître que le
» roi François ne se trouve pas dans la néces-
» sité de demander l'investiture de ses Etats.
» C'étoit un acte qui entroit dans les obligations
» du roi Ferdinand, parce que celui-ci, bien
» qu'il succédât à Charles III son père, n'héri-
» toit cependant pas du trône dans l'ordre na-
» turel de primogéniture; il étoit donc assujéti,
» comme prince et chef d'une ligne collatérale,
» à réclamer de nouveaux titres et à recevoir
» l'investiture. François Ier, au contraire, suc-
» cède nécessairement à son père. Au décès de
» celui-ci, il monte au trône sans être dans la
» nécessité rigoureuse de renouveler les forma-
» lités et les sermens qu'exige le droit d'inves-
» titure.

» Il n'en reste pas moins à remplir d'autres
» devoirs, tels que la prestation du tribut et de
» la haquenée; mais cet hommage-lige se peut
» différer de quelques mois. »

Le Pape, sur ce sujet, répéta à M. l'ambas-
sadeur d'Autriche ce qu'il avoit dit à M. le duc
de Laval : « Nous ne sommes dépositaire de
» nos droits qu'en qualité de prince électif.

» Nous sommes plus astreint qu'aucun souve-
» rain de l'Europe à ne jamais nous désister
» d'aucune prérogative de notre couronne. »

Il sera permis d'ajouter ici quelques détails authentiques sur plusieurs circonstances relatives à ce droit de tribut. Monsignor Marino Marini, attaché à l'administration du Vatican, nous a montré divers documens qui constatent de la part des rois d'Espagne la reconnoissance de la suzeraineté du Saint Siége. Ces documens portent pour les premières lettres un immense sceau en or massif d'un poids considérable. Plus tard il y a encore le sceau d'or, mais le poids est moins fort. Plus tard encore, le sceau n'a plus que la forme et à peu près le poids de deux ou trois quadruples. Le tribut fut payé jusque sous Pie VI. De cette époque jusqu'à nos jours, il n'y a pas eu de prestation, et le Pape a constamment prononcé sa protestation au public, le jour de la fête de Saint-Pierre. Nous rapporterons plus bas les termes précis de cette protestation. Ils sont indulgens, délicats, chrétiens et fermes.

Un des avantages du Jubilé étoit la faveur accordée, dans beaucoup de diocèses de France et d'Italie, à l'Association pour la propagation de la foi. Elle avoit pour but d'étendre les progrès de la religion dans les pays encore ense-

velis sous les ténèbres de l'idolâtrie. Léon XII, quand il étoit cardinal-vicaire, y avoit pris intérêt en 1822 : il existoit un Conseil appelé *du Midi*, établi à Lyon, cette ville si pieuse, où l'Association avoit pris naissance le 3 mai. En 1824, elle avoit déjà publié quatre numéros, contenant des nouvelles des Missions. Mgr le grand-aumônier de France ayant accepté la présidence de l'œuvre, écrivit à tous les évêques pour la leur recommander. « Avant la révolu-
» tion, disoit-il, la France se distinguoit dans
» des missions étrangères par d'éminens ser-
» vices dont nos traditions conserveront des
» souvenirs aussi honorables qu'édifians. Nous
» avons vu disparoître les ordres religieux qui
» se consacroient à ces apostolats ; il ne nous
» reste plus que quelques débris d'autres insti-
» tutions qui s'y dévouoient spécialement; et
» tandis que dans des pays séparés de l'unité,
« l'esprit du siècle entasse des efforts inouis par
» tout ce que son activité peut lui faire entre-
» prendre, et principalement par des sociétés
» bibliques, pour semer l'erreur sur toutes les
» parties du globe, nous avons la douleur de
» voir l'extrême insuffisance des moyens mis en
» œuvre parmi nous, pour la propagation de
» la vérité. »

Aujourd'hui, en 1842, cette institution est

devenue florissante. On a organisé à Paris, sur le plan de la Société-Mère de Lyon, une institution semblable qui a poussé ses rameaux jusque dans les pays les plus éloignés de l'Europe. Le recouvrement des revenus de cette admirable fondation est confié, à Lyon et à Paris, aux soins des personnes les plus respectables pour leur probité et leur exemplaire piété.

Personne n'ignore que la basilique de Saint-Paul hors des murs avoit été la proie d'un incendie en 1823, et que la reconstruction de cette église étoit commencée; mais il n'avoit pas été possible de la rétablir assez tôt pour que les cérémonies de l'année sainte y fussent célébrées. Le Pape jugea convenable de publier une encyclique le 25 janvier, pour inviter tous les patriarches, primats, archevêques et évêques de la chrétienté, à recueillir des aumônes qui seroient consacrées à la continuation des réparations nécessaires pour rendre au culte l'église de Saint-Paul.

Nous citerons quelques parties de cette encyclique.

« *Leone per la divina Provvidenza Papa XII.* Aux calamités terribles et multipliées qui ont tourmenté le mémorable Pontificat de notre glorieux prédécesseur, pour comble de désastre, nous avons vu, à la grande douleur de cette ville et de tous les peuples catholiques,

se joindre l'incendie par lequel un temple si antique, prodige de richesse, d'art et de majesté, élevé en l'honneur de l'Apôtre docteur des nations, monument insigne de la piété et de la magnificence de Constantin-le-Grand qui l'a fondé, de Valentinien, de Théodose, d'Arcadius et d'Honorius, empereurs, qui l'ont rebâti, et enfin, des Pontifes romains qui l'ont restauré, est devenu rapidement la proie des flammes en peu d'heures d'une seule nuit. Notre prédécesseur Pie VII avoit rendu célèbre sa piété envers le saint Apôtre, en commandant que l'on fît les réparations nécessaires à cette basilique, lorsque la violence incroyable des flammes la consuma presque tout entière.

» Après cette douleur, il nous survint à nous et à toute l'Eglise, une autre douleur très-cruelle; ce fut celle de la mort du Pontife lui-même : la volonté de Dieu nous a mis ensuite à sa place, quoiqu'avec des mérites inégaux. Alors sentant dans notre cœur l'événement si funeste qui a privé Rome d'un ornement si admirable, et vénérant les augustes mystères de la Providence divine, au milieu des soins de notre ministère, nous avons porté notre pensée sur ces ruines, et nous avons appelé tous les secours de l'art et de l'industrie, afin que ce qui avoit échappé au feu pût rester debout. Aussi, grâce à notre zèle, nous espérions faire ouvrir dans la prochaine année sainte la porte d'or de cette basilique. C'est pourquoi dans les lettres qui ont publié le Jubilé nous avons nommé la basilique *Ostiensis* en même temps que les autres basiliques patriarcales qu'il faudroit visiter pour obtenir l'indulgence. Après les premières ruines, il s'en est formé tant et de si grandes, que nous avons reconnu qu'on ne pourroit y accomplir les cérémonies du Jubilé, ce qui étoit notre

désir, sans un danger qui excitoit notre effroi : il a fallu abandonner notre pensée, et ordonner de reconstruire nouvellement le temple. Là, nous trouvions pour obstacle la modicité de notre fortune, qui n'étonnera personne après tant de pertes souffertes par cet Etat. Néanmoins, nous n'avons pas perdu courage, et nous avons entrepris l'œuvre, ne doutant pas que les fidèles ne s'empressassent d'abord de louer notre projet, et ne nous aidassent à l'envi de leurs propres facultés dans les soins à prendre pour l'accomplir.

» Et qui sera celui qui ne voudra pas faire tout ce qu'il pourra pour seconder nos vœux, s'il considère seulement que nous les avons formés pour la gloire et pour le culte d'un homme, duquel Jésus-Christ lui-même a dit : « *Celui-là est mon vase d'élection, afin qu'il porte mon* » *nom aux nations et aux rois!* » C'est lui qui depuis ce temps, enflammé par la force de la charité divine, *s'étant fait tout pour tous, pour gagner tous au Christ,* a parcouru tant de pays dans des voyages si âpres, s'est exposé à tous les périls de terre et de mer, a soutenu avec un courage invincible la pauvreté, les veilles, la faim, les naufrages, les plaies, *les lapidations*, les trahisons, les misères de tout genre, de manière que, bien que sa modestie y répugnât, il fut forcé par l'inspiration de l'Esprit saint de dire qu'il avoit *fatigué plus qu'aucun autre disciple du Christ.* Cet Apôtre finalement donnant son sang et sa vie, confirma par un glorieux martyre cette vérité qu'il avoit enseignée par les paroles et par l'exemple, et qui permet d'affirmer que, principalement par son œuvre, nos pères ont été appelés, des ténèbres, à l'admirable lumière de Jésus-Christ. Paul respire et vit encore dans ses épîtres. Quand mille autres avantages manqueroient, elles seules suffisent, tant la parole divine s'y

manifeste, pour que les hommes croient à l'Evangile, *vif et efficace, plus pénétrant que tout glaive à deux tranchans, qui arrive jusqu'à la division du cœur et de l'esprit.*

» Puisque nous lui avons des obligations qui ne peuvent pas être plus grandes, existera-t-il un homme assez ingrat pour estimer ne pas devoir, autant qu'il est en lui, contribuer à la gloire de l'Apôtre!

» Paul a été animé d'un amour tel pour Jésus-Christ, et il a souffert pour lui ses travaux avec tant de fruit : comment ne doit-on pas juger que sa protection auprès de Dieu est puissante, et qu'il a mérité que tous lui offrent hommage et vénération? Il a son siége placé près de celui de ce haut prince à qui ont été données les clefs des cieux. Maintenant, il est devant Dieu, intercesseur pour l'Eglise, et à la fin du monde il jugera, avec Jésus-Christ, *les douze tribus d'Israël.* Comme ces deux lumières de l'Eglise, semblables l'une à l'autre, et qui ont reçu les *prémices de l'esprit*, ont les premiers siéges dans le ciel, de même à toutes deux sur la terre, ont toujours été rendus les premiers honneurs. Dieu a accordé à chacun sa récompense, de manière que dans ceux qui ont mis leur principale étude à répandre la gloire divine, on voit se vérifier le divin oracle : « *Quiconque me glorifie, je le glorifierai.* » Aussi il est arrivé que d'après les exhortations de Boniface IX, de Martin V, d'Eugène IV, beaucoup de citoyens et des étrangers ont très-abondamment contribué à restaurer les Basiliques de l'un et de l'autre Apôtre ; aussi il est arrivé qu'en ajoutant, aux largesses de Jules II et de ses successeurs, les offres spontanées faites à Dieu, on a bâti le temple du Vatican, le plus ample et le plus magnifique de l'univers. Aussi par les mêmes motifs, nous avons la confiance qu'ils se montreront pieux et généreux (*liberali*), tous ceux qui

sont fidèles à Jésus-Christ et à ce Saint Siége, pendant qu'au nom de Paul, nous demandons une aide à notre pauvreté. Nous devons l'attendre d'un peuple dévoué, d'autant plus qu'il nous semble que de Dieu lui-même nous est venue cette pensée, cette volonté de maintenir la gloire de l'Apôtre : car au milieu de l'incendie de la voûte tombée sur les débris des colonnes de marbre réduites en cendres, le tombeau de l'Apôtre s'est conservé entier, comme, à Babylone, les trois jeunes hommes restèrent saufs dans la fournaise ardente.

» Il s'élèvera donc sur le même sol, non loin du lieu où il a donné sa vie pour Jésus-Christ, il s'élèvera de nouveau un temple à Paul, compagnon de la gloire de Pierre. Il n'aura plus ces colonnes et ces monumens inappréciables : on le construira aussi magnifique que les ressources le permettront, et l'on honorera ce tombeau et l'on admirera ce tombeau, vers lequel, suivant le témoignage du grand Chrysostôme qui désiroit principalement de voir Rome, accouroient les empereurs, les consuls, les chefs d'armées, et vers lequel ne cessoient de se presser, comme à une fontaine éternelle de céleste bienfaisance, des hommes de tout état, de tout ordre, qui entreprenoient de longs pèlerinages.

» Dieu veuille, ô vénérables frères, que cette force et cette noblesse de paroles qui échurent à Chrysostôme pour parler des mérites de Paul, nous la possédions nous-même pour exciter les esprits des fidèles ! Vous, en vous revêtant de son esprit, vous tirerez, de ses merveilleux discours, les argumens les plus puissans, afin que les fidèles commis à vos soins, s'enflamment de vénération et d'amour pour l'Apôtre des nations, pour l'*Apôtre d'eux-mêmes*. Qu'ils fassent donc ce qu'ils peuvent pour aider nos efforts ! Ce que nous savons que

Paul a fait pour les fidèles, ne craignons pas de le faire pour lui! Lui, partout recueillit des aumônes, et les porta à Jérusalem pour soulager la pauvreté corporelle des fidèles. Vous, vous recueillerez des aumônes par lesquelles devant Dieu, avec le secours de l'Apôtre, vous secourrez les besoins spirituels des fidèles. En un mot, nous vous créons ministres d'une œuvre si religieuse : ce que vous aurez obtenu de la piété des fidèles, tâchez de l'envoyer tout à nous. Nous vous écrivons avec tant de confiance dans votre piété et votre volonté, que nous espérons, grâce à vous, que l'attente de notre désir sera surpassée. Il y aura un nombre considérable d'imitateurs de cette veuve qui fut digne de la louange particulière de notre Seigneur Jésus-Christ. *Elle étoit pauvre, et malgré sa pauvreté elle mit dans le trésor, plus que ceux qui y mirent ce qu'ils avoient en abondance.* Nous espérons donc que la [illegible] se relèvera de sa ruine, telle qu'il convient [illegible] la mémoire du docteur des nations. Dans cette espérance, nous consolons notre douleur, nous vous souhaitons les biens les plus salutaires, vénérables frères, et nous vous envoyons avec une sincère affection, la bénédiction apostolique. Ecrit à Rome, près Saint-Pierre, le 25 janvier l'an 1825, de notre Pontificat le second.

LEO PP. XII. »

[illegible] remarquer que Léon XII voyoit, revoyoit, et [illegible]oit toutes les publications qui étoient faites en son nom. Sous Benoît XIV, un des Papes les plus savans, on reconnoissoit toujours son érudition assurée, ses citations histo-

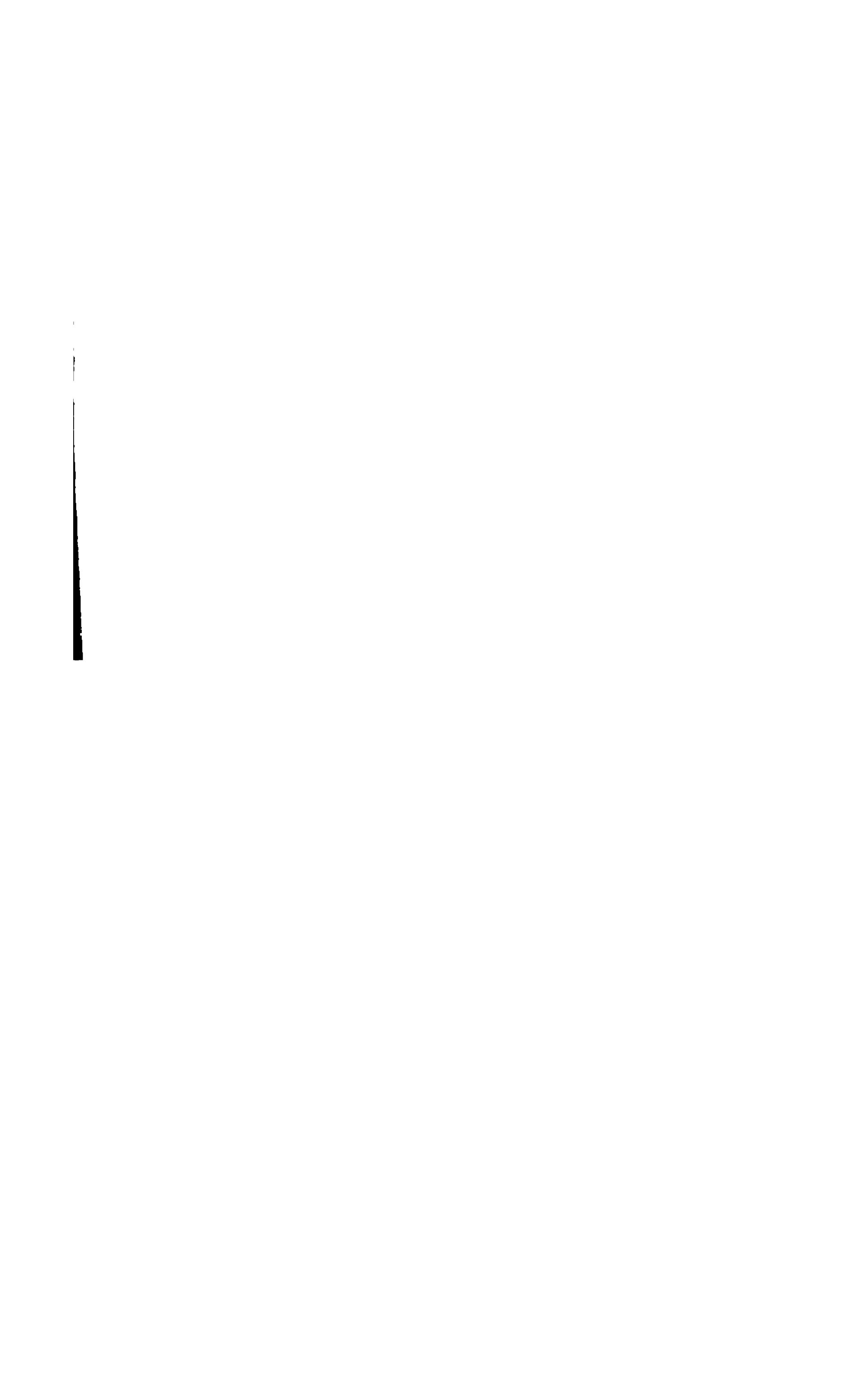
riques, fidèlement puisées aux sources, sa logique forte et irrésistible; dans les publications du règne de Léon XII, il est aisé de reconnoître un sentiment tendre, une adjuration généreuse, une invitation douce et pressante, un courage calme qui regarde devant lui avec dignité (1): ces qualités appartenoient en propre à ce Pontife, et il en empreignoit généralement tous les écrits soumis à son approbation.

(1) *A guisa di leon, quando si posa :*
« A la manière du lion, quand il se repose. »
Dante, Purgatoire, chant 6, vers 66.

FIN DU TOME PREMIER.

TABLE DES MATIÈRES.

FIN DE LA TABLE.








SEP 1 2 1977

